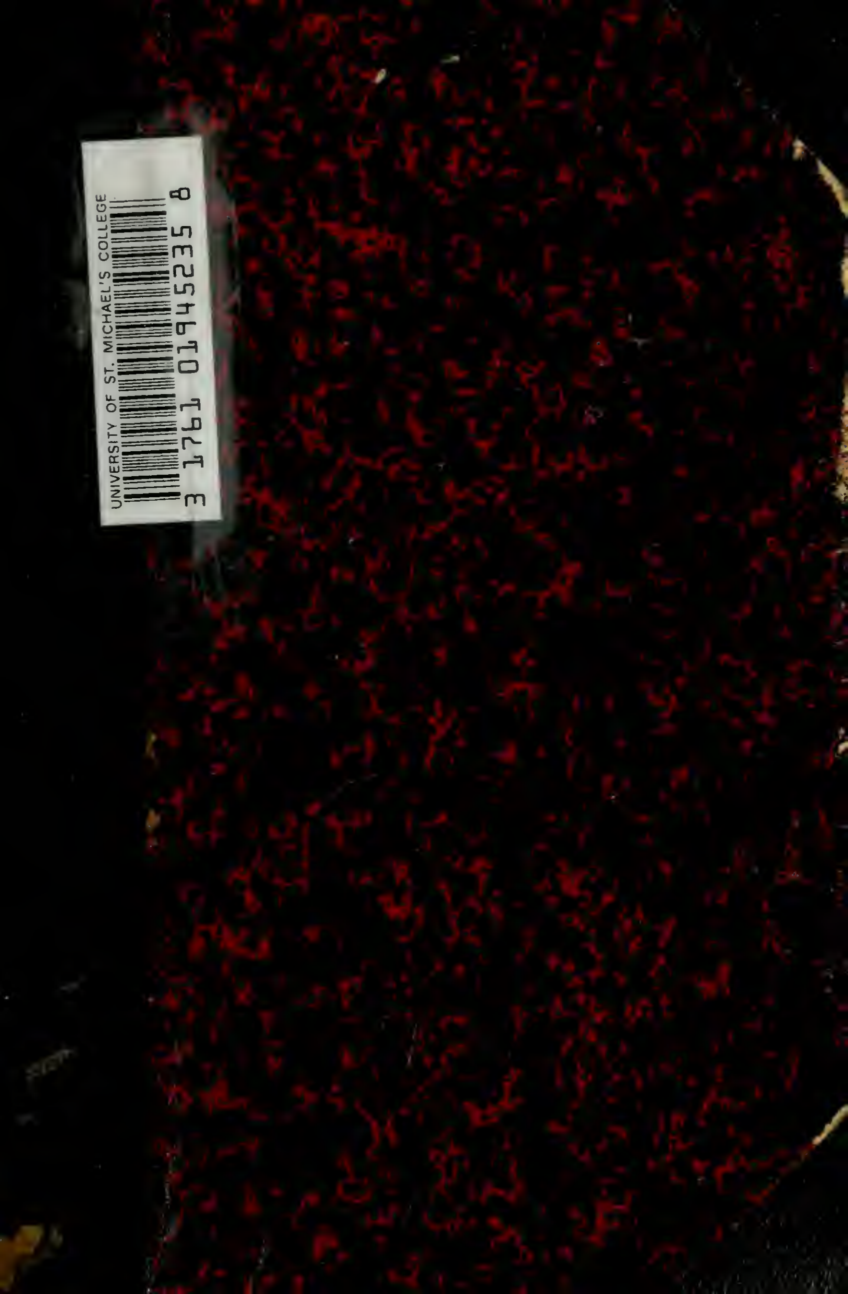

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01945235 8


LIBRAIRIE
GRANGER FRÈRES
MONTRÉAL


ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

LE PRÊTRE

CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES

PROPRIÉTÉ DE

DU MÊME AUTEUR.

Saint Jean-Baptiste, Étude sur le Précurseur. In-12 (Paris, Berche et Tralin), 3e édition. . . . . 3 fr. 50

LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE

Allocutions et Discours, précédés d'une lettre de S. Ém. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, de l'Académie française. 2e édition. In-18 jésus. . . . . 3 fr. 50

Le Prêtre. In-18 jésus.

I. Une retraite pastorale. 4e édition. . . . . . . 3 fr.

II. Seconde retraite pastorale. 2e édition . . . . . 3 fr.

L'ABBÉ PLANUS

VICAIRE GÉNÉRAL D'AUTUN
CHANOINE HONORAIRE DE LA PRIMATIALE DE LYON

Le Prêtre

Conférences ecclésiastiques

III

A. J. Simard 26 Janvier 1900

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE
RUE CASSETTE, 15

1900

AVANT-PROPOS

Le titre de ce troisième volume : *Conférences ecclésiastiques,* en indique par avance l'inspiration, le caractère et le but.

C'est une tradition, presque universellement suivie dans les Retraites pastorales, que le prédicateur, vers le milieu de la journée, consacre un entretien particulier, plus libre d'allure, plus familier et plus intime, à causer avec ses confrères des exigences pratiques de leurs obligations professionnelles et du minutieux détail de leur vie.

La conférence de trois heures rend ce service, à celui qui prêche, de lui permettre de présenter une foule d'observations, de donner beaucoup de conseils, que ne comporterait pas l'exposé plus doctrinal des autres instructions. Elle a pour l'auditoire l'avantage de le reposer de l'attention soutenue et forcément

lassante que le reste des exercices de la retraite impose.

Nous n'avons pas manqué, au cours de nos missions auprès du clergé, de nous conformer à l'usage reçu.

Lorsque nous nous sommes décidé à rédiger le livre *du Prêtre,* nous pouvions choisir entre ces deux partis : ou bien insérer à leur place et à leur rang, au milieu des sermons de chaque jour, les conférences accoutumées, ou bien les détacher et les réserver pour les réunir toutes ensemble dans un recueil spécial.

Il nous a paru que cette seconde combinaison était meilleure que la première.

Outre que la conférence, mêlée aux sermons, eût introduit une sorte de détente et d'interruption de gravité, — laquelle, très opportune pour l'audition, n'était nullement nécessaire dans l'œuvre écrite, — il devenait difficile, à moins de surcharger le volume, de donner à ces causeries les proportions qu'elles avaient eues et qu'elles méritaient d'avoir.

Nous avons donc cru préférable de les grouper à part dans ce tome troisième et dernier.

Et maintenant que l'ouvrage est achevé,

après avoir rendu grâces à Dieu de ce qu'il nous ait inspiré l'idée de l'entreprendre et donné la force de le mener à bon terme, nous sera-t-il permis d'indiquer comment, sous la diversité apparente de chacun des volumes, se rencontre une réelle unité?

Le tome I, où sont commentées quelques-unes des déclarations de Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres après la dernière Cène, émet l'idée d'ensemble de la vocation sacerdotale, *elegi vos*[2]. Il rappelle ce qu'est cette élection dans l'éternel dessein de Dieu; avec quelle respectueuse docilité il y faut répondre; à quelles conditions on y répond; quel malheur c'est de la méconnaître et de la trahir; en quoi l'épreuve l'aide à porter tous ses fruits; quelles formes d'épreuves le prêtre de ce temps doit surtout s'attendre à rencontrer.

Le tome II, insistant sur ces données générales, tout entier pénétré de la grande doctrine oratorienne, montre en Notre-Seigneur Jésus-Christ souverain prêtre, nécessairement et absolument prêtre, la source tout à la fois et le modèle de notre sacerdoce. *Fratres*

[1] S. Joann. xv, 16.

sancti, considerate apostolum et pontificem confessionis nostræ, Jesum[1].

Le tome III enfin, par l'analyse et le contrôle de la vie ecclésiastique prise sur le fait, dans chacune des habitudes où elle est engagée et des œuvres où elle se dépense, signale de trop fréquents et de trop regrettables écarts entre ce qui devrait être et ce qui est, entre l'idéal et la réalité. *Obsecro vos, ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis*[2].

Nous nous garderons de rien ajouter à ces indications sommaires et de paraître vouloir accréditer notre travail auprès des lecteurs dont nos chers confrères, excellents juges, composent la majorité et l'élite.

Tel qu'il est, nous le leur offrons. S'ils y trouvent quelque profit, s'il leur fait un peu de bien, nous leur demandons de nous accorder en retour, une fois ou l'autre, un souvenir au saint autel.

[1] Hebr. III, 1. — [2] Eph. IV, 1.

L. P.

Mai 1899.

I

LES VERTUS CARDINALES

LA FORCE — LA PRUDENCE — LA TEMPÉRANCE —
LA JUSTICE

LA FORCE

Messieurs et vénérés confrères,

Pour sujet de nos quatre conférences de cette semaine, je choisirai, si vous le voulez bien, les vertus cardinales. C'est là un cadre souple et large, où nous pourrons faire entrer un assez grand nombre d'observations et de recommandations très pratiques. Je souhaite que ces causeries familières soient de nature à vous intéresser et à vous prémunir contre la fatigue plus à craindre, en ce moment de la journée, que le matin ou le soir.

Vous savez que les vertus dites théologales sont ainsi appelées parce qu'elles se réfèrent directement à Dieu, but suprême de nos plus hautes facultés d'âme, et que les vertus dites cardinales reçoivent cette dénomination, dont l'étymologie indique le sens, parce qu'elles sont comme autant de bases et de points d'appui pour la mise en œuvre de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, termes de toute perfection. Bien

loin qu'il y ait entre elles une opposition quelconque, elles se fondent dans une belle harmonie, les premières ayant pour siège surtout l'intellect, les secondes surtout la volonté. C'est là du moins ce qu'enseignent et expliquent les auteurs les plus accrédités et les plus compétents.

Nous parlerons tout d'abord de la vertu de Force, bien que d'habitude la vertu de Prudence soit mise au premier rang. Je ne pense pas qu'il y ait une convenance, encore moins une exigence logique, qui impose de commencer par l'une plutôt que par l'autre. Je vous dirai dans un instant le motif de ma préférence.

La Force, messieurs! Aucun de vous n'ignore de quel renom et de quel prestige cette qualité a joui toujours parmi les hommes soucieux de la dignité et de la sage direction de leur vie. Une école philosophique de l'antiquité païenne, pour en avoir fait sa devise, s'est acquis des droits à l'admiration de tous les siècles. Le *Sustine et abstine* du stoïcisme est demeuré fameux. Le *Manuel* d'Épictète, l'humble esclave; les *Pensées* de Marc-Aurèle, le puissant et belliqueux empereur, sont à jamais classés entre les beaux ouvrages qu'il faut connaître. Et cependant que de lacunes et quelles lacunes dans le système! Ce fier appel à l'énergie, en dernière analyse, n'était dicté que par l'orgueilleux désir d'égaler les dieux ou de tenir tête à la fatalité de la nature. Il ne visait ni toutes les épreuves ni

tous les devoirs. Il pouvait susciter chez quelques personnalités marquantes quelque grandeur. Il restait sans écho auprès des masses et n'avait rien de populaire. Je m'aperçois que je m'engage dans une dissertation de philosophie. Coupons court. La vertu de Force ne se recommande pas à nous au nom des souvenirs profanes et classiques, mais au nom des déclarations les plus formelles de la Révélation et des saintes Écritures.

La Bible, les Évangiles, les Actes des Apôtres, les Épîtres, les Prières liturgiques ne cessent pas de faire l'éloge de la Force et d'en recommander la pratique. Permettez-moi quelques citations de textes dans la foule de ceux qui pourraient être produits en témoignage.

Dieu dit à Josué, successeur de Moïse : *Confortare et esto robustus.* Il répète son exhortation : *Confortare igitur et esto robustus valde.* Il insiste et réitère ce même conseil une troisième fois : *Ecce præcipio tibi, confortare et esto robustus ; noli metuere et noli timere*[1].

David mourant dit à Salomon : *Ego ingredior viam universæ terræ, confortare et esto vir*[2]. Dans les Psaumes il avait dit : *Expecta Dominum, viriliter age, et confortetur cor tuum, et sustine Dominum*[3].

L'Évangile : *A diebus Joannis Baptistæ regnum cælorum vim patitur, et violenti rapiunt illud*[4].

[1] Josue I, 6, 7, 9. — [2] III Reg. II, 2. — [3] Psalm. XXVI, 14. — [4] Matth. XI, 12.

Saint Paul : *Vigilitate, state in fide, viriliter agite, et confortamini*[1]... *De cetero, fratres, confortamini in Domino, accipite armaturam Dei ut possitis resistere in die malo*[2].

Aux diacres, au moment de l'Ordination, le Pontife consécrateur dit : *Accipite Spiritum sanctum ad robur*[3].

Nous chantons fréquemment au pied des autels, devant l'ostensoir où rayonne l'hostie eucharistique : *Da robur, fer auxilium.*

N'insistons pas davantage sur une vérité aisément admise de vous tous, messieurs, savoir, que si la philosohpie et la raison toute seule ont porté très haut la valeur de l'énergie morale au service du bien, autrement dit de la Force, la Révélation et la Foi renchérissent encore sur l'estime qu'il en faut avoir et l'usage qu'il en faut faire.

Pour entrer dans le vif de la question, qu'est-ce que la Force ?

Voici la réponse de saint Thomas : *Fortitudo est virtus hominem intra rationis limites continens, propellendo ea quæ usum rationis vel quæ secundum rationem sunt quoquo modo impedire possunt*... Et un peu plus loin : *Manifestum est quod Fortitudo est virtus in quantum facit hominem secundum rationem esse*[4].

La Force est donc l'ensemble des énergies déployées à la défense, au maintien et au déve-

[1] I Corinth. XVI, 13. — [2] Ephes. VI, 10, 13. — [3] Pontifical romain. — [4] 2a 2æ, quæst. CXXIII, art. I.

loppement du bien dans la vie morale, sous l'inspiration de la raison sage et saine, en conformité avec les exigences de la raison prise pour guide pratique de la conduite accoutumée.

Facit hominem secundum rationem esse. La Force est un élément de fidélité au devoir..., au devoir naturel pour qui n'en connaît pas d'autre, au devoir chrétien et évangélique pour qui a la Foi. Étant donnée la Foi, il est rationnel, *secundum rationem,* qu'on y adapte sa vie, qu'on en accepte dans l'existence quotidienne les prescriptions et les droits. Pour en être capable, il faut être fort.

Au cours de l'article II de la même question, saint Thomas se demande si la Force est une vertu particulière ou bien une vertu générale et, pour ainsi dire, d'ensemble. Il répond : *Fortitudo, ut quædam animi firmitas, est virtus generalis, vel potius virtutis cujuslibet conditio est,* se référant en cela à ce que dit excellemment saint Ambroise, qu'il cite du reste : *Non mediocris animi est fortitudo, quæ sola defendit ornamenta virtutum omnium et justitiam custodit, et quæ inexpiabili prælio adversus omnia vitia decertat*[1].

La vraie pensée de saint Thomas c'est que la Force, suivant l'aspect sous lequel on la considère, est vertu spéciale autant que vertu générale. Les distinctions dans lesquelles il entre avec sa pénétration habituelle nous entraîneraient

[1] *De offic.,* lib. I, cap. XXXIX.

trop loin. Il suffit que nous soyons autorisés à dire qu'elle est de soi, et de son propre fond, et dans le concours qu'elle prête, l'impulsion qu'elle donne à toute l'activité morale : « la condition de n'importe quelle vertu, » *virtutis cujuslibet conditio*, pour que nous lui accordions l'estime la plus motivée. Elle joue en résumé, dans la vie morale, le rôle de premier moteur. Si elle n'est pas à proprement parler l'élément des autres vertus, elle est du moins l'instrument dont elles ont besoin pour se produire, se développer, atteindre leurs proportions normales, donner la variété et l'abondance de leurs fruits. On peut la comparer, pour nous servir d'un exemple matériel, à cette énergie motrice de nos usines métallurgiques ou textiles, qui d'un centre et d'un réservoir caché se transmet à l'outillage entier, l'actionne, le met en branle, et lui fait produire l'admirable diversité des résultats voulus. Et c'est pourquoi j'ai cru légitime, dans l'étude à laquelle nous voulons nous appliquer ces jours-ci, de la mettre en première place.

Sortons des abstractions et de la théorie, entrons dans les observations pratiques.

Vous ne sauriez disconvenir, messieurs et chers confrères, que la Force, c'est-à-dire la virilité de volonté et de caractère nécessaire à tout homme qui se respecte, qui entend conduire sagement sa vie, soit très particulièrement nécessaire au prêtre.

Eh bien ! la main sur la conscience, pouvez-vous vous rendre le témoignage d'être forts, de comprendre qu'il le faut être, de travailler à le devenir? Cherchons ensemble à quels signes, à quels symptômes, se révèle chez un prêtre l'insuffisance de la Force. En voici quelques-uns d'importance diverse, à partir de ceux qui, étant plus extérieurs, tombent pour ainsi dire sous le sens, jusqu'aux plus cachés et aux plus intimes.

M. le curé n'a pas de tenue. Chez lui, quand il est seul, sous prétexte d'économie, de simplicité et de cette désinvolture que l'habitation de la campagne soi-disant autorise, il se déshabitue peu à peu des convenances les plus élémentaires. Ses vêtements sont malpropres au delà de toute vraisemblance; je dis malpropres, non usés et raccommodés ou d'étoffe pauvre, ce qui n'est pas la même chose et ne comporte aucun inconvénient. Il en prend à l'aise avec la décence obligée du costume ecclésiastique. Il ajoute ou retranche selon sa fantaisie du moment beaucoup plus que ne le permettent le bon ton et le bon goût. Il se néglige outre mesure dans son maintien. Ni à l'église, ni dans sa chambre, ni au jardin, ni à table, il ne garde une pose qui dénote le souci de sa dignité. C'est l'abandon poussé aux dernières limites. Quand il reçoit des visites, ou quand il visite lui-même ses paroissiens, malgré l'effort de circonstance qu'il s'impose pour se montrer correct, l'accoutumance prise se trahit tout de suite. Il laisse à

ceux qui viennent le voir ou qu'il va voir je ne sais quelle impression désagréable. Même les plus humbles gens veulent d'instinct que le prêtre, soit dans l'exercice de ses fonctions saintes, soit dans son presbytère, soit dans leur maison, ne leur apparaisse jamais sous un aspect de familiarité mal comprise et de vulgarité. S'agit-il donc pour lui de prendre des airs compassés et de singer les prétendues belles manières? Non certes, mais de conserver un juste milieu, et pour cela de se surveiller, ou plutôt d'en arriver à n'avoir pas même besoin de se surveiller, le pli ordinaire des habitudes créant une aisance simple, naturelle et de bon aloi. Observez bien. Regardez-y de près. Au fond de la façon d'être regrettable que je signale, il y a de la mollesse, de la paresse, un parti pris de ne se gêner en rien ; en d'autres termes, le contraire de la Force.

M. le curé n'observe plus aucun règlement. Il prend sa revanche des années de séminaire. Sa journée, sauf peut-être les heures du repas, est tout entière livrée aux caprices du moment, *dubiæ spe pendulus horæ*, comme disait Horace. Ni pour se lever, ni pour se coucher, ni pour le travail, ni pour la récitation du bréviaire et les exercices de piété, ni pour les visites qu'il doit à ses paroissiens ou à ses confrères, ni pour quoi que ce soit de sa vie quotidienne, il ne s'impose des habitudes ordonnées et régulières. Encore une fois, il se dédommage des exigences de l'éducation cléricale. C'est une sorte de satis-

faction qu'il éprouve et qu'il se donne à se sentir indépendant de toute contrainte. Ce que peut devenir, ce que devient une existence sacerdotale ainsi désemparée de tout frein qui la contienne et la dirige, on ne le sait que trop. Il faudrait une résolution énergique de se commander à soi-même, puisqu'il n'y a plus d'injonctions imposées du dehors. Oui... Mais se commander à soi-même suppose la Force, et c'est précisément la Force qui fait défaut.

M. le curé change incessamment de caractère et d'humeur. Tantôt il est sombre et morose, tantôt il déploie une gaieté surprenante. Il se montre aujourd'hui très pessimiste, il affectera demain un optimisme exagéré. Il se laisse visiblement conduire par ses impressions. Bien loin que la raison calme et la volonté ferme tiennent les rênes de sa vie, ce sont les flux et reflux d'une sensibilité féminine qui l'agitent. Et c'est une pitié de voir combien il en faut peu pour le ballotter ainsi d'un extrême à l'autre, en sens contraire. Le plus minime incident suffit. Une visite agréable ou pénible, une lettre reçue ou qui se fait attendre, un sermon bien ou mal donné, une rumeur fâcheuse ou des propos flatteurs dont l'écho lui arrive, il n'est besoin de rien de plus pour le jeter dans la tristesse ou lui inspirer de la joie. Quel est le secret de ces brusques et bizarres alternances dont l'entourage ne manque pas de s'apercevoir, peut-être de se plaindre, peut-être de se scandaliser? l'in-

suffisance de Force. Rien de viril dans cette nature. On a affaire à un enfant, point à un homme.

M. le curé s'occupe consciencieusement de son ministère. Il fait le catéchisme, il visite les malades, il se rend à son confessionnal, il préside les réunions d'œuvres et de congrégations. Il prêche. Tout cela est excellent. Mais il est de notoriété publique que son ardeur à remplir ces diverses fonctions, comme le plus susceptible des thermomètres, monte ou baisse suivant que le succès couronne ou non ses efforts. De s'acquitter de sa tâche avec la même assiduité, le même bon vouloir, quels que soient les résultats apparents, parce que c'est sa tâche, parce que le devoir le demande, ne lui est pas possible. Il a besoin de se sentir soutenu par les éloges et les encouragements. Dans l'exercice de la prédication surtout, les félicitations lui sont nécessaires. De quelque provenance qu'elles soient, pourvu qu'il en recueille, le voilà satisfait. Les lui refuse-t-on, ou bien ne les lui accorde-t-on qu'avec parcimonie, le voilà désespéré. Il se croyait volontiers hier un orateur de marque; il n'est pas loin de penser aujourd'hui qu'il ne remontera plus en chaire. Combien moins de préoccupation de lui vaudrait mieux! Oui... Mais, pour ne point se préoccuper de soi, il faut être fort; il ne l'est pas.

M. le curé a du zèle. Il met la main à beaucoup de choses, il multiplie les entreprises. Il

n'en conduit à bout presque aucune. Sitôt qu'une difficulté surgit, qu'un mécompte traverse ses espérances, au lieu de se durcir et de se raidir contre l'obstacle, il abdique. Je ne dis pas que l'obstination soit toujours désirable, j'affirme que la persévérance est toujours nécessaire. Or c'est de persévérer en dépit des premières lassitudes qu'il est incapable. S'imaginant qu'il aura plus de facilités sur un autre point, il abandonne ce qu'il avait commencé pour essayer d'une nouvelle tentative, avant d'avoir épuisé toutes les ressources de patience et de courage au prix desquelles peut-être eût-il fini par réussir. Et le nouvel essai, se heurtant à son tour à des empêchements ou des lenteurs, une fois de plus il l'interrompt pour se porter à quelque autre chose, jusqu'à ce que, humilié et exténué de ces déconvenues successives, il déclare qu'il n'y a rien à faire. Manifeste insuffisance de Force.

M. le curé... Mais vous souriez, messieurs et chers confrères, je devine pourquoi. Vous vous demandez si décidément j'ai résolu de prendre à partie parmi vous les seuls curés. Il va de soi que je m'adresse à tous, aux curés, aux vicaires, aux aumôniers, aux professeurs, et qu'à la diversité près des nuances d'applications, les tableaux que je me permets de faire valent pour tous. Au lieu de continuer à parler au singulier, parlons, si vous le préférez, au pluriel.

Nous avons, messieurs, nos peines, nos cha-

grins, nos épreuves de tout degré et de toute nature. Quelle est le plus habituellement notre conduite dans ces dures occurrences? Nous aimons à nous plaindre et à nous faire plaindre. Nous cherchons au plus vite le soulagement tout humain d'une compassion visible et sensible. Mon Dieu! cela n'est pas défendu. Il ne faut pas méconnaître le prix des pitiés affectueuses :

A raconter ses maux, souvent on les soulage.

Il y a mieux que ce vers charmant du Fabuliste. L'Écriture sainte fait l'éloge du secours précieux que l'amitié nous peut offrir dans les moments difficiles. *Amicus fidelis, protectio fortis,... medicamentum vitæ*[1]. Quoi de plus? Jésus-Christ lui-même à Gethsémani comptait sur l'assistance de Pierre, Jacques et Jean. *Sustinete hic, et vigilate mecum*[2]. Cette invitation à partager sa douleur, bien qu'elle ne dût pas être suivie de son effet, attestait la légitimité du recours aux consolations d'un attachement intelligent et dévoué. Tout cela dit et tenu pour certain, il n'en reste pas moins que savoir souffrir seul est la marque d'une grande âme. Jésus trouve ses disciples, ses trois préférés, endormis. Il ne les réveille pas. Il retourne à son poste d'agonie sous les arbres séculaires et dans le silence de la nuit noire, ne voulant plus avoir

[1] Eccles. VI, 14-16. — [2] Matth. XXVI, 38.

affaire qu'à son Père des cieux. Oh! qu'il nous serait souvent, le plus souvent, avantageux de nous passer des créatures! Ce qu'elles nous peuvent offrir n'est que le simulacre de la consolation et non point l'arome de choix ni la vraie substance. Et puis quels mérites n'acquiert pas, à quel degré de vertu ne s'élève pas celui qui, donnant congé aux réclamations instinctives, prend peu à peu l'habitude de se taire quand il pleure, de ne chercher d'autre confident de sa détresse que Dieu, d'autre témoin de ses larmes que le Christ, le premier oublié et délaissé par les hommes? *Fili, veni ad me, cum tibi non fuerit bene*[1]. Cette dignité et cette virilité ne vont pas sans la Force.

Autre chose encore. Les temps troublés et troublants où nous sommes, *tempora periculosa*[2], nous exposent tous à des doléances et à des récriminations journalières. Nos conversations, dès les premiers mots, tombent sur ce sujet. Et ce qu'il y a de particulièrement fâcheux, c'est que, dans l'expression de nos regrets et de nos plaintes, très souvent nous trahissons plus le souci intéressé de notre situation personnelle que la préoccupation de l'erreur envahissante et du mal triomphant. Nous semblons dire que la vocation sacerdotale, à ce compte, n'est pas tenable. Nous paraissons nourrir je ne sais quelle incurable tristesse de

[1] *De Imit. Christi,* lib. III, cap. xxx. — [2] II Timoth. III, 1.

vivre à l'époque où nous vivons, plutôt qu'à telle autre dans le passé ou dans l'avenir. Nous oublions cette vérité élémentaire, vérité non seulement de foi, mais de raison, que Dieu ne s'est pas trompé en nous faisant la destinée qu'il nous a faite ; que, somme toute, c'est pour nous un honneur d'avoir été appelés à combattre plus vaillamment le bon combat ; que si, par impossible, il nous eût été donné de choisir notre place d'ouvriers et de soldats de l'Évangile, nous nous serions grandis en choisissant une heure plus laborieuse, une mission plus exposée et plus austère. La belle et noble devise : *Calicem potestis bibere*[1]*?* nous ne nous en souvenons plus. Nous ne la comprenons plus. Nous ne la goûtons plus. La preuve est faite, nous ne sommes pas forts.

Mentionnerai-je maintenant, pour ne parler que très discrètement du for le plus intime de la conscience, les circonstances trop nombreuses où il est avéré que nous manquons de Force? Nous avons constaté nous-mêmes que cette occasion ou cette autre est pour nous pleine de périls. Nous avons fait l'aveu, en confession, des commencements de fautes où nous nous sommes déjà laissés entraîner. Notre confesseur et nous, nous sommes tombés d'accord qu'il fallait opposer le remède au mal, c'est-à-dire rompre, rompre immédiatement, rompre abso-

[1] Matth. xx, 22.

lument ; qu'il y avait lieu de prendre à la lettre les sévères injonctions de l'Évangile : *Quod si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum et projice abs te... Si dextra manus tua scandalizat te, abscide eam et projice abs te*[1]. Malgré quoi, nous entreprenons de chercher des accommodements, d'inventer des demi-mesures soi-disant plus sages, de nous faire, sous le bénéfice de nos intentions soi-disant redressées et sincères, un *modus vivendi* moins extrême. Il faudrait un coup de vigueur. Le salut pour nous et pour d'autres serait à ce prix. Les coups de vigueur supposent la Force, et nous n'en avons pas ou nous n'en avons plus.

Concluons, messieurs et vénérés confrères. Saint Thomas a parfaitement raison de dire, — les quelques détails où nous venons d'entrer le prouvent, — que la Force est en quelque sorte le moteur premier de toutes les autres vertus : *virtutis cujuslibet conditio est.* Donc nous devons avoir à cœur de l'acquérir.

Nous l'acquerrons d'abord en la demandant sincèrement à Dieu : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.* Mon Père des cieux, j'attends de vous le pain de froment dont j'ai besoin pour sustenter ma vie matérielle, mais bien plus encore j'attends la Force qui m'est nécessaire pour me maintenir toujours à la hauteur de tous mes devoirs et de tous vos desseins

[1] Matth. v, 29, 30.

sur moi. O Jésus-Christ, je la sollicite aussi de votre grâce, cette énergie morale sans laquelle je ne puis vous imiter et vous suivre. Votre Apôtre a dit en parlant de vous : *Omnia possum in eo qui me confortat*[1]. Bienfaisante déclaration ! Délicieuse assurance ! Si j'en venais donc à mériter de me l'approprier à mon tour ? En vous, par vous, avec vous, Maître et Modèle adoré, je puis tout. *Omnia possum.* De la plus humble à la plus relevée des exigences de mon sacerdoce, des combats et des triomphes cachés dans les profondeurs de ma conscience, aux vertus professionnelles de mon ministère, je sois rendu capable de tout ! A deux genoux j'implore de votre bonté, de votre amitié, ce don de Force qui me fera vivre en vrai prêtre, qui me ferait, s'il le fallait, accepter, comme saint Paul, les vaillants martyres.

Nous deviendrons forts ensuite, messieurs, en nous exerçant sans repos ni trêve à le devenir, et cela de bonne heure le plus possible, à l'âge où les habitudes se prennent pour la vie entière, au sortir du grand séminaire, quand du jour au lendemain une liberté à peu près complète succède aux exigences forcément respectées du règlement. Rien n'est petit, rien n'est à dédaigner de ce qui peut accroître en nous l'énergie de la volonté. Comme on façonne le corps, les nerfs, les muscles, par une gymnastique ininterrompue

[1] Philip. IV, 13.

depuis l'enfance et l'adolescence jusqu'à l'âge mûr, on exerce la volonté et on la trempe par les moindres applications qu'on en fait à un but précis. Ce qu'il faut vaincre à tout prix, c'est cette inertie et cette mollesse native que l'auteur de l'Imitation appelle : *horror difficultatis*. Encore une fois, tout peut concourir à nous dresser au courage de nous commander à nous-mêmes, de nous obéir à nous-mêmes, les plus modestes détails de notre vie quotidienne, et pour aboutir à une résolution immédiatement pratique, la fidélité généreuse pendant la Retraite aux prescriptions réglementaires, l'observation soutenue du silence. *Qui fidelis est in minimo et in majori fidelis est*[1]. *Tantum proficies, quantum tibi ipsi vim intuleris*[2].

[1] Luc. xvi, 10. — [2] *Imitat. Christi*, lib. I, cap. xxv.

LA PRUDENCE

Messieurs et vénérés confrères,

Saint Basile définit la Prudence : *rerum agendarum omittendarumque cognitio;* saint Thomas formule cette proposition : *Cum Prudentia sit universalium principiorum ad particulares operabilium conclusiones applicatio, spectat de his quæ ad finem sunt disponere*[1].

Ce qui revient à dire que pour l'un et pour l'autre docteur la Prudence est un discernement très sûr, une sorte de tact intérieur très délicat, à l'aide duquel, dans la conduite accoutumée ou dans une circonstance particulière, nous nous rendons aisément compte du parti qu'il faut prendre entre les diverses déterminations qui sollicitent notre choix. Il suit de là qu'une raison droite, un jugement sain, le bon sens, pour l'appeler par son nom, sont indispensables à la

[1] 2a 2æ, quæstio XLVII, art. VI.

Prudence et la constituent pour une large part. C'est saint Thomas encore qui l'enseigne : *Utrum ratio debet poni pars Prudentiæ?* se demande-t-il. Il répond : *Cum Prudentia sit esse bene consiliativum recte ipsa ratio per quam homo bene ratiocinatur, pars Prudentiæ ponitur*[1]. Et un peu plus loin : *Utrum circumspectio possit esse pars Prudentiæ?... Circumspectio qua homo id quod ordinatur in finem, cum his comparat quæ circumstant, Prudentiæ pars est*[2].

Ne me reprochez pas, messieurs, de citer trop de textes. Il me plaît d'abriter derrière l'autorité de l'Ange de l'école cette assertion, qu'une des principales vertus du prêtre a pour élément foncier la rectitude du jugement. Acquérons le plus possible les qualités surnaturelles qui feront de nous des saints, rien de mieux ; mais comme point de départ et comme point d'appui de toute notre vie sacerdotale, pour l'accomplissement de tous les devoirs de notre ministère, ayons un jugement droit, ferme, j'allais dire impeccable. Il me semble, — pardonnez-moi cette confidence aussi improvisée qu'inoffensive, — il me semble que si j'avais eu l'honneur d'être préposé à la direction des vocations ecclésiastiques dans un grand séminaire, si la charge de l'appel aux saints Ordres m'eût été dévolue, je ne me serais jamais décidé à faire avancer un séminariste en qui se fût révélé le défaut de jugement, eût-il

[1] 2ª 2æ, quæstio XLIX, art. V. — [2] 2ª 2æ, quæstio XLIX, art. VII.

fait preuve par ailleurs d'une correction et d'une piété exemplaires.

Procédons à l'énumération forcément rapide et incomplète des titres de la vertu de Prudence à notre plus sérieuse estime et à nos plus consciencieux efforts. Un certain nombre d'observations, que vous vous attendriez peut-être à rencontrer ici, trouveront leur place, soit dans la conférence de demain, soit dans la conférence sur les conversations.

I

De la Prudence d'abord, messieurs, en tout ce qui regarde l'exercice de vos fonctions de pasteurs, la dignité, l'autorité, le prestige dont vous avez besoin pour les bien remplir.

Quel devoir s'impose à vous, au milieu des populations confiées à vos soins?... réaliser, coûte que coûte, la devise de saint Paul : *Omnia omnibus... Testis est mihi Deus quomodo cupiam vos omnes in visceribus Christi* [2]. Quelque bonne volonté que vous y mettiez, quelles que soient les industries de votre charité et de votre zèle, vous ne pouvez pas prétendre conquérir tous les suffrages et n'avoir que des amis. Vous devez

[1] I Corinth. IX, 22. — [2] Philip. I, 8.

vous attendre à des oppositions, à des antipathies, à des luttes, à des partis pris de malveillance, tantôt dissimulée, tantôt affichée ouvertement. Plus que jamais, à cette heure, c'est là votre condition. Il faut que de notoriété publique on sache que si vous en éprouvez une grande tristesse vous n'en concevez point d'amertume, que si vous avez des adversaires vous ne leur répondez par aucune inimitié, que du fond du cœur vous aimez tous vos paroissiens, vous appropriant ce mot de saint Paul encore : *Licet plus diligens, minus diligar* [1]. Oui, il le faut, sous peine de trahir le dessein de Dieu sur vous qui ne vous a point, au hasard, placés où vous êtes, sous peine de donner à ceux qui vous entourent et vous observent une idée fausse de la religion, de l'Église, du prêtre. Et dès lors que de surveillance sur vous-mêmes, sur vos paroles, sur vos attitudes, sur vos mouvements *primo primi*, deviennent nécessaires.

Ainsi, vous vous abstiendrez de dénigrer d'une manière générale votre paroisse dans les occasions d'abandon et d'intimité que vos relations peuvent vous offrir ici ou là à travers le diocèse. On rencontre des curés de qui la mauvaise humeur, toujours prête à s'épancher, surprend, fatigue, scandalise. Il semble qu'ils aient besoin, partout où ils sont, de prendre une revanche ; que le pessimisme auquel ils se livrent leur soit

[1] II Corinth. xii, 15.

un soulagement et une consolation. Pauvre soulagement! Consolation fausse et suspecte, répréhensible, très répréhensible par surcroît!

De même, et à plus forte raison, soit chez les autres, soit chez vous, vous vous abstiendrez de qualifier durement, sur le ton de l'irritation et du mépris, ceux-là mêmes dont vous auriez le plus à vous plaindre. Les épithètes que certains confrères se permettent contre le maire, l'adjoint, les conseillers municipaux, l'instituteur, le notaire, le médecin, le châtelain, l'industriel, bref, contre l'un ou l'autre de leurs paroissiens, dépassent souvent toute vraisemblance. Ils font le mal, dites-vous, ils exercent la plus fâcheuse influence : cela n'est que trop vrai ; mais persuadez-vous que ce n'est pas l'injure tombée de vos lèvres qui les arrêtera. Tout au contraire. Quand ils apprendront de quelle façon vous vous exprimez sur leur compte, de quels termes vous vous êtes servis, — et l'écho leur en arrivera toujours, — ils n'en seront que plus excités à vous poursuivre et à vous nuire. Ils auront, pour le faire, un prétexte, et cette fois réel, de plus. Ils le prendront avec vous sur le pied de la légitime défense. Ce qui n'était peut-être entre vous jusque-là qu'un malaise, se doublant d'une rancune, deviendra une hostilité déclarée et sans appel.

Cette réserve et cette prudence dans les conversations privées s'impose davantage encore en chaire, il est presque superflu de l'ajouter. Que

d'embarras créent à l'administration diocésaine, que de torts se font à eux-mêmes, je veux dire à leur crédit et à leur autorité morale, des prêtres animés de bonnes intentions, je le veux, mais imprudents, en ne craignant pas de pratiquer dans leurs instructions du dimanche, dans les avis qui trop souvent tiennent lieu d'instruction, l'allusion soi-disant bien ménagée et habile. De l'indépendance, de la fermeté, de la vigueur apostolique contre l'erreur et le mal, c'est le devoir. Des insinuations intentionnellement transparentes contre les personnes, surtout dans un cercle restreint de population où la perspicacité de chacun mise en éveil devine aisément de qui il s'agit, c'est une fâcheuse satisfaction qu'on se donne, ce n'est point une obligation sainte et sacrée qu'on remplit.

Puisque je parle de la chaire et de la Prudence qu'il est nécessaire d'y garder envers les paroissiens, un mot en passant des récriminations politiques qu'un bon nombre de prêtres se croient autorisés à se permettre. Entendons-nous bien. Je ne méconnais certes pas la légitimité des malaises, voire des très dures souffrances, que telles ou telles tendances des hommes de gouvernement, telles ou telles lois votées par les Chambres, telles ou telles applications de ces lois, peuvent provoquer au plus intime de l'âme sacerdotale à cette heure. Cette juste sévérité d'appréciations ne va pas le moins du monde contre les avis réitérés, les recommandations

formelles du Souverain Pontife, quand il nous engage à accepter loyalement la Constitution que le pays s'est choisie et qu'il maintient. Non seulement nous pouvons, mais nous devons souffrir des abus du pouvoir, de quelque part qu'ils viennent et sous quelque forme qu'ils se produisent. Nos protestations trop motivées n'ont rien à voir avec les institutions qui nous régissent, prises en soi, théoriquement considérées, comparées et préférées à d'autres autrefois en vigueur au milieu de nous, en vigueur encore aujourd'hui chez d'autres nations. Ce que je dis, c'est que du haut de sa chaire M. le curé doit surveiller ses paroles, tenir en bride ses impressions et ses émotions. Il ne paraît pas devant son peuple pour dresser un réquisitoire de la politique active du jour. Ses philippiques, forcément inoffensives, ne changeront rien aux choses qu'il dénonce. Elles fourniront un prétexte à l'irritation de quelques-uns de ses paroissiens. Elles accumuleront contre lui et contre son ministère toutes sortes de difficultés de plus. Qu'on sache pertinemment qu'il se plaint, et de quoi il se plaint en sa qualité de prêtre et de citoyen français, rien de mieux; mais qu'on ne l'apprenne pas à l'Église. *Non erat hic locus.*

Autre chose. De la Prudence, messieurs, dans vos relations avec votre public. Ne soyez pas les habitués d'une maison, d'une famille, d'un groupe. Vous en viendriez bientôt à provoquer des susceptibilités et des froissements regret-

tables. Qu'on vous voie, dans vos visites, entrer chez le pauvre aussi souvent que chez le riche, chez le républicain de conviction aussi volontiers que chez le monarchiste de tradition. Il n'y a d'exception possible, et encore faut-il le maintenir toujours avec rigueur? que pour les adversaires déclarés de la religion ou ceux de qui la conduite serait ouvertement scandaleuse. Souvenez-vous que Jésus-Christ s'est quelquefois assis à la table des publicains et des pécheurs. Vous n'épouserez pas les querelles des uns de vos paroissiens contre les autres. Des divisions surgissent entre des familles, entre des particuliers. Le motif en est secret ou connu. Vous vous abstiendrez de vous immiscer aux griefs qui s'échangent, surtout de vous faire l'écho bienveillant des accusations de l'une ou de l'autre des parties intéressées. Il est clair que cette attitude vous aliénerait immédiatement, peut-être pour toujours, les sympathies de ceux que vous auriez paru blâmer. Si l'on vous prend pour arbitre, à la bonne heure, intervenez, parlez, agissez au mieux de la paix dont vous êtes le représentant attitré. Mais il est probable qu'on ne le fera pas, et dès lors votre rôle sera de vous enfermer dans la discrétion et le silence.

Autre chose encore. De la Prudence quand vous croyez devoir, par intérêt pour vos paroissiens, vous occuper de leurs affaires privées les plus intimes. C'est l'association toute naturelle

des idées qui me dicte cette remarque et cette recommandation.

Quelquefois, avec les meilleures intentions du monde, M. le curé, même M. l'abbé, s'emploient à préparer et à favoriser les mariages. Il y a des prêtres qui ont un goût marqué pour ce genre de dévouement. *Ad sobrietatem*, messieurs, *ad sobrietatem*. Si des parents viennent vous consulter et solliciter votre entremise, rien n'est plus légitime de votre part que de vous prêter à leurs avances. Vous pouvez leur rendre un service signalé, et vous devez essayer de le leur rendre. Mais prendre vous-mêmes l'initiative, sauf les cas très rares où votre conscience vous le suggère, non, ne le faites pas. Il se cache trop d'inconnu et d'inconnaissable en cette sorte de problèmes. Si plus tard, par un motif ou par un autre, l'union que vous avez concouru à faire aboutir ne tient pas les promesses qu'elle paraissait assurer, si les époux sont réduits à regretter leurs engagements, si les familles déçues se plaignent, vous serez les premiers à porter le poids d'une responsabilité d'autant plus gênante, que le caractère et l'autorité de votre intervention auront influé davantage sur la décision prise.

Quelquefois M. le curé se charge de gérer les fonds, les petites épargnes de ses pénitentes. Les gros capitalistes ne recourent ni à sa complaisance ni à ses lumières, et pour cause. Mais cette humble commerçante, mais cette ouvrière,

mais cette domestique, ne demandent pas mieux que d'être aidées à retirer, de leur modeste pécule, le plus possible et sous de bonnes garanties. Quoi de plus légitime, en principe, de la part de leur directeur, que de leur proposer son concours? Il fera pour elles ce qu'il fait pour lui-même. Oui ; mais si pour lui-même il se trompe, ce qui arrive souvent? Que de prêtres, ces dernières années surtout, croyant opérer à coup sûr dans les placements de leur choix, se sont ruinés, et, ce qui est mille fois pire, ont ruiné des personnes de condition besoigneuse, dont ils s'étaient institués les banquiers de circonstance! En face des mécomptes dont la misère va sortir, que de récriminations tantôt discrètes, tantôt bruyantes! et si, par respect pour le prêtre, au lieu de récriminations il n'y a que des larmes silencieuses, la souffrance, les regrets, j'oserai dire les remords de ce pauvre confrère en seront-ils, pour cela, amoindris?

Quelquefois enfin, — vous voyez, messieurs, que je ne vous épargne aucun détail, — M. le curé intervient dans la question, délicate entre toutes, des testaments. Là encore, si la confiance vient spontanément au-devant de lui, si on lui demande des conseils, il lui est certes bien permis de dire ce qu'il pense. C'est d'une ingérence propre et un peu forcée qu'il doit se méfier. Mais, direz-vous, les œuvres! Mais les besoins multiples de la paroisse! Ne suis-je donc pas autorisé à chercher des ressources? Et si je puis

me faire attribuer une petite ligne ou deux dans des dispositions testamentaires, me sera-t-il défendu d'offrir la plume et l'encrier? Tout cela est gentiment présenté. Je persiste à croire que, même en vue du bien, certaines sollicitations pécuniaires auprès des malades et des mourants peuvent devenir l'occasion d'un mal très réel. Les ayants droit à l'héritage ne manqueront pas d'apprendre qu'ils ont été frustrés d'une part de leurs espérances. Ils n'auront pas toujours assez de désintéressement pour ne pas se plaindre, et leurs plaintes retomberont en discrédit et en défiance sur le pasteur auteur de leur déconvenue. J'ai connu un vénérable prêtre, justement respecté et aimé de tous, après trente ans de ministère dans le même poste, humble poste à la campagne. Il lui fallait des vitraux. Il réussit à obtenir d'un excellent père de famille la donation nécessaire ajoutée aux charges déjà lourdes des enfants. Ceux-ci versèrent la somme indiquée ; mais ce fut un tel bruit de protestations et de réclamations de leur part, qu'il se fit un revirement de l'opinion publique à l'égard du pauvre curé. La décoration de son église était parfaite. Son influence avait baissé. Le vilain mot de captation empoisonna ses vieux jours.

Que tout ce qui peut nuire au prestige et au crédit dont vous avez besoin pour asseoir votre autorité de pasteur vous soit suspect, messieurs et vénérés confrères. La Prudence le veut.

II

Il me reste à parler de la nécessité de la Prudence à un autre point de vue plus particulier, — vous devinez lequel, — en tout ce qui serait de nature à porter atteinte au bon renom de votre vertu sacerdotale.

Vous n'ignorez point que les gens du monde, — de notre temps surtout, — croient peu à la vertu du prêtre. L'engagement que nous avons pris d'être chastes les offusque. Ils sont hostiles à la chose, en principe. Ils nient qu'en fait elle soit réalisable et réalisée. De là cette malsaine avidité avec laquelle un si grand nombre d'entre eux s'emparent des moindres défaillances du clergé, pour en jeter et en grossir le scandale aux quatre vents du ciel. Quand la médisance ne suffit pas, ils y ajoutent la calomnie. Tout leur est bon pour ameuter contre nous l'opinion populaire, pour nous déposséder devant les foules de l'estime, du respect, de la vénération dont nous avons besoin, et, par ce discrédit de nos personnes, atteindre la religion elle-même que nous représentons. Ce ne sont donc pas seulement nos intérêts privés qui sont en jeu, mais encore les intérêts, — et ceux-là cent fois supérieurs, — de l'Église, de l'Évangile, de Jésus-

Christ. Nous ne saurions, en conséquence, nous entourer de trop de vigilance et de trop de précautions.

Plus que jamais la recommandation de saint Paul s'adresse à nous : *Ab omni specie mala abstinete vos*[1]. Nous préserver du mal, ce n'est point assez. Il en faut éloigner de nous même les apparences.

Longe a mulieribus salus. Voilà qui est catégorique autant que bref. Oui..., mais comment; dans la pratique quotidienne du ministère, faire de ces quatre mots la règle de toute notre conduite? Nous ne sommes ni des trappistes ni des chartreux, encore moins des moines du mont Athos. Notre vocation nous retient au milieu du monde. Nos supérieurs nous y ont fixé notre place en nous répétant la parole de Jésus : *Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves a malo.* Il nous est donc absolument impossible de nous tenir à distance « des personnes du sexe ». J'use de la formule usitée... J'avoue que je la goûte peu et que le mot : femmes, tout court, me paraît plus simple et plus décent. Si vous le permettez, je l'emploierai de préférence. Puisque l'éloignement radical des femmes ne rentre pas dans notre genre de vie, puisque nous leur devons notre zèle, notre dévouement, nos conseils, notre direction, convenons du moins, — et cela en toute sincérité et droiture, — des

[1] I Thess. v, 22.

précautions auxquelles il est urgent de nous astreindre.

Commencerons-nous par dire quelque chose du confessionnal? Oui, puisque c'est le lieu des rencontres les plus habituelles. Le temps nous presse; je me bornerai à des indications sommaires.

Avant tout, quand nous nous rendons au tribunal de la pénitence, que ce soit sous l'inspiration de notre foi renouvelée, retrempée par un peu de recueillement préparatoire. Ce que nulle puissance humaine n'a le droit de faire, nous allons le faire; nous allons remettre les péchés. Jésus-Christ, de sa pleine autorité, parce qu'il était plus qu'un homme, les a remis. Il nous a délégués, dans les termes les plus formels, l'exercice de son divin pouvoir. Une part de notre sacerdoce consiste à redire en son nom : *Remittuntur peccata tua.* Que ce soit aussi avec une pureté absolue d'intention, que cette prière du Psalmiste nous devienne familière en chaque nouvelle occurrence : *Eripe me de luto, ut non infigar.*

Munis de ce double réconfort d'âme : une foi vive, un loyal appel à l'assistance d'en haut, acquittons-nous sans crainte de notre mission. Nous sommes dans de bonnes conditions pour la bien remplir. Un jour, un avocat fort distingué, avec qui je causais du ministère de la confession, me disait ceci :

« Je m'explique, par ma propre expérience, qu'un prêtre ne se sente ni gêné ni troublé des

confidences qu'il reçoit. Je l'ai remarqué pour mon compte ; toutes les fois que je donne des consultations dans mon cabinet, fût-ce sur des points très délicats et à des personnes capables d'inspirer une prompte sympathie, je me sens en quelque sorte protégé par la conscience du devoir que j'accomplis et le sentiment de la dignité professionnelle. Les mêmes rencontres, en d'autres circonstances, en un autre lieu, pourraient n'être pas exemptes d'inconvénients. Là, elles n'en ont point. »

Cette observation et cette analyse sont justes. Même naturellement parlant, le devoir, la fonction, la profession, préservent. A plus forte raison en sera-il ainsi lorsque des motifs supérieurs et des grâces de choix, comme il en va du prêtre, s'ajouteront à cette simple efficacité naturelle pour le surélever et l'affermir.

Au confessionnal, nous nous imposerons rigoureusement la discrétion des regards. Sous aucun prétexte, messieurs, ne prenons la liberté de regarder une pénitente qui s'accuse. Jésus est en face de la femme adultère. L'Évangile nous dit qu'il traçait sur la poussière du parvis des signes mystérieux, incliné vers le sol. Pourquoi ne nous inspirerions-nous pas de cette attitude, qui très probablement n'avait pas la portée intentionnelle d'un exemple, mais enfin dont nous pouvons tirer profit ? *Nec ego te condemnabo,* ce sont là des mots que nous surtout nous devons dire les yeux baissés.

Nous nous imposerons la discrétion des interrogations. Je sais bien, messieurs, que l'intégrité des aveux est nécessaire; que le confesseur, puisqu'il est juge, en a besoin pour former son jugement, et que, par conséquent, il est de son droit et de son devoir de l'obtenir. Mais je sais de même que parfois, soit inconscience de l'abus, soit... autre chose, les limites sont dépassées. Il se fait des questions excessives, minutieuses, troublantes, qui surprennent et qui créent contre la pratique de la confession des préjugés et des révoltes irrémédiables. Un très pieux prêtre et très expérimenté, un vétéran du ministère paroissial, ne craignait pas d'exprimer ainsi son avis : « L'intégrité : loi positive... L'honnêteté : loi naturelle. » S'il y a conflit entre les deux dans un cas donné, ce sont les exigences de la seconde qui l'emportent.

Nous nous imposerons la discrétion du temps consacré à entendre nos pénitentes. Il n'est pas possible, évidemment, de formuler de règle précise sur ce point. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il est tout à fait déplacé et regrettable pour un confesseur de retenir telles ou telles personnes beaucoup plus que d'autres. L'entourage, ordinairement susceptible, ne se gêne pas pour le remarquer et s'en plaindre. Fût-il le mieux disposé du monde, il se demande à quel titre se produisent ces préférences et s'il les faut expliquer par l'unique recherche du bien. Des bruits fâcheux, des interprétations méchantes circulent

dans la paroisse. Cela peut suffire à voiler le prestige de M. le curé et à paralyser son ministère. Jésus-Christ rencontre la Samaritaine. Il la confesse. Il la convertit. Il l'établit pour jamais dans la vérité et la vertu. Que lui a-t-il fallu pour cette œuvre de réparation merveilleuse ? Lisez l'Évangile ; comptez : en tout vingt et une phrases ! Permettez-vous-en, messieurs et chers confrères, le double, le triple, le décuple ; mais, de grâce, sachez couper court... aux superfluités. Ne permettez pas, à l'occasion de la confession, qu'on vous parle de votre santé, de vos œuvres, de vos prédications, de vos projets, de vos ennuis, de vos joies... *Vade in pace*. Et fermez la grille.

Après le confessionnal, les visites. Il ne s'agit pas, bien entendu, des visites de bienséance et de convenance que l'exigence des relations accoutumées impose et qui se font, pour ainsi dire, au grand jour. Il s'agit de celles qu'un prêtre fait ou reçoit dans l'intimité, *solus cum sola*. Elles sont quelquefois motivées, et on ne peut plus légitimes. Souvent elles ne le sont pas, ou, après l'avoir été au début, pendant un certain temps, elles cessent de l'être. *An liceat? An deceat? An expediat?* Il y faut regarder de près, en toute droiture et loyauté de conscience. Que d'illusions tomberaient, que de périls et de chutes seraient évités, si cette règle de prudence unanimement posée par les auteurs de spiritualité et de morale ecclésiastique était toujours acceptée et respectée !

Sous prétexte de porter des consolations ou d'en chercher pour son propre compte, — je choisis l'hypothèse la plus bénigne, — un prêtre multiplie auprès d'une de ses pénitentes ses assiduités. Tout d'abord, tout reste dans les limites d'une correction irréprochable. Peu à peu certaines démonstrations de sympathie, que la seule compassion soi-disant inspire, commencent de se produire. Certaines libertés se prennent. L'inévitable *crescendo* de ces familiarités qu'on tient, de part et d'autre, pour inoffensives suit son cours. Et puis... et puis... Mais trêve à des tableaux qui seraient déplacés ici, et qu'il n'est que trop facile de compléter tout bas. Saint Augustin a dit : *Crede mihi, episcopus sum, veritatem loquor, non mentior. Cedros Libani et gregum arietes, sub specie amicitiæ spiritalis corruisse vidi, de quorum casu non magis suspicabar quam de Hieronymi vel Ambrosii.* Vous entendez: *Cedros Libani, gregum arietes*;... non pas les premiers venus, les jeunes, les novices, les inexpérimentés, même les anciens, les vétérans, ceux que leur âge et leur situation semblaient mieux devoir retenir et préserver.

A propos des visites, toujours au nom de la Prudence, et parce que cette pensée me traverse l'esprit, je signalerai l'inconvénient, pour un prêtre de paroisse, de recevoir les chanteuses de son église au presbytère. M. le curé, M. l'abbé, ont organisé un chœur de chants qui contribue à rehausser l'intérêt et l'attrait du culte. Rien

de mieux. Ils sont musiciens, ils tiennent l'harmonium; ils exercent les jeunes filles dont le chœur se compose. Il le faut bien; mais, le plus possible, que ce soit ailleurs qu'à la cure: chez les religieuses, par exemple, s'il y en a, dans une salle commune et ouverte de l'école. Et si décidément le seul lieu de réunion convenable est la cure, que la plus vigilante circonspection ne cesse pas d'être observée. Voilà quelquefois ce qui se passe : quand la répétition générale est finie, M. le curé, M. l'abbé, gardent trois ou quatre de celles des chanteuses qui, douées d'une voix plus agréable et plus sûre, doivent entraîner leurs compagnes. Ils les exercent à part, celles-là. Et s'ils n'en gardent que deux? Et s'ils n'en gardent qu'une? Les solistes, la soliste! Et si, non point en une circonstance ou l'autre, en passant, mais d'habitude, ils se donnent ce luxe de dévouement, combien faudra-t-il de temps dans le public pour qu'on s'avise de penser et de dire que le dévouement se mélange peut-être bien... d'autre chose? *Ab omne specie mala abstinete vos.*

Je signalerai de même l'abus des rencontres à la sacristie. Que les linges et les ornements sacrés soient l'objet de soins intelligents, tout le réclame, tout l'impose. Mais la présence fréquente, assidue, de M. le curé quand vient la sacristine, religieuse ou laïque, est-elle nécessaire? A deux pas de l'autel et du tabernacle, est-il admissible qu'on paraisse se donner des

rendez-vous ? Ne s'en apercevra-t-on pas très vite ? Ne se permettra-t-on pas très aisément d'en parler ? Et lors même que cette éventualité pénible serait écartée, ne resterait-il pas toujours ce qui est surtout à craindre, là comme ailleurs, là comme partout, en dépit de la proximité sainte de l'Eucharistie, la suite et la progression des abandons trop libres ? Que de tristes histoires ont commencé de naître, sous le regard des anges de ce paradis qu'est la présence réelle dans la plus humble église !

Un mot, en finissant, des correspondances;... un mot seulement, car je constate que notre entretien se prolonge outre mesure. Continuer et compléter, la plume à la main, notre ministère auprès des âmes, n'est assurément point répréhensible en soi. Mais, une fois de plus, l'usage légitime et l'abus se touchent. Ce que quelques-uns de nous, messieurs, sous prétexte de direction, perdent de temps, chose à elle toute seule déjà plus que regrettable; ce qu'ils se permettent d'invraisemblables libertés dans le ton, l'allure, la mièvrerie du langage, les artifices choisis pour faire chercher et deviner ce qui n'est pas formulé expressément; ce qu'ils mêlent ou plutôt substituent d'humain à l'inspiration surnaturelle, est vraiment étrange. *Blandas et dulces litterulas, hæc omnia non novit sanctus amor,* disait saint Ambroise. Que de prêtres à qui s'adresse, aujourd'hui comme dans le passé, cette admonestation du saint

évêque ! Inconvenance d'abord, imprudence ensuite. Où sont les garanties de discrétion de la part de l'entourage ? Qui peut répondre, à distance, de la réserve de la personne favorisée de ce genre de familiarité ? Sommes-nous assurés que d'autres qu'elle ne liront pas la lettre que nous n'adressions qu'à elle seule, et comme sous le sceau inviolable du secret ? Je me rappelle avoir entendu le vénéré Père Pététot raconter que, pour en finir avec les exigences d'une de ses pénitentes avide d'être consolée, il s'était contenté un jour de lui répondre :

« C'est triste, madame; mais qu'y faire ? Votre tout dévoué... »

Messieurs, je ne vous demande pas ce degré de laconisme humoristique. Je vous demande instamment le souci de votre dignité et de votre caractère sacerdotal sur ce point comme sur les autres. *Ab omni specie mala abstinete vos.* Il s'agit de votre âme, il s'agit des âmes. Il s'agit de l'honneur de l'Église et de la religion. Il s'agit des droits imprescriptibles de Jésus-Christ et de Dieu !



LA TEMPÉRANCE

Messieurs et vénérés confrères,

Je commencerai par vous parler de la tempérance *stricto sensu;* je vous parlerai ensuite de la tempérance *lato sensu*. Cette distinction que font quelques auteurs, et qui me paraît être motivée et rationnelle, nous fournira l'occasion de porter ensemble notre attention sur plus de choses.

Utrum temperantia sit virtus? demande saint Thomas. Il répond : *Quum temperantia hominem ad quamdam moderationem et temperiem rationi congruentem inclinet, sequitur inde eam esse virtutem*[1]... *Utrum sit specialis virtus? Temperantia ut moderatur appetitus in his quæ maximæ hominem alliciunt ad ea quæ contra rationem sunt, est specialis virtus*[2]. Et enfin : *Temperantia est magis circa delectationes gustus, quam circa delectationes aliorum sensuum*[3].

[1] 2a 2æ, quæstio CXLI, art. I. — [2] 2a 2æ, *id.*, art. II. — [3] 2a 2æ, *id.*, art. V.

C'est la tempérance ainsi entendue, au sens le plus accoutumé, le plus obvie, *circa delectationes gustus,* que j'appelle la tempérance *stricto sensu.*

I

De la tempérance, messieurs, dans les habitudes de votre vie privée, de votre vie de tous les jours. Quelques-uns d'entre vous, le plus grand nombre d'entre vous, sont tentés sans doute de sourire de cette recommandation. Le moyen, me disent-ils, de manquer de tempérance lorsque, avec notre pauvre traitement que ne relève aucun casuel, nous avons tout juste le nécessaire ? Que nos frères des villes ou des cantons prennent pour eux ce salutaire avis, nous, desservants des campagnes, nous y échappons de droit. Expliquons-nous. Je sais bien que vous ne pouvez pas, la plupart du temps, vous accorder un ordinaire recherché qui sente le confortable et le luxe ; mais vous pouvez, cela se voit, et précisément parce que le menu quotidien est modeste, vous octroyer,... comment vais-je m'exprimer ? certains dédommagements. Il y a le vin, il y a les liqueurs ; un peu de rhum, un peu de fine champagne, un peu de *blanche :* la blanche est en faveur dans certains presbytères. La dose, modérée tout d'abord, peu à peu s'ac-

centue. Nous ne nous la permettions au début qu'à la suite de notre repas de midi ; au bout d'un certain temps, nous ne la trouvons pas plus déplacée le soir qu'au milieu du jour. Et de là à y revenir dans les intervalles du déjeuner au dîner, du dîner au souper, il n'y a pas loin. Et, sans nous en apercevoir, nous glissons vers un commencement d'abus, puis vers l'abus caractérisé. Ce qui n'était primitivement qu'une satisfaction inoffensive, *delectatio gustus,* devient un besoin impérieux. Les physiologistes l'ont remarqué et l'enseignent. Il n'y a pas de pire exigence que les exigences de surérogation et artificielles. *Principiis obsta*, vous me dispenserez d'insister.

La tempérance vous est imposée par la modicité de vos ressources, et vous la pratiquez,... je le veux bien encore. Mais l'importance que vous semblez donner à cette question, au fond vulgaire et humiliante, de votre nourriture ! Mais les regrets que vous exprimez parfois de votre simplicité forcée ! Mais les reproches que vous adressez à votre « cordon bleu », quand elle s'est négligée un peu ! Mais le temps que vous passez à table ! Tout cela n'indique-t-il pas au moins une fâcheuse tendance à la sensualité mondaine? Permettez-moi, à propos du temps passé à table, la petite anecdote suivante dont je garantis l'authenticité. Je ne l'emprunte à personne, je la retrouve dans mes propres souvenirs. Un jour, je rendais visite au fond d'une campagne soli-

taire à un excellent desservant de mes amis. Il était dix heures du matin. Je le trouvai à déjeuner tout seul. Surpris qu'il fût attablé à ce moment inusité, je me permis de lui demander le motif de cette habitude contraire à nos habitudes ecclésiastiques.

« Oh ! me dit-il, et sans la moindre hésitation ni gêne, voilà... En revenant de l'église, après la messe, après le bréviaire et le journal, je me mets à table. Je prolonge un peu la séance... La matinée est remplie. Je dîne à cinq heures ; même répétition... La soirée est moins longue. J'ai trouvé ce moyen d'occuper le temps. Il est excellent. Je m'en applaudis. »

L'ingénieuse invention, n'est-il pas vrai, messieurs ? Qu'en pensez-vous, et serez-vous étonnés si je ne vous propose pas de la suivre ?

De la tempérance, les jours où vous n'êtes plus seuls au presbytère, les jours où vous recevez vos confrères du voisinage. Rien de mieux certes que ces réunions amicales qui, de temps à autre, viennent rompre l'austérité de la solitude ordinaire et l'adoucir. Mais, de grâce, ne vous piquez pas de changer en festins ces agapes familières. Ce n'est point pour leur offrir le plaisir de la table que vous convoquez vos amis ; ce n'est pas pour en jouir, qu'ils répondent à votre invitation. Vous vous rencontrez pour vous voir, pour échanger vos soucis, vos peines, vos joies, vos projets, vos bons désirs. Un excès quelconque d'ostentation et de luxe comporte

de réels inconvénients. D'abord, à supposer que vous ayez des ressources personnelles qui vous permettent une certaine prodigalité, vous risquez d'humilier et de gêner ceux de vos chers convives qui, dénués pour leur compte de toute aisance, ne pourront pas vous recevoir comme vous les recevez. Ensuite, n'oubliez pas que dans le village, dans la paroisse, on saura par le menu détail ce qui a été servi sur votre table, le nombre et la qualité des mets, le nombre et la qualité des vins. Autrefois le presbytère s'enveloppait, aux yeux des populations respectueuses, d'une sorte de vénération. Il n'en est plus de même aujourd'hui. La curiosité indiscrète du public, trouvant aisément des complicités dans la place, veut tout connaître et connaît tout. Les commérages vont leur train. On ne se gêne pas entre gens de condition besoigneuse pour parler de la vie commode que mènent les prêtres. On en cause à la ferme et à l'atelier.

De la tempérance aussi, lorsqu'au lieu de recevoir vos confrères vous recevez des laïques. Une politesse en appelle une autre. Il peut très bien arriver qu'ayant été prévenus par des familles riches, vous vous croyiez obligés de faire à votre tour une invitation. Que tout soit modéré et simple. Pourquoi entreprendriez-vous de lutter, avec les gens du monde, d'élégance et de confort? Ils vous adresseront des compliments, ils vous féliciteront du bout des lèvres;

au fond ils ne vous approuveront pas. Un jeune curé, à l'occasion de son installation, ayant été l'objet de la part des bonnes maisons de sa paroisse d'un accueil empressé et cordial, voulut rendre courtoisie pour courtoisie. Il donna un dîner, un grand dîner. Ce n'était pas le temps de la chasse. Il servit des cailles peut-être venues du Caire, achetées fort cher, en tout cas. Chaque convive eut sa caille. Et chacun de s'exclamer, d'admirer, de vanter la gracieuseté princière de l'amphitryon. M. le curé se montrait ravi. Mais quelqu'un, au sortir du repas, entendit les invités changer de ton et de langage, se répandre en critiques sévères contre la prodigalité du maître de maison, et l'un d'eux clore sa diatribe par ce mot : « C'est un homme qui n'a pas de jugement. » Conclusion pratique et immédiate : Messieurs, quand vous inviterez vos châtelains ou vos bourgeois au mois de mai, vous ne vous donnerez pas le luxe de leur offrir des cailles.

Je viens de le dire, vous êtes quelquefois invités par des laïques, tels ou tels des notables de votre paroisse. Ayez grand soin, quand vous êtes à leur table, de ne jamais vous départir de la plus vigilante tempérance. Il est tout à fait déplaisant qu'on dise de M. le curé qu'il est une « bonne fourchette » ; c'est là un genre de réputation que vous devez particulièrement redouter. Gardez-vous de même de vous poser en fins connaisseurs des vins qu'on vous sert. Parfois, sous prétexte de flatter son hôte, un prêtre

déguste ce cru de Bourgogne, ce cru de Bordeaux, ce cru des côtes du Rhône. Il prend les airs et l'attitude de circonstance. Il porte religieusement le verre à ses lèvres, il ferme à demi les yeux, il laisse entendre le bruit classique de la langue contre le palais, il formule avec gravité son jugement. Rien là qui soit un crime. Mais plus d'un aigrillard, parmi les convives, s'amuse de cette prétention du pasteur à faire le gourmet. C'est cela qui est de trop et qu'il faut éviter à tout prix.

De la tempérance encore, messieurs, lorsqu'à l'occasion d'une œuvre de jeunesse, patronage ou cercle d'ouvriers, vous avez des réunions d'hommes au presbytère. Jamais vous ne les attirerez trop, jamais vous ne leur ferez trop d'accueil. Combien ne serait-il pas à souhaiter que dans chaque paroisse, chaque dimanche, la cure, quand il n'y a pas un local spécialement affecté à les recevoir, fût ouverte aux jeunes gens! Un peu de consommation à un moment de la soirée ; rien de mieux. Mais pas d'abus. Que le presbytère ne dégénère point en succursale des cafés, en comptoir ni en tabagie. Que la gaieté des jeux, des propos ou des chants, stimulée par la boisson, ne se mélange jamais des moindres inconvenances. La demeure du prêtre est sainte ; c'est presque la maison de Dieu. Et puis, pour revenir à une observation très souvent répétée déjà, il y a lieu de tenir compte et grand compte de la méchanceté du public

Je n'ajoute qu'un mot, et encore ce mot je le dis timidement. Vous contenterez-vous, messieurs et chers confrères, de la seule tempérance, c'est-à-dire de cette modération qu'un homme du monde bien élevé, ne fût-il pas chrétien, par respect pour sa dignité, s'impose? Serait-il exorbitant de vous demander, sous une forme ou sous une autre, à l'insu même des familiers du logis, un peu de mortification quotidienne? *Semper mortificationem Jesu, in corpore vestro circumferentes*[1]. Je sais que votre ordinaire est humble et peut compter pour une mortification habituelle. Cependant, vous qui vivez à la campagne, ne reconnaîtrez-vous pas que c'est encore votre table qui est le mieux servie? Aucun de vos paysans n'a l'équivalent de votre régime journalier. Et vous qui vivez à la ville, ignorez-vous que sur votre paroisse des centaines d'ouvriers, d'ouvrières, de pères et de mères de famille, manquent du nécessaire? Souvenez-vous que la mortification, dans une vie de prêtre, est un élément de puissance surnaturelle et d'apostolat. Au nom des privations que tant d'autres, autour de vous, subissent, aimez à vous priver un peu.

[1] II Corinth. IV, 10.

II

Parlons maintenant de la tempérance *lato sensu*, c'est-à-dire d'une certaine disposition d'âme, d'une certaine habitude de caractère, qui préserve en tout ordre de choses des exagérations. *Quamdam moderationem et temperiem rationi congruentem.*

Pour commencer par là, c'est un manque de modération raisonnée et raisonnable que le besoin qu'ont certains prêtres, sous couleur de zèle, de se lancer dans des entreprises aventureuses. Bâtir une église, restaurer une chapelle, élever un presbytère, construire des écoles, tout cela est fort bien en principe. Mais encore faut-il ne rien commencer sans avoir mis de son côté les chances probables de succès et fait le bilan exact des ressources dont on dispose ou sur lesquelles on peut compter. *Aide-toi, le ciel t'aidera,* dira-t-on. Sans doute ; c'est là un excellent adage, très légitimement devenu populaire. N'oublions point cependant que sans nier les interventions opportunes de la Providence, — ce qui n'est certes point dans son rôle, — l'Évangile se prononce sévèrement contre la témérité. *Quis ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat sumptus qui necessarii sunt,*

si habeat ad perficiendum; ne posteaquam posuerit fundamentum et non potuerit perficere, omnes qui vident incipiant illudere ei dicentes: Quia hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare[1]. Nous voilà dûment avertis. Nous ne devons pas entreprendre ce que nous ne nous sentons pas en mesure de mener à bonne fin; et cela, — sans rien dire des embarras suscités par notre faute à l'administration diocésaine, — pour ne pas provoquer les justes étonnements et les justes remontrances de l'opinion publique. Craignons ce qui peut se retourner contre nous dans nos œuvres extérieures, fussent-elles inspirées par les meilleures intentions, parce que le discrédit dont nous serions personnellement atteints ne manquerait pas de rejaillir sur la cause chère et sainte qui nous est confiée.

Au sujet de la reconstruction ou de la restauration des églises, je me permets d'attirer encore votre attention sur le point que voici. Il arrive quelquefois que M. le curé, en possession des ressources financières dont il a besoin, *sumptus qui sunt necessarii*, n'ayant point à redouter par conséquent de ne pouvoir pas aller jusqu'au bout de son entreprise, cependant la conduit mal. Il ne consulte personne. Il se croit architecte et s'en fie à sa prétendue compétence. Le concours d'un entrepreneur lui suffit. La solidité de l'édifice ou de la partie restaurée de

[1] Luc. XIV, 28, 29, 30.

l'édifice laissera peut-être à désirer. Et si cette inquiétude majeure doit être écartée, ne reste-t-il pas l'inconvénient possible des fautes de goût, des proportions défectueuses, du mélange inintelligent des styles dont tout le monde sera choqué et se plaindra? Des autels, des tables de communion, des fonts baptismaux, une chaire qui ne sont pas en harmonie avec le plan général, une profusion d'ornementations d'où l'esthétique la plus élémentaire est bannie, cela se voit souvent, et cela est fort regrettable. Un peu de tempérance, *moderationem et temperiem rationi congruentem*, aurait suffi à l'éviter.

Autre genre d'exagération contre lequel il est bon, il est nécessaire de se prémunir. Au nom des inspirations du zèle encore, mais d'un zèle mal équilibré et dangereux, un prêtre nouveau venu dans une paroisse veut du jour au lendemain faire autrement et mieux que son prédécesseur. Je ne nie pas que des réformes en plus d'un cas, sur plus d'un point, ne soient désirables et opportunes. Il convient cependant d'y toucher avec circonspection, surtout de ne pas vouloir les mener toutes de front. Il est à craindre qu'à se disperser sur trop de choses, cet empressement et ces efforts n'aboutissent pas. « Qui trop embrasse mal étreint, » dit le proverbe. En outre, montrer subitement toutes les lacunes de l'administration précédente, c'est en quelque sorte instruire le procès de celui qui n'est plus là, c'est l'accuser devant la paroisse ou de

de négligence ou d'incapacité, *sapere ad sobrietatem*[1]. Le conseil de saint Paul a, dans cette occurrence, une de ses plus utiles applications.

Il y a de ces tempéraments chez qui le besoin d'activité manque de modération, j'allais dire de tenue. Le sachant ou non, certains prêtres semblent vouloir jouer, sur tous points, au personnage nécessaire. Rien de ce qui se fait ne saurait se faire sans eux, ne se fait aussi bien que par eux. S'ils ont un vicaire, ils limitent le plus possible la part de ministère qui lui incombe, et encore s'ingèrent-ils souvent dans l'étroit domaine qu'ils lui attribuent. Si le sacristain prépare l'autel et allume les torches, ils se précipitent et le remplacent dans sa besogne. S'ils ont des chantres, ils chantent plus fort qu'eux et souvent les embrouillent. S'ils ont des congréganistes, il faut qu'ils décident de la longueur de leurs voiles et de la nuance de leurs rubans. Quelque pensée judicieuse, quelque amélioration opportune pour les intérêts de la paroisse est-elle proposée par d'autres qu'eux, ils ne manquent pas de dire qu'ils y avaient déjà songé. Quand on réussit à leur procurer des ressources pour leurs œuvres, ils laissent volontiers croire qu'ils les ont eux-mêmes trouvées par leur propre industrie. Sont-ils pour cela des orgueilleux? Mon Dieu! non. Seulement ils ont fréquenté chez la mouche du coche. Ce sont ceux-là qui entre-

[1] Rom. XII, 3.

prennent volontiers de toucher à tout lorsqu'ils arrivent quelque part.

A cette sorte d'exagération, dont l'un des inconvénients est de discréditer un confrère décédé ou transféré à un autre poste, je rattache l'exagération qui consiste à molester des confrères voisins par une revendication trop absolue des droits paroissiaux. Quelques prêtres à cet égard sont intraitables, sont farouches. Sous prétexte que leur bercail est leur bercail, qu'ils en ont la responsabilité et la garde, ils se refusent à toute transaction, à tout accommodement, quand il y aurait cependant lieu de s'entendre à l'amiable. Prenons pour exemple les catéchismes. Voilà de pauvres enfants qui habitent des hameaux éloignés de l'église, où régulièrement ils devraient se rendre. Ils sont à cinq, six, sept kilomètres du clocher. En hiver il faut, pour arriver à temps, qu'ils partent du logis paternel bien avant le jour, qu'ils fassent ce long trajet par de mauvais chemins, dans la boue, dans la neige. Passe encore pour les garçons, mais les filles ! N'est-ce pas vraiment se montrer inhumain que d'exiger l'assiduité dans de pareilles conditions ? Les parents justement contrariés et inquiets n'ont-ils pas le droit d'élever des réclamations? L'église voisine est proche. Pouquoi ne pas tomber d'accord, de bonne grâce, avec le curé de la paroisse limitrophe, qu'il recevra parmi ses enfants les petits riverains de ses frontières? Que toutes les précautions soient prises, toutes les garanties

assurées. Qu'au moment de la première Communion les examens soient subis devant le titulaire préoccupé de sa responsabilité, personne ne trouvera à redire. Ce qui est inadmissible, c'est le parti pris draconien de n'accorder aucune facilité. *Summum jus, summa injuria.*

Même remarque pour les droits du casuel. Ah ! ce terrible casuel. Combien d'objections de bas étage il provoque! combien d'humiliations il nous impose ! Il faut cependant bien qu'il y en ait un, les neuf cents francs de traitement alloués par l'État qui s'acquitte d'une dette étant la seule ressource de la plupart des prêtres à la campagne et ne pouvant décidement pas suffire. Et si, par exception, M. le curé a des revenus personnels, ce n'est point un motif pour lui de laisser inappliqué le tarif sanctionné par l'autorité diocésaine. Il peut se passer, lui, de ce supplément de traitement. Son successeur en aura peut-être le plus pressant besoin. S'il trouve, quand il viendra, des habitudes, des traditions contraires à son droit, comment s'y prendra-t-il pour le faire valoir? De quels bruyants reproches de cupidité ne sera-t-il pas poursuivi? En faudra-t-il davantage pour paralyser immédiatement son autorité et son ministère? C'est donc plus qu'une convenance, c'est un devoir de maintenir le casuel. La ténacité toutefois devra-t-elle être poussée jusqu'à la rigueur? Toute règle a ses exceptions. Dans un cas particulier ou dans un autre, soit à cause

de la pénurie à lui bien connue de tels ou tels de ses paroissiens, soit pour éviter un scandale que ne manqueraient pas de soulever des adversaires tapageurs, M. le curé croira opportun de ne pas urger sur la redevance accoutumée, il aura mille fois raison de se taire. Cette concession de sa part, ou librement consentie ou arrachée de force, ne prévaudra pas devant l'opinion contre l'exercice habituel et normal de ses droits, et ne créera aucun précédent fâcheux.

De la tempérance enfin, messieurs et chers confrères, au sens que nous étudions, *lato sensu,* dans la délicate mesure à garder vis-à-vis des gens du monde qui nous ouvrent volontiers leur maison. Un assez bon nombre de prêtres ont pour principe de ne jamais accepter d'invitations, de ne jamais sortir de chez eux. D'autres, au contraire, ne laissent échapper aucune occasion de fréquenter chez leurs paroissiens. Les premiers s'inspirent de cette conviction que plus ils se montreront réservés et austères, les hommes du presbytère exclusivement, plus ils édifieront leur public. Les autres estiment qu'à se prêter aux avances qui leur sont faites ils gagnent de multiplier leurs relations, et, par ces relations mêmes une fois engagées, ils espèrent être en mesure de réaliser plus de bien. Vous voyez que je colore des meilleures explications l'une et l'autre façon de penser et d'agir. *Medium tene.* Il est probable que là, comme partout et tou-

jours, les convenances et la sagesse pratique se rencontrent entre les extrêmes.

A tout prendre, aux temps où nous sommes, peut-être l'une des deux habitudes, l'abstention totale, a-t-elle moins d'inconvénients que l'empressement et la fréquence des acceptations.

Quoi qu'il en soit, une règle de conduite indiscutable s'impose au prêtre visiteur des familles de sa paroisse : c'est la réserve, la dignité, le bon ton et le bon goût du respect de son caractère sacerdotal. De l'aisance, jamais de l'abandon. Il ne prendra que modérément part aux jeux de cartes. Il s'abstiendra des jeux dits de société, dont l'allure frivole et les exigences gênantes le mettraient dans l'embarras. Il se récusera de même pour certains jeux extérieurs sur la terrasse, au jardin, qui tournent à une sorte d'exercice gymnastique, surtout si des jeunes filles et des femmes y sont mêlées[1]. Il n'acceptera pas trop facilement de chanter et de se laisser accompagner au piano par la maîtresse de la maison. « J'ai vu, de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu, » la scène que je vais dire. M. l'abbé a une belle voix. On lui demande instamment, après le dîner, de se faire entendre. Il se laisse un peu prier,... c'est l'usage. Il finit par se rendre, c'est encore plus l'usage. Le voilà debout

[1] Voir à ce sujet, et du reste pour tout ce qui touche aux relations du prêtre avec le monde, l'excellent ouvrage de M. Branchereau, supérieur du grand séminaire d'Orléans : *Politesse et Convenances ecclésiastiques*, 8e édition.

près du piano long où madame vient s'asseoir. On a réclamé le *Lac*, de Lamartine, musique de Niedermeyer. Le chanteur se surpasse, l'accompagnatrice aussi. L'assistance est ravie. A la dernière stance, les deux exécutants redoublent de brio :

Que le vent qui gémit, le roseau qui soupire,
Que les parfums légers de ton air embaumé,
Que tout ce qu'on entend, l'on voit ou l'on respire,
Tout dise : Ils ont aimé !

Et l'abbé de répéter avec des accents de premier ténor d'opéra : « Tout dise..., tout dise..., tout dise : Ils ont aimé ! » Et madame de souligner au clavier, avec un brin de fièvre et d'exaltation artistique, le mot final du poème.

Au milieu des bravos qui éclatent, j'entends à côté de moi un vieux monsieur à moustaches blanches dire à son voisin :

« L'abbé chante merveilleusement ; mais, vous savez, quand je voudrai me confesser, ce n'est pas lui... qui sera mon homme ! »

LA JUSTICE

Messieurs et vénérés confrères,

Les jurisconsultes de la vieille Rome avaient ainsi défini la justice : *Justitia est constans et perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi*[1]. Saint Thomas se demande si cette définition est bonne : *Utrum convenienter definiatur?* Il reprend chacun des termes dont se sert Ulpien, il les approuve, il les commente, il conclut pour son compte : *Justitia perpetua et constans voluntas est jus suum unicuique tribuens, vel est habitus secundum quem aliquis constanti et perpetua voluntate jus suum unicuique tribuit*[2].

Rendre à chacun ce qui lui est dû... Nos semblables sont-ils les seuls à avoir des droits sur nous, les seuls à l'égard desquels nous soyons redevables de certaines obligations? Dieu, s'il existe, n'est-il pas le premier des ayants droit,

[1] Ulpien. — [2] 2a 2æ, quæstio LVIII. art. I.

logiquement, nécessairement? Ne faut-il pas, quand on s'occupe de la justice, commencer par le souci supérieur de Celui de qui tout procède? Impossible de le nier. Saint Thomas, serrant de près la question selon sa rigoureuse méthode, met la chose dans tout son jour : *Religio ponitur pars justitiæ; quidquid ab homine Deo redditur, debitum est*[1]. Et ailleurs : *Utrum præcepta Decalogi sint præcepta justitiæ? Tria prima præcepta sunt de actibus religionis quæ est potissima pars justitiæ*[2]. Rendre nos devoirs à Dieu, comme nous le disons dans la simplicité du langage chrétien, n'est donc point seulement une convenance, c'est une exigence de justice.

Religio ponitur pars justitiæ. Retenons bien ce mot. Dans sa brièveté, il nous fournit une réponse invincible au sophisme retentissant exploité il n'y a pas encore longtemps parmi nous sous le nom de « morale indépendante ». Indépendante de quoi? demandait, avec son ferme bon sens, Mgr Dupanloup; indépendante de toute doctrine révélée, de toute foi au surnaturel? Mais l'idée de Dieu n'est-elle pas nécessaire et primordiale? Ne relève-t-elle pas de la raison et du verdict irréductible de la conscience? Et si cette idée n'est point un vain mirage de l'imagination, si elle se pose et s'impose comme un principe fondamental, si elle correspond à une réalité, ne s'ensuit-il pas jusqu'à l'évidence que la morale,

[1] 2a 2æ, quæstio LXXX, art. I. — [2] 2a 2æ, quæstio CXXII, art. IV.

code sacré des devoirs de l'homme, a pour premier objet la Divinité? « Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié. » C'est par où toute créature intelligente doit commencer, et cela en justice, de s'acquitter de ses obligations.

A la lumière de cet enseignement rationnel autant que dogmatique, vous appuierez, messieurs et chers confrères, votre conduite quotidienne sur une base plus solide que ne le saurait être le sentiment exclusif de la piété. Les libres penseurs nous reprochent d'étayer toute la religion sur l'éveil et le jeu de la sensibilité, faculté éminemment subjective. Cela n'est pas. *Religio ponitur pars Justitiæ.* Au fond de nos dispositions et de nos habitudes religieuses il y a, à l'état de vérité première et d'axiome, cette persuasion que ce que nous pouvons être et faire pour Dieu, c'est en justice que nous le devons être et que nous le devons faire.

En justice donc, vous cultiverez les dons reçus de la munificence divine, naturels et surnaturels, pour qu'ils portent tous leurs fruits. Le serviteur paresseux de l'Évangile, qui enfouit le talent de son maître et le laisse improductif, pèche contre la reconnaissance, mais avant tout contre la justice. Le maître a un droit strict au développement consciencieux de ses avances, sans quoi il ne dirait pas : *Redde rationem.* Vous adorerez, parce que c'est le droit de Dieu qu'on l'adore. Vous veillerez avec un soin jaloux, un zèle infatigable, sur ses ouailles, parce qu'ayant

fait de vous des pasteurs, c'est le droit de Dieu que vous ne vous désintéressiez jamais de leur salut. Vous pratiquerez toutes les vertus évangéliques : la soumission dans les épreuves, le détachement sincère, l'humilité vraie, la pureté vigilante, à l'exemple de Jésus-Christ, parce que c'est le droit de Dieu, à qui vous devez Jésus-Christ et l'Évangile, que vous les pratiquiez. Ne m'accusez pas, messieurs, de compliquer pour vous le devoir : je l'éclaire, je l'allège. Je vous suggère une façon et des motifs d'y être fidèles qui sont pour plaire à des esprits sérieux et qui, bien loin de surajouter aucune gêne, donnent à la vie journalière une assiette plus ferme et un plus solide appui.

« Rendre à chacun ce qui lui est dû. » Lorsque nous aurons servi les exigences impérieuses de Dieu, nous aurons à cœur de servir consciencieusement, à leur tour, celles du prochain.

Au sujet du prochain, si vous le voulez, pour introduire le plus d'ordre possible dans les explications où nous devons entrer, nous parlerons successivement du prochain qui est notre supérieur; du prochain qui est notre égal; du prochain qui est notre inférieur; enfin du prochain qui est notre adversaire.

1° *Le prochain qui est notre supérieur.* — Le principe d'autorité nécessaire partout, dans la famille comme dans la société, existe et s'applique aussi dans la sainte Église de Dieu. Le simple fidèle y est soumis à son pasteur. Le

prêtre y est soumis à l'évêque. L'évêque y est soumis au Souverain Pontife. Le jour de notre ordination sacerdotale, quand nous recevons par le sacrement le pouvoir du ministère, nous faisons profession d'obéissance à notre chef hiérarchique. *Promittisne obedientiam?... Promitto.* Ce n'est point là sur nos lèvres une formule de courtoisie ni l'expression d'une convenance; c'est la déclaration d'un principe qui s'impose et auquel nous adhérons loyalement. Nous reconnaissons que notre évêque a sur nous des droits qu'il tient de ses fonctions, et que nous avons à son égard, en justice, des devoirs correspondants à ses droits.

Théoriquement, le long de notre vie, nous ne mettons pas trop en doute le bien fondé de cet état de choses, non plus que la nécessité de nos obligations; mais que de fois nous nous conduisons pratiquement comme si notre supérieur ne nous avait rien demandé, et comme si nous ne lui avions rien promis!

Presque pas une des décisions de l'autorité administrative qui ne passe par le crible de notre critique et ne soulève nos réclamations, qu'il s'agisse de déterminations prises à l'égard de nos confrères, qu'il s'agisse surtout de déterminations prises à notre égard. Oh! je sais bien que la plupart du temps, après un peu d'effervescence de paroles, nous finissons par acquiescer aux injonctions épiscopales. Nous ne voulons pas être des rebelles, et nous ne le sommes pas.

Mais ce que nous nous sommes permis d'oppositions du premier moment est de trop. Nous n'y attachons pas grande importance, nous avons tort. Nous avons manqué de respect à qui, en justice, nous devions le respect. Que nous ayons péché contre les convenances, contre la charité, cela n'est point douteux. Nous avons en outre, ce qui est plus grave, péché contre la justice. Notre évêque avait droit de notre part à la déférence dont nous nous sommes départis.

Pourquoi avait-il ce droit? Parce qu'il est notre évêque, exerçant les devoirs de sa charge, et que vraisemblablement c'est en toute conscience qu'il les exerce. Si nous nous octroyons la liberté de penser que notre supérieur, dans ses façons d'être et d'agir en général, sur tel ou tel point de son administration en particulier, se conduit à la légère, sans avoir étudié les questions qu'il résout, sans avoir essayé de s'entourer de tous les éléments possibles de lumière et de prudence, nous avons beau jeu contre lui. Mais sur quoi appuierons-nous légitimement la témérité de ce procès de tendances? N'est-il pas avéré que neuf fois sur dix l'autorité administrative s'inspire, pour prendre le parti qu'elle prend, de motifs qui ne sont pas connus au dehors, qui ne peuvent pas l'être, qui ne doivent pas l'être? Mieux informés, vous de qui le mouvement *primo primus* est de vous plaindre bruyamment, vous n'hésiteriez pas à vous montrer réservés et respectueux. L'insuffisance de

vos renseignements vous confère-t-elle donc un droit quelconque à l'attitude que vous vous permettez d'avoir, au langage que vous vous permettez de tenir?

Je suppose, — car ni l'évêque ni son conseil ne sont infaillibles, — je suppose qu'un acte administratif vous paraisse décidément inopportun : adressez-vous en termes convenables aux intéressés; faites-leur directement ou indirectement parvenir vos observations. Mettez votre conscience à l'abri. Cela, rien ne vous le défend. Ce qui vous est défendu, c'est de vous aventurer, comme vous le faites trop souvent, au refus systématique de respect et de soumission envers l'autorité constituée, laquelle, de par Dieu, a le droit de n'être point ainsi discutée et discréditée à tout propos.

Encore, si vous gardiez pour vous seul vos appréciations et vos sentiments! Mais la plupart du temps vous ne vous gênez pas pour les faire partager de ceux qui vous entourent. Voilà des confrères du cercle de vos relations accoutumées, mieux disposés que vous à la déférence et à la circonspection respectueuse. Ils n'ont aucun motif d'en manquer cette fois plus que d'habitude. Vous les voyez, vous leur parlez, vous leur communiquez vos animosités et vos griefs. Ils se laissent prendre à vos propos. Ils en viennent à penser et à protester comme vous. Agissant à leur tour sur d'autres, ils propageront ce ferment d'opposition et d'hostilité qui

vient de vous. De proche en proche, il se fera beaucoup de mal.

Il n'est pas rare que vos confidences s'adressent aussi à des gens du monde, à des femmes. Dans les familles où vous êtes reçus, vous commettez l'inconvenance et l'imprudence de blâmer ouvertement l'autorité. Par politesse on vous écoute, par faiblesse on vous croit. On n'est peut-être pas fâché d'avoir un prétexte de critiquer le chef du diocèse. C'est une si agréable diversion à la banalité des conversations oisives, que la critique! De la sorte, à cause de vous, dans un public plus ou moins étendu d'ecclésiastiques et de laïques, les sévérités de l'opinion contre votre évêque seront à l'ordre du jour. Eh bien! sachez-le, vous avez péché contre la justice. L'évêque a droit, un droit strict à ce que son caractère soit respecté : son caractère, sa conscience, son honneur, tout cela c'est son bien. Vous avez contribué à l'en déposséder. Vous avez lésé son droit. *Justitia jus suum unicuique tribuit.* La justice est de rendre à chacun ce qui lui est dû; à chacun..., y compris les évêques[1].

[1] Pour traiter à fond cette question délicate des devoirs des prêtres envers les droits de l'évêque, leur supérieur, et du caractère d'injustice que revêt l'infraction de ces devoirs, il faudrait, nous ne l'ignorons pas, entrer dans un détail des choses beaucoup plus complet. Tous les délits contre la justice ne sont pas identiques entre eux et ne comportent pas les mêmes conséquences. Manquer de respect et de soumission à l'autorité légitime, provoquer que d'autres y manquent autour de nous, n'est pas de tous points assimilable à un larcin, par exemple, qui entraînerait la restitution. Nous

2° *Le prochain qui est notre égal.* — Il y aurait lieu de ranger sous cette dénomination, en continuant les observations que nous venons de faire, tout ce qui serait une atteinte portée par la calomnie à l'honneur des confrères ou des gens du monde. Car, enfin, eux aussi ont droit à ce que leur bien le plus cher et le plus nécessaire soit respecté. Je n'insiste pas. J'appelle sur d'autres points votre attention.

Un prêtre de paroisse, s'il n'y veille pas de près, a plus d'une occasion dans son administration, sinon de violer ouvertement la justice, du moins de n'en pas observer suffisamment toutes les délicatesses.

Celui-ci ne met aucune exactitude, malgré les statuts synodaux et les réclamations de M. le secrétaire général, à faire parvenir à la chancellerie de l'évêché les fonds qu'il a recueillis pour les bans, pour les dispenses, dans les quêtes paroissiales commandées par Monseigneur. Si chaque curé du diocèse se comportait comme lui, les ressources sur lesquelles l'administration est bien obligée de compter, à cause des charges qui lui incombent, feraient sans cesse défaut. Et que dire si cet excellent confrère, — car il peut être d'ailleurs excellent, — interprétant à sa façon le dicton populaire : « Charité bien ordonnée commence par soi-

avons dû nous tenir à l'idée générale, laquelle implique une violation de la justice partout où se rencontre la méconnaissance et la transgression d'un droit bien établi.

même, » s'adjuge, au profit de ses œuvres propres, une part des sommes qu'il est tenu de verser? Virement de fonds, dit-il. Au lieu de me condamner à demander, je garde. Les choses sont plus simples et meilleures qui se passent en famille. Que pensez-vous de l'argument, messieurs?

Celui-là, maître absolu de son conseil de fabrique, — je parle comme si la fameuse loi n'existait pas, — use à son gré de l'encaisse qui reste entre ses mains. Il emploie, sans consulter personne, et sans nulle économie, des capitaux plus ou moins importants à des réparations de son goût dans son église, à l'acquisitions de statues polychromes, à l'achat d'ornements qu'on aurait pu se procurer à meilleur prix, que sais-je? Disons le mot: il gaspille un bien qui ne lui appartient pas. Et c'est bien pis encore, lorsqu'au rebours de toutes les recommandations synodales, de tous les règlements diocésains, de la plus élémentaire prudence, il s'avise de faire valoir à sa guise les fonds dont il dispose. Des placements, qu'il croyait absolument sûrs, faute d'avoir pris auprès de qui de droit les renseignements nécessaires, trahissent lamentablement ses espérances et ses calculs. Dix mille francs, vingt mille francs, sont perdus par suite de ses témérités. Qui remboursera la fabrique ainsi frustrée de ses deniers? Lui, le curé? il est pauvre comme Job. Les fabriciens? seront-ils d'humeur à s'im-

poser un pareil sacrifice? Et s'ils se l'imposent, leur digne Pasteur qui les y contraint moralement aura-t-il moins péché contre la justice?

Un autre ne tient pas exactement son registre d'intentions de messes et d'honoraires. Il lui faut constater de temps en temps qu'il ne sait plus bien où il en est de ses obligations. Question de justice, certes, au premier chef.

Un autre a reçu de personnes généreuses des cadeaux pour l'église, ornements, nappes d'autels, calices, ciboires. Sous prétexte qu'en les offrant ces personnes n'ont pas fait une désignation technique du destinataire, il s'en attribue à lui une part. Et s'il change de paroisse, il emporte une aube, une chasuble, un tapis brodé, une pièce ou l'autre d'orfèvrerie religieuse. Les donateurs, évidemment, se garderont par délicatesse de paraître remarquer cette interprétation de leurs intentions et s'abstiendront de réclamer. M. le curé conclura de leur silence qu'en effet ce qu'il s'est adjugé lui appartenait. Le cas, je l'avoue, n'est pas très fréquent. Mais enfin il n'est pas chimérique, et cela suffit pour qu'on le signale.

Un autre a la manie, — on ne peut pas donner à cette habitude un autre nom, — d'emprunter à autrui, particulièrement à ses confrères, parce qu'il est avec eux plus à l'aise, des choses qu'il oublie toujours de rendre. Le sans-gêne, sur ce point, passe la mesure. J'ai connu un vénérable et vénéré missionnaire qui, dans le diocèse dont il était l'apôtre universellement recherché, ne quit-

tait presque jamais un presbytère sans emporter quelque objet du trousseau de M. le curé. C'était, soi-disant, le besoin du moment qui lui faisait demander tantôt une chose, tantôt une autre. Je vous épargne le détail, il en demandait de très intimes. Lorsqu'il mourut, quel ne fut pas l'étonnement de l'économe de la communauté de trouver dans son vestiaire un vrai cumul de ces dépouilles opimes d'un nouveau genre, de toute provenance, marquées de toutes sortes d'initiales, appartenant aux propriétaires les plus divers. Le moyen de procéder à une restitution équitable? M. l'économe s'en tira en distribuant à pleines mains aux pauvres le trésor lentement amassé... Oui, mais la justice? Quelquefois c'est de l'argent qu'un prêtre se fait donner. Il oublie qu'il l'a reçu. Le confrère quêté ne peut pas et ne veut pas user du ministère de l'huissier. Petites sommes, sans doute; ce n'est pas moins un accroc à la justice. Quelquefois, même très fréquemment, ce sont des livres qui disparaissent sans espoir de retour. « Mon cher confrère, pourriez-vous me prêter pour quelques jours ces deux ou trois volumes? A cause d'un travail auquel je me livre, j'en aurais besoin. Je vous les enverrai au plus tôt. » Ni plus tôt, ni plus tard... les volumes ne reviennent pas. Ceci est d'expérience universelle. Consultez votre bibliothèque.

Vraiment, c'est à croire que le moraliste humoristique a raison, qui définit ainsi les amis : « Un ami, c'est un monsieur qui se croit en

droit de nous dire toujours des choses blessantes et de nous emprunter notre argent sans nous le rendre. » Notre argent..., et le reste. Nous venons de le voir. Encore une fois, et la justice?

3° *Le prochain qui est notre inférieur.* — J'entends par cette qualification tous ceux de qui nous recevons des services, et envers lesquels nous sommes redevables au sens strict du mot.

Les créanciers, tout d'abord les fournisseurs. Certains maîtres de maison prennent envers leurs fournisseurs la déplorable habitude de ne jamais régler complètement leurs dettes, de s'en tirer par l'expédient des acomptes. C'est là un très fâcheux système, qui a le double inconvénient de mécontenter ceux dont nous sommes les clients et de nous exposer, nous, aux plus désagréables et plus gênantes surprises. Le marchand est un marchand. Il a besoin d'être payé à termes fixes, pour solder lui-même ses factures aux échéances voulues et bénéficier de l'escompte. S'il ne se plaint pas à M. le curé de ses lenteurs, il n'en est point pour cela plus satisfait. Il est tout à fait regrettable que ce soit un prêtre qui lui inspire ce légitime mécontentement. Et puis, je le répète, on se laisse de cette façon acculer à des surprises ennuyeuses, à de véritables impasses. Un jour, un de mes confrères entre dans ma chambre, l'air effaré, un imprimé à la main :

« Qu'y a-t-il donc, mon cher? m'empressé-je de lui demander.

— Ce qu'il y a..., ce qu'il y a..., tenez, regardez, lisez! Voilà ce que mon tailleur m'envoie. »

C'était une facture. Le montant s'en élevait à l'invraisemblable somme de 882 francs. Depuis vingt ans, l'excellent ami ne s'était pas avisé de savoir au juste ce qu'il devait. Il donnait tantôt un acompte, tantôt un autre, et dormait sur ses deux oreilles, se croyant à peu près libéré et en règle.

Après l'exactitude à l'égard des fournisseurs, l'exactitude à l'égard des employés d'église. Ceux-là surtout ne doivent pas être exposés à attendre, le genre même des services qu'ils rendent exige une ponctualité exemplaire. Méfions-nous en outre de l'atteinte que porterait à notre prestige, dans la paroisse, la réputation de mauvais payeur, que le chaisier, le sacristain, le suisse, pourraient nous faire. Ce que je dis des employés d'église, je le dis de la domestique du presbytère. M. le curé laisse quelquefois s'accumuler ses gages. Mauvais système encore. La mort subite peut le frapper. Les héritiers, indélicats, refusent d'entendre les réclamations de la pauvre fille et d'y obtempérer. Elle n'obtient pas d'eux ce qui lui est dû. Cela se voit. J'en pourrais citer des exemples.

4° *Le prochain qui est notre adversaire.* — Certains d'entre nous, messieurs, se font une singulière idée de l'attitude à prendre en face des adversaires de la religion. Sous ce prétexte, qu'ils ne partagent pas nos croyances, qu'ils

les combattent, qu'ils exercent une influence fâcheuse, et sans doute dans le désir de paralyser leur action néfaste, beaucoup de prêtres leur dénient toute valeur. S'agit-il d'un écrivain, d'un orateur, d'un artiste? Ils prétendront qu'il n'a aucun talent, ou bien que leur talent est scandaleusement surfait. S'agit-il d'un fonctionnaire de l'État? Ils se permettront de perpétuelles insinuations sur sa capacité, sa probité, sa moralité. Un industriel, un banquier, un notaire? Ils le représenteront comme gérant mal ses affaires, et sur le point d'être obligé de déposer son bilan. Il est l'adversaire, donc il ne saurait avoir aucun mérite. J'ai rencontré tels et tels confrères qui, dans leurs conversations sur n'importe quel homme éloigné de la foi et des pratiques chrétiennes, n'avaient jamais aux lèvres que ce mot : le misérable! Or, il peut très bien se faire qu'un incrédule, quoique incrédule, ait des qualités marquantes, qu'il soit fort intelligent, fort intègre dans l'exercice de ses devoirs professionnels, qu'il soit dévoué à sa famille et à ses amis, qu'il se montre généreux envers les pauvres. De quel droit lui refuser de reconnaître ce qu'il a de bon, parce qu'il est déshérité de la Foi? N'est-il pas de la plus élémentaire justice de rendre hommage à ce qui mérite en lui d'être estimé et loué? *Jus suum unicuique tribuit.*

Je ne prétends certes pas qu'il faille faire ostentation de bienveillance. Nous garderons

habituellement une réserve que tout impose. Mais lorsque l'occasion de parler se présentera, nous parlerons de telle sorte que le respect de la vérité se concilie avec les tristesses qu'il est de notre devoir de ressentir.

Outre que cette impartialité mettra notre conscience à l'aise avec les droits imprescriptibles de la justice, elle nous ménagera des facilités d'influence et d'intervention, peut-être décisives, à un moment marqué par Dieu, pour le bien de ces âmes égarées. Quand l'adversaire saura, de source certaine, que M. le curé, tout en gémissant sur son incrédulité, ne refuse pas de reconnaître les qualités humaines qu'il peut avoir et d'y applaudir, ce sera un élément considérable de rapprochement. Du rapprochement moral pourront naître des relations où la simple politesse, peu à peu, fera place à la sympathie, à l'amitié. Et qui sait si ce n'est point là ce que Jésus-Christ attend pour achever son œuvre[1]?

[1] Son Éminence le cardinal Perraud, évêque d'Autun, a consacré ses quatre premiers mandements de carême 1875, 1876, 1877, 1878, à traiter ce grand sujet des vertus cardinales. Il le fait avec une ampleur de savoir profane et sacré, et donne à son étude des proportions qui dépassent de beaucoup le cadre modeste où nous devions nous enfermer. Plus d'une fois, cependant, nous nous sommes inspiré de ces pages magistrales, véritable arsenal de textes et véritable trésor d'idées. Ceux de nos confrères qui les ont lues comprendront qu'il nous ait fallu adopter pour nos conférences de retraites ecclésiastiques une exposition différente et présenter d'autres applications.

II

LES EXERCICES DE PIÉTÉ

ORAISON — VISITE AU SAINT SACREMENT — CHEMIN DE CROIX

LES EXERCICES DE PIÉTÉ

Messieurs et vénérés confrères,

Ce ne sera pas trop de trois conférences consacrées à quelques considérations sur des habitudes d'âme qui doivent être chères au prêtre et qu'en langage ecclésiastique on appelle : *Les exercices de piété*. C'est une parole bien connue de saint Paul qui nous y convie : *Exerce autem te ipsum ad pietatem,* dit l'Apôtre à son disciple Timothée, *nam corporalis exercitatio ad modicum utilis est, pietas autem ad omnia utilis est; promissionem habens vitæ quæ nunc est et futuræ*[1].

Pietatem. Le mot de piété se retrouve sous la plume des auteurs de l'antiquité païenne, de Cicéron en particulier, avec le sens précis qui lui convient. *Pietas erga deos, erga parentes.* Cette expression marque dans l'accomplissement

[1] I Tim. IV, 7, 8.

des devoirs envers la Divinité, envers la famille, quelque chose de plus que la stricte observation de ces devoirs mêmes, une certaine inspiration venue du cœur, qui les rend doux et faciles, un arome de tendresse qui s'y mélange et en double le prix. La piété chrétienne accepte d'être ainsi comprise et définie.

Exerce te ipsum. Ceci indique que la piété ne s'improvise pas, qu'il la faut cultiver assidûment, y revenir, y insister par une répétition soutenue d'actes déterminés, si l'on veut qu'elle aboutisse à toutes ses fins et produise tous ses effets, semblable à la santé physique qu'une gymnastique assidue entretient et fortifie.

Dans la diversité des exercices de piété qu'il nous est impossible de tous étudier ici, choisissons, messieurs, les trois suivants : 1° l'Oraison ; 2° la Visite au saint Sacrement ; 3° le Chemin de Croix.

I

J'ai peur qu'à ce seul énoncé du commencement de notre causerie, l'*Oraison*, quelques-uns d'entre vous ne s'arrangent du mieux qu'ils pourront pour... dormir. Au milieu d'une journée d'août, la chaleur est lourde. La nuit n'a pas été fameuse. On sort presque de table. Le

sujet dont il va être traité, par avance connu, rebattu, épuisé, ne réserve rien d'intéressant. Un peu de sommeil est de circonstance. Sommeillez donc, mon cher confrère, vous qui en auriez besoin. Ni le bon Dieu, ni ses anges, je l'espère, ne vous tiendront rigueur, ni moi, à coup sûr. Mais, je vous en prie, par égard pour vos voisins, faites-le... discrètement. Le *toto proflabat pectore somnum* de Virgile risquerait de les gêner.

Trêve de petites plaisanteries. L'excellence théorique de l'Oraison n'est méconnue de personne. On s'accorde à convenir que ce retour journalier de l'âme aux choses d'âme est dans une vie chrétienne, à plus forte raison dans une vie sacerdotale, le moyen le plus efficace de développer l'esprit de foi, et avec l'esprit de foi la générosité nécessaire des fermes et fécondes résolutions. Les définitions qu'ont données les auteurs spirituels et qui, sous des formes variées, visent toutes le même objet, sont acceptées de tous. *Ascensio mentis ad Deum,* dit saint Thomas. *Ascensio animi de terrestribus ad cælestia,* dit saint Augustin. *Epulatoria et refectoria requies,* dit saint Ambroise. *Penser à Dieu pour devenir meilleur,* dit le bienheureux Léonard de Port-Maurice. Et vingt autres, et cent autres définitions similaires, où se retrouve la même idée fondamentale : l'élévation de nos puissances vers la vérité, afin d'y puiser dans une lumière plus pénétrante une plus haute énergie du bien.

Ce qui gêne un certain nombre d'entre nous, messieurs et vénérés confrères, c'est la mise en œuvre de la théorie : c'est la pratique ; pour l'appeler par son nom, c'est la méthode à suivre.

De grâce, ne nous laissons pas embarrasser par des mots et par une exagération de difficultés factices.

La méthode !... les considérations, les affections, les résolutions, cette trilogie en quelque sorte classique... vaut-il bien la peine de s'en faire un épouvantail ?

Veuillez remarquer ceci, messieurs, qui est fort simple et fort véridique. Les Maîtres qui ont écrit sur l'Oraison et la méthode d'oraison se sont conduits exactement comme ceux qui ont écrit sur l'éloquence ou sur la poésie. Les traités de rhétorique n'ont pas précédé l'éloquence, ils l'ont suivie. Quand on a pu se rendre compte de quelle manière un homme naturellement éloquent s'y prenait pour faire pénétrer dans l'âme des auditeurs ses pensées et ses sentiments, on a d'instinct cherché à fixer les procédés dont il usait. On a dit qu'un bon discours devait se composer d'une exposition claire, soit des idées, soit des faits, puis d'appels émus à l'émotion du public, puis d'une conclusion motivée en quelques paroles fermes et précises, ou péroraison. Les arts poétiques, non plus, n'ont pas précédé l'inspiration enchanteresse des poètes dans la multiplicité des genres ou des rythmes de leur choix. Ils l'ont suivie. Là encore, on a

procédé *à posteriori* et non *à priori*. On a constaté de quelle façon le poète épique, le poète tragique, le poète lyrique adaptait son génie à chacune de ces nobles manifestations de son âme, et l'on a commencé de formuler des règles techniques. Il n'en va pas autrement de l'Oraison. En observant sur le vif comment un chrétien, comment un prêtre, comment un saint se conduisent dans ce commerce plus recueilli et plus intime avec Dieu, on a vu que le plus habituellement, — car ici la règle n'a rien d'absolu et souffre des exceptions légitimes, — l'exercice de l'Oraison débutait par des considérations ou réflexions sur un point ou l'autre de la vérité révélée, se poursuivait par des affections, c'est-à-dire par un mouvement et un élan de cœur que les réflexions provoquaient, se terminait enfin par des résolutions généreuses, participation logique de la volonté au branle des deux autres puissances précédemment excitées. Et la méthode a été trouvée sans plus de mystère ni d'efforts.

C'est donc chose naturelle que la méthode pour faire oraison. Je me souviens qu'un jour, dans une retraite pastorale, le vénéré Père Pétetot, insistant sur ce point, nous disait : « Vous êtes tous très aptes, chers messieurs, à très bien méditer. L'exercice de la méditation et de la parfaite méditation vous est familier. En voulez-vous un exemple ? Dans une réunion de confrères, à l'occasion de la conférence, à table,

l'un de vous s'est vu, de la part d'un des convives, l'objet de plaisanteries et de sarcasmes dont la persistance a fini par lui devenir tout à fait désagréable. En regagnant son presbytère, le long des quatre ou cinq kilomètres qu'il lui faut fournir, le voilà qui, sous l'impression pénible, peut-être douloureuse de ce qui vient de se passer, se prend à réfléchir : Qu'avait-il donc contre moi, ce cher collègue? Quelle mouche l'avait piqué? Quelle fantaisie s'est-il donnée de me traiter comme il l'a fait? Il m'a dit ceci, ceci encore; et sa mémoire, très fidèle, lui rappelle jusqu'aux moindres détails des propos tenus, des lazzi dont il a été victime. C'est par ce retour sur l'incident qu'il commence. Ce sont les considérations. Immédiatement après sa bile s'échauffe. Son confrère ne lui était déjà pas fort sympathique. Il avait contre lui plus d'un grief. La mesure est comble. Il cède à une poussée intérieure de mécontentement, d'amertume et d'animosité. Il ne cherche pas même à s'en défendre, tant il lui semble qu'une telle conduite mérite sa légitime indignation. Ce sont les affections... à rebours. Et enfin : C'est bien! Il ne le perdra pas. Je lui rendrai la monnaie de sa pièce. De façon ou d'autre, je lui ferai sentir l'impertinence de ses procédés, je lui ferai comprendre que je ne suis pas créé et mis au monde pour servir de cible à son bel esprit. Ce sont les résolutions. Et vous voyez, ajoutait le Père, en souriant de son bon sourire, comment d'instinct

on médite suivant toutes les règles, tant il est vrai que les règles n'ont fait que suivre les inspirations et les exigences de la nature. »

Que ce mot de méthode ne soit donc pas pour nous effrayer et pour nous gêner. D'autant moins, messieurs et vénérés confrères, je le répète, que la méthode dans l'Oraison n'a rien d'absolument rigoureux et inflexible. On la propose parce qu'étant conforme au jeu inné et spontané des facultés mises en œuvre, elle peut rendre de très grands services, mais on ne l'impose pas avec une stricte autorité.

Si l'âme une fois recueillie devant Dieu s'arrête aux considérations ; ou bien si, passant rapidement sur les considérations, elle se complaît dans les affections; ou bien encore si elle se porte tout de suite aux résolutions, l'Oraison n'en sera pas moins bonne et bienfaisante. De même, si parfois elle intervertit la succession logique de ces opérations, débutant par le milieu et la fin plutôt que par le commencement[1]. La

[1] « Il arrivera parfois, dit saint François de Sales, qu'après avoir fait la préparation de votre méditation, votre âme sentira une douce émotion qui la transportera tout d'un coup en Dieu : alors, Philothée, laissez toute cette méthode que je vous ai donnée; car bien que l'exercice de l'entendement doive précéder celui de la volonté, cependant si le Saint-Esprit opère en vous, par ces impressions sur votre volonté, les saintes affections que les considérations y devaient exciter, n'allez plus chercher dans votre esprit ce que vous avez déjà dans le cœur. C'est une règle générale qu'il faut toujours ouvrir le cœur aux affections qui y naissent, soit avant les considérations, soit après. » (*Vie dévote,* IIe partie, ch. VIII.)

preuve de la liberté très grande laissée à celui qui médite, c'est la diversité, ce sont les nuances de méthodes proposées par les maîtres de la vie spirituelle. Saint Ignace de Loyola n'insiste pas sur les mêmes moyens de méditer que M. Olier[1]. Le R. P. Faber expose et apprécie les habitudes différentes propres aux différentes familles religieuses dans son livre des *Progrès de l'âme* (chapitre xv). L'essentiel est de pratiquer l'oraison ; d'y apporter une persévérance soutenue en même temps qu'un loyal désir de perfection ; d'en arriver à s'emplir l'âme, à la saturer pour ainsi dire de la doctrine et des exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin d'aller avec lui et par lui au Père : *Nemo venit ad Patrem nisi per me.* Persistons dans notre tentative. Prions beaucoup. Le reste viendra de soi. Rien ne vaut l'expérience personnelle[2].

[1] « Pour certaines âmes, la méthode de saint Ignace, où les facultés imaginatives ont une plus grande part, semble préférable. Pour d'autres, la méthode de Saint-Sulpice et de saint François de Sales est plus profitable. On risque de se laisser aller, en l'appliquant mal, au défaut de trop raisonner, mais elle a une marche où la logique la plus exigeante ne peut rien trouver à reprendre. Elle se développe et se déploie avec un ordre merveilleux ; toutes les parties se tiennent et s'appellent comme les anneaux d'une chaîne... » (*L'Oraison, étude pratique, par l'abbé Louis Gillot, docteur en théologie, supérieur des chapelains de Paray-le-Monial.*) Nous ne saurions trop recommander cet excellent ouvrage, qu'ont accueilli et que patronnent les plus hautes approbations.

[2] « Quant à la pratique, crois-moi, chère âme, nous n'apprenons jamais si bien à prier qu'en priant, et l'oraison est une bonne méthode, pratique par elle-même. Plusieurs recherchent divers moyens et adresses sans jamais avancer

A la question de la méthode se rattache cette autre question : Vaut-il mieux, pour faire Oraison, se servir d'un auteur, d'un traité de méditations développées à l'avance, ou bien se tracer soi-même le sujet des réflexions et des sentiments qu'on trouvera bon de produire ?

Je ne sache pas que là non plus il y ait aucune règle positive et gênante.

Peut-être sera-t-il préférable pour le plus grand nombre de ceux qui méditent d'user pendant un certain temps, même longtemps, même toujours, d'ouvrages spirituels où ils trouveront comme sur une table bien dressée les aliments dont ils auront besoin. Ils seront ainsi mieux en mesure de se défendre contre l'envahissement des distractions importunes. Ils auront moins à lutter contre l'impuissance humiliante de découvrir eux-mêmes des choses qui nourrissent leur esprit et leur cœur. Tout compte fait, la majorité de ceux qui pratiquent l'Oraison agiront

dans l'oraison, ni y profiter, parce qu'ils veulent savoir et non pas faire. Feuillette les saintes Écritures, regarde les exemples des saints. Tu verras partout qu'il faut commencer par faire et non par savoir... Je dis et j'avoue que l'étoile de la direction nous doit guider comme les mages ; mais, après cela, mettons-nous en chemin et travaillons, sans nous arrêter à philosopher sur le cours de cette étoile et vouloir trop discerner et réduire toute la conduite spirituelle en art ou en science dont nous fassions profession... Ami lecteur, si tu as quelque expérience des choses intérieures et que tu y sois avancé, j'espère que tu m'entendras aisément. Et si tu es encore néophyte et commençant, contente-toi de croire simplement. » (*Le Père Bourgoing. Direction de l'Oraison*, XXIV *avis*, 3e *avis*.)

sagement en s'aidant de la très légitime ressource que fournissent des pensées et des considérations d'autrui. Le nombre est considérable des travaux bien faits, anciens et modernes, qui peuvent rendre ce genre de service. Vous n'attendez pas que j'en dresse ici le catalogue. Vous le connaissez aussi bien et mieux que moi. Cependant, au nom du profit que j'en ai retiré, au nom de la sincère reconnaissance que je professe pour les âmes lumineuses et pieuses qui s'y révèlent, permettez-moi de vous signaler deux ouvrages que je voudrais voir entre toutes les mains sacerdotales : l'un qui date de loin déjà et qui a pour auteur le troisième supérieur général de l'Oratoire de France, le Père François Bourgoing[1] ; l'autre, récemment publié par un des prêtres les plus éminents de la Société de Saint-Sulpice, M. L. Branchereau, supérieur du grand séminaire d'Orléans[2]. A supposer qu'on préfère se conduire seul dans la pratique de l'oraison, méditer pour son propre compte, *motu proprio*. Voilà un procédé dont beaucoup de prêtres usent volontiers et dont ils se trouvent fort bien.

Prendre les Évangiles, saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean, les lire et les relire de la première à la dernière page, recommencer

[1] *Méditations pour tous les jours de l'année*, du R. P. Bourgoing; 4 volumes, 31e édition, chez Téqui, Paris.

[2] *Méditations à l'usage des élèves des grands séminaires et des prêtres*, par M. L. Branchereau; 4 volumes, chez Vic et Amat, Paris. Livre d'or, de doctrine et de piété sûre, moisson d'idées dans le champ du dogme et de l'Écriture sainte.

la lecture quand elle est achevée et la recommencer encore ; la faire, cette lecture, le soir avant le repos, y revenir le matin, y trouver le sujet de la méditation du jour. Ce ne sera nullement une étude d'exégèse ou de philologie. La critique, la solution des difficultés de textes et de contextes, le labeur intellectuel en un mot, si important, si indispensable qu'il soit, n'auront point là leur place. On les tiendra à distance pour le moment. Il s'agit dans l'Oraison, uniquement, exclusivement, sous la lettre du récit sacré, en face des paroles et des actes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de découvrir, avec piété et respect ce qui peut être bienfaisant pour l'âme, *manna absconditum*.

Qui de vous, messieurs et chers confrères, n'en a fait souvent l'expérience ? Telle phrase, tel mot de l'Évangile, connus depuis longtemps, tout d'un coup s'éclairent et s'illuminent d'un sens qui paraît être nouveau, et semblent, par leur adaptation précise à la situation morale dans laquelle il se trouve, tomber des lèvres du Sauveur pour le profit présent et immédiat de celui qui s'y arrête... Mot de lumière sur le mystère de la vie divine, sur la beauté de la grande œuvre divine : l'Incarnation et la Rédemption, sur la rentrée finale de la créature dans le sein de Dieu ; mot de consolation et d'encouragement, de vaillance et de force, parmi les épreuves de l'existence ; mot de pardon pour les fautes commises ; mot de reproche et de menaces pour les

insuffisances de correspondance à la grâce, pour les mollesses coupables devant l'assaut du péché; mot de sagesse dans l'attitude à prendre à l'égard de chacun de ceux qui composent l'entourage accoutumé, amis, indifférents, adversaires. Le trésor des découvertes précieuses est inépuisable. On en est surpris, émerveillé, attendri. On finit par goûter, à l'exploiter, un plaisir et un profit qu'on était loin de pressentir tout d'abord. On se compose de la sorte, peu à peu, un commentaire personnel des pages sacrées.

D'autres commentaires, depuis ceux des grands Docteurs des premiers siècles jusqu'à ceux des auteurs spirituels, sont peut-être, sont sans doute plus élevés, plus riches de doctrine et de hauts aperçus ; mais l'appropriation que nous nous sommes faite pour notre compte de la vérité révélée à tel instant de notre vie, sous l'exigence de telle souffrance, de telle angoisse, de telle obscurité, de telle incertitude de conduite à tenir, a pour nous l'avantage d'être en quelque sorte notre lumière propre et notre bien privé. Nos frères de la Réforme se trompent quand ils prétendent que l'Écriture sainte toute seule suffit à tout, que chacun y doit chercher, peut y trouver ce qui est nécessaire à sa vie religieuse. L'infaillible autorité de l'Église, qu'ils méconnaissent, s'impose pour retenir et régler, dans le domaine de la Foi, les écarts de l'interprétation individuelle. Mais nous, garantis que nous sommes contre l'erreur par notre filiale soumis-

sion à l'enseignement officiel de la Doctrine, nous nous trompons à notre tour quand nous négligeons de nous assimiler le détail du texte sacré, faute d'y revenir et d'y insister tous les jours. En définitive, le commentaire des Écritures ce ne sont pas seulement les doctes et les beaux génies qui le composent, c'est chacun de nous. Il ne sera réellement complet, il ne provoquera pleinement notre reconnaissance et notre admiration que lorsque, dans la lumière d'outre-vie, nous verrons ce que tous les élus, chacun pour sa part, y auront mis de leur âme.

Que si de lire les Évangiles de la façon que je viens de dire, page après page, et de reprendre indéfiniment cette lecture, paraît exposer nos méditations à manquer de suite, introduire dans nos réflexions, provoquées tantôt sur un point tantôt sur l'autre, je ne sais quoi de décousu et de flottant, rien ne nous empêche d'obvier à cet inconvénient plus apparent que réel, l'unité finissant toujours par résulter de l'ensemble des choses lues et méditées. A l'aide d'une concordance, il nous sera facile de grouper tous les textes, par exemple, où la vie de Jésus-Christ est racontée depuis la crèche jusqu'au Calvaire; tous les textes où, sous forme de paraboles, il enseigne les foules; tous les textes où il fait en quelque sorte la confidence de ses plus intimes relations avec son Père, cette adoration en esprit et en vérité, qui est la religion éternelle; tous les textes où sont marquées les attitudes à

prendre en face de l'entourage, surtout en face des adversaires et des pécheurs ; tous les textes enfin, où il trace à ses disciples, élevés par lui à la dignité de prêtres et d'apôtres, leurs devoirs dans l'accomplissement de leur laborieuse et sublime tâche. Ce cycle parcouru, nous n'éprouverons aucune lassitude, aucune satiété à le parcourir encore.

Un dernier mot, une dernière explication, messieurs et vénérés confrères.

Que penser de l'habitude de faire Oraison, de méditer la plume à la main? Je connais des prêtres, non seulement des prêtres, des chrétiens, voire des chrétiennes dans le monde, qui s'astreignent à ce travail dont on pourrait croire qu'il est fort assujétissant et gênant, et qui s'applaudissent de s'y être accoutumés, tant ils y rencontrent de profit et d'attrait.

On comprend tout de suite que d'écrire soit un préservatif souverain contre la tyrannie des distractions et contre la fatigue humiliante du temps perdu. L'avantage, qui est incontestable, ne va pas sans quelques inconvénients, en particulier celui-ci. Il est à craindre que, dans ces conditions plus absorbantes, la méditation ne prenne l'allure et la tournure d'une dissertation studieuse, ce qui n'est point, tant s'en faut, son objet propre. Il est à craindre aussi que, malgré la sincérité des meilleures dispositions, on ne goûte une certaine satisfaction vaniteuse à voir se succéder les lignes et les pages, et que, sans

se l'avouer tout à fait, on ne caresse le rêve d'un livre ou de plusieurs livres, dussent-ils être posthumes, dont le public s'occupera. Il est évident qu'à lui tout seul, ce souci même combattu et relégué à l'arrière-plan serait extrêmement fâcheux. Mais, à supposer que ni l'un ni l'autre de ces inconvénients ne se produise, que l'on prenne la plume par le seul désir de se mieux traduire à soi-même les pensées et les sentiments que la grâce suggère et d'en mieux garder pour plus tard le bienfaisant souvenir, la méthode peut être excellente. Une idée même très claire, une impression même très vive, une résolution même très généreuse, provoquées aujourd'hui par un passage ou l'autre des saintes Écritures, risquent de perdre demain beaucoup de leur intensité de lumière et de chaleur, si rien ne les fixe et ne les défend contre l'oubli. Que la trace, au contraire, en soit gardée dans une courte phrase, sans recherche ni prétention de style, l'évocation ultérieure en sera aisée autant que bienfaisante. Comme nous le disions tout à l'heure, c'est ainsi que nous nous composerions, sous le regard de Dieu, dans l'intimité avec Jésus-Christ, notre commentaire propre, personnel, subjectif et *vécu*, puisque c'est l'expression à la mode, de la révélation puisée directement à ses sources les plus sûres et les plus pures.

Usons, messieurs et vénérés confrères, des procédés qui conviendront le mieux à nos goûts,

à nos aptitudes, à nos préférences raisonnables et raisonnées, mais qu'il soit donc bien entendu que nous nous ferons un devoir et une joie de chercher tous les jours à mieux connaître Jésus-Christ, à nous mieux pénétrer de ses exemples et de ses enseignements. Prétendre que, sachant ce que nous savons nous sommes très suffisamment instruits, lorsqu'il est démontré qu'avec un peu plus d'attention soutenue, de bonne volonté et d'efforts, nous pouvons nous avancer davantage dans la science des sciences, *scire Jesum Christum;* c'est tout à la fois une faute de l'esprit et du cœur.

Avec l'auteur de l'Imitation, disons pour conclure, et disons-le tous du fond de l'âme : *Summum igitur studium nostrum sit in vita Jesu Christi meditari*[1].

II

La Visite au saint Sacrement. — De notoriété publique, messieurs et chers confrères, il s'est produit en France, dans ces vingt-cinq dernières années, un renouveau de foi et de piété envers la sainte Eucharistie. Quand vous voudrez vous en convaincre, si par hasard vous hésitiez à le

[1] *De Imitat. Christi*, lib. I, cap. I.

croire, procurez-vous les ouvrages publiés sur les *Congrès eucharistiques,* dont le premier s'est tenu à Lille au mois de juin 1881 et le dixième à Paray-le-Monial en septembre 1897. Je viens de parcourir, une fois de plus, le volume de huit cents pages que mon très distingué collègue M. l'abbé Gauthey, vicaire général d'Autun, a pu composer avec les comptes rendus des séances et surtout les nombreux et intéressants rapports présentés par les congressistes ecclésiastiques et laïques dans ces récentes assises de la cité du Sacré-Cœur. Je ne sais rien de plus édifiant, rien qui soit mieux de nature à relever notre confiance au milieu des tristesses et des inquiétudes de l'heure présente, en face de l'assaut mené de toute part contre la religion[1]. C'est

[1] Voici les titres de quelques-uns de ces rapports, — il y en a soixante-cinq, — que nous voudrions pouvoir indiquer tous, dont nous aimerions à reproduire de larges extraits :

Enseignement eucharistique par la leçon de choses. Rapport de *M. l'abbé B. Vié,* curé de Montesquieu-Lauraguais, diocèse de Toulouse.

L'apostolat de la prière liturgique. Rapport de *M. l'abbé Richard,* aumônier des sœurs de la Présentation, à Saint-Julien, diocèse d'Annecy.

Les miracles eucharistiques de Saint-Victor-sur-Ouche et de la sainte Hostie de Dijon. Rapport de *M. l'abbé Voillory,* curé de Pommard, diocèse de Dijon.

L'Eucharistie pendant la Révolution. Rapport de *M. l'abbé Muguet,* curé archiprêtre de Sully, diocèse d'Autun.

L'œuvre eucharistique d'un évêque de Mâcon. Rapport de *Mgr Rameau,* camérier de Sa Sainteté. Diocèse d'Autun.

Les traditions franciscaines concernant l'Eucharistie. Rapport du *R. P. Basilide de Marie,* des Frères mineurs de la province de Saint-Louis d'Anjou.

Le chant sacré de la sainte Eucharistie. Rapport de

surtout en vue de protester contre les audaces et les excès de l'incrédulité du jour que sont nées, que se développent et se répandent les manifestations de la piété catholique en l'honneur du Sacrement de l'autel. Le pape Pie IX déjà, Léon XIII à son tour, leur ont assigné ouvertement ce caractère spécial de réparation. Elles s'en inspirent partout. Et vraiment il est permis d'espérer que de cette sorte de duel engagé sous nos yeux entre les extrêmes, entre la négation radicale et la foi intégrale, *Mors et*

M. l'abbé Pillard, chanoine théologal de la cathédrale d'Autun.

Organisation des œuvres d'adoration nocturne dans chaque diocèse. Rapport de *Me Cazeaux,* avocat à la cour d'appel de Paris.

Association de l'adoration perpétuelle et des églises pauvres de Belgique. Rapport de *M. le chanoine Grébau de Saint-Germain,* de Liège.

L'adoration par groupes sociaux. Rapport de *M. l'abbé Landeraut,* curé de Villiers-le-Bel, diocèse de Versailles.

Nuit d'adoration du 31 décembre 1900 au 1er janvier 1901. Rapport de *M. de Mont de Benque,* président du conseil de l'Adoration nocturne, à Paris.

La rénovation de l'œuvre de la Lampe du sanctuaire. Vœu de *Mme la comtesse de Castellane, née d'Armagnac.*

Une page d'histoire sur les origines de l'œuvre des Congrès eucharistiques. Rapport de *M. de Pèlerin,* secrétaire général du comité permanent des congrès.

Préparation immédiate des enfants à leur première communion, pendant les jours et les heures qui la précèdent. Rapport de *M. l'abbé Brussier,* curé archiprêtre de Notre-Dame-de-Cluny, diocèse d'Autun.

De la sainte communion. Rapport de *M. l'abbé Martin,* curé provicaire de Louans, diocèse d'Autun.

(*Le Congrès eucharistique de Paray-le-Monial, septembre 1897. Dixième congrès international.* Imprimerie Dejussieu père et fils, Autun.)

vita duello conflixere mirando, sortira, pour le bien de notre pays, le triomphe de la croyance séculaire au Christ toujours vivant et toujours présent.

Où j'en veux venir par ce préambule, vous lė devinez aisément, chers messieurs. S'il est vrai que la piété et la ferveur envers la sainte Eucharistie, malgré le malheur des temps, et précisément sous l'inspiration d'une nécessité plus pressante que jamais d'opposer le remède au mal, se réveillent et se développent de toutes parts, il va de soi que notre dévotion personnelle doit être la première à s'accentuer davantage.

Ne l'oublions pas : antérieurement et supérieurement à tout, nous sommes prêtres pour vivre de l'Eucharistie; pour la créer dans l'auguste sacrifice de l'autel, perpétuité authentique du sacrifice du Calvaire; pour nous en nourrir par la communion sacramentelle, nous les premiers; pour en nourrir les fidèles agenouillés à la sainte table; pour nous associer aux sentiments et à toute la religion du Christ, présent sous le voile de l'hostie sainte, et n'être qu'un avec lui devant le Père des cieux.

Ce n'est pas ici le moment de revenir sur ce que nous avons déjà dit, ni de devancer ce que nous dirons encore de la messe. La messe est incomparablement plus qu'un exercice de piété. Elle est le sommet culminant de notre sacerdoce. Le souvenir consciencieux des dispositions où nous devons nous établir pour la bien célébrer

mérite plus qu'une mention rapide au cours de cette conférence.

Ce dont je voudrais vous parler c'est de la visite au saint Sacrement, qu'un prêtre soucieux de sa foi et des conséquences logiques de sa foi ne peut pas ne pas inscrire entre ses obligations les plus impérieuses de chaque jour. La visite au saint Sacrement, la messe du soir, comme l'a si gracieusement appelée un pieux évêque de ce temps; oui, messieurs, nous devons en avoir le culte et nous en faire une habitude sacrée. Admettez-vous que, sous quelque prétexte de ministère que ce soit, à plus forte raison s'il n'y a pas de prétextes de ce genre, — ce qui arrive le plus souvent, — un prêtre valide, sa messe dite le matin de bonne heure. ne paraisse plus à l'église de la journée tout entière, ne vienne plus s'agenouiller près du tabernacle, au moins quelques instants?

Magister adest et vocat te[1]. Mon cher confrère, le Maître est là, il vous attend. *Ubi sum ego, illic et minister meus erit*[2]. Il veut que là où il est vous y soyez avec lui, matériellement, en présence physique; moralement, en participation intelligente et aimante de l'état dans lequel il s'est sacramentellement constitué. Vous êtes bien obligé de convenir que cette exigence est légitime, et que lorsque vous vous y dérobez vous avez tort.

[1] S. Joann. XI, 28. — [2] S. Joann. XII, 26.

Serait-ce trop de demander que la visite au saint Sacrement de chaque après-midi durât vingt minutes? Mettez un peu moins si vous voulez. Ne marchandez cependant pas outre mesure; ne posez pas en principe que le *minimum* réglementaire suffit.

Vous dites : J'en suis humilié, mais il m'est impossible de me recueillir sérieusement. A peine agenouillé, je me sens envahi par une foule de pensées, de préoccupations, d'impressions, de souvenirs, qui m'arrachent malgré moi à mon désir, pourtant sincère, de faire un acte de vraie et consciencieuse piété. C'est là une infirmité universelle dont les meilleurs ont à gémir, mais qui ne comporte en rien le découragement ni l'abdication. Être fidèle à se rendre à l'église, tenir pour démontré qu'il est nécessaire de s'y rendre et de réserver un temps de la soirée pour s'acquitter de ce devoir, cela compte déjà devant Dieu. De plus, cette fidélité même, à elle toute seule, édifie les paroissiens. Les paroissiens ne savent pas si M. le curé, qu'ils voient assidu à sa visite journalière, lutte contre d'ennuyeuses distractions ou s'il est plein de ferveur. C'est à la seconde de ces suppositions qu'ils ont lieu de s'arrêter et qu'ils s'arrêtent. A tout le moins, ce résultat avantageux est obtenu.

Quant à l'obsession soi-disant insurmontable des dissipations de l'esprit et du cœur au pied de l'autel, n'existe-t-il pas des procédés, des industries, si ce mot n'est pas trop vulgaire,

qui, sans réussir à les écarter complètement, cependant en atténuent la violence et finissent par leur substituer une possession de soi suffisante?

Pourquoi trouverions-nous puéril d'y recourir? J'ai connu, je connais encore des prêtres éminents, de haute intelligence et de grand savoir, qui, pour se prémunir contre les entraînements et les divagations dont nous parlons, s'astreignent, dans leur visite au saint Sacrement, à une méthode mnémotechnique, épuisant une série de considérations dont chacune est représentée par une lettre d'un mot qu'ils ont choisi. Voulez-vous que je vous fasse connaître le mot que l'un d'eux, tout récemment encore, m'avouait être *son mot de passe?* Promettez-moi de ne pas sourire. Recevez ma petite confidence avec la simplicité que j'apporte à vous la faire. Ne dites pas que je m'oublie devant vous et que je vous prends pour des congréganistes et de pieuses enfants de Marie. N'ayez peur. Eussiez-vous, du premier au dernier, des rubans bleus et des médailles, vous défieriez absolument toute méprise. Eh bien, le mot en question, c'est : *ARDOR*.

« Aussitôt à genoux, me disait mon confrère, après un bon *Veni sancte Spiritus* et la courte prière des disciples *Domine, adauge nobis fidem* [1], je me mets à égrener mon chapelet de cinq lettres.

[1] S. Luc. XVII, 5.

« A... L'adoration. Je commence par là. J'essaie de produire un acte de foi profond, intense, au miracle de la présence réelle. Je me représente que l'Eucharistie, nettement formulée dans les Évangiles, intrépidement enseignée par l'Église, n'est rien autre que le sacrifice même du Calvaire perpétué à travers le temps, multiplié à travers l'espace, en d'autres termes, l'extension de l'Incarnation et de la Rédemption, la forme nouvelle, destinée à durer autant que l'humanité, du sacerdoce de Jésus-Christ, identique sous le voile du sacrement, à son sacerdoce historique de trente-trois années, il y a vingt siècles, et à son sacerdoce éternel du Ciel. Le sacerdoce de Jésus-Christ me rappelle mon propre sacerdoce, émanation et écoulement du sien. Je salue, je vénère, je bénis en moi ma vocation et ma dignité de prêtre, dont la caractéristique essentielle est de me conférer le pouvoir de produire l'Eucharistie, et qui m'établit par là même, sans contestation possible, au sommet de la destinée.

« R... La réparation. Une amende honorable pour tous les refus de croire au don par excellence, depuis les origines jusqu'à ce jour, depuis le *durus est hic sermo et quis potest eum audire*[1] des Juifs de la première heure jusqu'aux négations contemporaines, en passant par les révoltes en masse de l'hérésie au XVIe siècle. Une amende honorable ensuite pour l'infinie multiplicité des

[1] S. Joann. VI, 61.

contradictions entre la foi et les actes chez les croyants de partout, de toujours. Une amende honorable encore pour les torts quels qu'ils soient de mes paroissiens, pour les torts de mes frères dans le sacerdoce, pour mes torts personnels à partir de mon ordination et de ma première messe.

« D... La demande. En union avec Jésus-Christ, qui continue sur l'autel son beau ministère d'intercession, je demande d'abord l'avènement du règne de Dieu dans le monde, *adveniat regnum tuum.* Trois cents millions de bouddhistes, deux cents millions de sectateurs de Confucius, de *Kung-fu-tsé*, comme disent les érudits; deux cent millions de musulmans, cent millions d'idolâtres. Quels chiffres douloureux, après vingt siècles de christianisme ! Combien de temps encore d'aussi colossales fractions de la famille humaine resteront-elles donc déshéritées de la vérité de l'Évangile? Et parmi les nations chrétiennes, où sera le remède contre le schisme et l'hérésie, qui, en se séparant de l'Église catholique, ont mutilé la plénitude et faussé la sécurité des révélations de l'Évangile ? Puis la demande pour les dissidents en théorie ou en actes du groupe paroissial, pour chacun de ceux qu'en ma qualité de pasteur du troupeau je connais personnellement, de l'indifférence ou de l'hostilité desquels je gémis. La demande enfin pour moi-même, pour mes souffrances, mes lassitudes, mes découragements dans l'accomplis-

sement quotidien de la tâche difficile et plus que jamais austère qui m'est confiée.

« O... L'oblation. L'oblation renouvelée et sincère, chaque fois plus généreuse, de tout ce que je suis, mêlée à l'immolation permanente de Celui qui, par son sacrifice et par sa croix, en principe, a sauvé le monde, *per sanctam crucem tuam redemisti mundum*, de celui de qui il a été dit que l'offrande qu'il faisait de lui-même à la justice de son Père avait le mérite incessant d'une pleine et parfaite spontanéité. *Oblatus est quia ipse voluit.* Je m'encourage et je me console à penser que ce don silencieux de ma vie est vraisemblablement le meilleur de mon zèle et de mon apostolat, et qu'un jour j'en connaîtrai la fécondité.

« R... Pour conclure, les résolutions. Je m'applique à tirer de mes considérations spéculatives quelques applications pratiques, immédiatement pratiques, portant sur l'insuffisance et les négligences les plus habituelles de ma vie intérieure.

« Et les vingt minutes, ajoutait mon confrère, ne m'ont point paru être longues. Le plus souvent même il ne m'a pas été nécessaire, pour les remplir, d'épuiser la série entière des cinq lettres et des réflexions qui se réfèrent à chacune d'elles. L'une ou l'autre de ces considérations suggestives a suffi pour me maintenir dans le recueillement. Encore une fois, je me trouve fort bien de ma méthode. Dans vos retraites

pastorales, n'estimez pas indigne de votre auditoire de lui en dire quelque chose. »

C'est ce que je viens de faire, messieurs. Je ne réclame plus votre indulgence. Je ne vous offre plus d'excuses. Je sens que vous m'approuvez:

Excellente pour la visite au saint Sacrement, cette méthode, vous le devinez, n'est pas moins bonne pour l'action de grâces. Essayez. Si vous ne réussissez pas à vous accommoder de celle-là, vous en découvrirez bien quelque autre de votre goût. L'important, c'est d'en avoir une [1].

[1] Nous nous donnons le plaisir d'insérer ici quatre prières liturgiques bien connues, échos de celles de l'office de saint Thomas, qu'il peut être particulièrement avantageux de réciter et de méditer au pied du saint Sacrement.

DOM. II POST EPIPH.

IN FESTO SS. NOMINIS JESU

HYMNE DES PREMIÈRES VÊPRES

Jesu dulcis memoria,
Dans vera cordis gaudia:
Sed super mel, et omnia,
Ejus dulcis præsentia.
Nil canitur suavius,
Nil auditur jucundius,
Nil cogitatur dulcius,
Quam Jesus Dei Filius.
Jesu spes pœnitentibus,
Quam pius es petentibus!
Quam bonus te quærentibus!
Sed quid invenientibus?
Nec lingua valet dicere,
Nec littera exprimere:
Expertus potest credere,
Quid sit Jesum diligere.
Sis Jesu nostrum gaudium,
Qui es futurus præmium:
Sit nostra in te gloria,
Per cuncta semper sæcula. Amen.

HYMNE DES MATINES

Jesu Rex admirabilis,
Et triumphator nobilis,
Dulcedo ineffabilis,
Totus desiderabilis.
Quando cor nostrum visitas,
Tunc lucet ei veritas,
Mundi vilescit vanitas,
Et intus fervet caritas.
Jesu dulcedo cordium,
Fons vivus, lumen mentium,
Excedens omne gaudium,
Et omne desiderium.
Jesum omnes agnoscite,
Amorem ejus poscite:
Jesum ardenter quærite,
Quærendo inardescite.
Te nostra Jesu vox sonet,
Nostri te mores exprimant,
Te corda nostra diligant,
Et nunc, et in perpetuum. Amen.

Ce que je vais ajouter, toujours au sujet de la piété sacerdotale envers l'Eucharistie, ne s'impose plus au même titre que la visite quotidienne proprement dite. Que je serais heureux si vous consentiez à ne le point regarder comme excessif! Je veux parler de l'œuvre des Prêtres adorateurs, instituée par le R. P. Eymard, fondateur de la congrégation du Saint-Sacrement, œuvre dont le centre est à Paris, 27, avenue de Friedland, qui a été canoniquement érigée à Rome, le 16 janvier 1887, et qui demande à ses associés du clergé séculier, pour principale exigence, de s'engager à faire, chaque semaine,

HYMNE DES LAUDES

Jesu decus angelicum,
In aure dulce canticum,
In ore mel mirificum,
In corde nectar cælicum.
Qui te gustant, esuriunt;
Qui bibunt, adhuc sitiunt;
Desiderare nesciunt,
Nisi Jesum, quem diligunt.
O Jesu mi dulcissime,
Spes suspirantis animæ!
Te quærunt piæ lacrymæ,
Te clamor mentis intimæ.
Mane nobiscum Domine,
Et nos illustra lumine;
Pulsa mentis caligine,
Mundum reple dulcedine.
Jesu flos Matris Virginis,
Amor nostræ dulcedinis,
Tibi laus, honor nominis,
Regnum beatitudinis. Amen.

HYMNE DES PREMIÈRES VÊPRES

DE LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

Quicumque certum quæritis
Rebus levamen asperis:
Seu culpa mordet anxia,
Seu pœna vos premit comes.
Jesu, qui, ut agnus innocens,
Sese immolandum tradidit,
Ad Cor reclusum vulnere,
Ad mite Cor accedite.
Auditis, ut suavissimis
Invitet omnes vocibus?
Venite, quos gravat labor,
Premitque pondus criminum.
Quid Corde Jesu mitius?
Jesum cruci qui affixerant
Excusat, et Patrem rogat,
Ne perdat ultor impios.
O Cor, voluptas Cætitum,
Cor fida spes mortalium,
En hisce tracti vocibus
Ad te venimus supplices.
Tu nostra terge vulnera
Ex te fluente sanguine:
Tu da novum cor omnibus,
Qui te gementes invocant. Amen.

une heure continue d'adoration, au jour et au moment qu'ils auront choisis.

Permettez-moi, messieurs et vénérés confrères, au lieu d'accréditer moi-même cette œuvre récente auprès de vous, de céder ici la parole à Son Éminence le cardinal Perraud, évêque d'Autun.

Dans une lettre au directeur général, lettre rendue publique et qui a été fort répandue pour la propagande, voici comment il s'exprime :

« Autun, le saint jour de Noël, Dimanche,
« 25 décembre 1887.

« Mon Révérend Père,

« On demande souvent aux évêques, juges et gardiens de la foi, de se porter garants de la valeur d'un livre, en écrivant à l'auteur une lettre qui lui permette de se présenter avec confiance au public.

« Cette précaution se comprend quand il s'agit d'œuvres qui n'ont pas encore conquis droit de cité parmi les catholiques. Elles le reçoivent du patronage sous lequel elles sont placées, et qui leur gagne la sympathie des fidèles.

« Vous avez sollicité de moi, mon Révérend Père, quelque chose de semblable en faveur de la pieuse association dont vous êtes le zélé directeur, et qui se greffe sur la famille religieuse à laquelle vous appartenez.

« J'aurais pu très légitimement vous répondre qu'il est superflu de recommander une entreprise qui porte avec elle les meilleurs titres de recommandation, et dont l'excellence ne peut faire doute pour personne.

« N'en est-il pas ainsi de la confraternité des prêtres-adorateurs du très saint Sacrement? Et ne suffit-il pas de signaler son existence aux membres du clergé pour être assuré de trouver dans leurs rangs de nombreuses adhésions?

« Je ne saurais cependant me refuser à dire quelques-uns des motifs au nom desquels j'ai été heureux de la faire connaître aux prêtres du diocèse d'Autun pendant nos retraites ecclésiastiques du mois de septembre.

« Les prêtres qui s'inscrivent dans cette association prennent l'engagement de passer chaque semaine, au jour qui leur convient le mieux, *une heure de suite* en adoration devant le très saint Sacrement.

« A première vue cette pratique paraît être peu de chose, et on se demande s'il vaut la peine d'en faire l'objet d'une association spéciale. Mais, en réfléchissant un peu, on ne tarde pas à comprendre que cette visite de chaque semaine, pendant une heure continue, peut aisément devenir, dans la vie d'un bon prêtre, le grain de sénevé qui grandit rapidement et étend bientôt de toutes parts ses rameaux et ses fruits.

« D'abord la fidélité à s'acquitter de cette heure d'adoration n'est-elle pas la garantie de l'exactitude avec laquelle on fera chaque jour la visite au saint Sacrement, du moins dans les limites de temps consacrées par les pieux usages de nos séminaires ?

« Je suis même persuadé que beaucoup d'associés, après avoir apprécié les joies et les avantages de l'heure intégrale d'adoration, trouveront bien courtes les visites d'un quart d'heure assignées aux autres jours de la semaine. S'ils ne peuvent pas toujours, à cause des occupations du saint ministère, prolonger la durée de ces visites, ils s'ingénieront à les multiplier ; ils sentiront le besoin, ils prendront l'habitude de profiter de certains moments libres pour aller se présenter de nouveau, ne fût-ce que pendant quelques minutes, à l'Hôte divin du tabernacle, afin de le saluer et de lui recommander d'une façon plus immédiate tel travail, telle démarche, telle préoccupation du labeur pastoral. Ne raconte-t-on pas de saint Thomas d'Aquin que lorsque, malgré son puissant génie, il était embarrassé pour trouver la solution de certaines difficultés théologiques,

il se rendait à l'église, s'adressait à Notre-Seigneur présent dans le très saint Sacrement, et implorait humblement de Lui la lumière désirée? N'est-ce pas encore saint Vincent de Paul qui allait traiter directement avec Jésus-Christ, caché sous les voiles eucharistiques, les multiples détails de ses créations charitables?

« Est-il nécessaire de faire remarquer que, par elle-même, la pratique de l'heure d'adoration est **un des meilleurs préservatifs contre la négligence à s'acquitter du devoir de l'oraison mentale,** cet exercice fondamental sans lequel il ne saurait y avoir ni vraie piété, ni solide vertu? En effet, il est moralement impossible qu'après avoir passé une heure entière devant le saint Sacrement à tel ou tel jour de la semaine, un prêtre manque les six autres jours à un point essentiel du règlement de toute vie sacerdotale. **A elle toute seule, l'heure d'adoration est un compendium de discipline et de régularité ecclésiastiques**, et on peut lui appliquer ce qui est dit de la sagesse : *Venerunt autem mihi omnia bona pariter cum illa* [1].

« Ne pourrait-on pas assimiler l'heure d'adoration à une *petite retraite hebdomadaire,* renouvelant et conservant les fruits de la retraite du mois, et par conséquent de cette préparation à la mort qui doit être la préoccupation constante de tout chrétien sérieux, et à plus forte raison de tout prêtre digne de sa sublime vocation?

« Mais, jusqu'à présent, je n'ai pour ainsi dire envisagé cet exercice que dans ses relations avec les autres pratiques de piété sacerdotale. Il est temps de l'étudier en lui-même et dans sa valeur intrinsèque.

« J'essayerai de le faire en exposant les réflexions qui m'ont été suggérées par ce texte des Livres sapientiaux : « La profondeur, la vraie profondeur, demande l'Ecclé-« siaste, où la trouve-t-on? » *Alta profunditas quis inveniet eam* [2]?

« N'est-il pas vrai que trop souvent, après avoir lu tel

[1] Sap. VII, 11. — [2] Eccl. VII, 25.

ou tel livre de spiritualité ou entendu tel sermon, on est obligé de constater que le sujet n'a pas été suffisamment creusé ? Voilà pourquoi beaucoup d'écrits ou de discours ne produisent que des impressions superficielles et passagères. Elles ont pu, suivant leur nature, procurer un instant d'éblouissement à l'esprit ou d'émotion au cœur ; mais demain elles seront à moitié effacées, et totalement oubliées après-demain. Les pensées qui les ont provoquées ne jaillissaient pas de ces sources intimes de l'âme auxquelles seule peut faire pénétrer une méditation approfondie.

« A cet égard, et je suis là pleinement dans notre sujet, **c'est tout autre chose d'aller passer devant le saint Sacrement quatre quarts d'heure séparés les uns des autres** par des études, des affaires, des préoccupations, si légitimes soient-elles, **ou bien de les réunir sans solution de continuité, pour en faire une heure non interrompue** durant laquelle les pensées, les affections, les désirs, les résolutions peuvent, sous l'action de la présence immédiate de Jésus-Christ, se concentrer sur un seul point et pénétrer l'âme jusque dans ses dernières profondeurs. Ne serait-ce pas là un des sens de cette parole de saint Paul : *Quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi Spiritus Dei... ? Spiritus omnia scrutatur etiam profunda Dei* [1].

« Je serais bien surpris, je l'avoue, si, le jour où il aura passé son heure entière devant le saint Sacrement, le prêtre qui sera ensuite appelé soit à monter en chaire, soit à entendre des confessions, soit à visiter des malades ou des mourants, ne trahissait pas, comme malgré lui, le secret d'une plus grande intimité avec Jésus-Christ par des accents plus persuasifs, par une charité plus communicative, par une action plus décisive et plus durable sur les âmes.

« S'il en est ainsi, quel prêtre désireux d'exercer un ministère fécond, utile, vraiment régénérateur et sancti-

[1] I Cor. II, 10, 11.

fiant, ne voudrait pas faire l'essai d'un moyen que sa facilité rend universellement accessible?

« Mais n'y a-t-il pas des vies sacerdotales qui sont dévorées par la multiplicité des occupations les plus impérieuses? Dans ces journées, qui se dépensent presque sans interruption au service du prochain, où trouver cette heure intégrale durant laquelle on sera sûr de n'être pas dérangé et où l'on pourra, sans manquer à aucun devoir d'état, se procurer le bienfait de ce long temps de recueillement, de silence, de prière, et se plonger à loisir dans les abîmes du mystère eucharistique?

« Cependant n'est-il pas d'expérience que, plus on est obligé de se donner aux autres, plus il est nécessaire de se reprendre, et, pour parler comme Notre-Seigneur, de se refaire ou d'être refait, *Ego reficiam vos* [1], afin de pouvoir suffire sans déchet aux nécessités du travail apostolique? Autrement, même avec les meilleures intentions inspirées par un zèle vraiment surnaturel, on court risque « de se vider », suivant l'énergique métaphore dont le réalisme presque intraduisible a pour auteur l'Esprit-Saint lui-même, *in vita sua projecit intima sua* [2].

« Plus un prêtre est appliqué au service de l'Église et des âmes, plus il a besoin des grâces de récollection et de recueillement attachées à cette heure d'adoration.

« Vous me montrez la distribution de vos journées, et vous n'avez pas de peine à me persuader que depuis votre action de grâces, après la sainte messe, jusqu'au soir, vous ne pouvez disposer que de quelques bribes de temps fort décousues, et tout au plus, le bréviaire ayant été convenablement récité, vous ménager le quart d'heure indispensable pour la visite de l'après-midi au saint Sacrement.

« Je suis convaincu, je ne discute pas; mais je vous dis sans hésiter : Ayez un jour de la semaine où vous vous lèverez une heure plus tôt; cette heure, vous irez la passer devant le saint Sacrement, et vous pourrez très bien

[1] Matth. XI, 28. — [2] Eccl. X, 10.

l'employer à faire votre oraison. Je vous le garantis, votre travail de tout le reste de la journée, je pourrais même dire du reste de la semaine, se ressentira de cette heure bienheureuse; **à cause d'elle, vous ferez plus de choses et vous les ferez mieux.**

« J'écris ces pages au soir de la grande journée de Noël. Je les veux finir en rendant compte très simplement d'une impression que j'ai reçue moi-même ce matin, pendant une heure passée devant le saint Sacrement, avant les offices pontificaux de la cathédrale.

« Je pensais aux bergers dont parle saint Luc et à la visite qu'ils avaient faite au divin Enfant de la crèche. « Allons jusqu'à Bethléhem, » s'étaient-ils dit les uns aux autres. *Pastores loquebantur ad invicem : Transeamus usque Bethlehem*[1]. Bethléhem, c'est la maison du pain. Notre Bethléhem à nous, pasteurs des âmes, c'est essentiellement le Tabernacle eucharistique.

« Avertis par les chants des anges, les bergers de Judée se rendent avec empressement auprès du nouveau-né : *et venerunt festinantes*. Saint Luc ne nous dit pas combien de temps ils y sont demeurés; mais il est bien permis de penser qu'une heure entière passée par eux en compagnie de la sainte Vierge et de saint Joseph, à contempler dans son pauvre berceau le Rédempteur du monde, à lui présenter leurs hommages et à s'offrir à Lui, ne leur a pas paru trop longue.

« Cependant ils ont dû s'en aller, retourner à la garde de leurs troupeaux, revenir aux occupations et aux devoirs ordinaires de la vie; mais ils avaient l'âme si remplie de tout ce qu'ils avaient vu et entendu, qu'ils ne se lassaient pas de louer Dieu, et ils furent ainsi les premiers Apôtres de la bonne nouvelle.

« *Et reversi sunt pastores, glorificantes et laudantes Deum in omnibus quæ audierant et viderant*[2].

« Je souhaite à tous mes frères dans le sacerdoce, je me souhaite à moi-même cette plénitude de foi, de con-

[1] Luc. II, 15. — [2] Luc. II, 20.

viction, de charité, de zèle qui sera pour nous le fruit béni de *nos visites d'une heure à Jésus dans le saint Sacrement;* plénitude qui débordera ensuite sur toutes les âmes avec lesquelles notre ministère nous mettra en relation, sur toutes les œuvres confiées à notre sollicitude.

« Avec vous, mon Révérend Père, et avec votre famille religieuse, avec tous les membres de cette Association des Prêtres-Adorateurs que Sa Sainteté le pape Léon XIII a canoniquement érigée et enrichie de précieuses indulgences, je dis de toute mon âme :

« **Loué et adoré soit à jamais Jésus-Christ dans le très saint Sacrement de l'autel!**

« ✝ Adolphe-Louis,
« *Évêque d'Autun, Châlon et Mâcon.* »

Je n'ajouterai rien, messieurs, à ces explications très claires ni à ces exhortations aussi autorisées que pieuses. Elles disent tout ce qu'il faut dire. Voyez s'il ne vous est pas possible d'en tirer pour vous-mêmes, pendant cette retraite, une conclusion pratique.

III

Le Chemin de Croix,... autre exercice de piété, non plus quotidien comme les deux précédents, mais renouvelé de temps à autre. Comment douter que ce souvenir de la Passion du Sauveur ne soit, pour le prêtre, un excellent moyen d'entretenir sa ferveur et de retremper son courage?

Voulez-vous me permettre, messieurs, de vous

suggérer en quelques mots le canevas de ce que j'appellerai : « Le Chemin de Croix du prêtre de notre temps et de notre pays... » Quelques indications sommaires, quelques idées, quelques sentiments tirés d'un manuscrit déjà ancien et intime[1].

Ire Station. — O Jésus, condamné par les puissants du jour : Anne, Caïphe, Pilate, et par le peuple de Jérusalem qui, de la fidélité, l'admiration et l'attachement, s'est laissé jeter dans la suspicion et la haine ; apprenez-moi à ne pas maudire l'épreuve qui pèse sur votre clergé, à cette heure. Le *tolle* du prétoire se déchaîne contre lui de toutes parts. Il tombe d'en haut avec dédain, il monte d'en bas avec colère. Faites-moi comprendre que derrière l'abus de liberté des créatures, quelles qu'elles soient, se cache la permission de Dieu. Dieu use, comme de causes secondes, des créatures qui, sous leur propre responsabilité, s'égarent. Ce ne sont

[1] Tous les ecclésiastiques connaissent les admirables Méditations sur le Chemin de Croix de l'abbé Henri Perreyve. Ce modeste livre et le livre de la *Journée des malades,* arrivés l'un et l'autre à la dixième édition, auront plus étendu et popularisé l'apostolat d'outre-tombe du jeune prêtre que ses autres ouvrages, quelque excellents qu'ils soient. Nous ne saurions trop demander à nos confrères de les lire et de les faire lire autour d'eux dans le monde.

Et puisque, au sujet du souvenir des souffrances et de la passion du Sauveur, nous venons de nommer l'abbé Perreyve, nous signalerons aussi du cher abbé Charles Perraud, « son Charles, » le volume intitulé : *les Sept Paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix,* qui a obtenu un si légitime succès et continue encore de l'obtenir. *In morte quoque non sunt divisi.* Les deux amis, les deux frères ne doivent pas être séparés.

jamais les hommes qui, en fin de compte, me présentent le calice qu'il faut boire; c'est Lui, c'est Dieu, c'est mon Père des Cieux : *Tua autem, Pater, Providentia gubernat* [1]. Quelle dignité d'avoir cette foi ferme et invincible! Quel inépuisable élément de force d'y recourir!

IIe Station. — Voici la Croix! O Jésus, vous la saluez soudain, bien plus encore que ne le fera votre apôtre André, de cette acclamation vaillante : *O bona crux!* Elle réalise votre ambition sainte mille fois mieux que la fortune, la science, la gloire, ne réalisent le rêve des ambitieux vulgaires. Qui donc a ajusté le gibet que vous chargez intrépidement sur vos épaules meurtries? C'est un groupe d'hommes du peuple, ce sont des ouvriers obscurs. Vous ne vous arrêtez pas à considérer de quelles mains est sorti l'instrument du supplice. Vous n'avez point d'anathèmes contre les malheureux qui se sont acquittés de leur triste besogne. Oh! non, certes, vous les plaignez, au contraire; vous les enveloppez de compassion attendrie, tant vous savez qu'ils ne sont point les vrais coupables. Et puis, tout s'éclaire pour vous à la beauté du but que vous allez atteindre : satisfaire la justice de Dieu, vaincre le péché, sauver le monde! De mes protestations et de mes animosités instinctives, élevez-moi, ô Jésus-Christ, jusqu'à ces hauteurs. Substituez dans mon cœur la pitié

[1] Sap. XIV, 3.

sainte à toute trace d'amertume contre les artisans immédiats de mes souffrances, les prolétaires trompés et stipendiés de la ville ou des champs. Ne me laissez voir que la grandeur de ma mission de victime, de ma vocation au sacrifice !

IIIe *Station.* — Votre courage, ô Jésus, ne vous soutient pas contre l'abattement. Dès les premiers pas de votre route du Calvaire, vous tombez sous le fardeau qui vous écrase. Si je cherche à deviner la cause de cette prostration prématurée, il me semble la trouver en ceci, que voyant jusqu'à l'évidence, dans une lumière tout d'un coup plus vive et plus aiguë, la disproportion de votre immolation aux fruits qu'elle devait porter pour le salut des hommes, vous souffrez à nouveau toutes les tortures de la veille à Gethsémani. Ce n'est qu'un éclair qui vous sillonne l'âme; mais cet éclair vous tue. Vous ne pouvez pas rester debout ; vous voilà couché sur le sol, presque en agonie. Vous vous relevez à l'instant même. Vous reprenez et poursuivez votre marche en avant. Adorable faiblesse où la mienne trouve à s'encourager ! Moi aussi, j'ai senti souvent, je sens chaque jour l'amertume poignante de l'inutilité de mes efforts. S'il faut que je tombe par moments, enseignez-moi du moins, ô bien-aimé modèle, à ne pas abdiquer sous le fardeau de mes tristesses, à me ressaisir comme vous, à reprendre comme vous mon œuvre, à honorer comme vous l'austérité de ma vocation !

IVe Station. — Quelle rencontre! Jésus et Marie... Que va-t-il se passer entre le martyr et sa mère? De la douleur pour l'un et pour l'autre, jusqu'aux moelles de l'âme; la chose est évidente. Ces deux êtres, que la plus ineffable tendresse unit, se renvoient le tourment innommable de se faire réciproquement souffrir. Pas un mot amollissant sur les lèvres de Marie. Si elle a parlé, ce que nous ignorons, il est probable que ça été pour encourager son fils dans la générosité de son immolation sublime. Si elle n'a rien dit, son regard a parlé. Comme l'ange de l'enclos du Pressoir, elle a tendu, de ses pauvres mains tremblantes, le calice. Nos mères, nos bonnes mères, quand elles nous sentent affligés, voudraient nous arracher à nos épreuves. C'est la compassion humaine, c'est la pitié selon la chair. Jésus ne veut pas de cette pitié trop naturelle. Marie ne la lui offre pas. Ils sont tous deux à la hauteur des desseins de Dieu. O Marie! que ma dévotion envers vous ait donc pour but principal, pour principal effet de vous demander la force dont j'ai besoin dans mon œuvre sacerdotale et de l'obtenir!

Ve Station. — Après Marie, le Cyrénéen. On ne saurait imaginer un plus entier contraste! Ce métayer, qui revient de son champ, qui, forcé par la soldatesque, se glisse sous la Croix, qui subit à contre-cœur une corvée ennuyeuse, après l'être délicat et affiné qui n'a prêté aucun concours matériel, mais de toute son âme est

entré dans l'âme de Jésus! Jésus n'a cependant pour lui ni reproche ni mépris. Il accepte tel qu'il est le vulgaire service qu'il lui rend. Je trouve sur ma route, moi aussi, des Cyrénéens, bonnes gens incapables de rien comprendre à mes vraies souffrances sacerdotales, et qui s'imaginent faire beaucoup quand ils m'assistent, fût-ce à contre-cœur, d'un peu d'appui pour mes démarches, d'un peu d'or pour mes œuvres. Je suis parfois tenté, dans ma fierté de prêtre, de décliner leur complaisance bornée et si médiocrement secourable. O Christ! j'apprendrai de vous à dompter mes faux amours-propres, à vaincre mes exigences déplacées.

VI[e] Station. — Après le Cyrénéen, Véronique. Oh! la noble femme! Elle voit souffrir et ne peut supporter de rester spectatrice oisive et passive de la souffrance. Elle s'échappe de sa demeure entr'ouverte, et, sans nul souci de l'étonnement des uns, des propos méchants des autres, elle offre ce qu'elle a, ce qu'elle peut,... un rien, un linge blanc, dont elle essuie la poussière et le sang du visage du Christ, mais du dévouement spontané, plein le cœur. Il faut la bénir, cette inconnue à qui Jésus dut un adoucissement de sa peine physique et morale. Jésus! Jésus! nous aussi, sur nos chemins douloureux, nous rencontrons parfois des attentions, des prévenances, des égards qui nous sont chers. O vous, qui des tendresses humaines n'avez jamais pris que la fleur, gardez-nous de rien attendre,

de rien recevoir des créatures qui fasse passer l'ombre d'une ombre sur la belle limpidité de nos consciences.

VIIe Station. — Une fois de plus Jésus fléchit sous la croix et tombe. Je me demande si cette chute nouvelle, qui suit immédiatement les trois rencontres dont l'Évangile et la tradition gardent le souvenir, ne comporte pas un précieux enseignement. Il semblerait qu'ayant eu, coup sur coup, l'appui des assistances de sa mère, du Cyrénéen, de Véronique, le divin patient eût dû se trouver armé, en quelque sorte, d'un surcroît de vigueur pour s'avancer sans plus de défaillance jusqu'au terme du Golgotha tout proche. Or, c'est à ce moment précis qu'il succombe une seconde fois. Ne veut-il pas nous apprendre que les secours humains, *comme tels,* d'eux seuls et par eux seuls, ne suffisent pas à nous soutenir? Lui, Jésus, incessamment pénétré de la force divine, ne s'est pas attardé à attendre des créatures l'énergie et la vaillance dont il avait besoin. *Auxilium meum a Domino*[1]. *Dominus firmamentum meum et refugium meum*[2]. S'il paraît fléchir, ce n'est point faute du courage intime qui ne l'abandonne pas. Je me plais à croire qu'il nous instruit par là, qu'il nous prêche et nous dit : *Sursum corda.* Plus haut que l'humain dans vos détresses, plus haut que le créé, ne vous arrêtez qu'en Dieu !

[1] Psalm. cxx, 2. — [2] Psalm. xvii, 3.

VIIIe Station. — Le dur itinéraire se poursuit. Quelques pas plus loin, à l'un des lacets du chemin montant, se tient un groupe de femmes et de jeunes filles de Jérusalem tout en larmes. Jésus s'arrête et leur parle. Il leur dit : *Nolite flere super me, sed super vos ipsas flete et super filios vestros*[1]. Rare exemple de l'oubli de soi. Générosité délicate de celui qui souffre et refuse la compassion dont il se voit l'objet pour ne s'occuper que du malheur d'autrui. Car un malheur impitoyable et prochain menace la cité coupable. Les temps où nous sommes se prêtent à un rapprochement saisissant. Prêtres de France, en face des persécutions et des maux qui sont peut-être à la veille d'éclater, sachons nous oublier nous aussi. Qu'importe ce qu'il adviendra de nous dans la tourmente qui se lève? Qu'importe si la tranquillité relative de nos vies fait place aux privations les plus dures, à la pauvreté, à l'exil, à la mort? Ayons pitié de notre patrie. Demandons-nous ce que deviendra la foi et ce que deviendront les âmes. Au-dessus de tout gémissons du déchaînement des puissances mauvaises et des triomphes du péché. Derrière la vision sinistre du siège de Titus, dont ces femmes et ces enfants seront les victimes, le regard de Jésus entrevoit l'horreur agrandie du mal en soi, du péché en soi. C'est de quoi surtout il se désole. C'est ce dont il veut que partout

[1] Luc. XXIII, 28.

et toujours nous nous désolions comme lui.

IXe Station. — Troisième chute. A quoi faut-il l'attribuer ? Est-il invraisemblable de penser que le Christ, sous l'émotion de l'incident qui vient de se produire, rejeté soudain par la claire vue du péché local en plein discernement du péché universel, se sent écrasé une fois de plus et ne cherche pas même à opposer de résistance? Péché de Jérusalem déicide, péché du monde entier : *peccatum mundi.* Les deux idées se tiennent, les deux cauchemars s'appellent. Et dans la masse affreuse du péché de toutes les créatures, le péché sacerdotal, mon propre péché. Tombez, roulez sur le sol, pauvre victime si près de mourir et de qui la mort ne réussira pas à vaincre le péché ni ses conséquences terrestres, ni ses conséquences éternelles! Faiblesse auguste, douleur sainte, suprême angoisse qui précède le sacrifice suprême, je vous vénère. Oh! que je serais donc prêtre dans la plus haute acception du mot, si je passais ma vie, là, à terre, à côté de Jésus, envahi comme lui par l'effroi et la désolation du péché : *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu.*

Xe Station. — Avec les trois stations qui suivent, voici une leçon nouvelle, et quelle leçon! Jésus dépouillé de ses vêtements, Jésus cloué au gibet, Jésus en croix, Jésus gardant le silence ou n'ouvrant la bouche que pour les quelques paroles qui avoisinent le dernier soupir, Jésus dépossédé de toute activité nous apprend

que parler et agir n'est pas l'unique puissance de notre ministère et de nos vies. Il y a des passivités fécondes. Rien n'est plus nécessaire, rien n'est plus consolant que de le comprendre. Je me laisserai donc, s'il le faut, dépouiller moi aussi de tous les dehors de ma situation, réputés par moi indispensables à mon action pour le bien. Je consentirai à perdre ma réputation d'homme entendu et habile aux affaires; mon prestige d'orateur distingué, mes relations honorables et flatteuses, tout ce qui me posait avantageusement aux yeux de la galerie. Plus que cela, sous le poids des années qui s'accumulent, dans l'ombre du soir qui tombe, je consentirai à constater le déclin de mes forces physiques, l'affaiblissement gradué de mes facultés intellectuelles... Oui, le dépouillement de l'être total, accepté dans la mesure où il s'impose, comme élément d'un sacrifice intime dont le plein renoncement aux préférences instinctives est l'arome, dont l'efficacité très certaine pour la gloire de Dieu et le bien des âmes est le fruit [1].

XIe Station. — L'horrible spectacle de ces quatre ou cinq manœuvres de bas étage, acharnés contre la pauvre victime silencieuse, frappant à coups redoublés pour enfoncer les clous dans les pieds et les mains crispés, ne doit pas

[1] Lire à ce sujet, relire et méditer dans le second volume de la *Connaissance de l'âme,* du P. Gratry, les incomparables chapitres intitulés : *l'Automne* et *l'Hiver,* livre VIe.

m'emplir l'âme d'émotion et d'indignation seulement. *Factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.* Je dois me rappeler que la souffrance physique est une part de l'immolation rédemptrice du Sauveur. Je dois comprendre que les martyrs des bûchers et des amphithéâtres, les victimes cachées des cloîtres, les patients résignés de toutes les infirmités humaines ont participé et participent au sacrifice de l'Agneau qui porte le péché du monde. Je dois conclure qu'en ma qualité de prêtre, j'ai l'obligation d'y participer à mon tour. J'introduirai donc dans ma vie, sous une forme ou sous une autre, à l'état d'habitude, un peu de mortification. Et quand viendront les accidents de santé, la souffrance, la maladie prolongée, quand je serai réduit à l'immobilité, je ne murmurerai pas. J'estimerai qu'uni à la crucifixion de Jésus-Christ, dussent mon activité et mes œuvres s'interrompre, même cesser tout à fait, je ne cesse pas de cultiver en moi mon sacerdoce et de le faire s'épanouir en vraie fécondité.

XIIe Station. — Sur la Croix tant bien que mal dressée et équilibrée Jésus agonise, Jésus expire. O Marie, ô Madeleine, ô Jean, notre place de prêtres est à côté de vous, appuyés au gibet comme vous, pour sentir les trépidations que le mourant lui imprime, pour être baignés de quelques-unes des gouttes du sang tombées de ses blessures. Ces trois heures finales sont le point culminant de l'Histoire. Nul événement

humain ou angélique, dans le temps ou dans l'éternité, ne les dépasse. *Deus erat in Christo, mundum reconcilians sibi.* De toute l'intensité de ma foi sacerdotale, je crois et je veux croire. Et voilà que, ramassant ses dernières forces pour une dernière parole, le Sauveur dit : *Consummatum est.* Un jour viendra, peut-être bientôt, où je devrai la prononcer. *Consummatum est.* Que j'y prenne bien garde, ce mot sur les lèvres défaillantes du mourant du Calvaire n'est pas simplement la constatation de l'imminence de sa fin, c'est de plus et surtout l'affirmation expresse que tout ce qu'il devait faire au nom de sa mission sainte il l'a fait : *Opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam.* Je me trouble, je m'épouvante. J'ai conscience que je n'aurai jamais le droit de m'approprier cette déclaration suprême. Non, je n'ai pas fait de ma vocation de prêtre, ni pour votre gloire, ô mon Père des Cieux, ni pour les hommes ni pour moi-même, ce que j'en pouvais faire. Qui me donnera du moins de ne plus perdre une parcelle du temps et des forces qui me restent ? Vous, Jésus ! vous mon ami et mon modèle, mon frère en sacerdoce : *Primogenitus in fratribus.* Jésus mourant, je vous le demande à genoux, avec des larmes dans le cœur et dans la voix.

XIIIe Station. — Quis est homo qui non fleret, Christi matrem si videret in tanto supplicio? Marie, affaissée au pied de la croix d'où l'on vient de détacher le cadavre tiède de Jésus,

s'abîme dans sa douleur. Elle laisse reposer sur le sol le corps déchiré de meurtrissures, souillé de sang; elle soutient la pauvre tête que la couronne d'épines a martyrisée. Peut-elle garder encore cette héroïque possession d'elle-même, cette magnanimité invincible dont elle a fait preuve jusque-là? Les larmes, refoulées tant qu'a duré l'immolation qu'elle savait nécessaire au salut du monde, ne jaillissent-elles pas à pleines paupières? C'est aux mères de le dire. Je renonce à me représenter cette scène. Ce que je sais, ce que je sens, c'est que pour une part je suis la cause de l'inénarrable souffrance que j'ai sous les yeux. Mon péché, mon péché de prêtre, celui de tous les péchés humains qui a le plus motivé le sacrifice de la divine victime, a du même coup transpercé Jésus et Marie. *Virgo virginum præclara, mihi jam non sis amara.* Vierge sainte, ne me rendez pas le mal pour le mal, ne me rejetez pas, ne me maudissez pas. Vengez-vous en m'obtenant la grâce d'user ce qui me reste de vie à couvrir mon âme et les âmes du bienfait, si chèrement acquis par vous, de la Rédemption. Donnez-moi de vous aimer au nom même et dans la mesure de ce que je vous ai fait souffrir !

XIVe Station. — Le tombeau ! Pour l'incroyant le gouffre, la nuit, le mystère. Pour celui qui croit, le chemin qui mène à la vie : *Arctam viam quæ ducit ad vitam*[1], Jésus y est entré. Il

[1] Matth. VII, 14.

y est resté trois jours. Il s'en est relevé glorieux et immortel. Ce qui a été sa destinée sera la mienne. J'ai cette foi. Je l'ai ardente, intense, inexpugnable. Des milliers de mes frères ne l'ont pas. O Jésus-Christ, enseveli et ressuscité, je vous demande de pouvoir prêcher avec force la survivance à tous ceux qui la repoussent, ou qui en doutent, ou qui font profession de s'en désintéresser et de n'y penser jamais. Je vous demande de la prêcher aux chrétiens convaincus, mais de qui la conviction tourne à une sorte de répugnance insurmontable, si bien qu'ils ont horreur de mourir et préféreraient vivre toujours sur la terre. Je vous demande de la prêcher aux découragés de l'existence qui n'ont point, eux, cette épouvante de la mort, qui l'appellent de leurs vœux, qui en devanceraient volontiers l'heure, mais sous l'unique poussée de leur lassitude et sans nul espoir. Je vous demande d'être, avant toutes choses, au milieu de ceux à qui vous m'avez envoyé, un apôtre puissant de ce qu'il faut croire, de ce qu'il faut craindre, de ce qu'il faut attendre du tombeau !

Il me resterait, messieurs, au sujet des exercices de piété, à vous parler du Rosaire. Permettez-moi, sur ce point qui vous est à cœur et qui ne saurait trop l'être, de vous renvoyer à la série des Encycliques publiées par Léon XIII pour renouveler et répandre cette dévotion insigne. Je vous recommande plus particulière-

ment la Lettre pontificale du 5 septembre 1898, aux patriarches, primats, archevêque et évêques de la catholicité, et la Constitution apostolique sur les règles, les droits, les privilèges du saint Rosaire, du 2 octobre de la même année.

III

LES CONVERSATIONS

ELLES PEUVENT PÉCHER
CONTRE L'AUTORITÉ, LA CHARITÉ, LA DISCRÉTION
PROFESSIONNELLE, LE RESPECT MUTUEL,
LES CONVENANCES

LES CONVERSATIONS

Messieurs et vénérés confrères,

Causons des conversations entre prêtres. Il y a lieu de consacrer à ce sujet un ou deux de nos entretiens. Labruyère, vous le savez, a écrit, dans son livre immortel *Des Caractères*, tout un chapitre sur la conversation entre gens du monde. Plus d'un passage serait pour nous instruire. Je ne m'inspirerai toutefois ni de la finesse des observations du célèbre moraliste, ni de ses tableaux mordants, ni de la perfection de son style. *Parvos parva decent.* N'ayant avec vous, — et pour cause, — aucune prétention littéraire, je ne chercherai point, dans un sujet qui pourrait cependant s'y prêter, à piquer votre curiosité et éveiller vos sourires. Je bannirai le persiflage. J'essayerai de faire œuvre d'apôtre. J'appellerai simplement votre attention sur un certain nombre de défauts qui sont fréquents parmi nous dans nos rencontres accou-

tumées, défauts que nous devons nous reprocher et contre lesquels nous ne saurions trop prendre la sincère résolution de réagir.

Saint Jacques, pour nous mettre en garde contre les surprises ou les travers des paroles inconsidérées, use d'une comparaison pittoresque qui mérite de servir d'exergue à l'étude que nous entreprenons. Il dit : *Ecce et naves quum magnæ sint et ventis validis minentur, circumferuntur modico gubernaculo, ubi impetus dirigentis voluerit. Ita et lingua modicum quidem membrum est et magna exaltat... inquietum malum, plena veneno mortifero*[1]. Le gouvernail, engin médiocre en apparence, est presque tout dans la bonne ou dans la mauvaise direction du navire ; la langue, organe peu développé et qui se dérobe, tient dans notre vie de tous les jours une place de premier ordre.

Nos conversations, messieurs, peuvent pécher et pèchent trop souvent contre l'autorité, contre la charité, contre la discrétion professionnelle, contre le respect naturel, contre les convenances. Voilà bien des chefs d'accusation, et encore la série n'est-elle pas complète. J'espère néanmoins que lorsque nous serons entrés dans le détail de chacune de ces formes de la méconnaissance ou de l'oubli du devoir, nous aurons dit ce qu'il est plus opportun et plus nécessaire de dire.

[1] S. Jac. III, 4 et seq.

I

Conversations qui pèchent contre l'autorité. — Un prédicateur de Retraites pastorales, qui s'est fait en France une juste notoriété par son zèle, son esprit de foi, sa piété, sa doctrine et aussi son remarquable talent, et qui est mort récemment au grand regret du clergé, le P. Tissot, supérieur des missionnaires de Saint-François-de-Sales d'Annecy, se permettait cette assertion humoristique : « Malheur aux diocèses où la partie de cartes n'entre pas dans les habitudes de MM. les curés réunis soit pour la conférence, soit pour les simples visites hebdomadaires ou de la quinzaine ! » Et la raison qu'il croyait pouvoir donner de cette singulière déclaration dont l'auditoire ne manquait pas de sourire, c'est que faute d'occuper une heure ou deux, — vous entendez : une heure ou deux, c'est-à-dire le temps d'un délassement légitime, — à se distraire en jouant, les chers confrères risquaient fort de se livrer à toute sorte de critiques sur les tendances, les projets, les décisions des supérieurs. De deux maux, semblait-il conclure, il faut choisir le moindre. Qu'en pensez-vous, messieurs ? Est-il absolument exact que la tentation de mal parler des supérieurs soit entre nous

une sorte de danger permanent, et qu'il y ait lieu pour produire une diversion salutaire de cultiver la virette ou la bête hombrée? Résolve qui voudra ce problème de haute psychologie. Je trouve, pour ma part, que les termes n'en sont pas précisément flatteurs. *Ceci* ou *cela* me paraît être un dilemne inquiétant pour notre dignité. Mais... passons.

L'autorité ! Nul de vous n'ignore que si elle a droit au respect dans la famille et dans l'État, c'est surtout dans l'Église qu'elle s'impose à notre vénération. Nul ne fait de difficulté d'admettre que l'Église, soit qu'il s'agisse de la doctrine, soit qu'il s'agisse de la discipline, est constituée sur le principe d'autorité. Nul enfin ne méconnaît que si le souverain pontife, à la tête de l'Église universelle, est investi de l'autorité suprême, l'évêque dans son diocèse en reçoit et en possède la part dont il a besoin pour le gouvernement des âmes à la conduite desquelles il est préposé, à commencer, cela va de soi, par les prêtres qui sont ses auxiliaires et ses fils.

Et c'est pourquoi le jour de notre ordination, à cette question que nous pose solennellement le pontife consécrateur : « Promettez-vous l'obéissance ? » nous répondons sincèrement, spontanément et de tout cœur: « Je la promets. »

Hélas ! autre chose sont les idées et la théorie, autre chose la pratique et les actes. Dans notre conférence sur la vertu cardinale de justice, nous avons déjà parlé de cette regrettable con-

tradiction. Qu'il nous soit permis d'y revenir et d'y insister. Nous pousserons plus loin et d'une autre façon notre recherche et notre analyse. Nous ne nous répéterons pas tout à fait.

Si persuadés que nous soyons en principe, messieurs et vénérés confrères, de la légitimité et de la nécessité d'une autorité directrice dans le diocèse, autorité dont l'exercice appartient, dont la responsabilité incombe en propre à l'évêque, nous nous conduisons fréquemment, en fait, par nos habitudes de contrôle et de critiques acerbes, comme si nous ne la reconnaissions pas. Convenons qu'il souffle, à cette heure, sur le clergé de France un vent d'insoumission dont je me garderai de chercher ici les causes. Il règne je ne sais quelle prédisposition au blâme systématique contre l'administration épiscopale, née de certaines excitations de parole ou de presse que je m'abstiens de qualifier. Je me contente de signaler discrètement à votre plus sérieuse attention ce qui se surajoute aujourd'hui, parmi nous, aux insuffisances de confiance et de docilité, qui sont de tous les temps et menacent de plus près ce qu'on appelle le bon esprit.

Cinq ou six confrères sont réunis. L'évêque vient de prendre, dans une circonstance délicate, telle ou telle attitude devant les pouvoirs publics. Cette attitude immédiatement est passée au crible des juges du presbytère, elle est appréciée sévèrement, réprouvée, condamnée. Sans se

demander quels motifs ont formé la conscience de leur supérieur, sans connaître les difficultés où il s'est trouvé engagé, sans daigner faire le tour de la question afin d'en découvrir les éléments complexes, sans peser le pour et le contre, ils se hâtent de conclure. Les mots les plus durs, les épithètes les plus injurieuses leur coûtent peu. Quitte à être injuste, leur opinion est formée, irrévocablement formée.

L'évêque prescrit une mesure qu'il croit opportune : la création d'une œuvre, la fondation ou la restauration d'une maison d'éducation, un pèlerinage, une cérémonie religieuse, un synode, une quête ; il modifie, sur un point ou sur un autre, des habitudes reçues ; il réforme le programme pédagogique de ses petits séminaires ; il introduit quelque nouveauté dans le règlement traditionnel du grand... Même promptitude d'appréciations peu favorables de la part du tribunal improvisé à la cure. On n'essaie pas de rechercher quelles intentions ont présidé à ce qui s'est fait, ni si ces intentions ne seraient point motivées et sages. On critique, on blâme.

L'évêque s'élève contre certains abus. Il remet en vigueur les statuts diocésains. Il prohibe telles ou telles libertés prises à l'encontre de la dignité ecclésiastique, la chasse par exemple, la fréquence et la prolongation du jeu, les fantaisies de costume, les absences répétées et sans motifs suffisants, la collaboration à certains journaux... C'est à qui se plaindra davantage. Rien n'est

légitime dans cette vigilance et cette répression. Rien n'est opportun.

L'évêque nomme à ce poste ou à cet autre un membre de son clergé. Trois fois sur quatre, neuf fois sur dix, on se récriera dans le petit comité que je suppose. Le choix n'est pas motivé, il n'est pas judicieux. Le sujet désigné pour cette dignité ou pour cette fonction n'a pas les mérites ni les qualités nécessaires. C'était à celui-ci ou celui-là qu'il fallait songer.

L'évêque, dans l'exercice de son droit et de ses pouvoirs, use à l'égard d'un de ses prêtres d'un peu de rigueur. On prend fait et cause pour l'inculpé et le disgracié. On ne s'avise pas de penser qu'il y a sans doute des motifs graves qui expliquent la chose, des motifs secrets inconnus de la galerie et qu'il est bon qu'elle ignore. On proteste contre la décision prise, *ex informata conscientia*. On vante et on réclame les tribunaux ecclésiastiques, les officialités, comme si le plus souvent ce n'était pas un avantage de premier ordre que tout se passe entre le délinquant et le chef du diocèse, sans étalage de la cause devant le public.

Et, chaque fois, l'autorité sort blessée de ces conversations, suspectée, amoindrie, dépouillée de son prestige. La contagion fait son chemin. De ce foyer où elle s'est produite aujourd'hui elle s'étendra à un autre, un autre jour. De proche en proche elle ira loin. Elle ira partout.

Messieurs et chers confrères, il y aurait pour-

tant un moyen bien simple de couper court à ce mal, d'enrayer ce fléau. Il suffirait une bonne fois de tenir pour certain que l'évêque a une conscience, qu'il la consulte, qu'il l'écoute avant de parler et d'agir, qu'il s'entoure des avis de ceux qui portent avec lui la responsabilité de l'administration ; que plus d'une des déterminations auxquelles il s'arrête lui a coûté de longues et peut-être douloureuses réflexions ; qu'il a prié pour que Dieu l'éclairât de ses lumières ; d'un seul mot, qu'il s'est conduit en évêque soucieux de remplir son devoir.

Il y en aurait un autre. Ce serait de comprendre que, sans parler des insubordinations et rébellions proprement dites, lesquelles Dieu merci sont rares, cette disposition continuelle chez un prêtre à la suspicion, à la critique, au dénigrement plus ou moins voilé envers son évêque, est, en soi, chose très répréhensible et qui charge l'âme d'un poids très lourd. Entendez saint Paul : *Obedite præpositis vestris et subjacete eis.* C'est la loi générale. Et pourquoi l'Apôtre en demande-t-il l'observation consciencieuse ? Entendez encore : *Ipsi enim pervigilant quasi rationem reddituri pro animabus vestris, ut cum gaudio hoc faciant et non gementes. Hoc enim non expedit vobis*[1].

[1] Hebr. xiii, 17.

II

Conversations qui pèchent contre la charité. — Il est difficile que les conversations tenues contre l'autorité ne violent pas aussi la charité. Ce n'est point, en effet, de l'autorité *in abstracto* que nous parlons, mais de l'autorité *in concreto,* résidant en un sujet visible et tangible, en une personne comme nous, notre prochain, notre évêque. Quand nous nous plaignons de ce qu'il dit et de ce qu'il fait, quand nous suspectons ses intentions, sa prudence ou son discernement, quand nous le blâmons et l'accusons, il est clair que nous manquons, à son égard, tout à la fois de respect et de charité. Nous nous rendons coupables de calomnie si nous lui prêtons des torts qu'il n'a pas, ou de médisance si nous relevons, en les exagérant, des fautes ou des défauts dont la fragilité humaine reste toujours passible en ce monde. Médisance ou calomnie, c'est le péché contre la charité.

Par ce mot toutefois j'entends ici autre chose que les conséquences des propos irrespectueux envers l'autorité. Je songe aux trop fréquentes circonstances où nous nous permettons, entre nous, de tenir tantôt de l'un de nous, tantôt de quelqu'un de nos paroissiens un langage accusateur.

A des degrés divers, quelle multiplicité d'abord d'infractions de nos devoirs de vraie et surnaturelle confraternité!

Nous sommes prompts aux interprétations méchantes et injustes de la plupart des entreprises ou des actes de nos collègues. Celui-ci a du zèle; il se dépense sans repos ni trêve à toute sorte de tentatives pour le bien de la paroisse ; il réussit à faire ce que nous ne faisons pas. Nous l'accusons de désir de paraître et d'ambition. Celui-là obtient dans le ministère de la prédication de grands succès. Nous l'accusons de vanité. Cet autre, jeune encore, honoré de la confiance de l'administration diocésaine, est appelé à une situation importante. Nous ne nous gênons pas pour dire qu'il s'est poussé par des moyens suspects, qu'il a acheté au prix de certaines assiduités et de certaines complaisances la faveur dont il est l'objet. Cet autre ne réussit pas ; ses desseins et ses initiatives se retournent contre lui. Au lieu de nous représenter qu'il est à plaindre, qu'il pleure peut-être en secret, au lieu de lui réserver notre meilleure et plus délicate compassion, nous ne manquons pas de critiquer son imprudence et de prétendre que les difficultés et peines où il se trouve, il les a évidemment méritées. Cet autre a eu le malheur, le très grand malheur de trahir ses obligations les plus sacrées et de donner, au point de vue des mœurs, un douloureux scandale. Nous affectons de dire que la chose ne nous surprend pas ; nous nous

montrons renseignés sur tels et tels symptômes qui pouvaient et devaient la faire prévoir ; nous nous portons pieusement caution des sévérités de la Providence, qui punit, à son heure, ceux qui négligent de suivre leur règlement ou qui se complaisent dans leurs œuvres. Oh ! que de tristes imitateurs, parmi nous, du Lévite et du Prêtre de l'Évangile, en face des blessés de la route, de nos blessés de famille ; il faudra qu'un Samaritain passe, c'est-à-dire quelque étranger au sacerdoce, quelque laïque, quelque âme vraiment émue de cette catastrophe, et verse sur l'infortuné l'huile et le vin de sa miséricordieuse pitié. Nous, en confidents, en justiciers de Dieu que nous prétendons être, nous dissertons, nous censurons, peut-être nous applaudissons !

Accusator fratrum. Ainsi, à tout propos, alimentons-nous nos conversations d'offenses flagrantes à la charité. Il serait déjà désolant que, dans le secret de notre conscience, nous eussions à l'égard de nos frères ces facilités de suspicion et de dénigrement ; mais qui ne sait qu'à les produire au dehors, à les répandre autour de nous par nos paroles, nous aggravons singulièrement nos torts ? Parmi les confrères à qui nous nous adressons et qui nous entendent, il en est certainement que nous initions à nos préventions personnelles. Sans nous, ils ne se seraient jamais avisés de suspecter celui ou ceux que nous incriminions. A cause de nous et de nos dires, les voilà en éveil, autorisés à penser comme

nous, et prêts à retirer une estime que jusqu'à ce jour ils ne songeaient nullement à marchander.

Accusateurs de nos collègues... accusateurs aussi de nos paroissiens dans nos rencontres et nos réunions soi-disant bienfaisantes pour nous, et édifiantes pour le public.

Certes, je n'ignore pas que la mesure est comble quelquefois, même souvent, de nos souffrances dans l'exercice de nos fonctions et de notre ministère. Nous nous heurtons à tant d'oppositions, de tracasseries, de procédés inqualifiables qui suscitent contre nos efforts tant d'obstacles! Il est naturel que nous éprouvions, au milieu de nos frères, le besoin de nous ouvrir de nos tristesses habituellement solitaires et rendues par là même plus dures. Mais prenons garde de ne pas dépasser la mesure permise, et, sous couleur de légitime confidence de nos peines, n'allons pas dresser un réquisitoire en règle contre ceux de qui nous nous croyons en droit de nous plaindre. Ce qui à la table ou dans les chambres des presbytères se dit de tel ou tel personnage de la commune voisine, du canton, du chef-lieu, est vraiment inimaginable. Après la conduite publique, c'est la conduite privée et domestique qui est mise à nu. Plus de réserve ni de retenue dans la médisance. Quant aux termes employés, ce n'est plus de la vigueur, c'est de la rigueur portée jusqu'à la violence extrême. A quoi bon ces explosions d'amertume, de rancune et d'animosité? En quoi rentrent-

elles dans l'exposé que nous entendons faire de notre situation? En quoi peuvent-elles se justifier? Lorsque nous aurons provoqué autour de nous l'irritation dont nous avons l'âme pleine, serons-nous plus avancés? Et si quelque chose revient à ceux que nous aurons ainsi pris à partie, — ce qui est toujours possible, même inévitable, — ne sentons-nous pas que nous serons responsables des conséquences, c'est-à-dire d'un surcroît d'antipathie de leur part, d'un désir et d'un besoin de se poser en adversaires irréconciliables non seulement de notre personne, mais du christianisme qu'officiellement nous représentons?

Messieurs et vénérés confrères, dans ces tableaux de conversations ecclésiastiques je n'avance rien de fantaisiste ni d'exagéré. Je n'invente pas; je me souviens. Soyez sincères. Plus d'une fois, ce que je dis, vous l'avez entendu; ce que je raconte, vous l'avez vu. Les observations que j'ai faites et que j'utilise, vous les avez faites vous-mêmes. A ma place, si vous prêchiez la Retraite pastorale, si vous donniez la conférence, vous feriez preuve d'une expérience de ces abus plus documentée encore que la mienne.

Je voudrais pouvoir être certain que vous en avez souffert!

III

Conversations qui pèchent contre la discrétion professionnelle. — Passons à d'autres *desiderata* de notre langage dans nos réunions familières. Sans nulle acrimonie, qui serait tout à fait déplacée sur mes lèvres, et vous me rendrez le témoignage que je m'en abstiens scrupuleusement, formulons d'autres griefs.

Nous professons pour saint Jean de Népomucène, le martyr du secret sacramentel de la confession, une admiration sans bornes. Nous sommes très convaincus de l'obligation rigoureuse qui s'impose à nous de ne jamais rien trahir des confidences qui nous sont faites au saint tribunal. Nous aimerions mieux subir les pires dommages, même la prison, même la mort, que de manquer ouvertement sur ce point à notre devoir. Or, malgré ces dispositions dont l'absolue sincérité ne saurait être mise en doute, il nous arrive quelquefois de manquer de discrétion et de prudence. Et voici comment. Nous nous racontons les uns aux autres, sous prétexte de faire de la casuistique, les difficultés que nous avons pu rencontrer dans notre ministère. Assurément nous prenons nos précautions ou nous croyons les prendre. La chose va de soi, nous

ne nommons personne. Nous usons de tous les pseudonymes nécessaires. Mais certains détails de temps, de lieux, de circonstances, risquent malgré nous d'éveiller l'attention et la perspicacité de l'un ou de l'autre de ceux qui nous entendent. C'est à table souvent que nous parlons de la sorte. Nous oublions qu'il y a là un personnage en apparence inoffensif, la servante, — puisqu'il faut l'appeler par son nom, — qui va et vient, s'acquitte de la besogne, semble parfaitement indifférente à ce qui se dit, et pourtant n'en perd pas une syllabe. Après coup, elle retrouvera dans sa mémoire fidèle, trop fidèle, tout ce qu'elle aura entendu. Un indice aidant l'autre, elle s'aventure à des suppositions d'abord hésitantes et timides, puis plus accentuées, puis décisives à ses yeux. Si elle se trompe, voilà une ou plusieurs victimes de ses conjectures fausses... Et si elle ne se trompe pas?

Mes jeunes confrères, messieurs les vicaires, me permettront de remarquer ici que ce sont eux surtout qui sont exposés au danger que je signale. Je ne sais quelle envie de faire preuve d'expérience précoce, envie aussi déplacée que malsaine, les porte à causer volontiers entre eux de ce sujet plus que réservé. N'exagérons rien. Je ne prétends pas que ce soit là une habitude, ni même un abus fréquent. Mais la chose existe. Je le répète, j'utilise des souvenirs... « Croiriez-vous, dira l'un, qu'il m'a fallu résoudre tel cas de conscience ? » Et le cas de conscience, sous le

couvert des précautions dont nous parlions tout à l'heure, est étalé minutieusement. « Ce n'est que cela ! répond un autre. Bagatelle ! je me suis vu bien plus embarrassé par un cas bien plus grave. » A son tour, il raconte, il expose, il disserte avec toute l'abondance voulue des détails. Quand il a fini, un troisième commence. « Vous n'êtes que des enfants, que des ingénus, s'écrie-t-il, d'attacher tant d'importance à ces riens. Écoutez ce qui m'est arrivé à moi. » Et le voilà qui, lui aussi, entreprend le récit de quelque fâcheuse histoire.

Imprudence, très répréhensible imprudence, que cette loquacité autour des choses de la Confession, quelque soin que l'on croie mettre à la rendre impénétrable. Il peut toujours se rencontrer un détail ou l'autre qui serve de point de repère et provoque, sinon une certitude, du moins une vraisemblance de découverte.

Laissez-moi, à ce sujet, messieurs, vous conter une anecdote que l'on affirme être des plus véridiques. Peut-être quelques-uns d'entre vous la connaissent-ils déjà. Je ne la tiens pas de première main, ni ne prétends vous en offrir la primeur. Telle qu'elle est, pour ceux qui n'en auraient jamais rien entendu dire, la voici :

Un prêtre avait passé les premières années de sa jeunesse sacerdotale dans une des plus grandes villes du Midi. Des revers et des exigences de famille l'avaient obligé de changer de diocèse ; il s'était fait incorporer à un diocèse du Nord.

Il exerçait avec zèle et succès le saint ministère à... Un jour, ayant accepté une invitation à dîner chez un de ses paroissiens, au sortir de table, au salon, je ne sais comment, la conversation vint à tomber entre le maître et la maîtresse de maison, quelques autres convives et lui, sur les difficultés délicates qu'un prêtre tout jeune, à ses premiers débuts de confesseur, doit rencontrer au saint tribunal.

« Oh oui ! certes, dit-il; il en rencontre ! Je n'oublierai jamais, pour ma part, que la première confidence que j'ai dû recevoir m'a bouleversé. »

A ce moment précis, le domestique annonce Madame X***.

Madame est introduite, et les politesses échangées avec les personnes qui se trouvaient là, tout d'un coup elle aperçoit M. l'abbé; elle s'avance gracieusement vers lui.

« Comment, monsieur l'abbé, vous êtes ici ? Quelle joie inespérée de vous retrouver et de vous revoir ! »

L'abbé, quelque peu interloqué, s'en tire comme il peut et cherche à se dérober.

La dame :

« Mais vous ne me reconnaissez donc plus, monsieur l'abbé ? Il est vrai qu'il s'est écoulé bien du temps depuis que nous habitions la même ville du Midi. »

L'abbé :

« Excusez-moi, madame, s'il y a quelque hésitation dans mes souvenirs. »

La dame :

« Cela s'explique, après plus de vingt ans ; mais tenez, je vais vous aider à vous rappeler qui je suis : c'est moi qui me suis adressée la première à vous quand, au lendemain de votre ordination, nommé vicaire à la paroisse de..., vous avez pris possession de votre confessionnal. »

Coup de théâtre ! Confusion de l'abbé, embarras de toute l'assistance. Vite on parle d'autre chose ; mais le mal était fait. Une imprudence qui vraiment ne semblait mériter aucun blâme, tant elle paraissait anodine, en était cause.

De la discrétion donc, messieurs, jusqu'au silence absolu, jusqu'au mutisme. De la discrétion entre vous, à plus forte raison avec les gens du monde, fussent-ils vos plus intimes amis ; de la discrétion, en première ligne, avec la servante du presbytère, non plus seulement les jours de conférence et de réunion, ce que nous avons rappelé tout à l'heure, mais habituellement, dans la vie quotidienne et la commensalité. Ne m'accusez pas de pousser trop loin mes recommandations, ne dites pas que pour le coup je les rends blessantes. Que voulez-vous ! je vous mets en garde contre des surprises possibles, toujours possibles et plus d'une fois réelles. La servante de M. le curé, à la campagne surtout, dans le tête-à-tête et la familiarité de chaque jour, oublie souvent le *memor esto conditionis tuæ*. Il ne lui déplaît pas de s'ingérer aux choses qui la regardent le moins.

Elle sait à quoi s'en tenir sur le fort et le faible de chacun des paroissiens, particulièrement de chacune des paroissiennes, plus particulièrement encore de celles qui fréquentent l'église et le confessionnal. Elle connaît leurs travers, leurs défauts, les jugements que le public porte sur elles, les commérages qui circulent sur leur compte. Elle ne craint pas d'instruire leur procès devant son maître. Elle va jusqu'à se permettre de lui suggérer ce qu'il devra leur dire. C'est pour le plus grand bien de la paroisse : n'a-t-elle pas un peu charge d'âmes? Si M. le curé ne se montre pas intraitable, s'il ne coupe pas court à ces hardiesses et ces inconvenances, s'il écoute les dires de cette Égérie dévote, mille fois plus curieuse que dévote, la discrétion sainte et sacrée de son ministère court grand risque d'être compromise, et, par là même, le prestige de sa propre autorité. Quand il s'apercevra de ce malheur, — car c'en est un, — il ne sera peut-être plus temps de le réparer.

IV

Conversations qui pèchent contre le respect mutuel. — J'entends par là, messieurs, signaler d'abord à votre attention certains excès de familiarité, de camaraderie où il vous arrive

quelquefois de vous laisser entraîner dans vos rencontres des presbytères. Que vos réunions soient empreintes de cordialité et d'abandon, que vous vous y traitiez les uns les autres sur le ton d'une égalité affectueuse, vous dédommageant ainsi des réserves qui s'imposent à vous devant les gens du monde et de l'austérité de votre solitude accoutumée, rien de plus légitime. C'est pour cela précisément que vous vous réunissez. *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.* Mais de là à vous permettre je ne sais quelle désinvolture, j'allais dire quel déshabillé de langage les uns à l'égard des autres ; de là à vous interpeller par des surnoms plus ou moins attiques ; de là à vous conduire comme si vous étiez encore sur les bancs ou dans les cours de récréation des petits séminaires, il y a loin. Songez donc que vous êtes prêtres, tous prêtres, investis d'une dignité de beaucoup supérieure à la dignité des plus grands personnages humains ; qu'il plane, bon gré mal gré, sur votre réunion une majesté surnaturelle ; songez que vous réapparaîtrez tout à l'heure devant les fidèles de votre église pour exercer le saint ministère, confesser, prêcher, catéchiser ; songez que demain matin vous monterez à l'autel et célébrerez la messe ! On ne vous demande pas au nom de ce caractère, de ces titres et de ces fonctions, de prendre des attitudes hiératiques. Rien de gêné ni de gênant, rien de posé, rien de guindé, c'est entendu ; mais de grâce,

jamais non plus rien qui sente la vulgarité de parti pris et la trivialité.

Une autre violation du respect mutuel consiste en ceci : Parmi les convives de la réunion, il s'en trouve souvent, — j'allais dire toujours, je ne le dis pas, — qui ont la manie de prendre à partie l'un ou l'autre de leurs confrères, de s'égayer et de faire rire à ses dépens. Un mot spirituel, une anecdote plaisante, en passant, soit. Mais une sorte d'insistance systématique, mais le persiflage et la raillerie à jet continu, aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui, et cela contre le même collègue, qui n'ayant pour la réplique ni présence d'esprit suffisante ni faconde, devient un souffre-douleur, non, manifestement non. Personne n'aime à servir de cible. Personne n'a de goût pour le rôle de tête de Turc. Oh! je sais bien qu'avant de partir le plaisantin cherchera à mettre, par quelques bonnes paroles, du baume sur la blessure. Il n'est pas démontré qu'il y réussisse. Le pauvre collègue, victime de sa verve, qui aura une demi-heure, une heure durant, fait les frais de la gaieté de la table, n'est pas gai, ni disposé à l'être. Rentré dans sa demeure silencieuse, il continue de s'en souvenir. La solitude accentue sa peine et l'attise. Il est triste. Qui sait? peut-être il pleure. Décidément la journée a été mauvaise pour lui. Il espérait faire provision de courage; il revient plus las et plus abattu. Ne devrait-il pas désormais s'abstenir d'accepter

des invitations d'où il ne rapporte que des humiliations mêlées d'amertume? Pendant ce temps, l'autre, le parleur, le diseur abondant et caustique, celui qui a provoqué les éclats de rire, récite son bréviaire au milieu de distractions plus fréquentes que de coutume. Se reprocherait-il d'avoir affligé son confrère? Pas le moins du monde. Il pense qu'on a dû trouver qu'il a beaucoup d'esprit.

Ce travers d'user et d'abuser de la parole aux dépens d'autrui, qui peut porter une si grave atteinte au respect que des prêtres se doivent, se révèle sous une autre forme. Cette fois, l'inconvénient est moindre parce qu'il n'y a pas transgression proprement dite de la charité. Malgré quoi l'inconvénient existe, désagréable, lassant, gênant, il mérite d'être signalé.

Certains confrères accaparent pour eux dans les réunions traditionnelles toute la conversation. Ils ont plus d'instruction et d'érudition que les autres, plus de lecture, ils s'expriment avec plus d'aisance, ils s'érigent volontiers en maîtres qu'on doit être fort heureux et fort honoré d'entendre. De quelque sujet qu'il s'agisse, leur compétence est prête. Choses du jour, nouvelles politiques ou religieuses, théologie, histoire, littérature, sciences, voyages, ils sont au courant de tout, ils parlent de tout. Il semblerait de bon goût et de bon ton qu'après avoir tenu quelques moments le haut du pavé, ils cédassent leur tour. Ils ne le cèdent pas ; c'est toujours à

eux de pérorer. Si quelqu'un des invités s'avise d'introduire ici ou là une remarque, s'il oppose son opinion à l'opinion du brillant causeur, s'il se permet de le contredire, il faut voir de quel air celui-ci accueille l'interruption. Il ne le dit pas en propres termes, mais il laisse suffisamment entendre que l'interrupteur, à ses yeux, n'est qu'un ignorant, un *minus habens* de qui les appréciations ne comptent pas. Je me rappelle, comme si c'était hier qu'elle se fût passée, la scène suivante : Huit ou dix confrères sont à table. Le Pic de la Mirandole de circonstance parle, parle, parle. Un des assistants aventure une observation, d'ailleurs courtoise et respectueuse. Pour toute réponse, il s'entend dire :

« Tais-toi donc, mon pauvre ami ; tu ne sais rien de rien. Il y a longtemps que ta réputation est faite et qu'on t'a mesuré à ton aune. »

Il fallut que le maître de la maison intervînt pour relever cette grossièreté, et du coup ce fut pour tout le monde un malaise prolongé, c'est-à-dire le rebours de la cordialité reposante qu'on était venu chercher et qu'on avait droit d'attendre.

Et lorsque, au lieu d'un seul qui monopolise ainsi le discours, la conversation prend la tournure et les allures d'une discussion générale engagée à fond de train ! cela aussi se voit en conférence. Tous parlent à la fois. C'est un pugilat de langage entre-croisé et bruyant. On s'anime, on s'échauffe, on fait assaut de provocations et

de ripostes, quelquefois sur des questions de vingtième ordre. Ce ne sont plus des prêtres qui échangent des vues, des idées, des sentiments. Ce sont des tribuns qui cherchent à faire prévaloir à tout prix leurs jugements personnels, et ne sont pas loin de dédaigner quiconque a la prétention de s'en affranchir. Le respect mutuel en souffre. Tout ce bruit l'effarouche et le fait fuir. *Sine disciplina quæstiones devita, sciens quia generant lites*[1]. Quelle sage recommandation de saint Paul à Timothée! Ne serait-il pas opportun de l'inscrire en lettres d'or dans les salles à manger des presbytères?

J'ai, au sujet des conversations, un dernier grief, ou plutôt une dernière remarque à produire.

J'ai vu, non plus les jours de réunions et de conférences, mais en temps ordinaire, à la table où sont assis en famille M. le curé et son vicaire ou bien ses vicaires, j'ai vu ceci : M. le curé est âgé, M. l'abbé est jeune, très jeune. Il sort du grand séminaire. Il débute dans son ministère paroissial. Il le prend, à chaque instant, avec l'ancien du sanctuaire sur le ton d'une assurance et d'une quasi arrogance insupportable. Songez donc! il est frais émoulu de ses études de tout genre. Il a figuré sur les palmarès d'humanités, de rhétorique et de philosophie. Il a soutenu des thèses publiques en théologie. Il est fort, il est

[1] II Timoth. II, 23.

très fort en littérature, en sciences exactes, en dogme, en morale, en droit canon, en liturgie. Oh! la liturgie surtout, il y excelle. Que lui manque-t-il pour avoir le droit de parler beaucoup et d'humilier de l'éclat de son savoir le pauvre vétéran de la prêtrise moins initié que lui à toute l'érudition dont il se vante?

Eh quoi! mon cher jeune confrère, vous ne sentez donc pas l'absolue inconvenance d'une semblable façon d'être et d'agir? Il ne vous vient donc pas à l'esprit, vous qui vous flattez d'avoir tant d'esprit, que vous péchez gravement contre le devoir le plus élémentaire du respect? Quand il serait avéré, — ce qui ne l'est pas, — que vous êtes un prodige de connaissances précoces; quand il serait démontré, — ce qui ne l'est pas, — que votre excellent curé n'est pas aussi instruit que vous, ne voyez-vous pas toute la distance qui vous sépare de lui? A défaut d'autres avantages sur vous, il a du moins celui de l'âge, de l'expérience acquise; des longs services rendus à la cause sacrée de Jésus-Christ et de l'Église; des généreux dévouements aux âmes modestement accumulés depuis trente ans, quarante ans, peut-être plus; de l'estime et de la vénération publique qui lui font une couronne plus belle que sa couronne de cheveux blancs? Vous traitez avec lui d'égal à égal, — souvent ce n'est pas assez dire, — Dieu et les hommes le mettent au-dessus de vous. Il vous domine de toute la supériorité de son passé de travaux et

de vertus. Entendez et comprenez cet avertissement de l'Esprit-Saint : *Adolescens loquere in causa tua vix... In medio magnatorum non præsumas, et ubi sunt senes non multum loquaris*[1].

Et maintenant, monsieur le curé, pour me montrer pleinement juste et impartial, laissez-moi vous dire que j'ai quelquefois surpris sur vos lèvres, devant M. votre vicaire, un langage qui m'a peiné. Sous prétexte de le former plus vite aux réalités de la vie, de le défendre contre les illusions, vous découragiez son zèle, son élan, son enthousiasme, même sa piété et sa fidélité à en suivre les prescriptions réglementaires. Vous sembliez insinuer que toute cette ardeur aux choses du ministère, que toute cette ferveur aux choses de l'âme, était quelque peu excessive, qu'il en faudrait rabattre un jour ou l'autre, et que mieux valait commencer tout de suite. Vous ne vous gêniez pas assez non plus quand vous parliez de quelques-unes de vos déceptions personnelles, de quelques-uns de vos mécontentements contre vos confrères ou contre l'Administration diocésaine. Vous laissiez passer et percer dans vos confidences je ne sais quelle amertume communicative, d'autant plus fâcheuse et regrettable qu'elle pénétrait davantage. De grâce, surveillez-vous. Dieu met auprès de vous cette vie sacerdotale qui s'ouvre à peine, pour que vous la formiez, avec respect, de vos mains et de votre

[1] Eccles. xxxii, 9.

cœur de père. Guidez-la, préservez-la, façonnez-la de votre expérience, de vos conseils, de vos exemples. Ne la désenchantez jamais. Le mot classique n'est pas vrai seulement pour les petits enfants. Il l'est pour d'autres. Il l'est pour les jeunes prêtres : *Maxima debetur reverentia.*

V

Conversations qui pèchent contre les convenances. — J'insisterai peu sur ce dernier point. Je croirais vous faire injure, messieurs, si je ne me contentais pas de quelques brèves indications. Les convenances, en latin *quod decet*, en grec τό πρέπον, sont cette mesure de bon goût qui, même dans les abandons de la conversation familière, s'impose aux gens qui se respectent, et donc au prêtre autant et plus qu'à personne. Or, les prêtres, dans l'intimité de leurs réunions, parfois l'oublient. Ils se permettent, — et c'est par où je commence d'élever une protestation sérieuse, — ils se permettent des propos graveleux ; ils usent d'expressions à double sens et grossièrement plaisantes ; ils content des histoires légères ; ils chantent des couplets libres ; ils cachent sous leurs paroles des allusions suspectes. Ce qu'ils n'oseraient pas dire au milieu de laïques bien élevés, ils le disent entre eux.

C'est entre nous! la chose ne tire pas à conséquence. Pardonnez-moi, je prétends le contraire. La chose me paraît être très fâcheuse. Je veux bien qu'elle ne comporte aucun danger pour l'honnêteté et la conscience, mais elle blesse les délicates exigences du respect mutuel. Rabelais est de trop ici. Il n'est pas bon que des lèvres sacerdotales prononcent, que des oreilles sacerdotales entendent ce qui serait déplacé même parmi des gens du monde. Une chambre de presbytère ne doit rien avoir de commun avec un corps de garde.

Je proteste ensuite contre l'emploi de certains termes de bas étage qui sentent l'argot de la rue pour désigner les fonctions les plus relevées et les plus saintes du ministère. Où donc ai-je entendu des confrères se servir couramment de cette expression : *la boîte*, pour indiquer le confessionnal? de cette autre : *le benon*, pour indiquer la chaire ? de cette autre : *piquer le Deus in adjutorium*, pour indiquer l'intonation des vêpres ? de cette autre : *cultiver la dévote*, pour indiquer l'assiduité à recevoir les personnes pieuses au tribunal de la Pénitence ? de cette autre : *brouetter la parole de Dieu*, pour indiquer les travaux apostoliques des prédicateurs?... Assez, n'est-ce pas? Ces exemples peuvent suffire. Vous conviendrez aisément, messieurs, que l'aménité de vos rencontres et de vos délassements légitimes n'a rien à voir avec ces travestissements du langage, et que ce genre de sel et d'esprit est indigne de vous.

J'aime peu encore que des confrères, — je l'ai dit tout à l'heure, je le répète, — se désignent les uns les autres par des surnoms et des sobriquets. Ces appellations peuvent être blessantes si elles prêtent au ridicule, et souvent elles s'y prêtent. Elles peuvent sortir du groupe réservé où elles circulent et se répandre dans le public, et l'inconvénient s'accentue. Ce sont là des habitudes d'écoliers sur les bancs, que nous devons nous interdire.

Pour élever une dernière réclamation, que vous ne trouverez ni déplacée ni excessive, — j'ai dit : une réclamation... non, c'est l'expression d'une tristesse que je veux dire, — d'où vient, messieurs, que nos conversations entre ecclésiastiques sont le plus souvent ternes, banales, vulgaires, faut-il ajouter humiliantes, pour le prestige de notre situation dans le monde? Permettez-moi encore un souvenir personnel tout récent. C'est par là que je termine. J'étais en chemin de fer ces jours derniers, en seconde. Dans le compartiment où je me trouvais, deux messieurs, jeunes encore, causaient de ce que venait de faire un industriel du Nord pour l'amélioration matérielle et morale des conditions de vie de ses ouvriers. Ces deux messieurs, protestants l'un et l'autre, échangeaient sur cette grande question ouvrière des idées généreuses et les plus nobles sentiments. A l'une des stations deux ecclésiastiques montent, l'un d'un teint coloré jusqu'au vif, l'autre pâle et quelque

peu souffrant. Venaient-ils d'une conférence?... Je l'ignore; mais ils avaient le verbe haut. Ils parlaient bruyamment, si bruyamment que les premiers voyageurs, incommodés sans doute, finirent par se taire. Or, de quoi s'entretenaient ainsi les nouveaux venus? de la récolte des vins, de la qualité des récoltes précédentes comparées à la dernière, du rendement de leur petit lopin de vigne, des provisions qu'ils avaient en cave, de la supériorité des crus de telle région sur les crus de telle autre. Deux gares plus loin, l'un des deux camarades descend.

« Eh bien! adieu, mon vieux, lui dit celui qui reste. Viens donc me voir un de ces jours, nous déboucherons une bonne bouteille!... »

Que pensez-vous du contraste, chers confrères?

Je ne veux pas rester ni vous laisser sous l'impression moitié plaisante, moitié sérieuse de la petite scène que je viens de vous raconter. Résumons-nous. Nos conversations sont loin d'être, fort souvent, ce qu'elles pourraient et ce qu'elles devraient être. Nous aurons l'occasion de dire comment, si nous le voulions bien, nous viendrions à bout de les modifier, de leur donner une autre allure, de leur imprimer un autre caractère. Nous nous sommes bornés aujourd'hui à en marquer les lacunes et les *desiderata*.. Quand nous tiendrons pour démontré et certain qu'en effet nous devons surveiller nos habitudes de langage, pour en bannir les défauts et les

abus dont nous venons de convenir ensemble, ce sera déjà beaucoup.

Prenons pour nous la recommandation de saint Paul à son disciple Tite : *Verbum sanum, irreprehensibile, ut is qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis*[1].

[1] Tit. II, 8.

IV

LE TRAVAIL

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES — INDICATIONS PRATIQUES

LE TRAVAIL

Messieurs et vénérés confrères,

Nous consacrerons deux entretiens à l'un des devoirs de votre vie sacerdotale qui mérite votre attention la plus consciencieuse, tout dans votre existence quotidienne pouvant être modifié en bien ou en mal, suivant que vous en avez l'intelligence et le respect pratique, ou que vous ne l'estimez pas, au contraire, et prenez l'habitude de le négliger; je veux parler de l'étude, du travail de cabinet, de l'emploi intellectuel de votre temps et de vos journées.

Quelques-uns d'entre vous, appliqués, dans les villes ou les centres populeux, à un ministère paroissial très chargé, à des œuvres multipliées et absorbantes, se récuseront sans doute au simple énoncé de la question que je soulève. Ce que je pourrai dire les regarde moins, en effet, que s'ils étaient confinés, comme vous l'êtes pour la plupart, dans une campagne retirée et

solitaire, au milieu d'un groupe modeste d'habitants, avec un programme d'occupations qui, même exactement remplies, laissent beaucoup de loisirs. J'espère cependant que plus d'une des réflexions où nous allons nous engager ensemble ne leur paraîtra point être superflue. Je débuterai par des considérations générales. J'y ajouterai des indications pratiques.

I

Considérations générales. — Posons d'abord en principe, et c'est par où je tiens à commencer, sans énumérer encore les motifs de cette assertion, qu'un prêtre doit être l'ennemi irréductible de l'oisiveté.

Si Dieu ne vous avait point appelés au sacerdoce, messieurs, à l'âge où vous êtes : trente, trente-cinq, quarante ans, très certainement vous occuperiez dans le monde une situation ou une autre qui vous contraindrait au travail. Sortis, en majorité, d'une humble condition de famille, il vous faudrait gagner pour vous et pour les vôtres le pain de chaque jour. Vous seriez cultivateurs, vignerons, artisans de quelque métier manuel, ouvriers dans quelque usine, dans quelque exploitation houillère ou métallurgique. Vous savez comme moi que, ni aux champs ni à l'atelier, le

travail ne chôme. A supposer que vos parents, favorisés d'une certaine aisance, vous eussent dirigés vers une carrière libérale, vous seriez avoués, avocats, notaires, médecins, industriels; vous appartiendriez à l'Université, à l'armée, à la marine, à la magistrature. Vous auriez à cœur de faire votre chemin de notoriété et de fortune; vous vous imposeriez un labeur soutenu.

Eh bien! messieurs, de bonne foi, est-il admissible que l'honneur qui vous a été fait de la vocation ecclésiastique vous dispense du goût, du besoin et de l'habitude régulière du travail? Est-il admissible que votre sacerdoce, comme tel, soit une prime au repos paresseux? Est-il admissible qu'au milieu de la foule des travailleurs des bras ou de l'esprit, vous ayez le droit d'organiser votre vie sur le pied du désœuvrement ou du *farniente* accoutumé?

Nous nous permettons d'étranges calculs, nous nous livrons à de singulières statistiques. Nous nous disons que, pour nos études élémentaires ou secondaires, nous avons travaillé une dizaine d'années, que nous avons ensuite passé quatre ou cinq ans au grand-séminaire, que tout cela représente un joli total d'application et d'assujettissement lassant, et qu'une fois les ordres reçus, une fois notre position assise dans les rangs du clergé, nous sommes autorisés à en finir avec les exigences de cette longue et laborieuse étape de préparation.

Vraiment, mon cher confrère, vous tenez ce

langage, vous en estimez les données judicieuses et acceptables, et les conclusions que vous tirez vous paraissent être légitimes! Vous oubliez de remarquer, — l'observation sur ce point est pourtant facile, — que n'importe lequel de ceux qui arrivent à une carrière libérale a, pendant son adolescence et sa jeunesse, travaillé autant que vous. Études primaires, études secondaires, études supérieures, tous ont dû suivre la même série de préparations successives. Les écoles du gouvernement, celles qui correspondent à nos grands séminaires, ne se sont ouvertes pour eux qu'après des examens multipliés et déjà chargés. Pour entrer à Saint-Cyr, à Polytechnique, à l'École normale, à l'École navale, à l'École forestière, il faut avoir fait ses preuves, le nombre des admissions étant limitées, les places s'accordant au concours. Que de travail ces débuts supposent! Une fois entrés, c'est encore du travail à jet continu, deux ans, trois ans, quatre ans, que les vainqueurs des premiers obstacles doivent s'imposer. Il s'agit de maintenir la position acquise, de l'améliorer, de l'avancer de quelques rangs, de sortir avec le meilleur numéro possible, quand on espère être ingénieur, militaire ou marin. Il s'agit, quand on entre dans l'Université, de couronner tout le labeur normalien par l'agrégation. J'ose affirmer, messieurs, que nous, séminaristes, nous n'avons pas, à vingt-deux ans, à vingt-quatre ans, fourni une somme d'application à l'étude plus consi-

dérable que nos émules des écoles gouvernementales.

En dehors de ces écoles et des concours qui en ouvrent l'entrée, il y a les facultés de médecine et de droit, autour desquelles, hélas! s'égarent un trop grand nombre de jeunes gens amis du plaisir, mais qui groupent, elles aussi, une élite de travailleurs. On n'est docteur en droit ou docteur en médecine qu'après des années de préparation studieuse, de fréquentation assidue des amphithéâtres, des hôpitaux ou des cours.

Et quand ces aspirants à l'une des carrières que nous venons de rappeler, y sont enfin parvenus, estiment-ils que tout est fini pour eux, qu'ils vont pouvoir se désister désormais de leurs habitudes laborieuses et jouir tranquillement de leurs premiers succès? Point du tout. Ce qu'ils ont fait jusque-là n'est, à leurs yeux, que l'initiation et le prélude de ce qui leur reste à faire. Ils sentent très bien qu'ils se sont seulement approvisionnés et armés pour les tâches de l'avenir; qu'à vouloir s'arrêter où ils sont, ils ne manqueraient pas de perdre très vite ce qu'ils ont appris et acquis, et qu'avant peu ils se verraient de tous côtés distancés par ceux qui étant jusque-là demeurés leurs égaux, peut-être leurs inférieurs, persévéreraient dans la constance des efforts obstinés.

Et voilà comment chez eux l'intérêt, le désir légitime du succès, source des positions brillantes,

s'ajoutant au sentiment de leur dignité, à l'attrait du travail en soi, ils ne cessent plus de creuser le sillon commencé.

J'ai choisi des exemples parmi les plus accoutumés de ceux que nous connaissons tous. Que d'autres je pourrais citer encore ! Pensez-vous que les auteurs, pour faire leur trouée dans l'opinion publique, comptent avec leurs veilles et leurs peines ? Je sais par des renseignements personnels, absolument véridiques, qu'un romancier de ce temps, aujourd'hui parvenu à la célébrité, entré fort jeune à l'Académie, s'est pendant plus de dix années, pour produire coup sur coup des œuvres qui forçassent l'attention de la galerie, condamné à travailler dix heures par jour. Pensez-vous que les savants dont notre pays et le monde entier s'honorent, un Pasteur, un Claude Bernard, un Leverrier, un Ampère, un Cauchy, se soient improvisés ce qu'ils ont été, des maîtres incomparables, en possession de la plénitude de leurs facultés et de leur génie ? Non, certes. Ces hommes ont eu la passion du travail. Ils ont, à partir de leurs premiers débuts, souvent hésitants et timides, accumulé recherches sur recherches, expériences sur expériences, découvertes sur découvertes. Ils n'ont donné toute leur mesure que parce qu'ils ont déployé toute la puissance et toute la constance de leurs efforts.

Voilà, messieurs, une digression que vous trouverez un peu longue peut-être. Je n'insiste

pas davantage. Je me résume. Nous avons sous les yeux, à portée de nos rencontres et de nos observations quotidiennes, l'exemple de gens du monde qui, après avoir travaillé autant que nous jusqu'à vingt-cinq ans, continuent de travailler, sans repos ni trêve, leur vie entière. Et nous, prêtres, nous oserions prétendre que, nos premières études achevées, le repos nous est dû !

Je me souviens, — permettez-moi de faire ici place à ce souvenir, — de quelle manière, avec quelle autorité et quelle éloquence, l'ancien évêque de Rodez, Mgr Bourret, depuis le cardinal Bourret, parlait du travail à son clergé en retraite pastorale :

« Ah ! messieurs, s'écriait-il, nous avons, dans ce diocèse, la réputation d'être des hommes laborieux, des hommes d'étude, des travailleurs. Je ne demande pas mieux que de souscrire à la bonne renommée qui nous est faite. J'en suis fier. Mais laissez-moi vous dire, avec ma franchise habituelle, que je la trouve bien un peu exagérée. Les travailleurs ! je les ai vus de près, longtemps, à Paris, en Sorbonne, au Collège de France, dans les lycées. Ils ne se ménageaient jamais, ceux-là. Pour enfoncer la porte d'or de la science, pour devenir des ouvriers utiles dans tous les domaines du savoir, pour conquérir un nom, pour assurer leur avenir, mêlant ainsi les motifs les plus nobles à des motifs utilitaires, ils se consumaient dans un labeur impossible. Et nous, pour être à la hauteur de notre vocation et de

notre tâche sainte, nous ne savons pas, nous ne voulons pas nous astreindre à la persévérance courageuse de l'étude, quand de toutes parts elle nous sollicite et s'impose. »

La hauteur de notre vocation et de notre tâche sainte c'est là, messieurs et vénérés confrères, le premier des motifs qui doit nous inspirer et nous soutenir. Les ambitions humaines nous sont interdites. Malheur à qui parmi nous s'y laisserait séduire et entraîner! Mais l'ambition de cultiver en nous le don de Dieu, et d'ajouter aux talents primitivement reçus les talents gagnés à la sueur de notre front, ainsi que le réclame l'Évangile, il la faut nourrir au plus intime de notre âme, il en faut faire l'inspiration soutenue et incessante de notre vie. Tout est relatif, je le sais bien. Nous ne nous donnerons pas un degré ou une qualité de facultés qu'il n'a pas plu au Maître souverain de nous départir. Mais outre que nous ne sommes pas juges, de prime abord, de la mesure que nous pouvons fournir, il reste que nous devons avoir à cœur surnaturellement, sacerdotalement de fournir toute notre mesure. Il y a là pour nous une question de loyauté, de dignité, de conscience. C'est notre vocation qui l'exige.

Or, que voyons-nous souvent, trop souvent? tout le contraire de cette évolution désirable, de ce progrès nécessaire. Nous arrêtant, de parti pris, au premier stade de notre développement intellectuel, non seulement nous n'avançons

plus, nous reculons. Nous tenant pour satisfaits de nos études de petit et de grand séminaire, non seulement nous n'acquérons rien, nous perdons ce que nous avions antérieurement amassé. *Per agrum viri pigri transivi, et ecce totum repleverant urticæ, operuerant superficiem ejus spinæ*[1]. De combien de vies sacerdotales, intellectuellement parlant, ce langage imagé et saisissant de l'Esprit-Saint n'est-il pas vrai à la lettre? Au lieu d'un champ soigneusement labouré où germe et monte la moisson, un terrain vague, négligé, abandonné, couvert d'herbes vaines qui ne seront jamais des épis, de broussailles qui ne donneront jamais du pain[2]. Une question de

[1] Prov. XXIV, 30.

[2] Dans le seizième de ses discours synodaux, que nous voudrions pouvoir reproduire ici intégralement et qu'il consacre à cette question de l'étude, Massillon s'élève contre la désolante tendance d'un trop grand nombre de prêtres à déserter leurs habitudes de jeunesse dès qu'ils ont reçu la prêtrise. Il s'exprime ainsi :

« Le sacerdoce est pour la plupart d'entre eux le terme fatal de leurs études; on ne s'était proposé que d'en savoir assez pour soutenir les épreuves pénibles de doctrine et de capacité par où il faut passer pour être admis aux saints ordres... Le sacerdoce devient le titre unique et universel qui autorise l'ignorance et la cessation de toute étude; mais c'est alors qu'entrant dans les fonctions du saint ministère, la science et les lumières deviennent plus nécessaires; mais on n'est prêtre que pour servir l'Église; mais le caractère saint ne donne pas les lumières, il les suppose, ou c'est un nouvel engagement pour les acquérir... N'importe, le sacerdoce, qui devait nous mettre ces armes à la main, les fait tomber; on n'a plus de goût pour l'étude, on ne lit plus, les livres sont devenus des meubles de rebut... »

Voir sur ce même sujet, dans le volume récent du cardinal

loyauté, de dignité et de conscience, ai-je dit, la noble ambition de ne rien refuser à Dieu des fruits, proportionnels à ses avances, qu'il a le droit d'attendre de nous, c'est là le premier des motifs qui, dans l'amour et la pratique du travail, doit nous inspirer.

Il en est un autre que voici : je le signalerai brièvement.

L'étude nous est nécessaire, messieurs, pour nous protéger contre l'un des pires dangers de la vie sacerdotale : l'ennui ! Supposez un prêtre de trente ou trente-cinq ans, curé d'une de ces paroisses minuscules de deux ou trois cents âmes, comme il y en a partout en France, comme il y en a plus particulièrement dans les diocèses de l'Est, n'ayant, sur semaine, presque aucun ministère à exercer, réduit à passer de longues journées tout seul dans son pauvre presbytère, que peut-il bien devenir, s'il n'a pas à son service des livres et une occupation régulière qui lui plaisent et le soutiennent ? Il se consumera fatalement de tristesse et de découragement. Vous connaissez des confrères qui en sont

Gibbons intitulé : *l'Ambassadeur du Christ,* les chapitres souverainement intéressants : XV, XVI, XVII, XVIII, XIX.

Voir aussi dans le *Bon Pasteur,* de Mgr Lelong, évêque de Nevers, la cinquième conférence, sans en omettre une ligne. Ce livre excellent, tout de doctrine sûre et d'expérience consommée, devrait avoir sa place dans la bibliothèque de chaque prêtre de paroisse. Nous nous en sommes inspiré fréquemment pour rédiger le nôtre. Nous l'indiquons à cet endroit de notre travail. Nous aurons l'occasion de l'indiquer plus d'une fois encore.

là. Que de fois, pour ma part, je les ai rencontrés au cours de mes Retraites ecclésiastiques! Que de confidences navrantes j'ai reçues! Que de larmes j'ai vues couler!

L'un d'eux me disait, un jour, que pour se dérober à la dureté de son existence ainsi désenchantée par le désœuvrement et l'ennui, il avait essayé à trois reprises différentes de se faire Trappiste, mais que, sa santé ne lui ayant pas permis de persévérer, il avait dû reprendre le martyre silencieux de sa première situation. Tous n'ont pas et ne sauraient avoir le courage d'essayer d'un remède aussi extrême. Solitaires qu'ils sont, sans vocation à la solitude, ils continuent de vivre où ils se trouvent. Et comme l'unique moyen qu'ils auraient d'adoucir leur condition ne leur agrée pas, comme au lieu d'aimer et de cultiver l'étude, ils en ont plutôt la satiété et le dégoût, ils s'abandonnent, sous une prétendue loi de fatalité, à leur mélancolie envahissante qui fait pitié. A partir de huit heures du matin jusqu'au soir, comment employer, comment tuer le temps? Le bréviaire est vite récité. Le journal est vite lu. La correspondance, quand il y en a une, est vite rédigée. Le catéchisme, la visite fortuite d'un malade, la visite du saint Sacrement, quand ils y sont fidèles, ne prennent qu'une minime part des loisirs qui restent. Et alors, quoi? s'ennuyer, s'ennuyer, mourir d'ennui.

Ou bien, pour triompher de l'ennui implacable, prendre son parti de sortir beaucoup, le

plus souvent possible, d'aller tantôt chez un confrère, tantôt chez l'autre, de passer de longues heures à jouer, de partager la semaine en deux ou trois diversions de ce genre. « Aucun livre, aucune étude, disait Massillon, ne les attache à leur presbytère. Le séjour leur en devient insupportable. Sans cesse errants, ou pour dissiper leur tristesse ou pour aller dissiper celle de quelques-uns de leurs voisins qui font profession de la même oisiveté qu'eux [1]. »

Ces diversions auprès des confrères finissent par ne plus suffire. C'est sur place qu'il en faut trouver. Si déshéritée que soit une paroisse, il y a bien toujours une maison ou deux chez qui le curé peut fréquenter, une ou deux familles à qui il peut demander quelque adoucissement à son isolement professionnel. Pas n'est besoin que la maison soit un château, ni la famille un groupe de gens de haute éducation et de grandes manières. Il se sentirait plutôt gêné qu'attiré par la supériorité du rang et les façons distinguées. Un modeste intérieur de petits bourgeois, d'humbles commerçants, même d'ouvriers ou de fermiers, lui plaît davantage. Il se présente, il est reçu, il se trouve à l'aise, il prend l'habitude de revenir. Les visites se réitèrent, elles sont bientôt plus que quotidiennes. C'est le commencement de toutes sortes d'inconvénients fort graves, peut-être de très délicats

[1] Discours synodaux, 16e discours.

périls. Le public ne manque pas de remarquer ces assiduités et de se permettre tous les commérages ordinaires en pareil cas. Chose déjà fâcheuse. Que sera-ce si la calomnie tend à ne devenir plus qu'une médisance et si réellement, derrière les apparences répréhensibles, se cachent des réalités coupables! D'être reçu habituellement, familièrement, chez tel ou tel de ses paroissiens comporte le plus souvent pour M. le curé la quasi nécessité de recevoir aussi chez lui. On n'est pas longtemps sans s'apercevoir des visites fréquentes faites au presbytère, de la durée de ces visites. On en cause, on exagère, on aventure les suppositions les moins favorables qui font leur chemin. C'est la répétition, la contre-partie des mêmes imprudences d'un côté, et des mêmes malveillances de l'autre de tout à l'heure. Le scandale se prépare. Il couve comme le feu sous la cendre. Il n'est pas loin d'éclater.

Et tout cela parce que le séjour du presbytère est devenu « insupportable », comme s'exprime Massillon. Et cette difficulté, cette impossibilité de se plaire au presbytère, c'est le désœuvrement qui l'a engendrée, qui la maintient, qui la rend, de jour en jour, plus lourde et plus dure.

Oh! vision du travail et de l'étude qui remédierait à tant de maux, où trouver des accents assez persuasifs pour te faire comprendre, te faire accueillir et te faire aimer!

J'entends la réponse, messieurs et vénérés confrères, à mes doléances et à mes appels.

L'étude! nous ne pouvons décidément pas nous y assujétir ; elle est au-dessus de nos ressources et de nos forces. Dans un instant je vais toucher ce point de la question, et j'espère vous amener à corriger quelques-unes de vos préventions, quelques-uns de vos préjugés étayés trop aisément sur de faux prétextes; mais, fût-il avéré qu'en effet une occupation intellectuelle, régulière et suivie, pour une cause ou pour une autre, vous est onéreuse jusqu'à devenir impossible, il resterait encore que vous devez chercher à vous occuper. Dans le voisinage et sur les confins de l'étude proprement dite, que de travaux peuvent remplir assidûment quelques heures de vos journées!... des recherches locales, archéologiques, minéralogiques, botaniques; des monographies faciles de votre église, de votre paroisse, d'un monument civil ou religieux de la contrée. Si c'est là demander trop encore, faites autre chose : de la musique, du dessin, de la photographie... Soyez tourneur si vous voulez, menuisier, ébéniste, mécanicien, électricien; soyez l'homme d'un métier de votre choix, puisque vous prétendez ne pouvoir pas être l'homme des livres et du travail de votre profession. Quelques-uns d'entre vous en viennent à une réelle habileté et produisent des ouvrages qu'un spécialiste ne désavouerait pas. Ils créent de leurs mains le mobilier de leur presbytère, quelquefois de leurs écoles, quelquefois de leur église. Je n'ajoute ceci qu'en hésitant, parce que l'église, pour ses

décorations, a besoin d'une sûreté de goût et d'une science véritable que la bonne volonté la plus sincère ne suffit pas toujours à donner, il s'en faut de beaucoup.

Faut-il aller plus loin ? Il me semble qu'à tout prendre, il vaudrait mieux pour un prêtre confiné dans la solitude descendre à des occupations encore plus humbles, réputées plus vulgaires, que de demeurer désœuvré. A la condition de s'arranger pour conserver la tenue extérieure obligatoire et de ne rien se permettre de choquant dans son costume de circonstance, que M. le curé travaille à son jardin, qu'il plante ses légumes, qu'il émonde ses arbres fruitiers, qu'il aligne ses bordures d'arbres nains, qu'il améliore ses treillages, qu'il arrose ses fleurs.... Qu'il ait des abeilles, qu'il leur fasse produire du miel pour sa table, de la cire pour son luminaire... Qu'il ait des pigeons, *mea cura palumbes,* qui roucouleront sur son toit, des poules et des dindes qui glousseront dans sa cour... Qu'il ait des lapins. Il paraît que la science de l'élevage des lapins est poussée très loin de notre temps. J'ai entendu parler d'un excellent confrère qui tirait de cette industrie charmante d'assez jolis revenus. Je crois même qu'il a tenté de se faire au milieu du clergé de France le vulgarisateur de ce genre d'exploitation inoffensive, et de lui créer ainsi un budget supplémentaire. Je dois reconnaître qu'il n'a pas tout à fait réussi.

Assez, messieurs, je vous vois sourire. Je

serais tenté de m'excuser auprès de vous de mêler à un si grave sujet des détails qui peuvent vous paraître empreints de trop de familiarité, plaisante, voire d'un brin d'ironie. De la familiarité, oui ; de l'ironie, non. Je vous assure que je parle très sérieusement. J'ai voulu pousser mon analyse et mon enquête de la situation de quelques-uns d'entre vous jusqu'aux dernières limites, faire toutes les concessions possibles, tout accepter comme emploi du temps, plutôt que de consentir à l'habitude de l'oisiveté qui engendre infailliblement l'ennui.

Le désœuvrement, messieurs et vénérés confrères, le désœuvrement, voilà l'ennemi. Je ne copie pas la déclaration célèbre, autant que fausse et odieuse, du tribun. Je cite l'Écriture. C'est l'Esprit-Saint qui l'a dit : *Multam enim malitiam docuit otiositas*[1].

II

Indications pratiques. — Je le sens, messieurs, les concessions que je vous ai faites hier *in extremis* ne vous plaisent qu'à demi. Elles vous humilient. Vous protestez intérieurement contre une organisation de la vie sacerdotale où le travail manuel entrerait comme principal élément.

[1] Eccles. XXXIII, 29.

Vous avez conscience de ne vous être point engagés dans les saints ordres pour employer ainsi vos journées, le temps libre de vos journées, et d'autre part vous continuez de dire tout bas que vous n'êtes point en mesure de vous appliquer régulièrement à l'étude.

Les plus jeunes d'entre vous cependant sont bien obligés, au sortir du grand séminaire, cinq ou six années durant, de prendre leur parti des livres et des occupations studieuses qui ont rempli jusque-là leur existence. Il n'est plus de diocèse en France, à ma connaissance du moins, où les examens quiquennaux des jeunes prêtres ne soient en vigueur. NN. SS. les évêques y tiennent consciencieusement la main. Ce sont eux qui en rédigent les programmes de manière à ce que le cycle des sciences ecclésiastiques soit parcouru à nouveau dans ce laps de temps. Les notes obtenues leur sont soumises. Ces notes, ainsi ajoutées les unes aux autres, leur fournissent une base véridique d'appréciations sur la capacité de chacun, la continuité même des examens soit oraux, soit surtout écrits, finissant par composer une moyenne d'indications exactes que n'égarent pas les hasards d'une séance unique. Ils s'en servent, ils doivent s'en servir pour les nominations à tels ou tels postes du ministère. Ils se rapprochent par là, autant que possible, de la pensée de l'Église et des saints Canons qui veulent que, toutes choses égales d'ailleurs, le prêtre plus instruit soit chargé

de fonctions plus relevées et plus importantes.

Que sont les examens pour un trop grand nombre de débutants dans la carrière ecclésiastique ? S'y préparent-ils, jour après jour, d'une façon intelligente et digne du but que l'autorité se propose d'atteindre et de leur faire atteindre? Répondez à ma place, mes chers jeunes confrères. Le plus souvent, vous ne voyez dans la prolongation de travail qu'on vous demande qu'une corvée gênante et insipide. Vous ne vous y soumettez pas de bon cœur. Vous attendez, à la façon des écoliers, les dernières semaines, les dernières journées, les dernières heures. Vous semblez croire qu'on empiète sur vos droits au repos mérité par votre passé de grand séminariste. Vous subissez la lettre des exigences qui, bon gré mal gré, s'imposent ; vous n'en acceptez pas loyalement la raison d'être et l'esprit. Examinez-vous, pendant la Retraite, sur vos examens.

Les conférences périodiques sont pour le clergé libéré, — pardonnez-moi cette expression, — des examens quinquennaux, un autre stimulant au travail et à l'étude. Là aussi les programmes sont rédigés de telle sorte que l'ensemble des sciences ecclésiastiques soient successivement abordées et approfondies. Benoît XIV insistait déjà, de son temps, sur l'utilité, sur la nécessité de ces assemblées périodiques. Il voulait, — ce qui se fait partout dans nos diocèses, — qu'un compte rendu des travaux ainsi accom-

plis fût publié chaque année, afin, disait-il, « que ceux qui auraient à se reprocher des omissions pussent constater leur erreur, et ceux qui auraient bien traité les questions éprouvassent un légitime plaisir à voir leurs appréciations confirmées[1]. »

Sincèrement, messieurs et vénérés confrères, pouvez-vous vous rendre le témoignage, chacun pour votre compte, *pro virili parte,* de traiter avec les égards, le sérieux, le respect et la conscience voulus, les travaux que les conférences exigent de vous à tour de rôle? Qu'il s'agisse d'une question de théologie dogmatique ou morale, d'une question d'histoire de l'Église, d'Écriture sainte ou de Droit canon, n'allez-vous pas souvent, le plus souvent aux solutions toutes faites et toutes prêtes? On vous demande une recherche personnelle, un effort intelligent; vous vous contentez de transcrire une ou plusieurs pages d'un auteur. Et d'autres faisant comme vous, il arrive que le comité chargé d'étudier les rapports en est réduit à constater l'évidence du système commode et expéditif du plagiat. Je me garderai certes bien de dire que les choses se passent ainsi d'habitude, ni même fréquemment. J'ose cependant affirmer que les conférences diocésaines, à cause de l'insuffisance de travail privé de la part de ceux qui y coopèrent, insuffisance plus ou moins accentuée et

[1] Benedicti XIV, Instit. CII.

visible, sont loin de produire tous les fruits qu'on serait en droit d'attendre. Et si je prends cette liberté, ce n'est point au nom de ma propre expérience que je parle, n'ayant jamais eu l'honneur de m'occuper, à quelque titre que ce fût, des travaux de ce genre, ni dans mon diocèse ni ailleurs, mais pour avoir reçu un peu partout les confidences attristées soit de NN. SS. les évêques, soit des ecclésiastiques par eux chargés de contrôler les dissertations de leurs confrères et de rédiger les comptes rendus annuels.

Mais je m'étends outre mesure sur cette question préalable des examens et des conférences. Ce dont je désire vous parler surtout, messieurs, c'est de l'utilisation quotidienne de vos loisirs, indépendamment des quelques occasions que vous pouvez avoir de les employer, une fois ou l'autre, à des travaux officiels. Je suppose qu'ayant payé votre tribut aux exigences de ce genre de travaux, vous vous retrouvez pour un certain temps, plusieurs mois, une année, une série d'années, absolument maîtres de vos occupations. Je suppose encore que vous désirez travailler. Comment allez-vous vous y prendre ?

J'admets toutes les difficultés que vous pouvez produire : la solitude, le peu de ressources pécuniaires dont vous disposez pour l'achat des livres indispensables, l'insuffisance de la bibliothèque cantonale ; pas de stimulant à rien entreprendre de suivi, faute d'un but déterminé et précis ; pas de direction dans l'étude abordée de préférence ;

pas d'encouragement au milieu de la tâche commencée... Je n'ignore rien de ces conditions pénibles, chers messieurs. Je sais que pour travailler seul persévéramment et avec fruit, il faut être déjà très fort. Cependant n'exagérons rien. Il n'est pas question pour vous, pour le plus grand nombre d'entre vous, de viser à des œuvres considérables et de devenir des Gorini. Il s'agit de trouver un moyen pratique, usuel, à la portée de tous, d'employer utilement et donc agréablement vos journées silencieuses du presbytère, à l'aide d'un peu de travail intellectuel et avec des livres.

Vous prendrez ou vous laisserez ce que vous voudrez, vénérés confrères, de ce que je vais dire. Je n'apporte à vous le dire, croyez-le bien, aucune prétention. Ce sont plus que jamais des vues personnelles que je vous soumets. Je n'y insiste pas plus que de raison, point au delà du sincère désir que j'éprouve de vous être utile, comme un frère aîné et un ami.

Eh bien! d'abord, je vous propose d'entreprendre ce que j'appellerai vos commentaires privés de l'Évangile, des Actes des Apôtres, des Épîtres, surtout de l'Évangile. J'ai dit un mot déjà de ce genre de travail, en parlant des exercices de piété et de la méditation. Puisque l'occasion s'en présente, j'y reviens, quitte à me répéter un peu. Une fois n'est pas coutume.

Je crois fermement que tout chrétien, bien plus encore tout prêtre, qui, dans l'humilité et

la droiture de son cœur, veut s'approprier et s'assimiler l'Évangile, y peut réussir. Après l'Eucharistie, il n'y a pas de communion plus réelle, plus vivante, plus nourrissante avec Jésus-Christ, que l'Évangile. Ce que sont pour notre esprit et notre cœur certaines lettres de nos amis les plus distingués, lettres conservées précieusement, dont nous nous sommes fait un recueil que nous relisons à nos heures choisies, l'Évangile peut l'être et doit l'être, et combien à plus juste titre, et combien davantage! Jésus y converse avec nous. Par delà l'auditoire matériellement très limité auquel il s'est adressé de son vivant, il nous a entrevus dans l'auditoire immense de l'avenir, où se succéderaient l'infinie multitude des âmes. Il a parlé pour nous. Il désire que nous venions l'entendre et le comprendre : *Audite me.*

Nous en avons tous fait l'expérience. Que de fois, dans ces rencontres plus intimes avec le Maître toujours présent, telle parole de Jésus-Christ, tel détail de sa vie publique ou cachée, tel incident de sa passion douloureuse éveillent tout à coup au plus profond de notre âme une lumière, une idée, un sentiment, une générosité, une résolution, qui s'adaptent à notre situation morale et religieuse du moment d'une façon saisissante, avec une opportunité en quelque sorte visible et tangible. Les choses qu'en vingt autres circonstances nous avions déjà lues ne nous avaient jamais frappés ni émus à ce point. Il

nous semble qu'elles apportent avec elles une nouveauté bienfaisante, et que vraiment ce soit pour nous, dans la conjoncture où nous nous trouvons, dans l'épreuve que nous traversons, dans la tentation que nous subissons, qu'elles aient été consignées aux pages saintes où s'arrêtent nos regards. Cette découverte nous charme autant qu'elle nous élève ou nous relève. Si nous prenions l'habitude d'une lecture quotidienne des textes sacrés, la plume à la main, en commençant par le premier verset de saint Matthieu jusqu'au dernier verset de saint Jean, et cela sans nous préoccuper d'aucune difficulté de critique et d'exégèse, nous accumulerions aisément des richesses d'observation dont nous ne nous doutons même pas.

Ce labeur pourrait se poursuivre plusieurs années, une vie entière. Une seconde, une troisième, une dixième lecture ainsi comprise et ainsi pratiquée ajouteraient toujours aux impressions antérieures. Nous finirions par nous composer, nous qui ne prétendons pas être des Pères de l'Église ni des Docteurs, une explication des Évangiles à notre usage, une interprétation personnelle et subjective d'où nous tirerions pour nous-mêmes et pour autrui des ressources de premier ordre.

Comment douter qu'un prêtre, saturé du souvenir intime des enseignements et des exemples de Jésus-Christ, n'ait dans la direction des âmes au saint tribunal, dans la prédication du haut

de la chaire, quand l'occasion s'offrira à lui de confesser et de prêcher plus qu'il ne le fait présentement, une abondance de lumières sûres, d'exhortations pénétrantes, de conseils communicatifs, de fermeté sage, infiniment secourable? Les commentaires savants et pieux des maîtres de la vie spirituelle sont excellents; ils l'emportent sur ceux que nous pouvons faire nous-mêmes en profondeur, en élévation, en variété et en originalité. Les nôtres l'emportent sur les leurs par cela seul qu'ils sont de nous, qu'ils ont jailli, sous l'inspiration de la grâce, de notre esprit et de notre cœur; qu'ils se sont directement appliqués à notre situation propre; qu'ils nous ont fait du bien. Jésus-Christ loue celui qui tire de *son* trésor les choses nouvelles et les anciennes. *Profert de thesauro suo.* Rien n'est plus à nous que ce qui est de nous. Essayez, messieurs. Sitôt de retour chez vous, mettez-vous à l'œuvre. Apportez à la prochaine retraite un premier fascicule de vos réflexions évangéliques. Je suis à peu près certain que cette tentative, pour peu que vous y soyez fidèles, vous plaira, vous séduira, vous captivera. Travaillez, chacun pour votre part, en dehors et au-dessus de toute préoccupation littéraire, au commentaire universel de la parole de Jésus-Christ. Soyez un des points du rivage qu'aura baigné l'immense Océan divin.

Je vous propose l'autre objet de travail que voici. Emparez-vous d'un grand ouvrage de

théologie dogmatique, d'un traité de Dieu par exemple, ou de l'Incarnation, ou de l'Église, cette trilogie de la science sacrée. Choisissez l'auteur qui vous plaira davantage, ancien ou moderne; ayez le courage d'entrer à fond dans cette étude, de vous y appliquer une heure ou deux chaque jour, de persévérer à vous y appliquer. Vous ne tarderez pas à vous y intéresser vivement. Il vous sera bienfaisant et doux d'explorer les bases profondes de votre foi et d'en toucher les sommets. Si la théologie proprement dite vous paraît exiger une application mentale qui vous fatigue, prenez un Père de l'Église, un de ces génies splendides que Dieu a suscités, d'âge en âge, pour défendre l'honneur et assurer les fruits de sa Révélation : saint Grégoire, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin, saint Bernard. Donnez-vous l'un ou l'autre de ces immortels penseurs et de ces saints pour compagnon de votre solitude. Ne vous effrayez pas d'une lecture régulière qui se prolongera, s'il le faut, plusieurs années. Qu'il soit entendu qu'ayant une fois lié commerce avec ces grands absents, vous ne leur fausserez plus compagnie; que vous vous assimilerez toujours davantage les idées et les sentiments dont leurs œuvres gardent le trésor. Devenir le familier intellectuel de l'évêque de Constantinople, ou de l'évêque d'Hippone, ou du moine de Clairvaux, n'est-il pas certain que peu à peu vous le deviendriez aisément?

J'ai nommé ces incomparables maîtres; j'en veux nommer un autre : Bossuet, notre Bossuet, messieurs et vénérés confrères, celui de qui on a dit qu'il avait été l'homme le plus éloquent de la terre; celui que Villemain a appelé le dernier Père de l'Église; celui que Léon XIII, naguère encore, louait en ces termes magnifiques : « le grand homme qui, par-dessus toutes choses, fit servir à défendre et à patronner la cause catholique les facultés splendides dont il avait été doué, son lumineux génie, sa grande âme, les trésors de sa doctrine, et en particulier la puissance oratoire de son éloquence empreinte de tant d'autorité et de majesté[1]. »

[1] Voici le texte latin de la lettre du souverain Pontife à laquelle la citation ci-dessus est empruntée. Nous sommes fier de reproduire cette lettre, adressée au cardinal Perraud à l'occasion d'un projet d'élever un monument à Bossuet dans la cathédrale de Meaux :

« *Dilecto Filio Nostro Adolpho Ludovico Alberto, S. R. E. titulo S. Petri in Vinculis, Cardinali Perraud, episcopo Augustodunensi.*

« LEO PP. XIII.

« DILECTE FILI NOSTER, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM

« Nihil fieri tam pulchrum tamque consentaneum arbitramur posse quam ut civitates honore præcipuo colant eorum virorum memoriam, a quibus ipsæ ante alias nobilitatæ sint. Inest in hoc vicissitudo quædam decoris quod hinc accipitur, inde redditur. Nunc vero, quanquam is est Bossuetus, ut non unam aliquam civitatem, sed omnino Galliam totam illustrarit, tamen propter majorem conjunctionem aliquanto plus contulisse splendoris in eam Diœcesim videtur, quam episcopus rexit. Idcirco, ubi primum de ven. fr. Episcopo Meldensium cognovimus cogitare se monumentum immortali

Les laïques, messieurs, ont le culte de Bossuet. Ils l'étudient, le connaissent et le possèdent à fond. Ils parlent de lui et de ses œuvres avec une admiration voisine de l'enthousiasme et une compétence faite pour nous surprendre. L'un d'eux, le premier des critiques de notre temps, brillant académicien, a pu faire à l'École normale des conférences sur l'évêque de Meaux, et en plein Paris, devant un public mondain, les reprendre, sans cesser d'obtenir le plus éclatant succès. Un universitaire, doyen de la faculté des lettres d'une de nos grandes villes de province, me disait que tout ami de la haute littérature devait avoir deux éditions de Bossuet, une édition d'honneur pour sa bibliothèque, une

decessori suo ponere in templo principe, magnopere consilium probavimus. Nam plane perspicimus clero populoque e Gallia catholico laudi futurum, grati animi monumentum tali viro posuisse qui ornamenta naturæ suæ in primis et maxime ad patrocinium tutelamque catholici nominis omnia transtulit : lumen ingenii, altitudinem animi, doctrinæ copiam, nominatimque oratoriam plenam gravitate et majestate eloquentiam. Cum itaque tu et episcopus Meldensis cæterique monumenti perficiendi curatores exsequi propositum statueritis, vobis auctores sumus ut manum operi admoveatis alacres : non vos civium vestrorum assensus, non munificentia deficiet. Quidquid autem curæ studiique in Bossueto honorando posueritis, id omne Ecclesiæ potissimum tributum putatote.

« Auspicem divinorum munerum benevolentiæque Nostræ testem tibi eisque omnibus Apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

« Datum Romæ apud S. Petrum, die 4ª decembris anno MDCCCLXXXVIII.

« Pontificatus nostri vicesimo primo.

« LEO PP. XIII. »

autre plus modeste pour son usage quotidien, dont les pages sans cesse feuilletées fussent froissées et ternies. Croyez-vous, messieurs, qu'il y ait parmi nous beaucoup de confrères qui poussent à ce degré l'assiduité et l'intimité de leur commerce avec le prince de l'éloquence au XVIIe siècle et dans tous les temps ? Croyez-vous que nous soyons très nombreux, nous, ecclésiastiques de France, à avoir étudié, lu et relu Bossuet tout entier ? Je dis tout entier ; je n'entends même pas faire allusion à quelques-unes de ses œuvres moins utiles, les controverses sur le quiétisme, par exemple, qui rappellent des souvenirs pénibles ; mais le Bossuet de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, de l'*Histoire des variations*, du *Discours sur l'Histoire universelle*, le Bossuet des *États d'oraison*, le Bossuet des sermons du temps et des oraisons funèbres, le Bossuet des *Méditations sur les Évangiles* et des *Élévations sur les mystères*, ces monuments de foi, de piété, de science des Écritures ? Un prêtre qui, huit ou dix années durant, se serait fait une habitude de se pénétrer de ces merveilleux écrits n'aurait-il pas, de ce seul chef, trouvé le secret d'utiliser, d'ennoblir et d'embellir les loisirs de sa vie de silence et d'isolement ?

Je vous propose, messieurs, une troisième manière d'employer votre temps libre, ce serait de le consacrer à une série de lectures de vies de prêtres de tous les pays et de tous les

temps qui ont particulièrement illustré les annales de la sainte Église. Vous vous donneriez par là le spectacle bienfaisant des vertus sacerdotales *in actu* au milieu des situations les plus diverses, de telle sorte que l'idéal béni de votre vocation s'éclairerait et s'agrandirait mieux à vos regards. En face de ces glorieux aînés, qui, chacun pour son compte, ont reproduit la ressemblance du divin Modèle, *conformes fieri imaginis Filii sui*, mêlant à des traits communs à tous des nuances particulières dues aux particularités de leurs conditions respectives, vous vous sentiriez animés à essayer, vous aussi, de vous porter d'un généreux effort vers la sainteté. *Exempla trahunt*. J'aimerais donc que vous eussiez sous la main des biographies bien faites, bien documentées et bien écrites, — elles se sont multipliées de notre temps ; — et si modeste que soit votre budget, en vous imposant quelques économies sur d'autres chapitres de vos dépenses moins utiles, vous viendriez certainement à bout de vous les procurer peu à peu. Je ne saurais dresser devant vous, mes chers confrères, un catalogue de librairie, citer ici ni les auteurs ni les éditeurs. Je me contente de vous suggérer l'idée telle que je la conçois, le plan général tel que je me le représente.

Cette bibliothèque *sui generis* devrait, à mon avis, contenir l'histoire des pontifes et des prêtres les plus illustres des premiers siècles : saint Justin, saint Cyrille, saint Basile, saint

Irénée, saint Cyprien, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Paulin de Nole, saint Martin, saint Hilaire; l'histoire des grands fondateurs d'ordres religieux, à partir de saint Benoît, l'ancêtre puissant et vénéré du monachisme occidental, jusqu'à saint Bruno et saint Bernard, jusqu'à saint Dominique et saint François d'Assise; l'histoire, à partir de la Réforme, et, pour en combattre les ravages, des merveilleux ouvriers de doctrine et de sainteté, qui furent : saint Charles de Borromée, saint Ignace de Loyola, saint François-Xavier, saint Jean de la Croix, saint Philippe de Néri, saint Alphonse de Liguori, et dans notre cher pays : le cardinal de Bérulle, le Père de Condren, le Père Bourgoing, de l'Oratoire, M. Olier, saint Vincent de Paul, le Père Eudes, le bienheureux Grignon de Montfort, saint Vincent Ferrier; pendant la Révolution et sous la Terreur, l'histoire de quelques-uns des prêtres français massacrés à Paris, noyés à Nantes, entassés sur les pontons de La Rochelle, exilés à Londres; de nos jours, l'histoire des convertis célèbres, revenus au catholicisme, entrés dans les ordres : Newman et Manning en Angleterre, Schouwalof en Russie, Ketteler en Allemagne, Lacordaire et Gratry en France; l'histoire des humbles, des petits, au sens humain du mot, les missionnaires des plages lointaines, morts pour la foi comme les Pères Chanel et Perboyre; l'histoire du modèle désormais populaire des pasteurs : le curé d'Ars.

Combien de volumes cette énumération comporte-t-elle? Vingt-cinq ou trente, mettons quarante. Quelle dépense faudrait-il s'imposer pour les acquérir? Supposons un prix moyen de cinq francs par ouvrage, et c'est beaucoup dire, nous arriverions à un total de deux cents francs. Est-il exagéré de prétendre, messieurs et chers confrères, que même ceux d'entre nous de qui les finances sont le plus mesurées pourraient en quelques années, s'ils le voulaient bien, disposer de cette somme et constituer la bibliothèque spéciale que je viens de dire?

Enfin je vous propose, messieurs, je propose à quelques-uns de vous l'étude des questions critiques et apologétiques dont l'importance aujourd'hui n'échappe à personne. Ne vous effrayez pas. Je ne songe nullement à vous conseiller d'apprendre l'hébreu ou le sanscrit, ni de vous lancer dans des controverses laborieuses d'exégèse et de philologie, ni de vous initier à toutes les variétés d'attaques dirigées de notre temps contre la philosophie spiritualiste et la religion. Ce sont là travaux réservés. Une élite seule de spécialistes les peut affronter, dans des conditions de complète indépendance qui facilitent l'application de l'esprit, par un labeur soutenu qui crée le prestige et l'autorité du savoir. Honneur aux membres du clergé que leurs talents, leurs goûts, leur vocation, rendent capables de combattre le bon combat sur chacun de ces terrains difficiles et de défendre l'arche

sainte ! Ce que je vous demande est plus simple, plus pratique. C'est de bénéficier des résultats acquis; c'est de vous intéresser aux recherches et aux conclusions des labeurs d'autrui; c'est d'acquérir une notion générale de l'objection d'un côté, et de la réfutation de l'autre, de manière à ne pas paraître, le cas échéant, ni de votre temps ni de votre pays. Un prêtre tant soit peu mêlé au monde aujourd'hui, et il peut se faire qu'il le soit même dans une campagne retirée, a besoin en quelques circonstances de faire preuve au moins d'une certaine initiation d'ensemble. Et du reste, ne fût-ce que pour votre propre satisfaction, il serait fort désirable encore et fort utile que vous pussiez acquérir ces vues et ces informations générales.

J'estime, là aussi, qu'un nombre restreint de volumes suffirait à vous rendre ce grand service. Je ne les indiquerai pas tous; j'en mentionnerai quelques-uns :

Tous les ouvrages de MM. Vigouroux et Fillion de Saint-Sulpice; tous ceux de M. l'abbé Fouard et de M. Lesêtre; toutes les œuvres du regretté abbé de Broglie, en particulier le livre qui a pour titre : *Conclusions de l'histoire des religions;* le manuel, car c'en est un d'une riche et rare concision, de M. le chanoine Dhuillé de Saint-Projet, de l'Institut catholique de Toulouse, intitulé : *Apologie scientifique de la religion;* les *Conférences à Notre-Dame*, de Mgr d'Hulst, et ses *Mélanges philosophiques;* les *Conférences à*

Notre-Dame, du Père Monsabré; le *Christianisme et les temps présents*, de Mgr Bougaud; le *Bon sens de la Foi*, du Père Caussette; la *Vie de Jésus*, du Père Didon; *la Passion*, du Père Olivier; les *Évangiles du dimanche*, de M. l'abbé Martin, curé archiprêtre de Louhans; quelques-uns des ouvrages de Mgr Baunard, recteur de l'Institut catholique de Lille; l'admirable livre *les Missions catholiques au XIXe siècle*, de M. l'abbé Louvet. Je ne parle que des écrits les plus récents. Il va de soi que Lacordaire, le Père Gratry, l'abbé Perreyve, Mgr Freppel, Mgr Dupanloup, le cardinal Pie, l'abbé Charles Perraud, pourraient et devraient être en bon rang dans cette galerie.

Voilà donc, messieurs et chers confrères, à votre choix, quatre façons d'occuper votre liberté et vos loisirs dans le silence de votre presbytère, quatre sources d'études et de lectures purement ecclésiastiques.

Ajouterai-je, pour ne pas me montrer exclusif, que rien n'empêchera que vous ne vous délassiez de ces études mêmes par d'autres qui, en d'autres domaines, vous attireraient et vous plairaient : sciences exactes, applications des sciences à l'industrie et aux usages de la vie quotidienne, géographie et voyages, littérature contemporaine... Non certes par vanité et par le sot désir de paraître savants, comme le marque l'auteur de *l'Imitation;* mais par désir du bien, pour faire bonne contenance au milieu des gens

du monde, pour nous concilier leur sympathie et leur respect, ayons à cœur, chers messieurs, d'acquérir, suivant le joli mot du XVIIe siècle, « des clartés de tout, » sinon une compétence sur tous points approfondie.

La culture de l'esprit, que des intentions droites et surnaturelles inspirent, n'a jamais été, ne sera jamais de trop pour un prêtre. Elle s'impose comme un devoir aux prêtres de ce temps.

V

DE LA PRÉDICATION

IDÉE DOCTRINALE DE LA PRÉDICATION —
UN PRINCIPE ÉVANGÉLIQUE ET UN PRINCIPE ORATOIRE
ESSENTIELS A TOUTE PRÉDICATION —
PRÉPARATION ÉLOIGNÉE ET PRÉPARATION PROCHAINE
— PRINCIPAUX SUJETS DE PRÉDICATION —
DIFFÉRENTES FORMES DE PRÉDICATION

DE LA PRÉDICATION

MESSIEURS ET VÉNÉRÉS CONFRÈRES,

Le sujet sur lequel je me propose d'appeler votre attention est tellement vaste, il y faut mentionner tant d'aperçus théoriques et pratiques, que je renonce à le traiter convenablement. Ce langage n'est point de ma part, je vous l'affirme, une précaution oratoire, mais l'expression véridique de l'embarras où je me trouve et pour lequel je vous demande par avance votre indulgence la plus fraternelle. Nous ne dirons certainement pas tout ce qu'il conviendrait de dire, et encore ne ferons-nous que toucher, sans les approfondir, les points sur lesquels nous nous arrêterons de préférence.

J'ai relu ces jours derniers, en préparant les entretiens qui vont suivre, un livre que vous connaissez sans doute, que je désire fort que vous connaissiez. Il a pour titre : *La Prédication*,

et pour auteur Mgr Isoard, évêque d'Annecy[1]. Vous me permettrez d'ajouter que j'ai consulté, avec ce volume, d'autres ouvrages anciens et modernes également précieux et instructifs, par exemple, le traité *De Cura pastorali*, de saint Grégoire le Grand; le troisième sermon de Bossuet pour le premier dimanche de Carême, et les deux sermons pour le deuxième dimanche; la lettre de Fénelon sur les occupations de l'Académie française; l'*Ambassadeur du Christ*, du cardinal Gibbons; le *Bon Pasteur*, de Mgr Lelong, évêque de Nevers; l'admirable discours de l'abbé Perreyve, intitulé : *L'Histoire de la parole*, dans *Une Station à la Sorbonne*; enfin et surtout le document presque récent émané de Rome qui a pour titre : *Lettre circulaire relative à la Prédication sacrée, adressée, sur l'ordre de Sa Sainteté le pape Léon XIII, par la sacrée Congrégation des évêques et réguliers, à tous les ordinaires d'Italie et aux supérieurs des ordres et des congrégations religieuses*, en date du 31 juillet 1894. Je ne fais nullement étalage d'érudition, mes-

[1] Mgr Isoard, prédicateur puissant, bien que sa parole ne se soit jamais fait entendre dans nos grandes églises, sa santé et sa voix ne lui permettant pas d'affronter la fatigue qu'imposent les dimensions des nefs trop vastes, a, pendant plusieurs années, groupé et captivé, dans l'ancienne chapelle des Pères de l'Oratoire, rue du Regard, à Paris, un auditoire d'élite. On a gardé le souvenir de ses conférences saisissantes sur la vie chrétienne et tout particulièrement sur les saints ordres et la prêtrise, source de la vie chrétienne dans le monde. Il avait donc qualité, au nom de son expérience personnelle, pour publier le livre que je signale.

sieurs et chers confrères. Dieu me préserve de cette sottise. Je vous donne en toute simplicité mes références, pour n'avoir pas à y revenir par des citations qui l'encombreraient, dans notre causerie, où j'introduirai, comme d'habitude, mes pensées propres et mes plus intimes sentiments.

Je voudrais, au profit de la suite et de la clarté désirables, diviser l'étude que j'entreprends de faire avec vous en une série de considérations que voici : 1° Idée doctrinale de la prédication ; 2° Un principe évangélique et un principe oratoire essentiels à toute prédication ; 3° De la préparation éloignée et prochaine de la prédication ; 4° Des principaux sujets de prédication ; 5° Des différentes formes de prédication.

I

Idée doctrinale de la prédication. — Dieu a voulu que le bienfait de la Révélation fût communiqué aux hommes par la parole. Les messagers de l'ancienne loi, les prophètes, ont commencé d'en annoncer quelque chose d'âge en âge. Jésus-Christ est venu qui, résumant tout ce qui avait été dit avant lui et le complétant, a porté la révélation à son point suprême de plénitude et de perfection. Jésus-Christ, c'est la révélation totale, définitive et éternelle. Tel est

le sens de la déclaration solennelle par laquelle s'ouvre l'épître aux Hébreux : *Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis, novissime diebus istis locutus est nobis in Filio, per quem fecit et sæcula*[1]. Au cours de son ministère extérieur, de son apostolat public, trois années durant Notre-Seigneur Jésus-Christ a enseigné le monde en parlant, en prêchant. Il n'a pas choisi d'autre mode de l'exposition de la vérité que la parole. Et c'est pourquoi dans la mystérieuse et sublime scène du Thabor, ainsi que le remarque Bossuet, tandis que Moïse et Élie, représentants du prophétisme antique, « tout « clairvoyants qu'ils sont, se vont néanmoins « cacher dans la nuée, » Jésus reste seul, et la voix du Père déclare que c'est lui qu'il faut désormais écouter et entendre : *Ipsum audite*. Intégrité de la doctrine dogmatique, ce qu'il faut croire ; intégrité des préceptes moraux, ce qu'il faut faire ; intégrité des promesses supraterrestres, ce qu'il faut espérer ; intégrité, en somme, de la religion : Jésus apprend à l'humanité tout ce qu'elle a besoin de savoir pour s'orienter à ses fins, ici-bas à travers les ombres nécessaires, plus tard et pour jamais dans l'éclat d'une lumière dont rien n'altérera ni ne voilera la splendeur.

Jésus-Christ a parlé depuis la première heure, depuis la première rencontre avec la foule sur

[1] Hebr. I, 1, 2.

la montagne des Béatitudes : *Videns autem Jesus turbas, ascendit in montem, et cum sedissent, accesserunt ad eum discipuli, et aperiens os suum docebat eos*[1], jusqu'aux derniers instants de son agonie sur la croix, jusqu'à la plainte navrante qui marquait l'extrémité de sa souffrance : *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me*, et au *Consummatum est* par où s'achevait sa mission et sa vie.

Jésus-Christ a parlé. Réfléchissons, messieurs. La parole humaine tant de fois profanée avant lui et qui, après lui, devait l'être si souvent encore, cette parole incessamment employée à toute sorte d'usages indignes d'elle, mise au service de l'erreur, de l'impiété, du blasphème, du vice, de la haine, des dégradations de l'esprit et du cœur, cette parole n'a été sur les lèvres bénies de Jésus et n'a pu être que le pur écho de la vérité et du bien. Jésus l'a vengée et ennoblie, il l'a rendue à son innocence première, il l'a régénérée et comme baptisée pour toujours. Si vous dites qu'à travers ses trop réels égarements la parole des hommes a cependant fait entendre à la terre un merveilleux langage, si vous répétez quelques-uns des accents des grands philosophes, des grands orateurs, des grands poètes, je ne refuse certes pas mon admiration ; mais je vous demande quels traités de sagesse, quels discours enflammés, quels chants ou quels soupirs des lyres harmonieuses l'Évangile ne

[1] S. Matth. v, 1, 2. — [2] S. Matth. xxvii, 46.

surpasse point dans sa fécondité sans égale et sa divine simplicité.

Jésus-Christ a parlé. Il a eu conscience de la puissance souveraine et de l'infinie valeur de sa parole. C'est pourquoi, dans la fameuse parabole des semailles et du semeur, il disait : « La parole de Dieu, — la mienne, — est une semence. » *Semen est verbum Dei*[1]. C'est pourquoi encore, à diverses reprises, en maintes et maintes circonstances, il réclamait lui aussi, il imposait d'autorité qu'on l'écoutât. Le Père avait dit au sein des rayons du Thabor : *Ipsum audite;* lui, il disait à son tour : *Audite me; verba quæ locutus sum vobis spiritus et vita sunt*[2]. *Qui verbum meum audit et credit ei qui misit me, habet vitam æternam*[3]. *Cælum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt*[4].

Jésus-Christ a parlé, et l'immense richesse de doctrine qu'il a prodiguée sous la pauvreté de ce vêtement matériel et terrestre des idées qu'on appelle le langage, il a confié à ses Apôtres la mission de continuer à la répandre de la même manière, à l'aide des mêmes moyens. *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos*[5]. *Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine, et quod in aure auditis, prædicate super tecta*[6]. *Qui vos audit me audit, qui vos spernit me spernit*[7]. *Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimo-*

[1] S. Luc. VIII, 2. — [2] S. Joan. VI, 64. — [3] S. Joan. V, 24. — [4] S. Luc. XXI. 33. — [5] S. Joan. XX, 21. — [6] S. Matth. X, 17. — [7] S. Luc. X. 16.

nium omnibus gentibus[1]. *Euntes ergo docete omnes gentes*[2].

Je ne cite, messieurs, que l'Évangile et quelques textes seulement entre tous ceux qu'il faudrait citer ici et que vous connaissez aussi bien que moi. Pour ne pas étendre outre mesure cet entretien, j'omets tous les passages des autres livres du Nouveau Testament, des Actes, des Épîtres de saint Paul, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jacques, de saint Jude, où cette délégation du ministère de la parole aux Apôtres est affirmée avec une netteté irrécusable.

Ce que Jésus-Christ a fait pour assurer la perpétuité de sa grâce rédemptrice, en conférant à ce premier groupe de disciples devenus prêtres le pouvoir et le droit de pardonner les péchés, de créer l'Eucharistie, il l'a fait pour assurer la perpétuité de son enseignement, en se les substituant dans le ministère de la prédication. Non pas que l'efficacité de la prédication sur les lèvres des Apôtres pût et dût être la même que l'efficacité des paroles sacramentelles de l'absolution ou de la consécration, laquelle existe de soi, se produit de soi, opère de soi ses effets. La prédication est restreinte à des limites d'influence et d'action très diverses, très variables, suivant les dispositions soit de celui qui l'exerce, soit de ceux qui l'entendent[3]. Mais la dignité de

[1] S. Matth. xxiv, 14. — [2] S. Matth. xxviii, 19.

[3] Voir Bossuet, 3e sermon pour le 1er dimanche de carême. *Sur la Prédication évangélique*, 3e point.

servir d'instrument à l'enseignement de l'Évangile dans le monde, d'instrument authentique et officiel, demeure hors de contestation pour quiconque accepte les saintes Écritures dans toute leur teneur et l'interprétation infaillible qu'en donne l'Église. Prêcher, au sens exact du mot, n'est pas une œuvre que puisse remplir celui, quel qu'il soit, qui redit les paroles de Jésus-Christ, même les commente avec un certain esprit de foi et de piété; mais celui-là seul qui en a reçu la mission et qui est en droit, sans illusion, de se réclamer d'une délégation certaine : *Euntes docete.*

Ce pouvoir de la prédication, que les premiers Apôtres ont directement reçu de Jésus-Christ avec le reste de leurs prérogatives sacerdotales, ne s'est plus interrompu. Les Apôtres l'ont transmis à leurs successeurs, et ceux-ci à d'autres après eux, et ces derniers à d'autres encore. Chaque prêtre catholique, le jour de son ordination, s'entend dire par le Pontife consécrateur : « Vous prêcherez, » de la même façon et au même titre qu'il s'entend dire : « Vous célébrerez la messe pour les vivants et pour les morts, vous remettrez les péchés dans le sacrement de pénitence, vous exercerez, sous toutes les formes et à tous les degrés, le saint ministère. » Prêcher est une des fonctions sacerdotales : *Oportet sacerdotem prædicare.* Le Pasteur protestant, fût-il Chaning, ou parmi nous Bersier, peut disserter d'une manière édifiante sur l'Évangile, exposer et développer, à l'occasion

de l'Évangile, quelque noble et bienfaisante idée religieuse, parler éloquemment de nos devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers nous-mêmes, ce n'est pas la prédication véritable. Pourquoi? Nous venons de le dire il y a un instant, parce que celui qui élève ainsi la voix devant les hommes, du fait même de la rupture de son Église particulière avec l'Église catholique et apostolique, n'appartient plus à la lignée des envoyés de Jésus-Christ. Il se donne une mission honorable, mais la mission réelle et officielle, il ne l'a pas reçue. Le langage qu'il tient peut être salutaire; il n'est pas accompagné de cette influence de la grâce, de cette force de pénétration intime promise par Jésus-Christ à ceux qui parlent en son nom, à ceux qui par le sacrement de l'Ordre sont devenus d'autres lui-même, les représentants attitrés de sa doctrine, les instruments visibles de son action, les continuateurs à travers le temps et l'espace de sa vie et de son œuvre.

Ne rabattons rien de l'estime où nous devons tenir tous les amis sincères de l'Évangile, ne leur refusons point l'admiration que leurs bonnes intentions, leurs vertus et leur talent méritent; mais ne laissons commettre aucune confusion entre des situations qui certainement ne sont pas les mêmes, la nôtre et la leur : l'une des deux, la nôtre, consacrée par une communication authentique des pouvoirs mêmes de Jésus-Christ; la seconde, la leur, laissée à ses propres res-

sources, limitée à l'efficacité d'une puissance purement humaine.

Entre le plus humble desservant de village et le plus brillant pasteur luthérien, calviniste ou anglican, il restera toujours cette différence immense, incalculable, que celui-ci n'a pas le droit indéniable de celui-là à s'attribuer une mission positive.

Par notre ordination, nous sommes donc tous investis, nous prêtres de la sainte Église catholique, de l'autorité voulue pour l'exercice officiel du ministère de la prédication. Voilà qui est théologiquement sûr. D'où il suit que, sauf impossibilité d'un ordre ou d'un autre, nous devons avoir à cœur de l'exercer, au même titre que nous pratiquons l'adoration par la récitation de l'office, que nous célébrons la messe, que nous administrons les sacrements.

Cette question de l'impossibilité est assurément des plus délicates. Il y a des impossibilités matérielles, il y en a de morales.

Un prêtre que sa santé gêne et entrave peut momentanément ou pour toujours être réduit à l'impuissance de prêcher. Un prêtre que ses aptitudes et la volonté de ses supérieurs enchaînent à l'enseignement dans un petit séminaire, dans un établissement ecclésiastique mixte, dans nos facultés libres, peut être empêché, par ses fonctions très absorbantes, de se livrer au ministère de la prédication. Un prêtre engagé dans le labeur de l'administration diocésaine,

vicaire général ou chancelier, de même. J'admets toutes les raisons légitimes d'abstention, celles que je viens de dire et d'autres similaires; mais cela fait, ce que je demande instamment c'est que jamais un prétexte qui ne serait qu'un prétexte soit allégué systématiquement et vienne couvrir une paresse, une lassitude, un découragement dont la conscience n'a pas le droit de s'accommoder.

C'est un prétexte, par exemple, chez un certain nombre de prêtres de paroisses, que de se récuser à cause du peu d'aptitude et du peu d'attrait qu'ils ont pour la parole publique. Il est bien clair que tous ne sont pas doués des qualités naturelles que la prédication exige. Aussi bien, n'est-il pas question pour tous de s'improviser orateurs au sens accoutumé du mot. Le bien peut se faire à moins de frais. Le curé d'Ars, qui montait si volontiers et si habituellement en chaire, n'était en rien l'émule du Père Bridaine ou du Père Lacordaire. Et cependant nul ne l'entendait sans être instruit, touché, ému, sans rentrer en soi-même et prendre de généreuses résolutions.

C'est un prétexte encore que de tirer occasion du petit nombre des auditeurs pour se taire. Sans doute les auditeurs font le prédicateur, Bossuet lui-même en convient, et l'église vide ou presque vide est une dure épreuve pour le zèle le plus sincère. Dans dix ou douze diocèses de France, cette épreuve pèse de tout son poids

sur les pauvres curés dignes de notre plus fraternelle compassion. Je me rappelle en avoir entendu un me dire, les larmes aux yeux, qu'il avait promis à Dieu et qu'il s'était promis pendant la Retraite de l'année précédente de ne jamais manquer au devoir de la prédication le dimanche, pourvu qu'il y eût six ou huit personnes dans son église, et ajouter qu'il n'avait pas eu, une seule fois, l'occasion de tenir sa promesse. C'est là une douloureuse exception dont il faut gémir. De telles conditions manifestement constituent la plus triste et la plus acceptable des circonstances atténuantes. Vous n'en êtes pas réduits à cette extrémité, vous, messieurs, du moins je le suppose. Vos auditoires sont modestes, restreints; mais enfin ils ne sont pas tout à fait nuls. Sachez donc réagir contre la tentation de les trouver indignes de vous et de vos efforts. Saint François de Sales ne se laissait jamais décourager.

C'est un prétexte enfin que de dire, — on le dit fréquemment aujourd'hui, — que de notre temps le rôle de la parole est insignifiant, que la presse est la grande, la seule puissance du moment, qu'il faut favoriser de tout son pouvoir la diffusion du bon journal, du journal catholique, et s'en tenir là. Le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, mieux placé que personne pour apprécier les services rendus par la presse, nie catégoriquement qu'il soit permis aux prêtres de se reposer sur elle de l'évangéli-

sation et de la moralisation populaire. Voici comment il répond à l'objection que je viens de reproduire :

« L'art de la parole n'est point perdu. Et quelle que soit d'ailleurs l'importance de la presse dans l'éloquence judiciaire et politique, le journal ne pourra jamais remplacer la chaire. Il est dans les desseins de Dieu que l'Évangile se propage par l'enseignement oral ; cette ordonnance divine n'a jamais été annulée et ne le sera jamais... Il n'y a donc pas de raisons pour que l'éloquence de la chaire soit moins en honneur de nos jours qu'elle ne l'était dans les premiers âges du christianisme ; elle a maintenant un rôle aussi étendu et une mission aussi sublime que jamais. Le prêtre est le prédicateur attitré de l'Évangile.[1] »

Oportet sacerdotem prædicare. C'est à cette

[1] *L'Ambassadeur du Christ. Le prêtre, héraut de l'Évangile*, chap. XXII. On ne nous reprochera pas de compléter notre citation par les quelques extraits du même chapitre qui suivent :

« ... La presse sera toujours un puissant auxiliaire pour la publication des discours politiques ; on ne peut attendre d'elle le même service pour la diffusion du discours religieux. Sans doute, il est de notre devoir d'en user, chaque fois que nous le pouvons, pour propager la vérité évangélique. Mais le journal quotidien a pour premier but de traiter des affaires courantes de la vie matérielle et non des choses de la Révélation.

« ... Le ministère de la prédication est essentiel à la conservation du christianisme. Que sa voix vienne à se taire dans un pays ou dans une ville pendant cinquante ans, et la lumière de l'Évangile sera bientôt complètement éteinte dans cette contrée. De trop nombreux exemples appuient notre sentiment. Lorsqu'au XVI[e] siècle les chefs de la réforme

conclusion que nous ramène le langage de l'éminent prince de l'Église aux États-Unis. Rien ne peut, rien ne doit ébranler dans l'âme d'un prêtre, pas plus aujourd'hui qu'hier et demain qu'aujourd'hui, la conviction qu'il est prêtre pour exercer le ministère de la prédication; que le sacrement de l'Ordre lui a conféré pour le remplir avec fruit des grâces spéciales; qu'il y a

eurent résolu d'abolir la religion catholique en Danemark, en Norvège et dans d'autres parties de la Scandinavie, ils devinèrent quel serait le moyen le plus efficace de réaliser leurs desseins. On ordonna aux prêtres catholiques, sous peine de mort, de quitter le royaume, et il fut défendu, sous la même sanction, de les recevoir et de les loger. Les laïques fidèles à la religion furent exposés à des peines et à des vexations multiples, mais on leur permit de rester dans le pays. Les ennemis de l'ancienne Église le savaient bien : si on condamnait les pasteurs au silence, le flambeau de la foi s'éteindrait bientôt dans les cœurs. Leurs efforts eurent un plein succès, et, au début de notre siècle, c'est à peine si l'on retrouvait dans ces contrées quelque vestige du catholicisme.

« ... Dans un mémorable discours qu'il prononça à la cour suprême de Washington, — c'est toujours le cardinal Gibbons qui parle, — Daniel Webster démontre avec beaucoup de force et d'éloquence que, depuis le temps des Apôtres jusqu'à notre époque, partout où la religion du Christ s'est propagée et perpétuée, elle le doit au ministère du sacerdoce chrétien. Quel est l'endroit de la terre, demande-t-il, où le christianisme ait été reçu, où ses vérités aient pénétré dans le cœur humain, où ses eaux salutaires se soient échappées en flots pressés pour rejaillir jusqu'à la vie éternelle, où tout cela se soit produit en dehors de l'action des prêtres? L'histoire cite-t-elle un point quelconque du globe christianisé par des prédications laïques? Et si nous descendons des royaumes et des empires aux provinces, aux cités, aux paroisses et aux villages, ne savons-nous pas que partout où le christianisme a été enseigné par un ministère humain, ce ministère était celui des prédicateurs de l'Évangile? »

Voir sur ce même sujet Mgr Isoard, *op. cit.,* chap. III. *Raisons de la prédication.*

pour lui, à moins de réelle impossibilité, obligation de le remplir.

II

Un principe évangélique et un principe oratoire essentiels à toute prédication. — S'il est vrai, — et la chose entre croyants ne peut souffrir de doute, — que le prêtre, de par sa prêtrise, reçoit la mission de prêcher, comme il reçoit le pouvoir d'exercer toutes les autres charges du saint ministère, une conséquence impérieuse s'ensuit, savoir, qu'il doit mettre à la base de ses dispositions, dans ses fonctions de prêcheur, l'esprit de foi. *Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos*[1]. C'est cet esprit de foi que j'appelle un principe évangélique.

L'esprit de foi lui rappellera, avant tout, que pour s'acquitter avec fruit de la prédication, il doit mériter par l'ensemble de ses actes, par les habitudes de sa vie, l'estime, le respect, la vénération de ses auditeurs, établir entre sa conduite et ses paroles une indéniable harmonie, à l'exemple de Jésus-Christ, de qui il est dit : *Cœpit facere et docere*[2]. Saint Grégoire dans son traité *De Cura pastorali* insiste sur ce point.

[1] II Corinth. v, 20. — [2] Act. I 1.

Il y consacre le livre II presque tout entier : *Qualiter Rector vivat.* Je ne cite, entre vingt autres, que ce passage du chapitre III : *Sit Rector operatione præcipuus ut vitæ viam subditis vivendo denuntiet, et grex qui pastoris vocem moresque sequitur, per exempla melius quam per verba gradiatur. Qui enim loci sui necessitate exigitur summa dicere, hac eadem necessitate compellitur summa monstrare.* Aujourd'hui, plus que jamais, on nous veut logiques. J'ose dire qu'on fait bien. Si nos habitudes démentent notre enseignement, j'ose dire que nous n'avons pas à nous plaindre de ce que notre enseignement soit discrédité par avance. Jésus donnait aux foules ce très sage conseil : *Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi; omnia ergo quæcumque dixerint vobis servate et facite; secundum opera vero eorum nolite facere; dicunt enim et non faciunt*[1]. La disjonction entre la valeur en soi de l'enseignement donné et l'insuffisance de la valeur personnelle de celui qui le donne sera toujours légitime, la vérité n'ayant point à souffrir des torts de ses représentants et de ses apôtres. Mais qui ne voit combien, en notre temps surtout, où la croyance est battue en brèches de toutes parts, il devient difficile au public à qui nous avons affaire de la comprendre et de s'y tenir?

Et puisque je touche à ce sujet, je veux ajou-

[1] S. Matth. XXIII, 2, 3.

ter que ce n'est point seulement à la dignité et à la correction de ses mœurs qu'un prêtre de paroisse doit veiller pour garantir l'efficacité de sa parole du haut de la chaire ; en surplus de cette correction indispensable, il lui faudra s'appliquer à corriger les défauts de caractère, les saillies d'humeur, les manques de bons procédés et de savoir-vivre qui le rendraient désagréable à sa population. Un curé, pour prêcher fructueusement, a besoin de posséder les sympathies de son public, et que de fois il semble prendre à tâche, en toute occurrence, de provoquer ses mécontentements ! Que de propos déplacés, que de récriminations intempestives, que de maladresses de langage ou d'actes le rendent impopulaire ! Il se plaint bruyamment de ses ouailles, sans consentir à remarquer qu'elles ont à se plaindre de lui. Si bien que, dès qu'il paraît en chaire, c'est une lassitude anticipée et une sorte d'aversion de l'entendre qui se produisent, au lieu de la bienveillance nécessaire qu'il pourrait, en s'observant mieux, se ménager tous les jours davantage. C'est encore saint Grégoire qui le dit admirablement dans son *Traité de la charge pastorale : Difficile est ut quamlibet recta denuntians prædicator qui non diligitur, libenter audiatur. Debet ergo qui præest et studere se diligi quatenus possit audiri, et tamen amorem sui pro semetipso non quærere*[1].

L'esprit de foi, qu'il s'agisse des prédications

[1] *De Cura pastorali*, lib. II, cap. VIII.

les plus relevées ou les plus modestes. rappellera au prédicateur qu'il parle uniquement pour procurer la gloire de Dieu et le bien des âmes. *In his quæ Patris mei sunt*[1]... *Vivo propter Patrem*[2]... *Non quæro gloriam meam*[3]. Antérieurement à tout, par-dessus tout, le droiture d'intentions. Nulle part autant que dans le ministère de la parole ne se cache le péril de la recherche de soi, de la complaisance en soi. Il le faut de toute rigueur prévenir, il le faut surmonter et vaincre par cette élémentaire évidence que si la créature, quelle qu'elle soit, ne peut pas être à elle-même sa fin, que si elle n'existe que pour rendre hommage au Créateur, à plus forte raison l'homme intelligent est-il soumis à cette loi, à plus forte raison le prêtre élevé gratuitement au sommet de la destinée humaine, dans toutes ses œuvres et dans cette œuvre par excellence qui est la prédication.

L'esprit de foi, — et combien cette assurance n'est-elle pas précieuse ? — nous rappellera que dans l'exercice de notre mission de prédicateurs, Jésus-Christ nous assiste, qu'il est avec nous, qu'il bénit et vivifie nos efforts, qu'il communique à notre parole, en la commentant intérieurement lui-même dans les âmes, sa plus réelle efficacité. A notre tour nous dirons, — ce sera notre droit et notre devoir de le dire : — *Qui misit me, mecum est, non reliquit me solum*[4].

[1] S. Luc. II, 49. — [2] S. Joan. VI, 58. — [3] S. Joan. VIII, 50. — [4] S. Joan. VIII, 29.

Oh! l'admirable puissance de ce simple mot, compris, goûté, tenu pour absolument exact et certain! Le Christ a daigné faire de moi un apôtre, un prêcheur, un de ceux qui perpétuent dans le monde ses enseignements divins; il ne m'abandonne pas à mes propres ressources, il parle par ma bouche, il agit sur les auditeurs à travers mon action[1].

L'esprit de foi nous rappellera enfin, messieurs et vénérés confrères, que si la prédication peut produire de soi-même de grands résultats, cependant il appartient au prédicateur d'en garantir et d'en accroître encore la fécondité par la prière. Il priera pour que les âmes soient dociles au lan-

[1] Écoutons sur ce point ce que dit Bossuet :

« Pour bien entendre quelle doit être l'attention à la divine parole, il faut s'imprimer bien avant cette vérité chrétienne, qu'outre le son qui frappe l'oreille, il y a une voix secrète qui parle intérieurement, et que ce discours spirituel et intérieur c'est la véritable prédication, sans laquelle tout ce que disent les hommes ne sera qu'un bruit inutile.... Parmi tant d'objets qui remplissent notre entendement, quel que soit le soin que prennent les hommes de démêler le vrai d'avec le faux, si Celui dont il est écrit « qu'il éclaire tout homme venant en ce monde » n'envoie une lumière invisible, jamais nous ne ferons le discernement. C'est Lui qui nous donne un certain sens qui s'appelle « le « sens de Jésus-Christ », par lequel nous goûtons ce qui est de Dieu. C'est Lui qui ouvre le cœur et qui nous dit au dedans : « C'est la vérité qu'on vous prêche. » C'est ce qui « a fait dire à saint Augustin : « Voici, mes frères, un grand « secret. Le son de la parole frappe les oreilles, le Maître « est au dedans; on parle dans la chaire, la prédication se « fait dans le cœur. *Sonus verborum nostrorum aures percutit, Magister intus est.* »

(Bossuet, 2e sermon pour le 2e dimanche de carême. *Sur la parole de Dieu.*)

gage du Maître intérieur à qui il prête, lui, extérieurement son concours. Il s'imposera, pour se rendre plus digne de prêter ce concours et mieux obtenir aux auditeurs la docilité nécessaire, telles ou telles industries de piété, même de mortification, de son choix. « Dans le cours de vingt années, dit l'abbé Le Dieu parlant de Bossuet, je ne l'ai jamais vu monter en chaire qu'après s'être prosterné en secret aux pieds de son crucifix, dans une humiliation profonde. Avec sa merveilleuse facilité, il ne mettait pas sa confiance en lui-même, mais uniquement dans la prière d'où il tirait la force de ses puissantes paroles [1]. » Le Père Lacordaire, avant de monter dans la chaire de Notre-Dame, passait de longs moments au fond de la crypte de la chapelle des Carmes, debout contre une des colonnes et les bras en croix, en souvenir de la Passion du divin Maître, de ce Jésus-Christ dont il devait, dans quelques heures, prêcher la doctrine en face de l'assemblée immense, impatiente de le voir et de l'entendre, prête à l'accueillir par des applaudissements. J'ai connu, pour mon compte, un missionnaire dont le zèle et les œuvres ont laissé en France un édifiant souvenir, et qui ne paraissait jamais devant un auditoire, quel qu'il fût, sans la préparation immédiate que voici : à genoux, lui aussi les bras en croix, il récitait le *Miserere*, pour pallier le plus possible aux

[1] L'abbé Le Dieu, *Mémoires et journal sur la vie de Bossuet.*

yeux de Dieu ses fautes et son indignité, puis le *De profundis* pour toutes les âmes du Purgatoire qu'un lien de parenté ou d'amitié rattachait à chacun des auditeurs.

« Le premier avis que je vous donne pour bien prêcher, disait le Père Le Jeune à ses confrères de l'Oratoire, c'est de bien prier Dieu... Le second, c'est de bien prier Dieu... ; le troisième, le quatrième, le dixième, c'est de bien prier Dieu. » Et il ajoutait : « Ayez pour unique fin, dans vos sermons, la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

Je n'insiste pas davantage, messieurs, vos convictions sur ce point sont faites. Esprit de foi, c'est-à-dire dignité accoutumée de la vie, droiture d'intentions, oubli de soi, prières, mortifications. Vous croyez à la puissance de ces dispositions et de ces habitudes pour féconder la prédication. C'est là le principe évangélique, principe incontestable et incontesté, applicable pour tous, nécessaire toujours.

De même qu'il y a pour le prédicateur des dispositions morales et religieuses souverainement utiles, celles que nous venons de dire, il y a des dispositions intellectuelles dont les deux suivantes sont les plus nécessaires : le sens de l'opportunité dans le choix des sujets à traiter ; le goût de la simplicité dans la manière de les traiter.

Sermo oportunus est optimus [1]. Quand l'Es-

[1] Prov. xv, 23.

prit-Saint ne le déclarerait pas expressément, il serait aisé de comprendre que le meilleur moyen pour l'apôtre de s'emparer de l'attention de ceux à qui il parle est d'adapter son enseignement à leurs besoins plus particuliers comme aussi à la capacité de leur entendement. Les besoins des âmes, dira-t-on, ne sont-ils pas tous les mêmes ? Sans doute, et c'est pour cela que l'Évangile ne prêche pour tous qu'une même doctrine ; mais encore est-il que les points sur lesquels il peut être bon d'insister de préférence, et la manière d'y insister, varient suivant le public auquel on s'adresse. D'une paroisse à l'autre, selon qu'on est à la campagne ou à la ville, et dans la ville même, selon qu'on a affaire à un groupe de chrétiens convaincus et fidèles ou bien à des indifférents, peut-être des adversaires qu'une circonstance spéciale attire à l'église, des diversités se produisent dont il faut tenir compte. C'est surtout la façon d'exposer la vérité qui comporte des nuances très variées. On ne parle pas de l'intelligence de la destinée humaine, ni des erreurs qui en peuvent obscurcir l'idée, ni de la nécessité de s'en faire une notion ferme et sûre, ni du péché qui la compromet, ni de Jésus-Christ sauveur, ni de l'application de sa rédemption par la grâce et par les sacrements, on ne parle pas, dis-je, de ce fonds toujours identique de la doctrine chrétienne, de la même manière à des croyants et à des incrédules ; parmi les croyants, à des prêtres et à des reli-

gieuses, ou à des pères et mères de famille, des jeunes filles et des jeunes gens ; parmi les incrédules, à des esprits cultivés ou à des travailleurs de l'usine et des champs. Notre-Seigneur changeait continuellement le ton et l'allure de son langage. Il allait droit au cœur des foules qui le comprenaient et disaient : « Personne n'a parlé comme lui. » Il forçait les docteurs et les pharisiens à se taire, en se plaçant sur le terrain même de leur choix et de leurs exigences, en leur citant les Écritures, « et personne ne trouvait rien à lui répondre. »

Ce souci loyal de ce qu'il vaut mieux dire en telle ou telle occasion déterminée et de la meilleure manière de le dire, à l'aide de développements, d'arguments, de comparaisons, d'insistances, s'adressant tantôt à la raison, tantôt à l'imagination, est pour le prédicateur plus qu'une convenance, c'est un devoir impérieux. Je me demande si ce devoir est suffisamment compris d'un bon nombre de prêtres à qui incombe, à des titres et des degrés différents, la charge d'instruire leurs frères ? Prêtres de paroisses, curés ou vicaires, prêcheurs de profession, missionnaires libres ou missionnaires dépendant d'une communauté, n'est-il pas visible que trop souvent la sollicitude du *sermo oportunus* les préoccupe peu... Je dis la sollicitude, je devrais dire le tourment. Le mot n'aurait rien d'exagéré. C'est presque là, en effet, qu'il faut aller, quand on veut en conscience être à la hauteur de sa

tâche : *Recte tractantem verbum veritatis*[1]. Heureux, parmi les ouvriers de la parole sainte, celui qui peut se rendre le témoignage d'avoir, en toute occasion, consumé une part de sa vie à rechercher, dans un plein désintéressement de soi, ce qui devait être le plus utile aux âmes. Que penser et que dire de ceux qui, s'étant fait un bagage d'instructions, de sermons, d'homélies, les colportent comme une marchandise banale qu'ils déploient et qu'ils reploient devant les divers publics à qui ils ont affaire, et cela pendant des années, pendant toute leur vie ?

Est-ce ainsi que procèdent les parleurs des carrières libérales dans le monde ? Un avocat n'est-il pas obligé de modifier en chaque nouvelle occurrence, et pour le besoin de sa cause, sa plaidoirie ? Un membre du Parlement, sénateur ou député, se ferait-il écouter, si à chaque reprise des débats sur une question ou sur une autre il ne renouvelait pas et le fond et la forme de ses discours ? Un maître de l'Université, suivant qu'il professe au milieu des élèves d'un lycée, ou qu'il enseigne en Sorbonne et au Collège de France, ou qu'il fait une conférence dans quelque circonstance exceptionnelle, ne s'impose-t-il pas le labeur difficile d'adapter sa parole à son auditoire ? Si cette loi d'adaptation est rigoureuse pour les orateurs quels qu'ils soient, si parmi les laïques on ne discute même

[1] II Timoth. II, 15.

pas qu'elle soit rigoureuse et qu'il faille s'y soumettre, je demande de quel droit le prédicateur de l'Évangile oserait la méconnaître et s'y dérober?

J'ai fait tout à l'heure la part des influences surnaturelles de la prédication sur lesquelles un prêtre a toujours le droit de compter; mais y compter au point de se désintéresser de l'effort personnel, du labeur consciencieux et incessant, de la recherche toujours sincère de ce qui peut être le plus opportun: non, mille fois non. Craignons et redoutons, messieurs, de nous leurrer de faux prétextes; n'abritons jamais une paresse sous les prétendues inspirations de l'esprit de foi! *Regnum cælorum vim patitur, et violenti rapiunt illud*[1]. Il en est de la prédication, de la vraie prédication, consciencieuse et féconde, comme du royaume des cieux. Il y faut mettre de sa vie, de son âme, du plus intime de soi-même partout et toujours. On n'est apôtre qu'à ce prix.

Je n'ajoute qu'un mot au sujet de la simplicité du langage qui doit se joindre à l'opportunité de l'enseignement. C'est une chose universellement admise aujourd'hui que la parole publique étant simple, n'importe où, dans les conseils communaux ou départementaux, dans les comices agricoles, à la tribune des Chambres nationales, au barreau, voire à l'Académie, doit l'être aussi dans la chaire; cela d'autant plus que la sim-

[1] S. Matth. xi, 12.

plicité ne nuit en rien à la dignité. Les prédicateurs qui ont immédiatement précédé le grand siècle péchaient par un manque de goût invraisemblable. De récentes publications nous en fournissent la preuve[1]. C'était le temps où l'histoire ancienne de Rome et de la Grèce, quand on n'utilisait pas la mythologie, servait de thème aux développements les plus fantaisistes. On allait plus loin. On ne craignait pas de s'abaisser jusqu'aux traits d'esprit et aux jeux de mots pour étayer tout un discours. On cultivait la trivialité.

La réaction désirable et désirée fut complète. Rien ne ressemble moins en France à l'éloquence du XVe et du XVIe siècle que l'éloquence du milieu du siècle de Louis XIV, à jamais immortalisé par Bossuet et par Bourdaloue. Certes, ces deux hommes de génie sont nos maîtres aujourd'hui, comme ils le seront demain, et plus tard, et toujours, pour ceux qui viendront après nous. Ils ne dédaignent point, tant s'en faut, la simplicité de l'expression, cette transparence séduisante de l'idée et du sentiment sous le vêtement sobre de la parole. Il est bien permis toutefois de dire que la solennité de leurs plans oratoires, de leurs exordes, de leurs divisions et subdivisions a perdu pour nous quelque chose de son importance et de son attrait. Nous supporterions difficilement cette laborieuse entrée

[1] *La Prédication au XVIIe siècle, avant Bossuet,* par M. Jacquinet.

en matière dont nul alors ne se plaignait, pas même Mme de Sévigné. Nous sommes habitués à ce qu'on en vienne au fait le plus tôt possible: *In medias res.* Nous ne refusons pas qu'on nous informe de ce qu'on va nous dire, mais nous aimons que cette initiation soit sommaire et non point échafaudée à grands frais. La clarté, cette qualité française au premier chef, nous est toujours chère. Il nous plaît qu'on nous la serve sans passer trop de temps à nous la promettre[1].

III

Préparation de la prédication. — Étant donné, messieurs et vénérés confrères, qu'un prêtre tient pour certain tout ce que nous avons dit

[1] « Simplicité, onction, force, tels doivent être aujourd'hui plus que jamais les caractères de la parole apostolique. Depuis un demi-siècle, l'éloquence parlementaire a habitué les hommes de notre temps à la rigueur des raisonnements et à l'évidence des conclusions. Ils veulent qu'on aille droit au fait. De nos jours, ni l'orateur ni l'auditoire n'ont assez de loisirs pour séjourner ainsi au vestibule du discours. Tout se presse, tout se hâte autour de nous; et quand nous pouvons fixer quelques instants une attention distraite par tant d'autres préoccupations, nous devons à notre ministère et au bien des âmes de ne pas perdre des moments si courts et si précieux. Simplicité, précision, exposition nette et claire des doctrines, horreur de la phraséologie et de la vaine rhétorique, telles doivent être les qualités humaines de la parole divine. » (*L'Oratoire de France au XVIIe et au XIXe siècle,* par le P. Ad. Perraud, IIIe partie, chap. VI.)

jusque-là, savoir, que Jésus-Christ a fait de la parole l'instrument de choix de l'enseignement de l'Évangile ; qu'il a investi ses Apôtres et leurs successeurs jusqu'à la fin des temps, de la mission de parler ; qu'il leur a promis de les assister de sa grâce, dans ce ministère où ils le représentent et le remplacent ; que c'est dès lors pour eux un devoir de recourir incessamment à cette assistance et à cette grâce promise, sous l'inspiration d'un grand esprit de foi ; que, cela fait, cela mis avant tout et au-dessus de tout, il leur reste de s'appliquer à chercher consciencieusement ce qui peut être dans un cas déterminé le langage le plus opportun et le plus simple, voyons en quoi consiste l'ensemble des conditions de travail, des conditions naturelles et humaines à l'aide desquelles le prédicateur se rendra plus capable de bien remplir son ministère, en d'autres termes voyons ce que doit être la préparation.

Il y a pour la prédication, comme pour l'oraison, deux sortes de préparations : l'une éloignée, l'autre prochaine.

J'appelle préparation éloignée tout ce qui, dans une mesure ou dans une autre, compose pour le prêtre le trésor d'idées, de doctrines, d'observations, de connaissances même profanes où il pourra puiser les matériaux de son enseignement[1], et tout ce qui sera de nature à

[1] *Contemplata aliis tradere,* disait saint Thomas. *Inde pasco, unde pascor,* avait dit avant lui saint Augustin.

l'exercer au grand art de tirer de ce trésor même le meilleur parti possible.

Cicéron, qui s'entendait à l'éloquence, voulait que l'orateur eût par avance et complétât de jour en jour davantage par l'étude une provision de richesses intellectuelles *quasi silva dicendi.* Quant à l'utilisation de ces richesses une fois acquises, au soin et à la culture des qualités extérieures capables de donner à la parole son relief et sa puissance, c'est Quintilien qu'il faut lire. On demeure surpris de la haute sagesse de ces maîtres païens dans les règles qu'ils ont formulées de l'art oratoire, de l'estime où ils l'ont tenu, du respect avec lequel ils ont entendu qu'on le traitât.

Évidemment Cicéron a raison. Nul ne peut prétendre à bien parler, s'il n'a en abondance les éléments et, pour ainsi dire, la matière première de la parole : les connaissances sûres, précises, variées, où s'alimente le discours. Évidemment Quintilien fait bien d'insister sur la composition, le geste et le débit.

Or, à ce double point de vue, est-il téméraire, est-il irrespectueux de penser que, nous prêtres destinés au plus noble emploi de la parole qui se puisse imaginer, nous manquons de la préparation nécessaire ? Je prends l'aspirant au sacerdoce pendant ses quatre ou cinq années de grand séminaire qui sont, en quelque sorte, sa veillée des armes avant les combats de l'avenir. Sans doute, par l'étude de la théologie, par l'ha-

bitude de la méditation, il acquiert et amasse de réelles ressources pour ses prédications futures. Mais, de bonne foi, s'exerce-t-il suffisamment soit à une méthode intelligente de travail, soit à la facilité de la composition, c'est-à-dire de la disposition et de l'arrangement de ses idées sur un sujet donné, soit enfin au soin attentif des défauts à éviter dans sa tenue, sa manière de se présenter en public? De bonne foi, le sermon, les deux sermons que le séminariste débite au réfectoire devant ses condisciples, dans les conditions que l'on sait, représentent-ils la somme désirable et possible de formation à l'important et difficile ministère dont il va se trouver investi dès le lendemain de son ordination?

Depuis quelques années, dans plusieurs de nos grands séminaires, l'usage s'est établi d'exiger des élèves, chaque semaine, une dissertation écrite sur un point ou sur un autre de dogme ou de morale, choisi par le professeur. Voilà qui est excellent. Rien n'habitue à coordonner ses idées, — ce qui est indispensable au discours quel qu'il soit, simple homélie ou sermon largement développé, — comme la composition, la plume à la main. L'usage aussi commence à se répandre de leçons d'élocution, de prononciation, de lecture et de phonétique, qui apprennent à bien conduire la voix, à en corriger la précipitation ou la lenteur, l'enflure ou la monotonie[1].

[1] Voir l'ouvrage de M. Branchereau, supérieur du grand séminaire d'Orléans : *la Lecture à haute voix*.

Ces leçons, données même par des maîtres laïques venus du dehors, offrent aux jeunes clercs le plus vif intérêt. Rien de meilleur encore ni de plus opportun.

Mgr Isoard, dans son livre *de la Prédication*, s'étend assez longuement sur cette pénurie de la formation des séminaristes au ministère de la parole. Il s'attriste de l'insuffisance des sermons au réfectoire, voire, le plus habituellement, du peu de résultats de la classe dite d'éloquence, reléguée qu'elle est parmi les cours d'importance et d'utilité moindre. Il voudrait quelque chose de soutenu et de quasi journalier qui fît prendre au sérieux par les séminaristes leur préparation de futurs prédicateurs. Il propose ce qu'il appelle « un cours de l'enseignement de la Foi ». Ce cours, dit-il, aurait un triple objet : apprendre comment on doit travailler, discerner ses qualités, reconnaître ses côtés faibles. Il entre dans le détail fort suggestif de ce qui pourrait être fait soit par le professeur, soit par les élèves, en vue d'habituer ces derniers à traiter convenablement un sujet donné et à le présenter, à tour de rôle, en classe devant leurs condisciples, jugés aujourd'hui, juges demain, tous familiarisés, à ce compte, avec les premières difficultés et la timidité gênante de la parole publique.

Il termine ainsi les pages originales, non moins pratiques que neuves, qu'il consacre à ce *desideratum* de l'éducation cléricale :

« Nous venons de donner une des manières

de partager les exercices dans un cours de préparation à l'enseignement de la Foi.

« Mais qu'il soit conçu de la même façon ou de toute autre, il sera grandement utile, il remplira dans une certaine mesure son objet, si les jeunes ecclésiastiques qui le suivent arrivent à se convaincre de ces vérités :

« L'une des nécessités les plus instantes de notre époque est que la parole du prêtre soit écoutée ;

« C'est pour tous les prêtres un devoir rigoureux de parler de leur mieux et en toute occasion, si petit que soit le nombre de ceux qui se trouvent devant eux ;

« Bien parler est chez quelques hommes un privilège de nature ; mais la grâce, le travail et une application assidue peuvent en communiquer quelques avantages à la plupart[1]. »

Préparation éloignée, avons-nous dit, et préparation prochaine. Que penser de cette dernière ? Quand les matériaux d'un discours sont rassemblés, quand le plan en est soigneusement conçu et les développements fixés dans l'ordre et l'enchaînement convenables, lequel vaut mieux ou de le rédiger de mot à mot et d'apprendre de mémoire cette rédaction, ou de s'assimiler par une réflexion intense ce qu'on se propose de dire, la suite des pensées, le lien qui les unit entre elles, et de compter, pour la traduc-

[1] *De la Prédication,* par Mgr Isoard. Exercices du séminariste, ch. x.

tion de ce verbe intérieur, sur la parole improvisée?

Il n'y a pas de méthode absolue; c'est à chaque prédicateur de voir celle qu'il doit choisir de préférence. On s'accorde à reconnaître que les débutants font bien d'écrire et d'apprendre afin de se garantir contre la timidité inévitable des premiers commencements. On ne saurait blâmer ceux qui, cette habitude une fois prise, la conservent toujours. Bourdaloue et Massillon récitaient leurs sermons. Mgr Freppel et le cardinal Pie, de notre temps, à ce qu'on assure, récitaient aussi. Avec de telles autorités et de tels modèles, on est à l'aise pour n'éprouver aucune fausse humiliation d'user de ce procédé oratoire. Il est certain que, même la domination de la timidité mise à part, il comporte de réels avantages, entre autres, celui de couper court aux insuffisances de précision et de clarté, aux répétitions encombrantes, aux incorrections de langage, aux risques et périls, si l'on peut ainsi parler, de l'improvisation. Mais quel labeur que d'entasser dans sa mémoire tout un long manuscrit! Quel embarras, si la mémoire vient à faire défaut, pour ne pas perdre contenance, pour se ressaisir, poursuivre et retrouver à temps la page qui se voile, l'alinéa qui se dérobe! Et enfin qu'il est donc difficile, à moins d'un art consommé, dans ces conditions préoccupantes et gênantes, de simuler l'aisance si désirable du naturel et de la vie!

L'improvisation échappe à ces inconvénients.

Elle a le mérite incontestable d'être plus animée et plus vivante, qualité de premier ordre, à elle toute seule, qui fait pardonner les répétitions ou les incorrections dont nous parlions il n'y a qu'un instant.

Labeur pour labeur, fatigue pour fatigue, cette méthode n'en impose pas moins que l'autre. Celui qui apprend son discours, une fois écrit, n'est plus tenté de le retoucher et d'y introduire aucun changement notable. Celui qui improvise, jusqu'à la dernière minute se demande si telle modification de son plan, si telle distribution différente de ses développements, ne serait pas opportune. Il fait et refait son discours plusieurs fois. Une pensée lui vient qui lui semble plus lumineuse, une comparaison qui lui paraît devoir être plus saisissante, il ne veut pas la perdre. Où lui trouver sa place? Il compose encore à quelques moments de l'heure marquée pour monter en chaire. L'intensité de ce travail mental est énorme; il faut l'avoir connue et expérimentée pour s'en rendre compte. En outre, celui qui récite, sauf le danger de se brouiller dans ses souvenirs, lequel finit par être peu redoutable, procède, pour ainsi dire, à coup sûr. Il sait par avance que sa parole ne le trahira pas. Celui qui improvise, quelque confiance légitime qu'il ait de ne pas rester court, sait très bien au contraire que sa parole peut être ou bonne, ou médiocre, ou franchement mauvaise. C'est une bataille qu'il livre chaque fois avec des chances

de succès ou d'échec, des aléas heureux ou malheureux qui souvent tiennent à infiniment peu de chose, à une première impression favorable ou défavorable venue de l'auditoire, à un incident matériel, du bruit dans l'église, les allées et les venues des attardés le long des nefs, à un malaise physique qui contrarie sa voix... que sais-je? Oh! le tourment de ces quelques phrases par lesquelles il faut prendre possession de soi-même et du public, jusqu'à ce que l'élan étant imprimé, on se sente maître de l'attention et de la bienveillance générale, et même alors, quelle souffrance de ne pouvoir traduire, avec les mots qui viennent, la pensée telle qu'elle est, les sentiments tels qu'ils sont, de rester comme fatalement en deçà de la chère vision intime et du discours caché dont on a l'âme pleine!

Je veux dire par là que ce serait une erreur de croire que l'improvisation n'est point, elle aussi, très laborieuse. En réalité, pour la chaire du moins, il n'y a guère d'autre improvisation que celle du langage. Les idées, leur suite, leur enchaînement ont dû être consciencieusement préparés. C'est une matière triturée et pétrie par l'esprit, sur laquelle la parole du moment jette une forme tantôt plus tantôt moins heureuse, le plus souvent inférieure à ce que l'on voudrait et à ce qu'il faudrait qu'elle fût.

Encore une fois, laquelle des deux méthodes est préférable? Je réponds : celle dont on peut raisonnablement croire qu'on tirera un meilleur

parti pour le bien. Car c'est là qu'il en faut toujours revenir : se désintéresser de soi, ne se préoccuper que des intérêts des âmes et de Dieu. Si l'on insiste, il me semble permis de penser que quiconque est en mesure de parler sans s'assujettir à une rédaction préalable apprise de mémoire, doit s'habituer à l'improvisation telle que nous avons essayé de la décrire. Fénelon était déjà de cet avis[1]; le P. Gaichiez, célèbre oratorien du XVIIIe siècle, aussi[2]. A plus forte

[1] « Un homme qui a l'âme forte et grande, avec quelque facilité naturelle de parler et un grand exercice, ne doit jamais craindre que les termes lui manquent; ses moindres discours auront des traits originaux que les déclamateurs fleuris ne pourront jamais imiter. Il n'est point l'esclave des mots; il va droit à la vérité; il sait que la passion est comme l'âme de la parole. Il remonte d'abord au premier principe sur la matière qu'il veut débrouiller; il met ce principe dans son premier point de vue; il le tourne et le retourne pour y accoutumer ses auditeurs les moins pénétrants; il descend jusqu'aux dernières conséquences par un enchaînement court et sensible. Chaque vérité est mise en sa place par rapport au tout : elle prépare, elle amène, elle appuie une autre vérité qui a besoin de son secours. Cet arrangement sert à éviter les répétitions qu'on peut épargner au lecteur; mais il ne retranche aucune des répétitions par lesquelles il est essentiel de ramener souvent l'auditeur au point qui lui seul décide de tout.

« Tout le discours est un; il se réduit à une seule proposition, mise au plus grand jour par des tours variés. Cette unité de dessein fait qu'on voit d'un seul coup d'œil l'ouvrage entier, comme on voit de la place publique d'une ville toutes les rues et toutes les portes, quand toutes les rues sont étroites, égales et en symétrie. Le discours est la proposition développée; la proposition est le discours en abrégé. (Fénelon, *Lettre sur les occupations de l'Académie française. IV. Projet de rhétorique.*)

[2] Le P. Gaichiez, *Maximes sur le ministère de la chaire.*

raison le seraient-ils de notre temps, où la parole publique se fait entendre de toutes parts et toujours sur le ton de l'aisance et de la simplicité, avec les allures d'une causerie distinguée, variée et souple.

« Dieu dans l'âme, l'âme dans la voix. » Voilà une bonne et belle définition de l'éloquence sacrée, qui semble deux fois pour une convenir aux prédicateurs d'aujourd'hui.

IV

Principaux sujets de prédication. — La très grande diversité des auditoires auxquels un prédicateur peut avoir à s'adresser ne permet pas de tracer un programme unique, de fixer une sorte de règle générale. Ne perdons pas de vue ce que nous avons essayé d'établir précédemment sur la nécessité de choisir avant tout l'enseignement le plus opportun. On ne prêche pas aux chrétiens et aux chrétiennes de profession, ni aux prêtres, ni aux religieuses, comme on prêche à ce public fort mélangé qui se rencontre parfois au pied de la chaire, dans nos églises des villes surtout. C'est de ce genre d'auditoire qu'il y a particulièrement lieu de se préoccuper ici, et en vue duquel les quelques indications qui vont suivre ont leur raison d'être.

Sans crainte de se tromper, on peut affirmer que la majorité des gens du monde ne connaissent pas suffisamment la religion, et dans la religion, ce qui en est la consommation parfaite, le christianisme. De là cette conséquence qu'il les faut surtout instruire. La prédication sous forme d'exhortation pieuse peut convenir aux auditoires particuliers, du genre de ceux auxquels nous venons de faire allusion; mais, le plus souvent, elle devra viser à être un enseignement, et, dans une très large mesure, un enseignement dogmatique, puisque c'est l'objet même de la foi qui est habituellement méconnu.

Oui, parler de Dieu! Moins peut-être de son existence, dont il faut bien supposer qu'une assemblée ordinaire ne doute pas, que de ses relations avec l'homme, et des relations de l'homme avec lui, où gît l'essence même de la religion. Rappeler que Dieu créateur est la fin nécessaire de la destinée de toute créature, et, de ce chef, élargir à l'infini, reculer hardiment et puissamment jusqu'aux dimensions éternelles les limites de la vie présente. Pour la vie présente, rappeler en quelle dépendance absolue de Dieu nous sommes tous établis, puisque nous n'avons rien en nous qui soit de nous et qui ne vienne de Lui; comment, dès lors, l'adoration, au sens le plus large du mot, est le plus élémentaire des devoirs, puisqu'Il en est l'objet nécessaire; comment la soumission s'impose, puisqu'Il est la sagesse infaillible; comment la

confiance et l'abandon, même au sein des épreuves, tempèrent l'austérité de la soumission, puisqu'Il est bon essentiellement et qu'Il nous aime; comment il faut haïr le péché, le fuir, nous en repentir, non seulement à cause de ses conséquences fâcheuses pour nous, mais en lui-même, à cause de sa malice intrinsèque, qui est de s'opposer à la sainteté divine et de lui faire échec; comment enfin nous sommes tous frères devant le Père des cieux, et comment dérive de là, entre les hommes, comme une conséquence dérive de son principe, le règne de la justice et de la charité.

Oui, parler de Jésus-Christ, beaucoup parler de Jésus-Christ, moins peut-être de sa divinité, généralement admise par ceux qui fréquentent l'église, que de sa mission et de son œuvre au sein de l'humanité. Rappeler qu'il a été et qu'il reste, entre Dieu et nous, le médiateur unique, le médiateur indispensable, que nul ne va au Père si ce n'est par lui, *per Dominum nostrum Jesum Christum*, soit qu'il s'agisse d'obtenir le pardon du péché mérité par le Sacrifice rédempteur, soit que, ce premier effet produit, nous ayons à nous acquitter de n'importe laquelle de nos obligations religieuses. Rappeler que le chrétien est un homme tellement uni à Jésus-Christ, vivant à ce point de moitié avec Jésus-Christ, que toutes ses dispositions et tous ses actes se pénètrent incessamment devant Dieu de la valeur même des dispositions et des actes

de Jésus-Christ. Rappeler que c'est là le christianisme vrai et parfait, que nul n'est pleinement chrétien qui ne fait pas de Jésus-Christ cet usage transcendant et constant; que le christianisme donc dépasse les proportions d'une doctrine religieuse et d'une morale supérieure pour devenir en chacun de nous une façon d'être spéciale, une habitude, un état, une vie, quelque chose de *sui generis* tout à fait propre et original, dont ni la philosophie ni les divers systèmes religieux, éclos à travers l'histoire de la pensée et de la conscience humaine, ne sauraient donner l'idée. Rappeler enfin que Jésus-Christ, tout disparu qu'il soit du monde depuis vingt siècles, se survit au milieu des hommes, continue d'accomplir son œuvre de médiation, de rédemption, de lumière pénétrante, de grâce sanctifiante, par les sacrements, depuis le Baptême jusqu'à l'Eucharistie.

Oui, parler de l'Église, plus peut-être de sa constitution intime que des preuves qu'elle donne de sa divine institution par son inexpugnable vitalité au milieu des pires assauts du dehors et du dedans, vérité généralement admise, à son tour, des auditoires accoutumés. Rappeler que l'Église n'est point une société qui, une fois établie, se tienne à distance de Celui qui l'a établie, une œuvre qui, une fois produite, reste éloignée et indépendante de son auteur, mais qu'elle est indissolublement unie, et liée et soudée à Jésus-Christ, elle et Lui ne faisant

qu'un. Rappeler, suivant la comparaison de saint Paul, qu'elle est un organisme qui se développe, ayant pour centre, pour cœur, pour tête Jésus-Christ présent en elle par une indestructible immanence. Rappeler que le sacerdoce est la source sans cesse renouvelée de cette présence et de cette vie de Jésus-Christ dans l'Église, et donc que le prêtre, du plus humble desservant à l'évêque et au souverain Pontife, est un être à part, un sacrement du Christ, un autre Christ, porté par la plus glorieuse vocation au sommet de la destinée.

Oui, parler de toutes ces choses qui sont l'enseignement chrétien fondamental, y revenir, y insister, *opportune et importune*, en variant, suivant les exigences des auditoires, le mode et les allures de la prédication. Instruire, instruire, instruire! A force de leur en révéler la beauté qu'ils ne soupçonnent peut-être pas, intéresser les croyants à leur croyance, les amener à en accepter les conséquences pratiques à force de leur faire toucher du doigt que la Foi n'est point une théorie, mais une vie. Les armer contre la plupart des objections des adversaires par un exposé net, précis, hardi, de la vraie doctrine.

Est-il besoin de l'ajouter, messieurs et vénérés confrères, je ne prétends pas encore une fois tracer un programme exclusif. Le *sermo opportunus*, dont la préoccupation me dicte le langage que je viens de tenir, en mainte et mainte circonstance exigera un enseignement

spécial sur des points particuliers: la courageuse dénonciation, dans une paroisse, des abus et des vices dominants; par exemple, de l'ivresse au cabaret et *à domicile*, comme elle tend, paraît-il, à se répandre en certaines régions de la France; de la dissipation et de la danse, en tenant compte du caractère plus ou moins dangereux qu'elle présente; des mauvaises lectures, avec indication précise des livres ou des journaux qu'il faut proscrire, ou simplement avec des recommandations générales; bref, la répression digne, ferme, persévérante, de tout ce qui compromet la conduite et la vie morale.

Tout compte fait cependant, le plus habituellement, la parole la plus opportune pour le pasteur de ce temps au milieu de ses paroissiens sera la parole la plus capable de les instruire de la nature propre et de toute l'étendue de la Foi. *Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi*[1].

[1] La lettre circulaire de la S. Congrégation des évêques et réguliers, publiée en 1894 sur l'ordre de Léon XIII, s'élève vivement contre les tendances de quelques prédicateurs du jour à ne pas s'inspirer suffisamment de la doctrine révélée et du pur sentiment chrétien. Nous ne saurions mieux faire que d'en reproduire le passage suivant :

« ... C'est un grand abus de l'éloquence sacrée que de traiter les sujets religieux uniquement dans l'intérêt de cette vie, et de ne pas parler de la vie future; d'énumérer les avantages apportés à la société par la religion chrétienne et de passer sous silence les devoirs qu'elle impose; de dépeindre le divin Rédempteur comme tout charité et de ne pas faire mention de la justice : de là vient le peu de fruit de ces prédications d'où un homme du monde sort persuadé que,

V

Différentes formes de prédication. — Nous aurons occasion, dans les entretiens où nous traiterons des œuvres, de dire quelque chose de

sans avoir à changer ses mœurs, il n'a qu'à dire : Je crois en Jésus-Christ, pour être un bon chrétien ». (*Card. Bausa, arciv. di Firenze al suo giovine clero.*)

« Mais qu'importent les résultats aux prédicateurs dont nous parlons ?

« Ce n'est pas là ce qu'ils cherchent principalement, ils s'appliquent à plaire aux auditeurs « éprouvant une vive « démangeaison aux oreilles » (II Tim. IV, 3) ; et pourvu qu'ils voient les églises pleines, ils ne s'inquiètent pas que les âmes s'en retournent vides. Dans ce but ils ne parlent jamais du péché, jamais des fins dernières, jamais des autres vérités très graves qui pourraient sauver les auditeurs en les inquiétant ; ils ont seulement « des mots qui charment » (Isaie, XXX, 10) ; ils emploient une éloquence qui appartient davantage à la tribune qu'à la chaire, qui est plus profane que sacrée, et qui leur attire des applaudissements déjà condamnés par saint Jérôme, quand il écrivait : « Lorsque tu « enseignes dans l'église, que l'on entende s'élever non les « acclamations du peuple, mais ses gémissements : que les « larmes des auditeurs soient tes louanges. »

« Il en résulte que toute leur prédication apparaît comme entourée, tant dans l'église qu'au dehors, d'une certaine atmosphère théâtrale, qui lui enlève tout caractère sacré et toute efficacité surnaturelle. Il en résulte encore dans le peuple et, disons-le, dans une partie même du clergé, la dépravation du goût de la parole divine, le scandale de tous les gens de bien et peu ou point de profit pour les égarés ou les pervers. Ceux-ci, bien que parfois ils accourent en foule pour entendre ces « paroles qui plaisent », surtout s'ils sont attirés par les mots sonores de « progrès », de « patrie », de

la parole adressée à des groupes spéciaux d'auditeurs, hommes, jeunes gens, ouvriers convoqués dans des chapelles, dans des locaux autres que l'église; parole qui peut se diversifier beaucoup et, sans être la prédication véritable, lui servir d'auxiliaire et de point d'appui.

Pour le moment, nous nous tenons à la prédication telle qu'elle se pratique à l'église pour tout le monde. Nous nous demandons qui doit s'en acquitter? Évidemment le prêtre ou les prêtres, curés et vicaires, qui sont préposés au soin de la paroisse. C'est pour évangéliser les âmes qu'ils sont prêtres; c'est pour évangéliser cette famille d'âmes qu'ils sont dans cette paroisse.

Mais que de difficultés d'abord si le prêtre, comme cela n'arrive que trop souvent dans beaucoup de diocèses, est chargé d'un binage, c'est-à-dire s'il lui faut, le dimanche, après n'avoir pas quitté de toute la semaine la solitude de son presbytère, célébrer deux offices, l'un chez lui, l'autre ailleurs! Comment exiger qu'il parle deux fois, et qu'il parle bien chaque fois, s'il n'a pas une santé très robuste, si la fatigue de la course à jeun l'exténue, s'il dispose tout juste de ce qu'il lui faut de forces pour

« science moderne », après avoir vigoureusement applaudi l'orateur « qui connaît la bonne manière de prêcher », sortent de l'église tels qu'ils y étaient entrés : « Ils admiraient, « mais ils ne se convertissaient pas. » (De S. Aug. sur S. Matth. XIX, 25.)

chanter deux fois la messe? Que de bons esprits dans le clergé français, que d'évêques se préoccupent de cette question du binage et cherchent un autre moyen, sinon d'assurer l'exactitude matérielle du service religieux, du moins de servir les véritables besoins des âmes!

Insuffisance donc de prédications, de ce premier chef. A supposer que M. le curé n'ait à desservir que sa paroisse et qu'il s'acquitte régulièrement de son obligation de prêcher, la nécessité de paraître toujours devant le même auditoire finira par le lasser et le pousser à moins bien remplir sa fonction. Tout à l'heure il s'abstenait de parler à cause de l'espèce de bilocation qui s'imposait à lui le dimanche; maintenant il parle, mais il est visible qu'il ne ressent à le faire aucun attrait, et qu'il n'y apporte ni beaucoup de soins ni beaucoup d'ardeur. Et, par un motif ou par l'autre, la conséquence, c'est que les âmes manquent de la nourriture spirituelle, de l'instruction chrétienne dont elles auraient besoin. *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis*[1]. *Parvuli*, ce ne sont pas seulement les enfants en bas âge, mais les petits, les humbles, les obscurs, les gens de labeur et de peine, les clients de plus des deux tiers des desservants de France.

Les missions périodiques prêchées par des prêtres voués à ce genre de ministère, prêtres

[1] Thren. IV, 4.

des communautés diocésaines ou des ordres religieux, sont un excellent moyen de remédier à ces insuffisances, de pallier ces inconvénients. Il est fort désirable d'en procurer le bienfait aux populations. Nulle générosité de la part des personnes favorisées des biens de la fortune ne saurait être mieux employée qu'à cette sorte de propagation de la foi à l'intérieur. Presque toujours, l'arrivée et la présence de deux ou trois missionnaires dans une paroisse produisent les meilleurs fruits, soit que l'attrait d'une parole nouvelle, les cérémonies, les chants, stimulent la langueur accoutumée du public, soit qu'une grâce spéciale accompagne le zèle des apôtres et leurs efforts. Toutefois, les missions ne peuvent être données que de loin en loin, tous les dix ans, tous les cinq ans. N'existerait-il pas quelque façon de combler ces longues intermittences?

Des confrères d'un canton, d'un arrondissement, ne pourraient-ils pas se rendre les uns aux autres le très grand service de sortir de chez eux de temps en temps et de se faire les missionnaires de leurs paroisses respectives? L'effet heureux de la nouveauté sur les populations serait produit. La diversion salutaire dont ils ont eux-mêmes besoin se réaliserait. Cette mutualité d'apostolat, je ne l'ignore pas, s'exerce dans une certaine mesure à l'occasion de la fête patronale, de la première communion, de la confirmation, des Quarante-Heures. Ne pourrait-elle pas s'exercer plus souvent et prendre

une importance plus marquée? L'éloignement momentané, l'*absentéisme* de circonstance soulèvent bien quelques objections. Des juges autorisés estiment que, somme toute, les avantages l'emporteraient sur les inconvénients; qu'il y aurait profit pour le prêtre de se soustraire à son isolement, pour les fidèles de bénéficier de son zèle, pour les adversaires mêmes de le voir occupé aux choses de son ministère au lieu de le savoir obstinément fermé et emmuré dans sa demeure, sans presque aucun emploi de son activité.

Tout ceci regarde surtout MM. les curés des campagnes. Dans les villes la prédication est très variée. Les stations d'Avent et de Carême sont de tradition pour les paroisses riches. Les mois de Marie, les neuvaines du Sacré-Cœur succèdent à la sainte Quarantaine. On se demande s'il n'y a pas ici excès en sens contraire, si à force de se multiplier la parole évangélique ne perd pas de son prestige et de son action. On n'est pas loin de trouver fort longues les six semaines de prédication ininterrompue du carême. Un bon nombre de curés très zélés inclineraient à substituer à cette coutume invétérée une mission pendant les trois dernières semaines, avec des exercices quotidiens ou presque quotidiens pour des groupes différents d'auditeurs. Ce que font en ce genre les PP. Rédemptoristes, surtout lorsque dans une même ville ils occupent les chaires de toutes les églises, obtient de si

consolants résultats que peut-être bien est-il légitime de songer à innover un peu.

Je n'ai pas qualité, messieurs et vénérés confrères, pour trancher tant et de si délicates questions. *Memor esto conditionis tuæ.* Je n'entre avec vous dans tout ce détail de ce qui est et de ce qui pourrait être, que pour vous montrer à quel point j'ai le souci des destinées et des fruits de la prédication dans notre cher pays.

Je crains qu'il n'y ait pour bien des causes des forces perdues parmi nous, qu'il n'y en ait en quantité désolante.

Je crains qu'on n'hésite beaucoup trop à appliquer, un peu de toutes parts, le remède au mal.

Je sais que le prêtre reçoit dans les saints ordres le pouvoir et le devoir de prêcher. *Oportet sacerdotem prædicare.*

J'appelle de mes vœux et de mes prières le temps où chacun de nous, renonçant à s'accommoder des impossibilités prétendues, fournira toute sa carrière, donnera toute sa mesure d'apôtre. *Rogate ergo Dominum messis ut mittat operarios.*

[1] S. Matth. IX. 38.

VI

LES ŒUVRES

AVANT LA PREMIÈRE COMMUNION : CATÉCHISMES PRÉPARATOIRES — APRÈS LA PREMIÈRE COMMUNION : CATÉCHISMES DE PERSÉVÉRANCE — CONGRÉGATIONS DES ENFANTS DE MARIE — PATRONAGES — CERCLES CATHOLIQUES — ŒUVRES MILITAIRES — BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES : LA PRESSE, LE JOURNAL — ŒUVRES PLUS RÉCENTES ET PLUS SPÉCIALES : CONFÉRENCES LIBRES, SECRÉTARIATS DU PEUPLE, CAISSES RURALES, SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

LES ŒUVRES

Messieurs et vénérés confrères,

Le sujet que nous entreprenons de traiter est, comme le précédent, fort étendu. Je voudrais vous parler des *Œuvres*. Vous devinez à l'avance que je ne pourrai ni tout dire, ni, sur chacun des points où nous nous arrêterons de préférence, entrer dans un détail technique et complet des choses. Deux ou trois entretiens ne sauraient suffire à un tel labeur. Il y faudrait consacrer la Retraite entière. Mon ambition se borne à essayer de réveiller et de relever en vous l'estime saine et sainte d'un certain nombre de moyens d'exercer votre zèle, dont les uns sont cachés, obscurs, et risquent par là même de ne point vous paraître dignes de toute votre attention et de tous vos efforts, dont les autres plus extérieurs, plus en vue, plus dissipants, risquent de vous arracher outre mesure à la loi du recueillement nécessaire et, par surcroît, de compromettre la

délicatesse et la fidélité plus nécessaires encore de la droiture de vos intentions.

Les œuvres, dans la vie du prêtre, sont la part du don qu'il fait de lui-même, de son intelligence, de son activité, de ses forces physiques et morales, à ses frères pour les conquérir à la vérité de l'Évangile et à ses applications pratiques. Nous avons établi ailleurs que le premier et fondamental élément du sacerdoce, c'était de rendre à Dieu, en union avec Jésus-Christ, les devoirs d'adoration, de repentir, d'amour, de soumission, d'abandon, qui lui sont dus. Ce sacerdoce intime, tout secret et silencieux qu'il puisse être, a de soi et de sa nature propre une valeur telle qu'il suffirait, au besoin, à réaliser la perfection de la vocation aux saints ordres. Jésus n'a pas été moins prêtre, dans l'obscurité des trente premières années de sa vie de Nazareth, que durant les trois années de son ministère public. Presque toute notre seconde Retraite pastorale s'inspire de cette haute et consolante doctrine dont nous nous garderions bien de retrancher ou d'atténuer ici le moindre enseignement. Mais si le prêtre est prêtre antérieurement à tout par ses dispositions et ses habitudes du dedans, par l'état où il se constitue comme Jésus-Christ devant le seul regard du Père des cieux qui « voit dans le secret », il n'en est pas moins juste de reconnaître qu'il se doit largement aussi à ses frères sous toutes les formes de zèle, à l'aide de toutes les variétés

d'activité qui s'offrent à lui dans le monde. « Mon Père, dit Jésus de ses premiers Apôtres, je ne vous demande pas de les sortir du milieu du monde, — leur place y est marquée, leur vocation les y appelle, ils ont pour mission d'y continuer ma mission propre, — je vous demande de les préserver du mal, c'est-à-dire de tout ce qui serait de nature soit à tarir la fécondité vraie de leur apostolat, soit à la faire se retourner contre eux par un excès de dissipation, soit par les suggestions de l'amour-propre et de l'orgueil.

De notre temps, sous l'exigence d'une foule de besoins des âmes plus que jamais exposées et menacées dans leur foi, les œuvres se sont singulièrement multipliées. Elles se multiplient tous les jours. Aux anciennes qui composent le fond, pour ainsi dire, traditionnel et classique du ministère paroissial, il s'en ajoute de nouvelles très utiles, très opportunes, qui méritent au moins à titre d'informations et d'indications sommaires notre plus sérieuse attention.

Nous procéderons, si vous le voulez bien, messieurs, dans notre rapide enquête, des œuvres anciennes aux œuvres récentes, de celles qui sont de partout et de toujours à celles qui peuvent être particulières et locales.

I

Les catéchismes. — Je commence par les catéchismes, soit à cause de leur indéniable importance dans une paroisse, soit parce que nous continuons ainsi ce que nous avons dit précédemment sur la prédication, et comblons une lacune qui ne pouvait pas ne pas être comblée.

Je croirais vous faire injure, messieurs, si je paraissais mettre en doute l'estime, le respect, l'admiration que vous inspire votre ministère au milieu des enfants, aussi bien que votre sincère désir de vous en acquitter le mieux possible. Que de temps à autre vous vous surpreniez à trouver ingrate une tâche si modeste après vos longues années de préparation au sacerdoce, et quand vous pourriez remplir des fonctions beaucoup plus relevées; que cet auditoire de quelques petits garçons et de quelques petites filles vous semble être un but mesquin et insignifiant de vos travaux antérieurs : ce sont là des retours instinctifs sur vous-mêmes aussi promptement combattus et repoussés que ressentis. La chose ne tire pas à conséquence. Dans le vrai et par ses dispositions les plus accoutumées, le prêtre de paroisse aime le catéchisme. Il sent que c'est pour lui un grand

devoir d'ensemencer de vérités et de vertus chrétiennes ces jeunes âmes où le baptême, tout proche encore, ménage à leur action des facilités particulières. Il le sent d'autant plus aujourd'hui que les conditions nouvelles d'enseignement primaire, dans les écoles laïques, créent partout en France pour les générations qui grandissent un péril plus accentué d'être éloignées et comme déshéritées de toute notion et de toute habitude religieuse. Il a conscience d'être chargé, presque à lui tout seul, dans le très court intervalle de temps dont il dispose, dans la très minime part d'influence qu'il exerce, d'approvisionner pour leur existence entière ces pauvres débutants de la vie que ni la famille ni les maîtres officiels n'instruisent des connaissances élémentaires de la foi. Pour répéter une des plus touchantes paroles de nos saints Livres que nous citions récemment et qui trouve ici son application pressante, il se penche vers ces petits à qui personne ne fournit le pain qu'ils réclament. Son zèle de pasteur des agneaux du bercail se double d'une pitié de circonstance qui lui tient au cœur. Car il est impossible, quelque optimisme qu'on professe, de ne pas voir jusqu'à l'évidence que la déchristianisation rêvée et entreprise dans notre pays par les adversaires de la religion repose surtout et à bon droit sur la non éducation religieuse de l'enfant. La preuve est faite. La neutralité sincère, neuf fois sur dix, n'est qu'un mot. Et fût-elle une réalité,

elle resterait encore d'elle-même, et d'elle seule, une cause presque fatale d'ignorance, de défaveur systématique, de précoce éloignement. C'est précisément là ce qu'on a voulu[1].

[1] Nous écrivons ces lignes au moment même où nous venons de prendre connaissance d'un livre récemment publié par un inspecteur d'académie, M. Payot, qui a pour titre : *Avant d'entrer dans la vie*, et pour sous-titre : *Aux Instituteurs et Institutrices. Conseils et directions pratiques.*

L'auteur, qui se prétend respectueux de la liberté de conscience des enfants de l'école primaire, déclare pourtant à leurs futurs maîtres et à leurs futures maîtresses, entre vingt autres choses paradoxales : 1° que la crise religieuse que ne sauraient éluder un jeune homme ou une jeune fille, élèves des écoles normales de ce temps, les conduit inévitablement à cesser de croire; 2° qu'au-dessus et à côté des religions confessionnelles qui divisent les esprits, il y a place pour une religion vraiment universelle, laquelle renferme les religions particulières, comme le genre renferme les espèces; 3° que l'évolution idéaliste paraît être la meilleure des hypothèses religieuses, celle qui convient le mieux aux consciences décidées à se débarrasser « de l'étroitesse des dogmes »; 4° que cette hypothèse une fois acceptée a de quoi asseoir solidement la vie morale, et cela « sans imposer à la raison aucun sacrifice »; 5° que l'instituteur, « qu'il le veuille ou non, doit prendre parti dans les questions religieuses, politiques, sociales; que, vivant au milieu des parents de ses élèves, il ne pourra se réfugier dans la neutralité, qui n'est possible qu'aux intelligences et aux activités nulles. »

Cet ouvrage est écrit pour les cent mille maîtres ou maîtresses laïques qui donnent en France l'enseignement obligatoire à quatre millions trois cent mille élèves. (Voir un vigoureux article du P. Lescœur, de l'Oratoire, sur ce livre, dans le *Bulletin de la Société d'éducation et d'enseignement.*)

Les tendances nettement accentuées de l'école laïque, dite école neutre, ces chiffres d'instituteurs et d'élèves qui représentent le personnel de l'enseignement primaire en France, ont de quoi stimuler le zèle des catholiques et du clergé en faveur des écoles libres.

Que la loi Ferry et ses applications violent ouvertement le respect dû à la liberté des pères de famille chrétiens lors-

En théorie donc, le prêtre aime le catéchisme. Reste à savoir si, pratiquement, il le fait bien.

D'abord il faut le faire assidûment pendant les

qu'ils veulent pour leurs enfants une éducation chrétienne, personne ne saurait en disconvenir. La plus élémentaire équité réclamerait que partout où l'enseignement congréganiste est sincèrement désiré, l'État, sous des garanties de pédagogie, d'instruction et d'hygiène, qu'on ne songe point à éconduire, usât des fonds publics pour le subventionner au même titre que l'enseignement laïque. Les fonds publics, au rebours de ce qui se fait ailleurs, sont exclusivement employés en France à soutenir les établissements civils. Si vous tenez à une autre éducation que celle que donne l'État, vous payerez deux fois : une fois pour satisfaire aux exigences de la loi, une fois pour satisfaire vos préférences. Il est clair qu'une semblable législation n'a rien et ne saurait rien avoir *d'intangible,* suivant le mot consacré.

En attendant, il faut pourvoir au fonctionnement des écoles libres. Dans la grande majorité des campagnes il ne peut pas même être question d'en établir. Là où elles existent, c'est une difficulté chaque jour grandissante, — difficulté sur laquelle les adversaires et les législateurs de circonstance n'ont pas manqué de compter, — que de triompher des lassitudes de la clientèle catholique. Ce qui s'est libéralement donné à la première heure, et jusqu'à cette heure, atteint des chiffres énormes. Mais la continuité des sacrifices nécessaires finit peu à peu par devenir pesante. MM. les curés, dans un grand nombre de villes ou de petits centres populeux, se demandent chaque année avec inquiétude comment ils viendront à bout de régler leur budget scolaire. Les cotisations et les quêtes ne suffisant pas, ils s'ingénient à trouver d'autres moyens de se procurer les ressources urgentes : ventes de charité, loteries, concerts, etc. etc. Mais ces moyens exceptionnels s'usent à leur tour, et alors la tentation du découragement n'est plus loin de se produire.

Messieurs et vénérés confrères, *state fortes in fide,* ne vous laissez pas abattre ni lasser. Soutenez la croisade sainte. Inspirez aux fidèles de la soutenir avec vous. Ni les catholiques ni les prêtres de France, sur une question si grave, en face d'un tel déni de liberté et de justice, ne sauraient abdiquer.

deux années qui précèdent la première communion, autant de fois que l'exigent les statuts synodaux de chaque diocèse, une fois chaque semaine au moins pour les tout petits enfants à partir de l'âge de sept ans. Il faut le faire à une heure déterminée, toujours la même; de préférence, quand cela est possible, le matin avant les classes de l'école, parce qu'au sortir des classes la somme d'attention et d'efforts dont l'enfant est capable se trouve épuisée.

Il le faut ensuite préparer consciencieusement. Présumer de la science théologique qu'on possède, compter sur l'expérience et l'habitude acquise, serait une grave erreur. Le bon catéchiste ne s'improvise pas. Il a besoin de mettre à la portée de son auditoire la doctrine tout entière, à l'aide d'une foule d'industries, d'explications, de comparaisons, d'exemples, d'histoires, qui la rendent saisissable plus que l'affirmation autoritaire et le raisonnement. Ce mot délicieux de Lamartine :

Il fait toucher le Ciel aux plus petites mains;

ce mot plus tendre encore de saint Paul : *Facti sumus parvuli in medio vestrum, tanquam si nutrix foveat filios suos*[1], doivent être sa devise. Il ne saurait réussir d'emblée, sans préparation, et par une sorte de facilité qu'assurerait l'abon-

[1] I Thess. II, 7.

dance toute seule du savoir. Qu'il se rende donc capable, par une étude *sui generis*, par une application soutenue, d'être et de devenir toujours plus un vulgarisateur consommé. Les excellents ouvrages où il peut trouver des indications multipliées et sûres ne manquent pas. Citons seulement ici : le *Catéchisme du concile de Trente*; la *Méthode pratique pour faire le catéchisme*, de Mgr Devic, évêque de Belley ; la *Méthode de Saint-Sulpice*, et surtout : l'*Œuvre par excellence*, ou *Entretiens sur le catéchisme*, de Mgr Dupanloup.

Consulter les ouvrages tout faits, c'est déjà beaucoup. Il y aurait toutefois quelque chose de plus utile encore. Ce serait que chaque catéchiste se composât à lui-même, d'année en année, son propre manuel d'enseignement.

« Je voudrais, écrit Mgr Lelong dans son admirable *Traité du pasteur*, dont je m'inspire fréquemment, je voudrais que dès le début de son ministère tout jeune prêtre bien convaincu que le catéchisme est et sera, jusqu'à la fin, l'œuvre par excellence de sa vie pastorale, celle par laquelle il fera sinon beaucoup de bruit, du moins beaucoup de fruit dans l'Église, y donnât toute son attention et tous ses soins. Il faudrait que, prenant pour point de départ le catéchisme diocésain, il écrivît, chapitre après chapitre, l'explication simple et concise de toutes les questions, je dirais volontiers de tous les mots, s'attachant à en faire comprendre, au moyen de

comparaisons, d'images, d'histoires soigneusement préparées, le sens même littéral qui échappe souvent aux enfants. Un prêtre qui ferait ce travail, le perfectionnant peu à peu, ajoutant à son manuscrit sur les marges laissées à dessein les pensées, les applications que lui fournissent ses réflexions et ses lectures, serait bientôt un maître catéchiste. »

L'assistance au catéchisme doit être rendue intéressante pour les enfants qu'on y convoque. S'ils y viennent volontiers et avec plaisir, tout est gagné. S'ils ne s'y rendent qu'à contre-cœur et comme à une corvée pénible, tout est bien près d'être perdu. Le moyen, me direz-vous, messieurs, d'obtenir ce résultat, surtout avec les petits garçons la plupart du temps étourdis, mal élevés, indisciplinés et grossiers? Le moyen?... Je ne pense pas qu'il en existe d'empirique, qui soit tout d'une pièce et garanti par avance. L'autorité s'acquiert, elle ne s'enseigne pas. Ne croyez-vous pas cependant qu'à l'attrait de l'exposition de la doctrine, rendue très accessible à tous, comme nous le disions il n'y a qu'un instant, le catéchiste devra joindre un certain nombre de précautions destinées à assurer le bon ordre, la bonne tenue, faute desquels l'enseignement même le plus captivant risquerait de ne pas être écouté.

Pour son propre compte il se tiendra en garde contre toute impatience si motivée qu'elle puisse être. Un prêtre qui, au milieu d'un groupe d'en-

fants, se fâche, s'emporte à certaines vivacités de langage et d'actes, perd immédiatement de son prestige. Le catéchiste préviendra les occasions de tomber dans des accès et des excès de sévérité intempestive, en exigeant par exemple que chaque enfant occupe toujours la même place, de manière à pouvoir le rencontrer immédiatement du regard ; en chargeant les plus raisonnables, mis à dessein à l'extrémité de chaque banc, d'exercer une sorte d'entraînement par l'influence de leur attitude convenable ; en établissant dès les premières réunions, comme un principe incontestable et incontesté, l'absolue rigueur du silence ; en ne tolérant sur ce point aucune infraction ; en punissant à propos, mais toujours froidement, posément, sans colère, les délinquants, quels qu'ils soient, babillards qui font du bruit, paresseux qui ne savent pas leur leçon ; en ménageant des récompenses de divers genres à ceux qui les méritent... Que sais-je ? C'est à chacun de vous, messieurs, de compléter tout bas, à l'aide de son expérience personnelle, cette énumération que je ne saurais prolonger davantage.

En résumé, messieurs et chers confrères, vous prendrez tout à fait au sérieux vos fonctions de catéchistes; vous vous inspirerez, pour les remplir et les bien remplir, de cet esprit de foi dont nous parlions au sujet du ministère de la prédication ; vous vous direz que Jésus, ami des enfants, compte sur vous pour les lui amener

quand d'autres les éloignent : *Sinite parvulos venire ad me;* vous vous armerez de courage et de généreuse persévérance, de manière à vaincre toutes les lassitudes instinctives, parfois même certains dégoûts; vous vous examinerez souvent sur la façon dont vous vous acquittez de cet humble et grand devoir.

Souvenez-vous de Gerson, le chancelier de Sorbonne, à qui rien ne parut meilleur, pour couronner sa brillante carrière, que de se faire le catéchiste populaire des enfants dans l'un des plus pauvres quartiers de la ville de Lyon.

A l'occasion des catéchismes préparatoires à la première communion, laissez-moi signaler à votre attention et à votre religieuse sympathie le concours que des personnes du monde vous offriraient pour l'instruction des enfants attardés, difficiles, revêches, à qui vos soins, forcément divisés entre tous, pourraient ne pas suffire. Presque dans chaque ville aujourd'hui, les paroisses populeuses comptent de ces catéchistes de bonne volonté. Des jeunes filles chrétiennes, voire des mères de familles, désireuses de combattre pour leur part le bon combat, pénétrées de cette conviction que l'apostolat ne doit pas être le lot exclusif des privilégiés d'une vocation spéciale, mais la dette sacrée de quiconque a le bonheur de croire, s'imposent la mission intelligente autant que féconde d'enseigner la religion de Jésus-Christ et de l'Évangile aux plus déshérités des enfants du peuple. Elles les attirent une

fois, deux fois par semaine dans leur demeure. Elles leur consacrent leur temps. Elles leur apprennent la lettre du catéchisme et la leur expliquent, sans se rebuter des difficultés qu'il leur faut surmonter. Le plus souvent, elles obtiennent des résultats consolants. Ces pauvres êtres, flattés et touchés de la condescendance dont ils sont l'objet, font preuve de bonne volonté. Ils révèlent des aptitudes qu'il ne paraissait guère permis d'attendre. Ils seront en mesure de s'approcher convenablement de la sainte Table. Hélas ! il est bien probable qu'après la première communion, ressaisis pour la plupart par les influences fâcheuses de tout genre auxquelles ils ne sauraient se dérober, ils négligeront « le don de Dieu », oublieront ce qu'ils ont appris, déserteront l'église, la prière et les sacrements. Mais la semence sainte tombée dans leur âme de douze ans, comme une sève cachée, pourra quelque jour reverdir et fleurir. Qui sait? Sur un champ de bataille, sur un lit d'hôpital, dans le délaissement d'une vieillesse isolée, ils se rappelleront soudain que tout jeunes ils ont cru en Dieu, cru en Jésus-Christ, qu'ils ont communié dans l'église de leur paroisse avec leurs petits camarades, et ne voudront pas mourir sans les secours de la religion. D'autres persévéreront et s'ouvriront dans la vie un chemin de fidélité et d'honneur.

Vous utiliserez donc, messieurs, le zèle de vos paroissiens, de vos paroissiennes, et leur coopé-

ration dans l'enseignement catéchistique. Au besoin, vous le provoquerez. Vous n'aurez qu'à vous en applaudir.

II

Après la première communion : Catéchismes de persévérance, Congrégations d'Enfants de Marie, Patronages. — Les résultats obtenus par l'enseignement du premier âge se maintiendront-ils? C'est là la question que vous vous posez douloureusement, mes chers confrères. Que faire pour en assurer, pour en favoriser tout au moins la persistance? Pendant les deux, trois ou quatre années qui suivent la première communion, le danger de déserter les habitudes prises n'est d'ordinaire pas très grand pour les jeunes filles. Elles demeurent assez volontiers fidèles à la pratique de la prière, à la fréquentation de l'église et des sacrements. Mais ensuite? Mais plus tard? Dans les villes on a la ressource des catéchismes de persévérance; à la campagne, ce sont les congrégations d'Enfants de Marie qui doivent presque suppléer à tout. Je voudrais dire quelque chose de chacune de ces deux œuvres.

Un catéchisme de persévérance bien établi, consciencieusement préparé, régulièrement fait, rendu intéressant par l'enseignement qui s'y donne et les moyens d'émulation à l'aide desquels

on en relève l'attrait, est d'une incontestable opportunité. La foi et la piété y trouvent leur compte, l'une aidant l'autre, et toutes deux posant et affermissant dans les âmes les fondements d'une vie vraiment chrétienne.

Je me suis toujours permis de penser, je pense de plus en plus que le prêtre chargé de ces cours de doctrine ne doit pas craindre de les rendre aussi sérieux que possible. Les auditrices qui les suivent se sentiront honorées d'être traitées non plus en enfants, mais en grandes personnes qu'il s'agit d'armer pour la lutte où leur condition dans le monde les engage. Il me semble qu'il est bon pour elles, non seulement d'entendre et de saisir l'exposé très net du dogme, de manière qu'elles puissent redresser d'un mot, le cas échéant, les interprétations fantaisistes et souvent les ignorances grossières de l'entourage, mais encore d'être sommairement initiées aux objections les plus courantes du jour, dont on ne se sert que trop pour les humilier et les intimider. Aussi voudrais-je qu'on abordât devant elles des questions de ce genre :

Est-il exact de dire que la science suffit à tout, condamnée qu'elle est, de son propre aveu, à ne rien savoir ni des origines ni de la fin de la destinée humaine ?

Exact de dire que la science et la foi sont en contradiction nécessaire l'une avec l'autre, quand il est avéré que la conciliation des deux a toujours existé pour une foule de grands esprits,

que des savants et des hommes supérieurs dans tous les domaines de la supériorité et du savoir, sous nos yeux, sont des croyants?

Exact de dire que le sentiment religieux, inné dans la conscience humaine, préexiste à toutes les diversités de foi confessionnelle; que celles-ci sont insignifiantes, que celui-là seul importe et que chacun est libre de l'interpréter comme il lui plaît, même de n'en pas tenir compte du tout?

Exact de dire que le christianisme n'est qu'une forme comme une autre de l'instinct religieux de l'humanité, quand par simple voie de rapprochement et de comparaison on est obligé de conclure à sa transcendance?

Exact de dire qu'il n'y a pas de preuves décisives de la divinité de Jésus-Christ, quand sans parler des faits miraculeux de l'Évangile, aussi bien établis que les faits historiques quels qu'ils soient, Jésus-Christ tantôt directement, tantôt indirectement s'est déclaré Dieu?

Exact de dire que l'Église ne se distingue en rien des institutions et des sociétés religieuses qui lui coexistent dans le monde, quand la permanence inviolable de sa doctrine, la sublimité de sa morale, la fécondité de ses œuvres, en dépit des torts de quelques-uns de ceux qui l'ont représentée ou la représentent, lui assignent, même aux yeux des adversaires, un rang unique?

Oui, ces questions et d'autres semblables me paraîtraient devoir être traitées dans les caté-

chismes de persévérance, les mêmes, en somme, qui sont traitées devant les jeunes gens et les hommes du monde. Elles le seraient d'une autre façon, avec d'autres développements, moins sur le ton d'une controverse laborieuse et approfondie qu'à l'aide de propositions nettement formulées, une vingtaine, une trentaine, qu'on finirait par rendre familières. Il faudrait que les jeunes filles, à force de se les assimiler, devinssent capables de ne plus se déconcerter, de ne plus se troubler des audaces de langage qu'on se permet devant elles dans la famille et le cercle de société plus ou moins relevée où elles vivent. Il faudrait qu'elles eussent, en toute occurrence, une réponse judicieuse qu'elles opposeraient sans jactance, mais sans embarras ni crainte, à ce qu'elles pourraient entendre dire d'agressif et de faux. Lorsqu'on serait persuadé autour d'elles que ce qu'elles croient, elles le croient à bon escient, pour y avoir réfléchi et non par une habitude toute faite depuis l'enfance; lorsqu'on serait par ailleurs témoin de la dignité de leur vie, de l'élévation accoutumée de leurs pensées et de leurs sentiments, de leur dévouement au bien, tout en gardant l'aisance et le charme communicatif de leur âge, on ne pourrait plus ne pas respecter une foi qui se réclame de la raison et qui s'épanouit en vertus.

A la campagne, dans les modestes paroisses rurales de quelques centaines d'âmes, les catéchismes de persévérance ainsi entendus ne sont

guère possibles et n'ont plus la même raison d'être. La jeune fille dont la première éducation n'a pas été développée, qui sait tout juste lire, écrire, compter, n'aura vraisemblablement pas l'occasion de soutenir ses croyances contre des attaques ouvertes. Si l'occasion se présente, elle est parfaitement en droit de dire, pour toute réponse, que ce qu'elle ne sait pas d'autres le savent, que sa qualité de membre de l'Église catholique la fait bénéficier de toutes les raisons de croire qu'ont eues depuis l'origine, qu'ont encore à ce jour tous ceux qui sont les représentants autorisés de la foi et ses défenseurs. On s'en prend à elle parce qu'elle n'est pas suffisamment instruite, parce qu'il lui est difficile de discuter. C'est là manquer de loyauté et de courage. Qu'on s'adresse donc à l'Église tout entière qui la couvre, elle humble fille des champs, de sa force et de sa majesté!

A la campagne, redisons-le, le préservatif le plus simple et le plus sûr de la croyance des jeunes filles, de la fidélité à leurs devoirs chrétiens, c'est la congrégation des Enfants de Marie. Approbanistes au sortir de la première communion, congréganistes plus tard, elles forment entre elles une famille. Dans les habitudes de piété, sanctification du dimanche, communion du mois ou communions plus fréquentes, assistance à la messe de temps à autre sur semaine, elles se soutiennent et s'encouragent mutuellement. Dans les peines qu'elles peuvent avoir,

deuils, maladies, difficultés matérielles, préoccupations d'avenir, elles s'offrent une précieuse assistance d'amitié et de bons conseils. Le respect humain n'a sur elles aucune prise. On les voit les jours de fêtes religieuses aux processions du saint Sacrement, de l'Ascension, de l'Assomption, groupées sous leur bannière blanche. On les voit à l'église, pour la fête de l'Adoration réparatrice et le jeudi saint, faire leur heure d'adoration pieuse. Bref, elles se sentent garanties et elles le sont. M. le curé, qui les dirige, qui préside leurs réunions mensuelles, leur inspire la fierté légitime de leur association et ne leur laisse pas ignorer qu'il compte sur elles comme sur une élite dont son ministère et la paroisse peuvent attendre le plus grand bien.

Voilà pour les jeunes filles. L'œuvre de préservation demande déjà de la vigilance, de l'initiative, des soins, du dévouement; mais pour les adolescents et les jeunes gens combien n'en faudra-t-il pas plus encore, et pour aboutir souvent, presque toujours, à de moins satisfaisants résultats ?

Dans tout centre de population un peu considérable, petites villes, chefs-lieu d'arrondissement, cantons, à partir de quatorze ou quinze ans, les garçons, quand ils n'appartiennent pas à des familles tout à fait chrétiennes, échappent presque fatalement à l'influence ordinaire du prêtre et désapprennent le chemin de l'église, en même temps que la fidélité aux devoirs reli-

gieux. Des associations laïques, — si elles n'étaient que laïques, il n'y aurait rien à dire, mais elles sont habituellement hostiles à la religion, — les attirent de tous côtés à la fois : sociétés de gymnastique, de cyclisme, de canotage, de tir, fanfares et concours, que sais-je? Il va de soi que ce sont les dimanches qu'on choisit pour les réunions et les déplacements d'un genre ou d'un autre, les jours de semaine n'étant pas libres. A la rigueur, le sociétaire pourrait concilier l'assistance à la messe avec les exigences de ses obligations d'emprunt; il n'y songe même pas. Tout entier à la fête à laquelle il doit prendre part, il ne tient plus compte du reste. Ceci pour lui a tué cela. Et quand l'oubli et la désertion se sont prolongés quelque temps, il est bien à craindre que la vie entière ne s'engage dans une fausse voie. Les patronages ont été fondés pour réagir contre cet entraînement et ce danger, sans parler de tant d'autres, pour offrir aux jeunes gens un moyen agréable d'employer leur liberté du dimanche et de ne rien omettre de ce que leur conscience réclame et impose [1].

[1] Il existe aussi des patronages de filles ayant ce même but de favoriser pour les ouvrières d'usines, les employées de magasins, les couturières, l'emploi récréatif et pieux du dimanche. Tantôt les religieuses de la localité leur ouvrent leur maison et partagent avec elles le temps de la journée laissé libre par les offices; elles le divisent en jeux qu'elles président, en exercices de chants, de lecture, d'écriture, d'orthographe, de calcul, qu'elles dirigent. Tantôt ce sont des personnes du monde qui, dans leur propre demeure ou

L'œuvre des patronages ne date pas d'hier. Dès le commencement de ce siècle, elle a été ébauchée sinon fondée tout à fait par le zèle d'un prêtre de Marseille, M. l'abbé Allemand. Un autre prêtre de Marseille, M. l'abbé Timon-David, héritier de l'esprit de foi et de dévouement de son prédécesseur, a écrit sous ce titre : *Méthode de direction des œuvres de jeunesse,* deux volumes où l'inspiration surnaturelle s'allie à l'expérience la plus consommée, et que les prêtres de paroisses doivent connaître.

Parallèlement à cette initiative prise par des membres du clergé sur un point de la France et qui de là se propageait partout, l'œuvre des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul inaugurait avec M. le Prévost, d'abord le patronage de quelques orphelins recueillis dans les familles visitées, ensuite le patronage des apprentis annexé au premier; puis fondait la congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, religieux sous

dans un local ménagé par leurs soins, se vouent à cette forme de charité intelligente, sous l'inspiration et la direction des prêtres de paroisses. Nous en connaissons qui, à la plus grande édification du public, s'acquittent admirablement de leur tâche, nous allions dire de leur mission, tant elles font de bien. Il faut les féliciter et les encourager. C'est là une des applications du principe de l'apostolat laïque, qui semble être mieux compris de jour en jour et qui réserve peut-être à l'avenir, s'il vient à prendre les proportions immenses dont il est susceptible, une expansion merveilleuse et une rare fécondité de vie chrétienne. (Voir, consulter et répandre l'excellente revue *le Patronage des jeunes filles,* organe mensuel des œuvres de persévérance, 4 francs par an. Commission des patronages, 7, rue Coëtlogon, Paris.)

des livrées laïques, qui se consacrèrent entièrement à l'évangélisation de la jeunesse ouvrière.

Sans entrer dans un détail des origines qui nous mènerait trop loin, ce que je veux vous rappeler ou vous apprendre, messieurs et vénérés confrères, c'est le merveilleux développpement en France, depuis vingt-cinq ans, de l'ensemble des œuvres de jeunesse masculine, que nous désignons ici par le nom générique de patronages.

Disons d'abord qu'il y a les patronages urbains, chacun le sait, et ce que l'on sait moins, les patronages ruraux.

Voici des chiffres tirés de *la Liste des patronages et œuvres de persévérance de garçons dressée, en octobre* 1895, *par le commission des Patronages et le bureau central de l'Union des œuvres.* L'annuaire des œuvres de jeunesse de 1866, défalcation faite des associations exclusivement composées des élèves et anciens élèves des Frères, mentionnait cent cinquante patronages. L'annuaire de 1895, avec les mêmes défalcations faites, en indique mille cent vingt-huit. Le nombre a donc presque décuplé. Et encore ces statistiques, bien qu'officielles, ne sont-elles pas complètes, beaucoup d'œuvres ayant négligé de se faire inscrire. Il ne serait pas exagéré, paraît-il, d'évaluer à près de trois mille, le chiffre des patronages actuels dans les villes [1].

[1] Nous empruntons ces indications, que nous rendons presque insignifiantes à force de les écourter, au livre récent de M. Max Turmann, intitulé : *Au sortir de l'école.* Nous lui

Dans les campagnes, le mouvement est loin d'être aussi accentué, mais il se dessine. M. l'abbé Le Conte, vicaire général honoraire de Châlons-sur-Marne, a écrit un livre sur l'historique de ces tentatives dans le diocèse auquel il appartient et dans plusieurs autres diocèses. Il examine en détail toutes les questions et réfute toutes les objections que soulèvent ces œuvres rurales. Par son expérience personnelle et sa pratique de plus de vingt ans, il est en mesure de montrer que ces créations sont réalisables et fécondes [1].

Pour le seul diocèse de Châlons, M. Le Conte mentionnait en 1892 cinquante-cinq fondations de ce genre, une trentaine dans le diocèse de Nancy, cent quarante dans le diocèse de Cambrai, une cinquantaine dans le diocèse d'Arras.

Du Nord, l'œuvre s'est répandue dans les régions de l'Ouest et du Centre. Un bon nombre

empruntons de même la plupart des renseignements, des faits et des chiffres relatifs à ce que nous disons ici des œuvres de jeunesse. Nous ne saurions trop recommander à tous les amis de la religion et de la France cet ouvrage si plein, si documenté, animé d'un souffle chrétien si pénétrant. Il n'offre pas les mêmes conseils spirituels que le livre de M. l'abbé Timon-David, l'auteur n'ayant pas qualité pour tenir le langage d'un prêtre et d'un directeur de conscience; mais il ouvre sur la diversité des œuvres catholiques et leurs applications en face des œuvres post-scolaires laïques des vues plus étendues, et en ce sens on peut dire qu'il complète d'une manière très utile les deux volumes du pieux apôtre de Marseille.

[1] *Petit Manuel pour la fondation et la direction des patronages et des cercles ruraux*, par M. l'abbé Le Conte, vicaire général de Châlons-sur-Marne, 1892.

de patronages ruraux existent aujourd'hui dans le Berry, le Bourbonnais, le Poitou, la Saintonge, la Touraine. Le Midi n'est point resté étranger au mouvement général. Beaucoup de patronages ont pris naissance en ces dernières années dans les environs de Cahors, de Montpellier, de Carcassonne, de Pau, de Toulouse et de Bordeaux.

Il va sans dire que, bien loin d'être conçues sur un type unique, ces fondations soit rurales, soit surtout urbaines, comportent une très grande diversité d'organisation.

Les unes, comme celles des Frères de la Doctrine chrétienne, ont surtout pour but de compléter l'éducation morale et religieuse que les enfants ont reçue à l'école, et se recrutent presque exclusivement parmi les anciens élèves des maisons de l'Institut.

Les autres sont ouvertes aux élèves des écoles quelles qu'elles soient, y compris les écoles laïques.

Les unes ont une chapelle dans le local des réunions et un prêtre attitré qui remplit les fonctions d'aumônier. Les autres sont paroissiales. Les membres qui les composent assistent aux offices à l'église de paroisse. Le nombre de ces dernières se multiplie; je m'en félicite, pour ma part, la vie paroissiale, et tout ce qui contribue à la renforcer, étant à mes yeux de première importance.

Les unes ne réunissent que de tout jeunes

enfants pendant les deux ou trois années qui suivent la première communion; les autres admettent des apprentis plus avancés en âge, des employés de bureau ou de commerce à leurs débuts.

Les unes ne sont dirigées que par des Frères ou des ecclésiastiques; les autres sollicitent volontiers le concours de laïques, jeunes gens et hommes du monde, et cela est excellent.

Les unes gardent du matin jusqu'au soir leurs habitués et remplissent la journée par un programme où les récréations, les jeux, la lecture alternent avec les exercices de piété; les autres laissent l'enfant passer une bonne partie de la journée dans sa famille [1].

Mais, quelle que soit la variété des réglementations et des cadres, le but est le même : offrir à l'enfant, à l'adolescent, au jeune homme, une facilité de s'affermir dans ses principes de foi, dans ses habitudes religieuses, et l'aider à prendre devant le public et pour toute sa vie une attitude nettement chrétienne.

« Toutes les formes d'œuvres sont bonnes, dit très bien l'abbé Timon-David, pourvu que par des moyens différents toutes arrivent au même but : la foi et les bonnes mœurs. On peut donc choisir la forme la plus convenable aux

[1] Voir, dans l'ouvrage de M. Max Turmann, tout le livre VI : *Questions et détails pratiques,* où, soit pour les patronages urbains, soit pour les patronages ruraux, sont fournies les plus précieuses indications.

besoins d'un pays, à ses usages, à l'aptitude et aux goûts du fondateur, peu importe, pourvu qu'on obtienne le résultat qu'on désire. »

« Sans doute, dans le détail, dit de son côté un ami aussi intelligent que dévoué des patronages, l'œuvre de jeunesse variera à l'infini : c'est un merveilleux instrument qui s'appropriera au temps, au milieu social, aux tendances différentes de chaque région. L'œuvre ne sera pas identiquement en province ce qu'elle est à Paris; à Marseille, ce qu'elle est à Lille; à Angers, ce qu'elle est à Troyes. Mais partout le principe sera le même, la méthode sera invariable; partout elle tendra à réaliser cette formule : faire de nos enfants de bons ouvriers, de bons citoyens, de bons chrétiens [1]. »

Quant à la caractéristique générale de l'aspect en quelque sorte extérieur des patronages, ce mot de M. Max Turmann, me paraît l'indiquer d'une manière très heureuse : « Au patronage, l'enfant doit trouver une partie de l'affection qu'il rencontre dans sa famille, une partie de la discipline à laquelle il se soumet à l'école, une partie de la liberté dont il jouit dans la rue. »

Ab actu ad posse valet consecutio, messieurs et chers confrères. Les œuvres de jeunesse existent, elles se développent sous vos yeux; il y en a dans les villes, il y en a dans les campagnes. Donc, vous pouvez en établir vous aussi.

[1] Conférence par M. Louis Fliche, avocat à la cour d'appel de Paris, sur la nécessité des œuvres de jeunesse.

Un parti pris d'abstention, dans un temps où pas une des forces capables de relever la foi et de préserver les âmes ne doit être laissée oisive et improductive, aurait de quoi troubler votre conscience. Une hésitation motivée par les difficultés de l'entreprise, l'absence ou l'insuffisance des éléments d'organisation, l'incertitude du succès, le désagrément et l'humiliation d'un échec, trahiraient une lamentable faiblesse de caractère. Il n'est pas nécessaire, loin de là, d'inaugurer une œuvre avec bruit et éclat, de montrer une installation brillante. Les débuts les plus modestes sont habituellement les meilleurs. Peu de mise en scène et beaucoup de constance, voilà une devise excellente pour tous les ouvriers du bien. M. l'abbé Allemand, raconte M. l'abbé Timon-David, commença avec quatre jeunes gens qu'il recevait dans son humble maison. Trente-six ans après sa mort, au lieu de quatre ils étaient quatre cents dans un spacieux immeuble, et plus de dix mille, d'année en année, s'y étaient succédé [1].

[1] Sur toute cette question, en même temps que les ouvrages que nous avons indiqués de l'abbé Timon-David et de M. Max Turmann, nous ne saurions trop recommander aux directeurs d'œuvres de jeunesse de la ville ou de la campagne, aux prêtres qui désireraient en fonder dans leur paroisse, d'entrer en relations avec la Commission des patronages, qui a son siège à Paris, 7, rue Coëtlogon, et avec M. Griffaton, qui en est le président. Nous nous sommes adressé à lui pour un certain nombre d'indications et de renseignements dont nous avions besoin. Nous nous faisons un devoir de le remercier ici de sa bienveillance et de son

III

Les cercles catholiques. — Un mot seulement des cercles, qui sont, vous le savez, messieurs et vénérés confrères, la prolongation des patronages. Ils s'en distinguent sur plusieurs points.

empressement à nous rendre le service que nous lui demandions.

La Commission des patronages a pour but d'abord de centraliser les résultats des efforts qui se produisent de plus en plus en France, avec des nuances diverses, en faveur de la jeunesse ouvrière. Un bulletin mensuel : *le Patronage*, organe de la Commission des patronages, même adresse que ci-dessus, porte à la connaissance de tous ce qui se fait partout. Bulletin seul, 3 francs par an; bulletin avec supplément : jeux, pièces, chants, cours, conférences, projections, 4 francs.

Elle se propose ensuite d'attirer, par l'exemple de ses membres, les jeunes gens des classes studieuses vers les œuvres des patronages, de les former dès le collège et lorsqu'ils sont encore étudiants. La lecture du bulletin mensuel peut avoir, dans les maisons d'éducation chrétienne, sur les élèves des classes supérieures la meilleure influence. Elle les initie à la connaissance de la croisade entreprise pour protéger l'âme de l'enfant du peuple contre l'irréligion du jour. Elle éveille leur désir d'y prendre part. Elle les dispose à l'apostolat que, tout en restant dans le monde, ils doivent avoir à cœur de remplir. Elle les pénètre de la vérité de cette grande parole de Léon XIII, dans l'encyclique *De conditione opificum :* « Quiconque a reçu de la divine Bonté une plus ample abondance, soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et tout ensemble, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. »

Ceux qui les fréquentent sont des jeunes gens faits, de jeunes hommes non encore établis, mais sur le point de s'établir; quelquefois même des pères de famille y sont admis. Les réunions, au lieu d'être seulement hebdomadaires, sont quotidiennes, ou du moins les salles sont ouvertes tous les jours jusqu'à une heure assez avancée de la soirée. On y trouve des jeux, des livres, des journaux, des fournitures de papeterie pour la correspondance. On y fait de la musique, de la musique vocale surtout, pour rehausser, à certains jours de fêtes, les offices de l'Église. On s'y exerce à des représentations scéniques qui se donnent en public de temps à autre, et qui presque toujours obtiennent le plus grand succès.

Les cercles, eux aussi, sont indépendants ou paroissiaux. L'expérience a prouvé qu'ils gagnaient beaucoup à être paroissiaux. Ils fournissent de cette façon pour la messe du dimanche un contingent précieux d'assistance qui édifie les fidèles et les encourage. C'est là un avantage qu'il ne faut pas négliger de mettre en première ligne partout où il est possible de le réaliser. Le noble comte de Mun, qui, au lendemain des horreurs de la Commune, poussé par la plus évangélique compassion envers les hommes du peuple victimes de la propagande irréligieuse, s'est fait en France l'apôtre écouté, admiré et applaudi des cercles catholiques, avait peut-être conçu sa belle œuvre sur un plan trop uniforme

et des tendances trop séparatistes. Je l'ai entendu lui-même, dans un magistral discours, reconnaître, avec cette simplicité humble et touchante dont les vrais amis du bien donnent l'exemple, que l'idée primitive, que les premiers cadres et la première organisation pouvaient et devaient être modifiés. Une de ces modifications, — il ne le disait pas, mais il était permis de le deviner, — visait la réunion et le raccord du cercle à la paroisse, et c'est aujourd'hui la combinaison qui semble prévaloir.

IV

Œuvres militaires. — Dans la mesure où les règlements le leur permettent, où ils disposent de leur liberté et de leurs loisirs, les soldats d'une ville, d'une garnison, peuvent bénéficier, quand ils n'ont pas le leur propre, des cercles catholiques. La présence sous les drapeaux de tous les Français, y compris ceux qui se destinent aux carrières libérales, donne à l'œuvre un indéniable surcroît d'opportunité. Pour combien de jeunes gens éloignés de leurs familles pendant une ou trois années, n'est-ce pas un très réel avantage de pouvoir trouver chaque jour la facilité de passer en compagnie sûre quelques moments utiles et agréables? MM. les curés

ou vicaires, amis ou directeurs des cercles, se feront un plaisir et un devoir de les y attirer le plus possible. Mais leur vigilance et leur bienveillance est surtout de mise, c'est à peine s'il est besoin de le dire, avec les séminaristes soldats.

Quand ceux-ci font leur service militaire au chef-lieu du département ou dans la ville quelle qu'elle soit où se trouve le grand séminaire, la question se simplifie. Elle est toute résolue par avance. Les séminaristes ont de droit, au séminaire même, l'hospitalité qui leur est nécessaire. Le supérieur et les directeurs les accueillent à bras ouverts. Ils ont leur place au réfectoire; ils l'ont à la chapelle. Une salle leur est assignée où ils peuvent lire, écrire, étudier, causer entre eux. Souvent un des professeurs de la maison se dévoue à leur faire un cours, dont ils profitent d'autant plus volontiers qu'ils sont plus privés des choses de l'intelligence et de l'âme. Rien ne les préserve et ne les soutient mieux que de se réchauffer ainsi au foyer de leur éducation cléricale.

Ailleurs, c'est aux prêtres de paroisse qu'il appartient de leur servir de protecteurs. Presque partout, M. le curé met à leur disposition, au presbytère même, une chambre plus commode pour eux que le cercle. Il les invite de temps à autre à sa table. Il les traite en amis, en frères, en fils deux fois dignes de son respect et de son dévouement affectueux, parce qu'ils seront

prêtres un jour, et parce qu'ils subissent dans leur marche vers le sacerdoce une épreuve délicate. Il les fortifie contre cette épreuve. Il les encourage à se montrer irréprochables envers leurs chefs, à prendre vaillamment et gaiement leur parti des ennuis de la caserne et des fatigues du métier, à se concilier les sympathies de leurs camarades quand ils sont convenables, à ne pas se laisser intimider quand ils ne le sont pas. La tradition se forme et se fonde pour eux d'entrer au régiment sans peur et d'en sortir sans reproches.

Sur ce point non plus la loi n'est certes point intangible. Quelque populaire qu'on ait su la rendre dans un pays où la passion de l'égalité prime de beaucoup le besoin de la liberté, il n'est pas impossible qu'on finisse par comprendre qu'un contingent annuel de douze ou quinze cents hommes au plus n'a rien à voir avec la régularité des cadres de l'armée; que, par ailleurs, les catholiques, qui composent encore la grande majorité de la nation, ont droit à ce que les futurs ministres de la religion ne soient pas gênés dans leur préparation aux saints ordres; que l'équivalence enfin des services rendus est un principe rationnel dont il est raisonnable de tenir compte. En attendant ce retour du bon sens et du bon droit, que nos chers séminaristes soldats, soutenus par l'amour de leur vocation, aidés de l'assistance matérielle et morale de leurs aînés les prêtres de paroisses,

rendent à César ce que César demande, et à Dieu ce qui est à Dieu.

V

Bibliothèques paroissiales, apostolat de la presse. — De tout temps une bibliothèque paroissiale a rendu de grands services. On peut affirmer qu'elle en peut rendre aujourd'hui plus que jamais. La diffusion des mauvais livres, jointe au goût plus développé de la lecture, en donne trop aisément le motif.

Les ouvrages dont une bibliothèque ouverte au public populaire se compose, habituellement se partagent entre ces trois ou quatre catégories : biographies, géographie et voyages, sciences et découvertes scientifiques mises à la portée de tous, enfin œuvres d'imagination. Je ne parle pas des livres de religion, d'instruction chrétienne et de piété, qui ont de droit leur place d'honneur.

Ce sont les œuvres d'imagination, les histoires attrayantes et émouvantes, qu'on demande de préférence. Faut-il s'en étonner? Faut-il s'en inquiéter et s'en attrister outre mesure? Je ne voudrais certes pécher par aucune indulgence déplacée et fâcheuse; mais j'avoue que je ne trouve la chose ni bien surprenante ni de mau-

vais augure. Une jeune fille, ouvrière d'atelier de couture ou d'usine, employée de magasin ou de comptoir, en rentrant chez elle, le soir, dispose de quelques instants de liberté et de loisir. Au lieu de quelques instants sur semaine, elle aura le dimanche, quand la saison ou le temps ne se prêtent pas à un peu de promenade, une heure, deux heures, après les devoirs religieux remplis. N'est-il pas facile de comprendre que, soit pendant la semaine, soit même le dimanche, cette lectrice, qui a besoin de repos, trouve plus de charmes à une lecture attachante où nulle attention laborieuse ne la gêne, qu'à celles qui de près ou de loin sentent l'étude et l'imposent? On dit qu'elle risque, à ce compte, de se déshabituer des réalités humbles et austères de sa vie au profit des chimères folles; on dit que lorsqu'elle se sera accoutumée aux œuvres honnêtes, elle luttera difficilement contre la tentation et l'entraînement d'en lire de suspectes. Je ne nie point ces inconvénients, mais j'estime que, soit son propre bon sens, soit les avis que je suppose bien accueillis et sincèrement écoutés de son directeur, suffiront à les combattre.

Vaudrait-il mieux que n'ayant pas de goût, et cela par les motifs que nous venons d'indiquer, aux livres sérieux, elle s'abstînt de toute lecture? Si elle pouvait faire de la musique, ou peindre, elle trouverait dans cette distraction de bon ton le délassement qui lui est nécessaire. Elle n'a pas cette ressource, la chère enfant du

peuple. Qu'il lui soit donc permis d'user de celle que, sous des garanties d'ailleurs consciencieuses, la bibliothèque lui présente. Peu à peu, elle éprouvera d'elle-même des besoins d'âme plus relevés. Les ouvrages où la pensée et l'esprit ont plus de part que la sensibilité et l'imagination lui plairont davantage. On a de fréquents exemples de la culture intellectuelle où parviennent certaines personnes de condition modeste, rien qu'à l'aide des lectures nourrissantes qu'elles ont fini par adopter spontanément et par mettre au-dessus des lectures de moindre valeur qu'elles avaient tout d'abord préférées.

Composer une bibliothèque n'est point chose facile. Les exigences du public des lecteurs ou des lectrices varient beaucoup, suivant qu'on est dans une campagne ou dans une ville, au milieu des ouvriers ou des ouvrières d'une industrie, ou bien au milieu d'une population de gens qui travaillent à domicile, s'occupent d'un petit négoce, ont les allures et les goûts d'une petite bourgeoisie. Le directeur doit chercher à se rendre compte de ce qui peut le mieux convenir à sa clientèle. On est cependant autorisé à admettre que les quatre catégories d'ouvrages indiquées plus haut, en les dosant de façons différentes selon les besoins locaux, sont le fonds nécessaire des bibliothèques paroissiales.

Il va de soi, messieurs et vénérés confrères, que je ne puis pas même essayer ici, eussé-je la compétence qui me manque, de vous fournir

une nomenclature des livres les plus dignes de votre choix. Je me bornerai à exprimer un vœu, c'est que les livres choisis pour être mis en circulation aient chacun, en son genre, une réelle valeur; de telle sorte que, s'ils viennent à tomber sous les yeux de gens ennemis de la lecture en principe, ou prévenus contre les ouvrages qu'on trouve dans les bibliothèques catholiques, ils fassent violence au préjugé et imposent, à tout le moins, l'estime et l'attention respectueuse.

Permettez-moi de vous signaler, comme source d'indications, un catalogue de livres et de courtes mais très judicieuses critiques sur chacun de ces livres, publié par un vénérable chanoine titulaire de la primatiale de Lyon, longtemps curé d'une des paroisses les plus importantes du diocèse, M. l'abbé Signerin.

Tandis qu'il était curé, condamné par son état de santé à de longues insomnies, M. Signerin entreprit de consacrer une part de ses veilles à lire beaucoup d'ouvrages susceptibles de renouveler sa bibliothèque paroissiale et de l'accroître. Il consignait en quelques lignes son jugement sur ses lectures. L'habitude prise de ce genre de travail, il y persévéra vingt-huit ans. Il s'en fit une spécialité, pressentant, et à bon droit, que la patience qu'il y dépensait pourrait plus tard rendre service aux prêtres de paroisses et aux âmes. Ce sont ces comptes rendus, analyses, critiques de plus de deux mille volumes, qui

sont édités aujourd'hui et que vous trouverez avantage à consulter[1].

A cette question des bibliothèques paroissiales se rattache étroitement la question du journal. La propagande irréligieuse et immorale par les feuilles à cinq centimes a pris de telles proportions, elle exerce de tels ravages, que c'est incontestablement pour tous un devoir de premier ordre de la combattre.

Deux moyens s'offrent à nous, messieurs et chers confrères. Le premier consisterait à nous familiariser avec l'habitude d'écrire. Que de prêtres, sous le contrôle et la direction de l'autorité diocésaine, seraient capables de rédiger pour les publications locales de bons et excellents articles destinés au peuple, capables de composer de petits tracts, de petites brochures; et quel merveilleux emploi pour eux des longues heures inoccupées dont ils souffrent et se plaignent dans la solitude de leurs presbytères! Je ne sais quelle fausse réserve, quelle prétendue humilité a parmi nous accrédité l'abstention d'écrire, l'a presque érigée en vertu. On dirait que, pour un prêtre, tenir la plume soit une sorte de prétention déplacée et dangereuse. Je crains bien que cette sévérité d'opinion sur la participation du clergé à la presse, laquelle, en

[1] *Répertoire bibliographique à l'usage des bibliothèques paroissiales*, comprenant plus de deux mille ouvrages examinés sous le rapport du style, de l'intérêt et de la diversité des lecteurs. 1865-1893, chez Vitte, éditeur, place Bellecour, Lyon.

somme, n'est qu'une manière de combattre le bon combat, ne cache une lamentable étroitesse d'esprit, peut-être même, plus souvent encore, l'opposition dissimulée de certains amours-propres qui, se sentant incapables de ce genre de prosélytisme et d'apostolat, voudraient le discréditer pour n'en recevoir aucun ombrage.

Le second moyen de lutter en faveur des idées saines, c'est de nous employer à la diffusion des bons journaux. Vous n'attendez pas de moi, messieurs, que je me permette des recommandations et des classifications. Je risquerais, en louant ouvertement tels ou tels organes de publicité catholique, de paraître moins apprécier tels ou tels autres. Ce rôle ne me convient à aucun titre; je le décline. C'est à chacun de vous de juger en conscience ce qui peut être l'instrument le meilleur de propagande; de choisir le journal qui, dans la paroisse où vous vivez, au milieu du public où vous vivez, a le plus de chances d'être bien accueilli et de se répandre. L'important est de vous intéresser à cette forme de zèle, d'obtenir autour de vous qu'on s'y intéresse, et, n'eussiez-vous à enregistrer que d'humbles résultats, de persévérer [1].

[1] Voir tout le sixième chapitre de la troisième partie du récent volume de M. l'abbé Gillot, supérieur des chapelains de Paray-le-Monial, qui a pour titre : *l'Apostolat*. Esprit ouvert à toutes les préoccupations du jour, M. Gillot ne craint pas d'introduire dans un livre sur l'Oraison la question et le souci de la presse. (*Oraison*. Sujets développés, 4e série. Charles Amat, Paris.)

VI

Œuvres plus spéciales et plus récentes. — Chacune des œuvres dont nous nous sommes jusque-là entretenus, bien que pouvant et devant emprunter aux circonstances difficiles où nous sommes un élément de rénovation et des applications plus variées que de coutume, cependant reste usitée, connue et en quelque sorte familière. Il en est d'autres au contraire qui semblent naître des besoins du moment, qui présentent à ce titre un caractère d'entière nouveauté dont la timidité d'un bon nombre de catholiques et de prêtres s'effraie, et sur lesquelles vous me permettrez, messieurs et chers confrères, d'appeler votre attention. Je me tiendrai, soyez-en certains par avance, dans les limites de la circonspection la plus rigoureuse. J'instruis devant vous une enquête plutôt que je ne m'érige en conseiller.

De quoi s'agit-il pour le clergé, pour chaque curé dans sa paroisse? de faire de la politique ? Non. Les directions pontificales, sur ce point, nous tracent notre devoir. Il doit être entendu que, politiquement parlant, nous adhérons en France à la Constitution que la nation s'est choisie, comme les catholiques et le clergé d'Alle-

magne ou de Belgique ont adhéré en toute sincérité à celle de leur pays... ce qui ne veut pas dire et n'a jamais voulu dire, sous la plume ni sur les lèvres de Léon XIII, qu'il nous faille accepter les hommes de gouvernement et souscrire aux lois hostiles à la religion. Nous n'abdiquons aucun de nos droits d'appréciation, nous nous réservons d'élever nos protestations telles que notre conscience nous les dicte, et c'est précisément pour mériter d'être pris au sérieux dans nos revendications légitimes que nous commençons par nous déclarer loyalement fidèles à la Constitution en soi.

S'agit-il, lorsque viennent les élections, de prendre parti pour un candidat ou pour un autre? Non encore. Jamais d'abord, dans l'exercice de notre ministère et du haut de la chaire, nous ne nous permettrons ce genre d'intervention. Nous recommanderons aux électeurs de voter; nous leur rappellerons qu'ils sont tenus, en votant, de se préoccuper des intérêts moraux et religieux de la société; nous nous garderons soigneusement de dépasser cette mesure. Dans nos relations privées nous pourrons nous montrer plus explicites; encore sera-t-il opportun de ne pas nous ériger en meneurs, pour éviter toute apparence de partialité et de passion dont souffrirait inévitablement la dignité de notre caractère pastoral.

Ce dont il s'agit, le voici : montrer que nous nous intéressons autant que personne au bien

public dans la paroisse, faire preuve de sollicitude éclairée, de dévouement effectif, même sur le terrain des choses d'ordre temporel ; agir sur les populations, non seulement par notre ministère officiel à l'église et dans les questions religieuses proprement dites, mais en nous immisçant avec bonté, avec cordialité et intelligence à toute leur vie.

On n'a que trop cherché et trop réussi à nous isoler du peuple. On l'a persuadé que notre rôle exclusif était de baptiser, de prêcher, d'administrer les sacrements. Qu'est-il arrivé? C'est que la foi à cette part incontestablement la plus relevée de notre vocation et de nos fonctions s'étant singulièrement amoindrie, ayant presque disparu, nous n'avons plus rien gardé d'acceptable aux yeux des foules. Nous sommes devenus des êtres énigmatiques, obstinés à rendre un genre de services dont on ne se soucie plus, incapables de rendre ceux qu'on apprécie et dont on a besoin. C'est ce préjugé désolant qu'il faudrait combattre. C'est le retour à la croyance et aux pratiques chrétiennes délaissées qu'il faudrait ménager en prouvant que, si nous les plaçons au premier rang de nos préoccupations, si nous en faisons le premier objet de notre zèle et de notre prosélytisme comme c'est notre devoir, nous ne refusons point pour cela de nous dépenser à tout ce qui peut être l'avantage humain, terrestre, immédiatement visible et tangible de ceux à qui nous sommes envoyés.

Sortons de la théorie, venons à des indications pratiques. Voici quelques œuvres qui, à l'étranger et en France, se sont récemment établies et ont fait leurs preuves. Vous les connaissez, messieurs et vénérés confrères, au moins par ouï-dire. Si je vous en parle, ce n'est point pour vous apprendre qu'elles existent, mais pour vous suggérer de leur donner toute votre attention et de voir si vous ne pourriez pas, à votre tour, les acclimater dans vos paroisses.

1° *Les conférences.* — M. le curé, intelligent, actif, courageusement désireux du bien, au milieu d'une population dont les hommes ne fréquentent pas l'église, organise en dehors du service religieux, dans un local d'emprunt, des réunions privées, des conférences où les questions les plus intéressantes sont traitées familièrement. Tantôt il les fait lui-même, après avoir mis à les préparer d'autant plus de soin qu'elles doivent être plus simples et plus précises. Tantôt il invite à les faire des laïques de bonne volonté, très compétents sur chacune des matières dont ils abordent l'exposé et l'étude et suffisamment exercés à la parole. Un médecin, par exemple, parle de l'abus de la boisson, de l'alcoolisme et de ses ravages. Un agriculteur parle de l'exploitation du sol et du rendement, des meilleurs procédés d'engrais et de culture. Un avocat, un notaire, un avoué parlent du droit, de la légalité, de la propriété, des affaires les plus courantes. Un savant parle des admirables découvertes de

la science, des plus récentes en particulier, de leurs applications à la vie privée ou l'industrie. Un érudit parle de notre histoire nationale et en popularise les plus grands souvenirs. Un juriste combat les utopies du socialisme radical, du collectivisme; commente, à la façon de Leroy-Beaulieu, toutes proportions gardées bien entendu dans le genre et l'ampleur du commentaire, l'encyclique de Léon XIII *de Conditione opificum.*

Ces ouvriers de l'enseignement populaire seraient-ils introuvables? Non. L'État, le ministère de l'instruction publique, M. Buisson, grand maître de l'éducation normale laïque, en trouvent bien autant qu'ils veulent. Le chiffre des conférences extrascolaires en France, presque dans toutes les communes, grandit d'année en année. Ces conférences deviennent un des moyens de propagande les plus actifs au service de la libre pensée et de la négation. Pourquoi des croyants, des catholiques, stimulés par l'urgence d'opposer un contrepoids à ces tentatives, n'entreprendraient-ils pas, sur l'invitation pressante et touchante des prêtres de paroisses, une croisade de parole instructive et saine? Pourquoi une élite de jeunes gens ne se laisserait-elle pas séduire à cet apostolat d'un nouveau genre dans les campagnes? *Quid statis tota die otiosi?*

Si vous n'en faites rien, donnez-moi vos vingt ans.

2° *Les secrétariats du peuple.* — M. le curé

établit dans sa paroisse, en y associant comme tout à l'heure des catholiques de bonne volonté, ce qu'on a appelé les secrétariats du peuple. Deux fois, trois fois par semaine, des hommes d'affaires ont le dévouement de se tenir à la disposition de ceux qui ont besoin de leur expérience et de leurs conseils. Ils donnent des consultations gratuites. Ils rendent ainsi des services de premier ordre. Ils suggèrent des précautions à prendre. Ils préviennent des procès. Ils ménagent des arrangements. Au secrétariat du peuple, il se passe de plus modestes choses. On fournit des renseignements sur la manière de présenter des réclamations motivées, de libeller une requête, de solliciter un secours; sur les relations honnêtes que le fils de la maison ou la fille placés dans une ville éloignée peuvent se créer, sur les moyens de se procurer les pièces nécessaires pour un mariage ou pour un recouvrement. On devient le confident des humbles gens. On pousse la complaisance jusqu'à rédiger leurs lettres. Tout cela se fait simplement, cordialement. Le don de soi d'un côté, la satisfaction ressentie de l'autre, contribuent plus que les meilleurs discours aux rapprochements désirables.

3° *Les caisses rurales.* — M. le curé organise, ou plutôt, sans s'y ingérer personnellement, favorise l'organisation de petites sociétés de crédit, de petites banques rurales, au profit des tenanciers peu aisés, des ouvriers récemment établis et qui n'ont pas d'avances. Les banques

populaires en Allemagne et en Italie fonctionnent très bien et donnent les plus heureux résultats. On se l'explique aisément. Un propriétaire de quelques lopins de champs ou de vignes a besoin, pour exploiter son pauvre domaine, d'une somme de deux ou trois cents francs. Il lui faut acheter une charrue, un char, une vache, des plants greffés. Faute de ce pécule qu'il n'ose pas demander à ses voisins plus riches et que peut-être on lui refuserait, il est privé de telles et telles améliorations qui eussent doublé sa récolte. Ou bien il emprunte à quelque usurier, qui lui fait payer presque l'équivalent de son prêt. Un ouvrier se met en ménage. Il achète le mobilier le plus indispensable : un lit, une table, une armoire, quelques chaises. Il n'a pas de quoi le payer. Il le prend à crédit quand le marchand y consent. Il ne vient pas à bout de s'acquitter à l'échéance marquée. Il s'attire des ennuis, des poursuites, tombe dans le découragement. Supposez qu'il existe une banque populaire; ses fonds et son capital fussent-ils très peu considérables, il sera possible au petit propriétaire besoigneux de se procurer ce qui lui est nécessaire, sans que personne sache qu'il emprunte ; possible à l'ouvrier de payer comptant son fournisseur.

Ils se libéreront l'un et l'autre parce qu'ils sont honnêtes, — ceci va de soi, et la caisse ne sera mise qu'à bon escient à leur service; — ils se libéreront par de minces acomptes de dix

francs, de vingt francs chaque mois. Il ne leur sera demandé qu'un très léger intérêt.

Ces banques populaires, ces sociétés de crédit, ces caisses rurales. — sous des noms différents, c'est une seule et même chose, — se constituent tantôt à l'aide de souscriptions de personnes riches à qui un intérêt minime est servi quand elles ne font pas l'abandon gracieux de tout revenu ; tantôt, et c'est bien le meilleur, par des mises de fonds des gens du peuple eux-mêmes, qui placent là leurs économies comme ils les placeraient à la Caisse d'épargne. Ils retirent un intérêt aisément supérieur à celui que donne l'État[1].

4° *Les sociétés coopératives.* — Dans les centres de population un peu nombreuse, partout où quelque industrie, quelque usine rassemble un certain personnel d'ouvriers, M. le curé encourage la création de petites sociétés coopératives de consommation. Les ouvriers composent entre eux une mise de fonds modeste. Ils se réunissent trente ou quarante pour la composer, en versant chacun cinquante francs, je suppose. L'intérêt à quatre pour cent leur est garanti. Deux ou trois délégués, après s'être entendus avec des fournisseurs consciencieux, achètent à meilleur compte les denrées premières et de provenance plus sûre : le vin d'abord, l'huile, l'épicerie, les pâtes alimentaires, le café, le riz, le bois, et

[1] Voir l'ouvrage intitulé : *Manuel pratique à l'usage des fondation et administration des caisses rurales*, par Louis Durand. Maison de la bonne Presse, Paris.

les vendent avec le bénéfice le plus léger possible, le bénéfice nécessaire à servir les intérêts du capital engagé. Le capital peu à peu se développe, et les résultats favorables aussi.

Là toutefois, plus encore que lorsqu'il s'agit de sociétés de crédit et de caisses rurales, M. le curé doit chercher à s'effacer; car « la coopérative », comme on dit entre travailleurs, ne va pas sans quelques inconvénients. Le cabaretier, l'aubergiste, le cafetier, l'épicier, le marchand de bois, les vendeurs et fournisseurs de profession se plaignent. Ils se disent frustrés de tout ce que la société de consommation se procure et procure. S'il était avéré que M. le curé est l'instigateur de la société, ils n'auraient pas assez de malédictions à proférer contre lui et contre la religion qu'il représente. Il convient donc que ce soit un laïque qui s'occupe de la chose, la suggère, l'organise et la dirige.

Il faut finir, messieurs, nos longues causeries sur les œuvres. J'en ai la pleine conscience, nous sommes loin d'avoir dit de chacune de celles dont nous avons parlé tout ce qu'il eût fallu en dire. Et combien n'en ai-je pas intentionnellement passé sous silence! Ainsi, je me suis abstenu d'appeler votre attention sur l'œuvre de la Propagation de la Foi, l'œuvre de la Sainte-Enfance, l'œuvre de Saint-François-de-Sales, l'œuvre des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, me persuadant, et à juste titre, que tous vous les connaissiez et vous vous y

intéressiez, que tous vous eussiez trouvé superflu, sinon déplacé, que le prédicateur crût devoir les recommander à votre zèle.

Devant cette variété de choses bonnes, excellentes, pressantes, singulièrement opportunes, direz-vous encore que le rôle du prêtre étant ce qu'il est à cette heure, combattu et effacé par l'hostilité des uns, l'inertie et l'indifférence des autres, il n'y a rien à faire?

Ce langage serait inadmissible. Aussi bien le vrai danger n'est-il pas là. Le danger pour le prêtre de ce temps serait plutôt de se trop livrer à l'activité dévorante, sans la régler et contenir suffisamment par la vie intérieure. Le danger serait encore de vouloir embrasser et mener de front trop d'œuvres, de manquer de discernement dans le choix des unes ou des autres suivant les exigences locales, d'oublier la recommandation de saint Paul, qui n'autorise en rien la nonchalance et l'abdication, *sapere ad sobrietatem,* de penser que les œuvres, d'elles-mêmes et d'elles seules, sont une espèce de procédé empirique et infaillible pour le triomphe de la vérité et du bien.

Dans le livre intitulé : *Lettres d'un curé de canton,* le doyen récemment nommé et installé de Saint-Maximin s'entend dire par une de ses principales paroissiennes à qui il fait sa première visite :

« Vous, du moins, vous savez comment vous y prendre; vous connaissez la méthode qui réussit.

— Moi, madame? reprend-il; mais je vous assure que je ne sais rien que ne sachent tous mes confrères. Je n'ai aucune méthode qui me soit particulière.

— Cependant, monsieur le curé, c'est grâce à votre méthode que vous avez réussi?

— Madame, je vous assure que je ne me suis servi à Saint-Julien d'aucun procédé particulier. Je ne possède point de recette pour convertir les populations. Je ne crois pas qu'il y en ait. La seule chose que je sache faire, avec la grâce de Dieu, c'est d'aimer de tout mon cœur tous mes paroissiens et tâcher de leur rendre service le plus que je peux.

— Mais, monsieur le curé, vous avez bien un plan de conduite, un système d'œuvres que vous êtes dans l'intention de réaliser et dont vous attendez de bons fruits?

— Non, madame, je ne sais pas du tout ce que je ferai. Comment pourrais-je le savoir, quand je ne connais encore ni la paroisse ni ses besoins?

« Quand le médecin va chez un malade, il ne sait qu'après l'avoir vu le remède qu'il lui appliquera. Suivant les maladies il varie les remèdes, et suivant les malades il change les doses. Souvent même, pour de nouvelles maladies, il invente de nouveaux remèdes.

« Il en est ainsi des œuvres. Il y en a un certain nombre qui ont fait leurs preuves et qui sont d'un emploi très général, par exemple les

œuvres de miséricorde et de charité. Mais il en est qui s'adaptent à tel milieu et qui ne s'adapteraient pas aussi bien à tel autre.

— Monsieur le curé, je ne comprends pas très bien. On disait que vous aviez une méthode particulière. M. l'abbé, et Monseigneur même, me l'assuraient. Il paraît qu'ils se sont trompés, à moins que vous ne vouliez la garder pour vous tout seul.

— Madame, je n'ai pas la méthode que vous croyez... Si je l'avais, je m'empresserais de la publier ; mes confrères appliqueraient la formule, et le monde serait converti avec autant de facilité qu'un coffre-fort est ouvert quand on en a la clef. Malheureusement, l'entreprise offre de plus grandes difficultés. Je ne puis vous promettre que de travailler. Mais, cela, je vous assure que je le ferai de toutes mes forces[1]. »

Messieurs, le curé de Saint-Maximin parle d'or : « Travailler avec discernement et de toutes ses forces, » voilà la meilleure des devises. Ne ressemble-t-elle pas à celle que saint Paul propose à son disciple : *Tu autem vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ ?*

[1] *Lettres d'un curé de canton,* par Yves Le Querdec. Ce volume est la suite d'un premier, intitulé : *Lettres d'un curé de campagne,* couronné par l'Académie française. Malgré le pseudonyme dont il s'enveloppe, personne n'ignore que l'auteur est un des philosophes les plus distingués de ce temps.

VII

L'ÉGLISE ET LE PRESBYTÈRE

L'ÉGLISE : TENUE GÉNÉRALE, LES CHOSES DU CULTE,
LE PRÊTRE A L'AUTEL —
LE PRESBYTÈRE : LE PRÊTRE CHEZ LUI, LA
RÉSIDENCE, L'ÉCOLE PRESBYTÉRALE

L'ÉGLISE ET LE PRESBYTÈRE

I.

L'ÉGLISE

Messieurs et vénérés confrères,

Sous ce titre : *L'église*, je voudrais grouper un certain nombre d'observations et de recommandations qui n'ont pas trouvé leur place dans nos entretiens précédents, et dont il est cependant opportun de parler en retraite. Une part de votre vie sacerdotale, la meilleure, se passe à l'église, dans votre église. Votre église, c'est par excellence votre demeure. *Hic habitabo, quoniam elegi eam*[1]. Vous vous y êtes attachés de cœur. Pour modeste qu'on la suppose, elle est votre foyer de choix, votre patrie d'âme. Et, dans votre église, l'autel et tout ce qui se rattache au culte de la divine Eucharistie vous est

[1] Psalm. cxxxi.

particulièrement cher. Disons donc quelque chose d'abord de la tenue générale de votre église, ensuite du respect et de la décence qui doivent tout spécialement environner les saints mystères.

C'était une humble église au cintre surbaissé,
L'église où nous entrâmes,
Où, depuis deux cents ans, avaient déjà passé
Et prié bien des âmes...

Vous n'avez pas tous, chers messieurs, le légitime orgueil et la consolation de posséder une belle église. Vous gémissez, pour la plupart, tantôt sur l'exiguïté, tantôt sur le délabrement de l'édifice dont la garde vous est confiée. Faites appel à votre esprit de foi et consolez-vous. Ni les dimensions architecturales, ni la richesse de l'ornementation ne sont indispensables. Le plus pauvre sanctuaire catholique est vraiment la maison de Dieu. Saint-Paul de Londres ou Sainte-Sophie de Constantinople ne comptent pas autant qu'une chapelle de hameau perdue au fond des campagnes ou des bois. Victor Hugo, dans les vers que je viens de citer, a parfaitement rendu la poésie pieuse et l'attrait de l'église de village. L'église vaut par elle-même, par les devoirs religieux qui s'y accomplissent, par le souvenir vivant et comme l'empreinte qu'y ont laissés les générations disparues. Je ne dis point cela pour vous dissuader de construire une église neuve ou de restaurer et d'agrandir la vôtre, si vous pouvez prudemment espérer de conduire à

bien l'entreprise. Je le dis pour vous prémunir contre une fausse humiliation, contre un découragement déplacé et fâcheux, dans le cas où vous devriez renoncer à cet espoir. Encore une fois, depuis la crèche et la dernière cène, quatre murs suffisent à la majesté du saint lieu.

Mais ce qu'on est en droit de vous demander, ce que vous devez être scrupuleusement attentifs à ne jamais négliger, c'est la tenue irréprochable, c'est la parfaite propreté.

Livrons-nous ensemble à une petite inspection sommaire.

Vous n'avez pas de vitraux, il n'est pas nécessaire que vous en ayez. De simples grisailles ou même des verres blancs peuvent suffire. Seulement pourquoi ces verres sont-ils en mauvais état? Pourquoi sont-ils fêlés? Pourquoi, à certains endroits, sont-ils troués? Un léger grillage extérieur les garantirait contre la grêle qui les frappe ou contre la gaminerie des enfants qui s'amusent à lancer des pierres; il n'y a point de grillage. Et puis, voyez, la poussière s'y amasse. Elle les obstrue, elle les ternit... la poussière et les toiles d'araignées aux angles de la muraille. Le sacristain, sur votre ordre, ne pourrait-il pas de temps à autre épousseter, éponger, laver, entretenir? Ce serait l'affaire de quelques minutes tous les quinze jours, tous les mois.

Les vitrages sont ce qui, de prime abord, attire l'attention, et c'est pourquoi j'ai commencé par là. Mais la même incurie se remarque ail-

leurs. De la poussière partout, sur les bancs, sur les accoudoirs des bancs, sur la chaire, sur le confessionnal. Des toiles d'araignées à la voûte, aux chapiteaux des colonnes, aux rétables des autels latéraux, aux tableaux du Chemin de Croix. Le regard s'offusque et l'âme s'attriste de cet oubli des soins les plus élémentaires. Il serait facile encore une fois de ne pas y manquer.

Vous n'avez pas un beau Chemin de Croix. Vos quatorze stations sont marquées par de simples images pauvrement encadrées. Mais pourquoi les cadres ne sont-ils pas bien fixés et d'aplomb? Les uns se relèvent, les autres s'abaissent. C'est une dissymétrie choquante pour l'œil.

Vous n'avez pas sur vos autels des chandeliers de prix. Mais pourquoi les souches sont-elles à moitié salies et noircies? Pourquoi ne se tiennent-elles pas d'aplomb, elles non plus? Elles se touchent de trop près vers le haut, ou elles s'écartent démesurément.

Vous n'avez pas un confessionnal bien construit ni ouvragé avec art. Mais pourquoi les images devant lesquelles la pénitente ou le pénitent s'agenouille sont-elles défraîchies, usées, lacérées, toutes autres qu'il ne faudrait pour inspirer un sentiment de piété et de foi? Pourquoi le petit escabeau est-il cassé? Pourquoi le treillis de la grille est-il endommagé?

Vous n'avez pas une chaire digne des fonctions de maître de la doctrine que vous y exercez. Elle

est pauvre comme tout le reste de votre mobilier. Mais pourquoi les marches qui y conduisent en sont-elles mal assujetties, presque branlantes, ébréchées par intervalles, couvertes de plâtras et de boue ? Pourquoi, dans la chaire même, des chiffons de papier, des pages de livres de prières ou de cantiques, des taches de cierge à profusion ? Pourquoi, en dehors, jamais un coup de brosse avec un peu de cire, qui suffirait à faire reluire le bois, ou tout au moins à lui donner un air de chose soignée et entretenue, au lieu de paraître abandonné à la vétusté et à la moisissure ?

Vous n'avez pas assez de bancs pour vos fidèles. Vous êtes obligés de faire avec des chaises volantes l'appoint des places. Pourquoi ces chaises, le lendemain du jour où elles ont servi et en attendant qu'elles servent encore, sont-elles empilées pêle-mêle au fond de la nef, comme un amas désordonné d'ustensiles dont on se débarrasse, au lieu d'être alignées et superposées convenablement ?

Vous n'avez pas de fonts baptismaux élégants. Mais pourquoi ne sont-ils pas entourés de la balustrade réglementaire? Pourquoi ces grandes taches rousses ou verdâtres, suivant qu'ils sont de pierre ou de métal? Pourquoi, à l'intérieur, les ampoules des saintes huiles, au lieu d'être blanches et brillantes, sont-elles noirâtres? Et les linges ? Salis, fripés, roulés comme des chiffons.

Votre sacristie ? Il faut bien en dire un mot. Elle est étroite, insuffisante ; ce n'est pas votre faute. Le meuble où vous enfermez vos ornements, de valeur plus que médiocre, laisse beaucoup à désirer ; cela n'est point à votre charge. Mais que d'autres choses le sont qu'avec un peu plus de surveillance vous pourriez aisément corriger ! Pourquoi dans les placards, les aubes, les surplis, les cordons, les étoles, souvent les amicts, sont-ils entassés, enfouis, plutôt que rangés avec ordre ? Vous mettez infiniment plus de soins dans votre presbytère à suspendre en bon lieu vos vêtements, vos soutanes, vos manteaux. Pourquoi les vases sacrés, calices, ciboires, ostensoirs, — nous en reparlerons tout à l'heure, — au lieu d'être enfermés dans leur boîte, dans leur écrin, fût-il de carton vulgaire, restent-ils exposés, en quelque coin de l'armoire, soit à la poussière, soit à l'humidité ? Pourquoi la petite fontaine du *lavabo* est-elle si mal conditionnée, presque sordide ? Pourquoi la serviette suspendue à côté, à force d'être malpropre, provoque-t-elle la répugnance des moins délicats ? Pourquoi, dans cet angle ou cet autre, ces balais, ces brosses, cette cruche à l'eau, dont l'usage trop intermittent ne rend aucun service et dont la place, en tout cas, serait ailleurs ? Pourquoi ce reste de provision de charbon dans une caisse noire quand l'hiver est fini depuis longtemps, ces tabourets boiteux, cette chaise désempaillée, ces débris de cierges, ces exemplaires du jour-

nal *la Croix*, tombés au travers de ce cumul de choses inqualifiables ?

Que de menus détails, direz-vous, messieurs et chers confrères, et dans tout cela que d'invraisemblances ! Menus détails... J'en tombe d'accord avec vous ; aussi bien ne cherché-je rien autre aujourd'hui, dans l'enquête à laquelle je me livre. Invraisemblances ? non.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Je vous concède volontiers que tous les traits de mon tableau, je ne les ai pas empruntés à une même source, ni constatés dans un contrôle unique. Mais je vous affirme que je n'en invente aucun. Ce que je dis, je l'ai vu ici ou là, une fois ou l'autre. Je n'ai pas assez d'imagination pour créer un récit fictif. Je me souviens, et je raconte. Rien de plus.

Usant de la même méthode d'observation, utilisant de la même manière mes réminiscences personnelles, j'arrive maintenant à ce qui, dans votre église, prime tout le reste, à ce qui concerne la sainte Eucharistie et la célébration de la messe. Pour mettre le plus d'ordre possible dans ce qu'il me faudra dire et pour essayer de ne rien oublier, je parlerai d'abord de la décence et de la convenance des choses du culte, et ensuite de la tenue du prêtre lui-même à l'autel.

Les choses du culte... La lampe du sanctuaire,

commençons par là. Vous veillerez, messieurs, à ce qu'elle soit scrupuleusement entretenue. Ce témoin inanimé de votre foi envers le mystère et le miracle de la présence réelle doit être, de votre part, l'objet d'une attention religieuse et en quelque sorte amoureuse. Rien n'est plus triste, quand on entre dans une église, que de voir la lampe éteinte ou ne donnant qu'une lueur charbonneuse et vague. On a d'excellents procédés aujourd'hui pour se tenir tout à fait en règle avec cette prescription de première importance, des mèches longues qui durent toute une semaine, au lieu d'exiger d'être renouvelées toutes les vingt-quatre heures. On est deux fois inexcusable si, par négligence, on ne fait pas ce qu'il est nécessaire de faire. Veillez de même à ce que la coupe de verre où brûle et tremble la petite flamme soit toujours très propre pour être transparente. Souvent, faute de cette précaution élémentaire, elle reste crasseuse, tapissée au dedans d'une sorte d'enduit opaque, chargée au dehors de poussière gluante, si bien que le rayon lumineux, emprisonné, ne s'épanouit plus.

Après la lampe, l'autel; et, sur l'autel, le tabernacle. Que votre autel soit de marbre ou de bois, peu importe. L'important c'est qu'il soit d'une propreté exquise. Sous aucun prétexte d'économie, vous ne tolérerez pas qu'il en manque. Les degrés en seront intacts et non point détériorés par un accident ou par le temps. Les reliefs qui en décorent le devant ou les

côtés ne deviendront pas des nids à poussière, pas plus que le gradin supérieur où sont placés les chandeliers. Les chandeliers, à leur tour, fréquemment essuyés, fussent-ils du plus humble modèle et du plus pauvre métal, reluiront comme s'ils étaient d'argent ou de cuivre. Vous ne souffrirez à aucun prix qu'un placard servant de débarras soit ménagé par derrière, sous le tabernacle. Il ne convient absolument pas que, pour la commodité du sacristain, il y ait dans la proximité immédiate de l'hostie consacrée, séparés d'elle par une mince cloison, des objets vulgaires de tout genre, des bougeoirs, des allumettes, des morceaux de cire, des torchons. Quant au tabernacle, le Saint des saints, vous serez jaloux de lui garder une sorte de luxe de blancheur. Le corporal sur lequel le ciboire repose ne dégénérera pas en linge banal, en chiffon roulé et pénible à voir. L'étoffe de soie qui doit revêtir les parois intérieures de ce paradis de la terre sera toujours immaculée.

Les vases sacrés, le calice, le ciboire, la patène, la custode, exigent aussi les plus grands soins. Pas n'est besoin qu'ils soient riches, pourvu qu'ils soient convenables. Les règles liturgiques veulent qu'ils ne perdent pas leur dorure en dedans. Il faut se tenir rigoureusement aux règles. Un prêtre soucieux de faire honneur à sa foi, quelle que soit la modestie de ses ressources, trouvera bien le moyen de n'y pas contrevenir.

Même insistance pour les linges qui servent à

la célébration des saints mystères : le corporal, la pale, le purificatoire. Le corporal doit être lavé régulièrement. Il est irrévérencieux de le garder plusieurs mois de suite, sans le soumettre à cette élémentaire réparation. Ne vous est-il pas quelquefois arrivé, messieurs, quand vous disiez la messe hors de chez vous, en déployant le suaire du corps du Christ, d'être surpris et incommodés jusqu'à la répugnance de le voir plaqué de certaines taches jaunâtres et saupoudré vers les plis de certains grains noirs, dont la provenance n'était que trop facile à deviner ? M. le curé est un grand priseur. Pendant qu'il célèbre, il lui advient d'évacuer tantôt de la poussière de tabac, tantôt... comment dire ? des mucosités plus ou moins subtiles. Tout cela tombe et s'amasse là même où se consacre l'hostie, si bien que des parcelles eucharistiques peuvent se trouver mêlées à ces innomables détritus.

Le purificatoire et l'amict se changent habituellement chaque semaine ; nous n'en parlerons pas.

L'aube et les ornements réclament aussi qu'on s'en occupe avec conscience. M. le curé est d'une taille avantageuse. Il est ennuyeux de le voir monter à l'autel vêtu d'une aube qui lui vient à mi-jambes, ennuyeux de constater qu'elle est usée, effilochée, rapiécée. Même remarque pour la chasuble. Si vous ne pouvez pas vous procurer, à vos deniers, un vestiaire suffisant,

ayez recours, chers messieurs, à l'Œuvre des tabernacles fondée dans tous les diocèses. Peut-être vous fera-t-on attendre, parce que les demandes sont très multipliées; mais on finira bien par vous accorder au moins l'indispensable.

Le missel doit être en bon état. C'est une pitié que ce livre des livres, journellement employé à la prière par excellence, tombe en pièces et se soutienne à peine sur le pupitre. Bon nombre de pages sont déchirées. La déchirure va en s'agrandissant de plus en plus. Il manque quelquefois une partie du texte. Les signets sont usés, raccornis, ne suffisent plus à marquer les diverses oraisons qu'il faut réciter. Et les cartons d'autel! sont-ils assez souvent pitoyables! maculés de cire, jaunis de vétusté, presque illisibles. Cher confrère, vous êtes pauvre. Je le sais. Avouez cependant qu'avec quelques privations, au cours d'une ou deux années, vous viendriez à bout de ne pas vous priver de ce que les plus impérieuses convenances réclament et imposent.

Je m'aperçois que je n'ai rien dit des burettes. J'en veux dire un mot. C'est bien là que le problème de la dépense se simplifie. L'acquisition de burettes de cristal n'a rien d'onéreux. Mais il faut en avoir soin, les laver fréquemment à l'eau chaude; autrement elles finissent par se couvrir au dedans et en dehors d'une couche gélatineuse qui les rend indignes du rôle même secondaire auquel elles sont appliquées dans le

service divin. Nous ne souffririons certainement pas sur notre table, pour nos repas, des verres souillés et épaissis de crasse comme le sont parfois ces ustensiles du saint sacrifice.

Voilà pour les choses du culte, venons à la tenue du prêtre lui-même à l'autel.

Par une association toute naturelle des idées, je demande d'abord que rien dans ses vêtements ni sur sa personne ne soit ostensiblement négligé. Le degré d'abandon et de sans-gêne où se laissent aller certains confrères est inimaginable. Ils ne voudraient assurément pas se présenter chez leurs paroissiens, surtout dans les familles plus marquantes, comme ils se présentent à l'autel. Ils ont les cheveux en désordre, — je vois les chauves sourire,... heureux les chauves ! — ils ont la tonsure effacée, la barbe longue, les mains médiocrement lavées, les ongles mal coupés et ornés d'un bourrelet du plus beau noir. C'est dans cet accoutrement qu'ils vont toucher la sainte hostie et donner la communion aux fidèles. Ils ne daignent pas comprendre qu'il y a là une irrévérence envers l'Eucharistie doublée d'un manque de respect envers le prochain. Jésus-Christ, sous le voile du Sacrement, ne se plaint pas, ou du moins sa plainte est muette. Les fidèles ont le droit de formuler leurs reproches, et ils ne se gênent pas pour le faire. De quelque esprit de foi que soient animés cette religieuse, cette dame ou cette jeune fille bien élevée, ce jeune homme rentré chez ses parents pendant

les vacances, il leur déplaît, quand ils communient, d'entrevoir la malpropreté des mains et des doigts de leur pasteur. Le reste est à l'avenant : la chaussure est souillée de boue après les courses de la veille ; elle est éculée et déformée : les extrémités de la soutane sont déchiquetées et frangées : les bas ont des jours...

Est-ce donc, messieurs et chers confrères, qu'en produisant ces remarques et ces griefs je prétendrais réclamer la recherche, la toilette, les soins minutieux et apprêtés? Dieu m'en préserve! Je ne sais rien de plus désagréable qu'un prêtre, à l'autel, se permettant des allures et des préoccupations mondaines. Excès pour excès, je crois que je préférerais encore l'oubli du *decorum* nécessaire à la coquetterie.

Un jour, dans une église où je m'étais arrêté, en passant, pour dire la messe, je fus très surpris de voir M. l'abbé, élégant et correct *ultra quam satis est*, célébrer après moi le saint sacrifice avec des pantoufles brodées, arabesques d'or sur un fond vert sombre. Je ne pus m'empêcher, à la sacristie, de lui demander si dans le diocèse ce genre de luxe n'était pas interdit comme partout ailleurs? Il était jeune, j'étais un vétéran ; j'avais le droit de prendre vis-à-vis de lui cette liberté. Je n'oublierai jamais de quel air candide il me répondit :

« Oh! oui, je le sais, je suis en contravention avec les règlements ; mais je vous assure que

ce n'est point par vanité; j'ai pris aujourd'hui cette chaussure parce que..., — il hésitait à finir sa phrase et baissait les yeux avec mystère, — parce que..., parce que ce sont les mains de la reconnaissance qui me l'ont brodée... »

Touchante explication, n'est-il pas vrai, messieurs? Vous souriez, je vous comprends. Nous sommes d'accord. Mon cher jeune Éliacin, soyez sensible aux témoignages de reconnaissance dont on vous honore, — entre nous, soyez-le discrètement, *ad sobrietatem*, — en tout cas, de grâce, pas de cette façon, ni à ce moment, ni dans ce lieu.

Il y a beaucoup à dire ensuite sur le maintien, sur la dignité et la bienséance du maintien. Quelques confrères ont des mouvements précipités et brusques. On les dirait poussés par un ressort mécanique. Ils viennent de la sacristie à l'autel au pas de charge. Ils ne gravissent pas les marches, ils les escaladent. Quand ils se rendent pour les différentes exigences liturgiques *ad cornu altaris* ou qu'ils regagnent leur place *in medio altaris*, ils le font avec raideur. Aux génuflexions, ils tombent et se redressent tout d'une pièce. Ils se retournent vers le peuple, pour le *Dominus vobiscum*, avec tant de vivacité, qu'on a presque peur. D'autres pèchent par l'excès contraire. Ils sont mous, ils semblent se traîner, ils s'appuient un peu partout comme des infirmes, ils ne ploient le genou et ne se relèvent que languissamment. Il leur faut un temps infini

pour échanger avec les fidèles le simple mot que je viens de dire ou l'*Orate, fratres*.

Prenez garde aussi, messieurs, au détail des cérémonies de la liturgie, aux signes de croix dessinés sur la patène ou sur le calice. On glisse aisément à l'habitude de les travestir en toutes sortes de figures géométriques qui n'ont plus rien de commun avec les pieux mouvements demandés.

Sous prétexte d'inspecter avec l'œil du Maître ce qui se passe dans l'église, ne vous permettez jamais, du haut de l'autel où vous célébrez, d'examiner l'assistance. Il est choquant de voir que, pendant les rapides instants où il est en face de son public, M. le curé scrute du regard toute la nef. Cette curiosité n'est pas de mise en ce moment. Elle l'est encore moins lorsqu'il va donner la communion et que, tenant entre ses doigts la sainte hostie, il prononce les touchantes paroles : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.*

Vous éviterez soigneusement de donner des ordres brusques, au milieu de la célébration de la messe, au sacristain pour tel ou tel point de son service mal rempli ; d'interpeller à haute voix les chantres qui hésitent ou se trompent, d'admonester sur le ton de l'irritation les enfants de chœur qui se dissipent. Quelques *desiderata* chez les uns ou chez les autres de ceux qui vous entourent sont moins regrettables que votre intervention bruyante et gênante. Vous ferez vos

observations à qui de droit après coup, l'office une fois terminé : à l'autel il vaut mieux vous en abstenir.

J'ai devant les yeux, comme si elle datait d'hier, la petite scène suivante. M. le curé, fatigué, — et à juste titre, — de l'étourderie de ses servants de messe, s'était légèrement tourné vers eux trois ou quatre fois pour leur imposer silence. Jusque-là, rien à reprendre. Tout d'un coup, lassé de la persistance de leur mauvaise tenue et du bruit qu'ils faisaient, il descend comme une flèche ; il se jette sur l'un d'eux, le soufflette, lui tire les oreilles...

« Tiens, mauvais garnement, dit-il, ne consentiras-tu pas à te taire ! »

Après quoi il remonte, et, se frappant la poitrine lentement, on l'entend répéter trois fois d'une voix onctueuse : *Domine non sum dignus, Domine non sum dignus, Domine non sum dignus.* L'enfant ne riait pas, mais les assistants avaient fort envie de rire.

Un mot encore, un mot seulement des prières liturgiques de la sainte messe et de la manière de les réciter. Nous avons presque tous sur ce point quelques reproches à nous adresser, et pendant la retraite nous devons nous examiner très attentivement. Notre principal défaut, et le plus commun, c'est d'en venir peu à peu, sans nous en apercevoir, par suite de l'accoutumance, à prononcer mal les paroles que l'Église met sur nos lèvres. Nous les savons par cœur, nous

nous fions à notre mémoire, nous ne remarquons pas que nous en altérons l'intégrité. A tels et tels endroits de l'offrande de l'hostie et du calice, du *lavabo*, du canon, des oraisons avant la communion, la récitation que nous devons faire à voix basse, faute d'être nettement articulée, reste défectueuse. L'habitude mauvaise, prise à notre insu, devient tyrannique. Il y a des mots que nous omettons, d'autres que nous mutilons, d'autres que nous brouillons. C'est pourquoi nous ferions bien de nous servir toujours des cartons placés sous nos yeux tout exprès pour nous prémunir contre ces regrettables négligences. Je me permets de vous demander de vérifier, chacun pour votre compte, messieurs et chers confrères, le bien-fondé de mon observation, et de prendre les résolutions opportunes. Qu'il soit entendu que vous réformerez énergiquement tout ce que vous reconnaitrez, après enquête consciencieuse, n'être pas digne de votre piété et de votre foi.

Je ne fais qu'appeler votre attention sur la précipitation fâcheuse ou la lenteur exagérée de votre manière de prononcer, sur les fantaisies de vocalise auxquelles, par dévotion sans doute, peut-être vous vous livrez. La dévotion n'a rien à voir avec certaines singularités déplacées.

Tel prêtre lit le missel d'une voix si haute, qu'il remplit l'église, lui tout seul. Tel autre débite le *Confiteor* sur un ton tragique. Tel autre donne au *Domine non sum dignus* un

accent de pathétique larmoyant. Soyons plus simples, nous n'en serons pas moins pieux. Quant à la juste mesure du temps que doit durer la célébration du saint sacrifice, je n'ai point à vous apprendre qu'elle est fixée par tous les auteurs entre une demi-heure et vingt minutes. Il convient de ne pas dépasser la première limite. Il est absolument nécessaire de ne pas rester en deçà de la seconde.

II

LE PRESBYTERE

A côté de l'église, le presbytère. Près de la maison de Dieu, la maison du prêtre. Ce simple rapprochement suffit, messieurs et chers confrères, à marquer le caractère général de décence, de dignité, j'allais dire de sainteté, qui doit envelopper votre demeure. La plupart du temps, à la campagne surtout, la cure est modeste. Ce n'est point un inconvénient, tant s'en faut. Une habitation trop bien aménagée, confortable et coquette pour vous, tandis que vos paroissiens n'ont guère que de pauvres réduits, vous exposerait à passer à leurs yeux pour un heureux de ce monde, de qui l'existence est douce, et qui, prêchant aux autres le renoncement et le

détachement, n'est point fâché d'en être exempt pour son compte. Ne désirez rien de plus qu'un logis salubre pourvu du nécessaire.

Puisque cette question de l'installation s'offre d'elle-même la première, insistons-y un peu.

Il ne vous appartient pas de modifier la distribution ni la. variété des appartements de l'immeuble que vous occupez. Vous vous y établissez dans les conditions où vous le trouvez quand vous en prenez possession, un peu plus commodes et agréables à la ville, le plus souvent médiocres dans les paroisses rurales; c'est l'ordinaire. Mais ce qui vous appartient, c'est d'en bannir tout ce qui pourrait simuler le luxe des demeures mondaines.

Or, à la ville, le presbytère prend fréquemment des airs somptueux. La salle à manger et le salon sont richement meublés. On y voit des tentures, des tapis, des rideaux de prix, des glaces montantes, des tableaux, des bronzes, que sais-je? La chambre de M. le curé est surchargée d'objets précieux, celle de M. ou de MM. les vicaires de même. Je vous entends. Vous me dites que vous n'avez pas acheté de vos deniers toutes ces belles choses, qu'on vous les a données en cadeaux à l'occasion d'un mariage, d'une première communion, d'un service rendu d'un genre ou d'un autre. Vous ne pouvez cependant pas vous en déposséder. Vous n'avez pas fait vœu de pauvreté. Que voulez-vous que je réponde? Ce que vous dites, rigou-

reusement parlant, est vrai; malgré quoi, je le regrette pour vous. Avouez que lorsqu'un homme sérieux vient chez vous se confesser, — je suppose qu'il en vient quelquefois, — cette abondance et ce confort doivent le gêner. Et si d'aventure, en d'autres occurrences, il lui est arrivé de s'adresser à quelque religieux, rédemptoriste, jésuite, dominicain, à quelque directeur de grand séminaire, tous prêtres de qui la cellule pauvre n'avait point d'autre ornement qu'une table de travail de sapin, qu'un prie-Dieu de bois nu et un crucifix à la muraille blanche, avouez qu'il peut être, qu'il doit être tenté de trouver beaucoup plus évangélique et plus sacerdotal que l'autre l'aspect de l'une des deux demeures, et que la meilleure impression ce n'est pas la vôtre qui l'inspire. A tout le moins, si vous êtes condamnés à un peu de luxe, bannissez-en résolument les superfluités exagérées et puériles. Qu'il n'y ait chez vous aucun de ces ouvrages d'art presque féminins, aucun de ces bibelots, aucune de ces garnitures de cheminées ou de meubles dont s'encombrent à plaisir les millionnaires.

Dans le salon d'un jeune prêtre, ai-je entendu raconter par un vétéran de l'apostolat, sur un guéridon chargé de livres superbes, se trouvait un magnifique album relié en cuir de Russie avec agrafes d'argent bruni. En attendant que celui à qui je rendais visite se présentât, je me crus permis d'ouvrir l'album. A la première

page, le portrait d'une jeune fille. Bien, me dis-je, c'est la sœur de M. l'abbé. A la deuxième page, autre portrait de jeune fille. M. l'abbé, pensé-je, a sans doute deux sœurs. A la troisième page, encore un portrait de jeune fille. Ce sera probablement, continué-je de penser, sa cousine. A la quatrième, à la cinquième et jusqu'au bout, rien que des portraits de jeunes filles. Trente-six cousines! cela faisait beaucoup. Je ne pus décidément pas me tenir à mon interprétation optimiste et croire que toute cette galerie fût composée d'images familiales. Elle ne l'était pas, en effet. J'eus le mot de l'énigme. Ce fut M. l'abbé lui-même qui me le donna. Il était directeur d'une congrégation d'enfants de Marie. Il avait trouvé bon de demander à chacune d'elles sa photographie, et de collectionner cet agréable trésor. Ne laissez pas de collections de ce genre, messieurs et chers confrères, à la portée de ceux qui viennent vous voir. Ou plutôt, n'en faites pas. Ce sera beaucoup mieux.

Les habitudes de luxe, à la campagne, sont infiniment plus rares. Aussi bien ne manqueraient-elles pas d'être encore plus déplacées qu'à la ville et de provoquer plus de fâcheux étonnement. Il ne faut pas que le paysan ou l'ouvrier, quand il va chez son curé, se sente gêné comme s'il entrait au château.

A prendre le rebours de ces excès, disons quelque chose de la négligence accusée, quelquefois extrême, où certains prêtres, sous

couleur de simplicité, paraissent se complaire. Leur chambre n'est pas un appartement propre et convenable, c'est un vrai *capharnaum*, un dépôt de bric-à-brac, un entassement et une confusion de cent objets divers. Des livres, des cahiers, des tableaux, des ustensiles de toilette, des reliquaires, des statuettes de saints et de saintes, des boîtes de dragées de mariage ou de baptême, des bouteilles d'encre, des outils de jardinage, etc. etc.; tout cela, au lieu d'être en place, se trouve accumulé pêle-mêle sur le bureau de travail, sur la commode, sur les chaises, quelquefois tout simplement à terre. Ce désordre n'est pas de bon augure. En sortant du presbytère, ce n'est pas une impression édifiante qu'on emporte, mais je ne sais quel malaise et quelle inquiétude, comme si on avait la preuve que M. le curé, manquant à ce point de tenue dans son intérieur, doit manquer aussi de quelques-unes des qualités pastorales les plus nécessaires.

Assez sur ce sujet. Parlons maintenant de la résidence.

Un prêtre désigné par l'autorité épiscopale pour exercer le saint ministère dans une paroisse doit se faire une obligation stricte d'y résider. Le concile de Trente se montre à cet égard très impérieux. Benoît XIV, qui commente quelques-uns de ses décrets, en souligne la légitime vigueur. Rien ne se conçoit et ne s'explique mieux. Le curé n'est curé que parce qu'il reçoit

la charge de veiller aux intérêts religieux du groupe de population à la tête duquel il est préposé. Or ces intérêts sont de tous les jours et, pour ainsi dire, de toutes les heures. Un accident peut survenir. Un malade peut se trouver tout d'un coup en danger. Un réfractaire des devoirs chrétiens, sous une inspiration de la grâce, peut, au moment suprême, demander les sacrements. Si M. le curé n'est pas là, si c'est par sa faute, sans de graves motifs et sans avoir obtenu l'autorisation préalable qu'il n'est pas là ; si la victime d'une catastrophe ou d'un dénouement plus brusque de la maladie meurt privée de tout secours spirituel, quelle ne sera pas la responsabilité du pasteur! à quels regrets, à quels remords ne se condamnera-t-il pas, peut-être pour sa vie entière !

L'hypothèse de ces cas extrêmes n'est pas la seule qui impose l'obligation de la résidence. On peut avoir affaire à M. le curé en beaucoup d'autres conjonctures. « On viendra vous demander un conseil, vous annoncer une naissance, un mariage, un décès, s'entendre avec vous pour fixer le jour et l'heure de la cérémonie que nécessite cet événement de famille, réclamer votre ministère au saint tribunal de la pénitence. Si vous n'êtes pas prêts à répondre à ces appels des âmes, que d'occasions vous perdez de faire le bien, d'entretenir avec vos paroissiens ces relations cordiales qui vous les affectionneraient et contribueraient si puissam-

ment à affermir votre autorité de pasteur et de père.

« Il arrive parfois qu'un curé est pour ses paroissiens un étranger, un inconnu, un homme qu'ils voient passer dans la rue ou aperçoivent le dimanche à l'église, mais avec lequel ils n'ont aucun de ces rapports qui pourtant devraient être ceux du père avec sa famille, et souvent la cause de cette regrettable scission c'est le manque de fidélité à la loi de la résidence. Peut-être, au début, les paroissiens ont-ils cherché à voir leur pasteur. Plusieurs fois ils sont venus au presbytère : il n'y était pas. Ils se sont découragés. Ils ne se rencontrent plus avec lui que dans des circonstances rares, insuffisantes à conserver et à développer dans une paroisse cet esprit de famille nécessaire pour que le bien s'y fasse d'une façon sérieuse et durable[1]. »

Ajoutons à ceux que nous venons de mentionner un autre motif d'observer la résidence : l'édification qui en résulte très certainement pour les paroissiens, dût-elle ne se traduire par aucune amélioration immédiate de leur conduite chrétienne; et, si c'est trop de parler d'édification, disons du moins : l'occasion évitée d'une sorte de scandale on ne peut plus prompt à se répandre et fâcheux.

[1] Mgr Lelong, *Le bon Pasteur*. Nous ne faisons presque, dans cette partie de notre entretien, qu'analyser la deuxième et la troisième conférence du substantiel ouvrage de l'évêque de Nevers.

« A notre époque, où la foi est moins vive, où les âmes s'élèvent plus difficilement vers les régions du surnaturel, le prêtre est souvent pour le peuple la personnification de la religion; on la juge uniquement d'après lui. Si les paroissiens voient leur curé quitter chaque semaine, presque chaque jour le presbytère, faire des voyages, assister à des dîners, à des réunions de plaisir, quelle idée voulez-vous qu'ils se fassent du dévouement sacerdotal? Eux qui travaillent du matin au soir, qui sont attachés à leur tâche quotidienne sans distraction et sans répit, ne trouvent-ils pas dans une telle conduite la confirmation de ce préjugé, répandu à dessein par nos ennemis, que les prêtres font un métier après tout facile et agréable? Leur curé ne leur apparaît plus avec cette auréole d'une vie de renoncement et de sacrifice qui attire l'admiration et devient une préparation évangélique : c'est un homme comme les autres, plus heureux que les autres, dont on envie le sort, mais dont on n'est guère disposé à suivre les austères avis, et dont on dit en le suspectant et en le jalousant : Eh quoi! le travail qui s'impose à tous les hommes n'est donc pas fait pour lui? *In labore hominum non sunt*[1]. »

Précisons maintenant ce qu'il faut entendre par l'observation consciencieuse de la résidence.

Ne manque pas à la résidence, cela va de soi,

[1] Psalm. LXXII, 5. Mgr Lelong, *opere citato*.

le prêtre qui, même chaque jour, sort de son presbytère pour visiter ses paroissiens. Il est partout chez lui dans sa paroisse. Ce serait un abus, — et quelques-uns y tombent, — de s'enfermer à la cure sous prétexte de ne provoquer aucun reproche. Rien n'est plus désirable de la part du curé que l'habitude de voir toutes ses familles. N'en voir que quelques-unes, c'est le tort. Les voir toutes, c'est le zèle légitime et qui défie toute censure.

Ne manque pas à la résidence non plus le prêtre qui de temps à autre, tous les quinze jours, par exemple, même chaque semaine, se rend chez ses confrères. On sait où il est. En cas de nécessité pressante, on viendra le chercher. Si les absences se multiplient outre mesure, si elles deviennent presque quotidiennes, s'il est visible que M. le curé s'ennuie chez lui et qu'il cherche, en les faisant se succéder le plus possible les unes aux autres, *à tuer le temps*, il n'y a plus moyen de les expliquer favorablement et donc de les approuver.

Toutefois la résidence proprement dite ne cesse d'exister que lorsque l'absence se prolonge plus d'une semaine et englobe le dimanche.

Une nécessité ou l'autre peut exiger cette absence prolongée. Que M. le curé s'en ouvre à ses supérieurs, juges des motifs allégués; qu'il demande l'autorisation voulue; on ne la lui refusera pas. Qu'il garantisse en outre, par des moyens sûrs, le service religieux et le soin

de la paroisse, tout sera bien. C'est en présupposant cette soumission à l'autorité et ces précautions consciencieuses, qu'au sujet de la prédication nous avons parlé de l'apostolat à exercer par MM. les ecclésiastiques d'un canton ou d'un arrondissement, les uns chez les autres. Entre ce que nous avons dit précédemment et ce que nous disons aujourd'hui, il n'y a pas contradiction.

Tout ceci bien expliqué, reste à indiquer le secret de rendre la résidence facile en la rendant agréable et douce; car c'est bien parce que le prêtre la trouve dure, austère, insupportable, qu'il y manque.

Messieurs et chers confrères, fût-il avéré que ce secret n'existe pas, puisqu'il y va du devoir, encore faudrait-il obéir. On ne transige pas avec le devoir sous prétexte qu'il est coûteux. Le soldat par profession garde la consigne, le prêtre aussi. Mais tenez pour certain qu'une vie pastorale, vraiment pastorale, porte avec soi les ressources capables de faire accepter la résidence résolument et allègrement. Si votre journée se partage entre les exercices de piété devenus un besoin d'âme au lieu d'être une corvée, entre les occupations intellectuelles dont nous avons parlé dans l'entretien sur le travail, entre la préparation consciencieuse de la prédication et des catéchismes, entre le soin vigilant des malades et la visite évangélique des familles, entre la fondation et le développement de cer-

taines œuvres, je vous affirme, sans crainte de me tromper, qu'elle ne vous paraîtra point trop longue ni trop lourde. C'est de chercher la solution du problème, en dehors des conditions où il se pose, qui rend tout difficile et engendre le découragement.

Voulez-vous me permettre, — je n'en ai rien dit jusque-là, l'occasion ne s'en étant pas présentée, — de vous suggérer une façon de plus d'adoucir beaucoup pour vous, pour un certain nombre d'entre vous du moins, la sévérité de la résidence? Consentez à prendre un ou deux ou trois élèves parmi les enfants intelligents et pieux du catéchisme, à qui plairait la perspective de faire leurs études pour aller au petit séminaire et devenir prêtres. Quel est le curé qui, dans le nombre des premiers communiants, presque chaque année, ne discerne pas un élu de Dieu, un de ces êtres naturellement et surnaturellement bons, purs, recueillis, fervents, au front desquels brille le rayon anticipé d'une vocation sainte? Qu'il ne s'en tienne pas avec lui à une impression d'un jour. Qu'il mûrisse, dans la réflexion et la prière, l'espérance qui a commencé de naître. Qu'il interroge l'enfant et obtienne de savoir exactement ce qu'il pense et ressent lui-même. Qu'il s'ouvre à la famille du projet dont il a l'idée. Et si, tout bien examiné, ce sont des facilités au lieu d'obstacles, des probabilités de succès au lieu de vraisemblances d'échec, qu'il entreprenne la tâche éminemment

sacerdotale dont la Providence semble l'investir.

« Rien de plus conforme aux traditions et aux désirs de la sainte Église que cette transformation de la maison curiale en une sorte d'école préparatoire au petit séminaire. Il ne saurait y avoir, pour le sacerdoce, de meilleur moyen de recrutement que le choix prudent et éclairé fait par un curé parmi les enfants de sa paroisse. Plus que personne, il a grâces d'état pour discerner, dans cette grande famille dont il est le père, les élus du sacerdoce, et, malgré le malheur des temps, il est peu de paroisses au sein desquelles Dieu ne se plaise à susciter quelqu'un de ces privilégiés, en donnant au pasteur la mission de découvrir et de favoriser sa vocation naissante.

« Un évêque ne peut que bénir avec une particulière affection ces prêtres intelligents et zélés qui, non contents de se dépenser au service des âmes, travaillent à se préparer des successeurs et à perpétuer du même coup leurs travaux et leurs mérites. Là surtout où le saint ministère laisse au curé des loisirs, il ne saurait mieux les utiliser qu'en préparant ces jeunes lévites, espérance de l'avenir.

« C'est un travail méritoire et sanctifiant qui, dès ici-bas, porte avec lui sa récompense. Un prêtre y trouve de nombreux avantages. Il n'est plus seul. L'isolement, si pénible pour certaines natures, est supprimé, grâce à ces enfants qui vont et viennent, et communiquent à la maison

quelque chose de l'animation et de la joie de leur âge. Il n'est pas davantage exposé à la tentation de l'oisiveté, qui engendre tant de maux. Il ne peut faire travailler ses élèves sans travailler lui-même, sans se renouveler dans l'habitude et l'amour de l'étude. Mais surtout la présence auprès de lui de ces âmes innocentes et saintes qu'il doit édifier en tout et partout lui devient une sauvegarde et un stimulant continuel. Elle l'oblige à se surveiller pour pratiquer les vertus sacerdotales et donner à ces bien-aimés du Christ l'exemple d'une vie pieuse et irréprochable [1]. »

C'est à Mgr Lelong, messieurs et chers confrères, que j'emprunte encore ces exhortations et ces conseils. Je ne pouvais couvrir d'une meilleure autorité mes vues personnelles et mes propres désirs.

[1] *Le bon Pasteur,* troisième conférence.

VIII

DE L'ÉDUCATION

LA LOI DE 1850 SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE —
LE PRÊTRE APPLIQUÉ AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT —
LE PRÊTRE PROFESSEUR ET LE PRÊTRE ÉDUCATEUR —
LA PIÉTÉ DANS LES MAISONS ECCLÉSIASTIQUES

DE L'ÉDUCATION

I.

LA LOI DE 1850 SUR LA LIBERTE D'ENSEIGNEMENT

Messieurs et chers confrères,

Au cours de cette retraite, où sont exclusivement convoqués MM. les professeurs des maisons d'enseignement du diocèse : maîtrises des paroisses, écoles cléricales, petits séminaires, établissements mixtes, il va de soi que nous devrons beaucoup parler du ministère si relevé de l'éducation. Nous consacrerons à cette question capitale toutes nos conférences de trois heures.

Comme introduction à ce que nous aurons à dire de plus particulier, de plus technique, je voudrais, ce soir, commencer par vous rappeler sommairement ce qui s'est fait dans notre pays voilà bien longtemps déjà, en 1850, pour la liberté de l'enseignement secondaire. Il s'est

livré autour de cette liberté de mémorables combats; sa conquête, au sein des parlements, a été préparée par de mémorables travaux. Des hommes qui ont droit à toute notre reconnaissance ont pris, soit à ces travaux, soit à ces luttes, une part décisive. J'ai cru qu'il ne serait point inopportun d'éveiller ensemble ces vieux souvenirs. Pour cette évocation d'un passé auquel se rattache étroitement le présent, je me servirai du livre familier sans doute à quelques-uns d'entre vous et qui mérite de l'être à tous : *les Débats de la Commission de* 1849. *Discussion parlementaire et loi de* 1850, par M. H. de Lacombe.

Lorsque sur les instances des chefs du parti conservateur, de M. Berryer au premier rang, M. de Falloux eût accepté, en décembre 1848, d'être ministre de l'instruction publique, son premier soin fut de nommer une commission extraparlementaire chargée d'étudier une loi sur l'enseignement primaire et secondaire. Dès le commencement de 1849, la commission se mit à l'œuvre.

Dans la commission de l'enseignement secondaire, — le seul dont nous voulions nous occuper ici, — sous la présidence du ministre, étaient appelés quatorze membres, parmi lesquels MM. Thiers, de Montalembert et l'abbé Dupanloup.

« Si nous avions à définir le rôle distinct de chacun de ces hommes éminents, écrit M. H. de

Lacombe, nous dirions que sans M. de Montalembert, sans ses luttes généreuses pendant dix-huit ans, la question de la liberté d'enseignement n'aurait pas été mûre en 1849; que sans M. de Falloux elle n'aurait pas été tirée du domaine de la controverse, coordonnée en loi et revêtue de l'autorité décisive du gouvernement; que sans l'abbé Dupanloup, sans son éloquence persuasive, conciliante dans les détails, invincible et ferme sur les principes, l'accord d'où sortit cette loi équitable ne se serait pas fait dans la commission préparatoire; que sans M. Thiers enfin, dont le secours fut inappréciable et incomparable, la loi elle-même n'aurait pas réuni dans l'assemblée de 1850 la majorité nécessaire à son adoption. »

Un rapide retour rétrospectif est ici nécessaire. Napoléon Ier, quand il créa l'Université comme un rouage de plus de son immense administration personnelle et de son autocratie, voulut que la direction de la jeunesse reposât sur l'idée religieuse. « Toutes les écoles, était-il déclaré dans l'article 38 du décret constitutif de 1808, prendront pour base de leur enseignement les préceptes de la religion catholique. » C'était beaucoup dire, et cette clause se conciliait mal avec la liberté de conscience des maîtres : inspecteurs, proviseurs, professeurs, etc. Quitte à la respecter ou paraître la respecter, l'Université jouissait du monopole et du privilège exclusif de l'enseignement en France. Elle exerçait son

droit par l'obligation de l'autorisation préalable sans laquelle aucune école d'aucun degré ne pouvait être ouverte, par les examens qu'elle faisait subir, par l'exigence du certificat d'études et du baccalauréat, où ceux-là seuls pouvaient prétendre qui avaient reçu ses leçons.

La Restauration ne devait pas réussir, tant s'en faut, à pénétrer de l'esprit chrétien la fondation impériale. La plupart de ses efforts en ce sens se retournèrent contre son but.

Le gouvernement de Juillet, entraîné aux réactions qui résultaient de l'alliance trop intime du trône et de l'autel sous les Bourbons, laissa l'Université conserver l'ensemble de ses privilèges, mais s'émanciper ouvertement des garanties religieuses édictées à la première heure. Elle garda son monopole, et de plus en plus en des conditions telles, que les préoccupations légitimes de leur foi, non moins que leur fierté blessée, inspirèrent aux catholiques d'incessantes et retentissantes protestations.

Le comte de Montalembert fut, dix-huit années durant, l'âme et la voix de la conscience publique. Il ne demandait pas que le privilège et le monopole fussent transférés à l'Église; il ne réclamait pour elle que la liberté.

« Solidement établi sur ce terrain, l'illustre orateur, dans sa longue et vaillante lutte, réfute toutes les objections, conquiert des alliés même chez les adversaires de sa foi, et confond la cause de l'Église avec celle de la justice pour tous. »

Les évêques applaudissaient à ses efforts et l'encourageaient dans sa croisade sainte. « Je déclare, lui écrivait, le 25 mai 1844, Mgr Parisis, évêque de Langres, que la cause de l'Église et de l'épiscopat est identiquement la même que celle que vous défendez si bien; que vous avez été sinon notre organe, puisque votre modestie repousse ce titre, au moins notre très orthodoxe interprète; que vos pensées sont les nôtres; que nous sommes blessés profondément des mesures qui provoquent votre éloquente indignation, et que nous voulons la liberté pour tous précisément comme vous le demandez. »

Cette même année, l'archevêque de Paris et les évêques de la province adressaient à Louis-Philippe un mémoire qui débutait par ces mots : « Ce que les évêques doivent dire au roi avec une respectueuse franchise, c'est que la libre concurrence et l'abolition de tout monopole sont le seul moyen de rassurer la masse des catholiques de France et de les rallier à nos institutions. »

En face de ces réclamations si graves, si fortement motivées, échos de la disposition des esprits jusque parmi les universitaires, les ministres de l'instruction publique, M. Guizot, M. Cousin, M. Villemain, M. de Salvandy, avaient essayé successivement de quelques compromis, dont aucun n'avait été accepté. Le gouvernement, sur ce point particulier de l'enseignement, se contredisait et s'obstinait à refuser

la liberté qui régnait dans l'ensemble des lois.

Les choses en étaient là lorsque vint à éclater la révolution de février 1848.

La république allait faire ce que n'avaient fait ni l'empire ni la monarchie.

A une immense majorité, l'Assemblée constituante vota l'article 9 ainsi conçu :

« L'enseignement est libre.

« La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de moralité et de capacité déterminées par les lois, sous la surveillance de l'État. Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement sans aucune exception. »

Le principe de la liberté était reconnu; les applications en demeuraient soumises à un contrôle et à des exigences qui pouvaient les rendre illusoires. Pour tirer de là la liberté d'enseignement secondaire telle qu'elle fut votée en 1850, il fallait du temps, de laborieux efforts, des discussions prolongées, la bonne volonté mutuelle des membres de la commission préparatoire et extraparlementaire, instituée par M. de Falloux dès sa prise de possession du ministère de l'instruction publique.

Les deux champions qui, dans les réunions de la commission, se trouvèrent le plus souvent et peu à peu presque exclusivement en face l'un de l'autre, furent M. Thiers et l'abbé Dupanloup.

A la louange du futur évêque d'Orléans, il

faut dire qu'il sut apporter dans le débat le plus admirable mélange de fermeté et d'esprit de conciliation, de compétence technique et de flamme oratoire, de patience et d'élan.

A l'honneur de M. Thiers, il faut reconnaître qu'il mit à se rendre aux raisons que faisait valoir l'abbé Dupanloup la plus parfaite loyauté, dans la mesure de jour en jour croissante où il en comprenait la justesse.

Entreprendre de reproduire devant vous, messieurs et chers confrères, même en les résumant avec le plus de brièveté possible, le détail de ces tournois engagés trois mois durant entre les deux avocats de l'Église et de l'État, je n'y puis pas même songer.

Un jour vint où l'abbé Dupanloup fut amené à formuler nettement ce qu'il réclamait et ce qu'il concédait pour arriver à une entente sérieuse.

« Si l'on veut la paix, dit-il, si on la veut sincèrement, il me paraît que quatre concessions sont indispensables de la part de l'Université; sans cela, ce n'est pas la paix qu'on nous offre, c'est la guerre que l'on continue : 1° suppression des certificats d'études exigés pour se présenter aux grades; 2° plus d'exclusion des congrégations dûment autorisées par l'Église; 3° pas de sécularisation des petits séminaires; 4° modification en ce qui concerne les grades exorbitants donnés ou refusés au gré de l'Université.

« Maintenant, ajoutait-il, comme la paix ne peut en définitive résulter que de concessions

réciproques, je m'empresse de dire quelles sont celles qui, suivant moi, doivent être faites à l'État : 1° j'admets ce grand système d'éducation publique préconisé par M. Cousin, embrassant tout à la fois les établissements libres pour les surveiller et réprimer les abus s'il en existe, les établissements officiels pour les diriger et les gouverner ; 2° comme conséquence, j'admets aussi l'institution d'un grand conseil centralisateur ; 3° je reconnais pour l'État le droit d'entretenir de grands établissements officiels ; j'admets même que l'État puisse, par des privilèges et des dotations, créer et soutenir ces établissements, bien que ce soit une question fort grave de se placer ainsi dans une position supérieure au droit commun ; 4° enfin, j'accorde la collation des grades aux Facultés, quelque excessive que je trouve, en principe, cette prétention universitaire ; car si, ainsi que l'a dit avec tant de raison M. Saint-Marc Girardin, la collation des grades ne peut avoir lieu que par le jugement des hommes compétents, il n'est pas exact de dire que dans le corps de l'enseignement officiel seulement se trouvent les hommes compétents. Je reviendrai en temps opportun sur ce détail. Qu'il me suffise aujourd'hui de dire que pour arriver à la paix, et quoique la raison et la justice s'opposent en principe à la prétention de l'Université, je subis l'exigence, pourvu, bien entendu, qu'elle se renferme dans une certaine mesure. »

Sur chacune des quatre concessions demandées à l'Université par l'abbé Dupanloup, M. Thiers, pendant plusieurs séances consécutives, se montra difficile à convaincre. Lui qui, dans la question de l'enseignement primaire, ne trouvait pas mauvais que la part d'influence laissée au clergé fût très grande, semblait craindre qu'elle le fût toujours trop quand il s'agissait de l'enseignement secondaire. Sur deux points en particulier il élevait et maintenait une opposition formelle. Il prétendait ne pouvoir pas renoncer au certificat d'études, soit à cause des industries mercantiles auxquelles se livraient certains préparateurs des examens, soit parce qu'il ne devait pas être permis à des Français de chercher à l'étranger et parmi des suggestions hostiles au pays le bagage d'instruction nécessaire à obtenir les diplômes. De même il n'était point partisan de la liberté pour les « congrégations dûment autorisées par l'Église ». La liberté du clergé séculier, il l'admettait volontiers; celle des congrégations et surtout des jésuites, non. Il avait contre eux des griefs. Il déclarait que c'était de la part de l'abbé Dupanloup et de ses amis un faux point d'amour-propre que d'insister en leur faveur devant l'État et de dire : L'Église reconnaît l'institut des jésuites, donc il convient que l'État les admette. Telle était aussi la disposition d'esprit et la façon de raisonner de M. Cousin.

A quoi l'abbé Dupanloup répliquait :

« Quoique je n'aie ici aucune mission de l'Église, je puis cependant affirmer que telle est sa pensée; son insistance en faveur des jésuites n'est pas affaire d'amour-propre. L'Église peut assurément ne pas tenir les jésuites comme la perfection absolue, mais elle les considère comme parfaitement innocents de toutes les accusations portées contre eux. C'est sa conviction profonde; elle n'a ni ne peut en avoir d'autre; et comme l'Église est la justice, elle ne peut, comme Pilate, condamner ce qui est juste et se croire quitte ensuite.

« ... Que si je considère l'Institut en lui-même, je le vois approuvé solennellement par le concile de Trente. Depuis, en 1761, dans une assemblée générale du clergé de France, un seul évêque sur cent vingt et un, M. de Fitz-James, leur est défavorable. Quatre autres se bornent à demander quelques modifications aux règles de l'Institut. Et c'était pour obtenir un avis défavorable aux jésuites que le roi avait convoqué ces évêques.

« ... Laissons la polémique, qui pourrait être irritante et faire obstacle au sentiment de conciliation qui nous anime tous. Me renfermant donc dans la question générale des congrégations, je me borne à ces conclusions, qui ne sauraient être repoussées : pas d'exclusion, par caprice, de telle ou telle congrégation de l'enseignement; liberté pour les individus, sans recherche inquisitoriale de la vocation religieuse qu'ils peuvent avoir embrassée... »

C'est sur ce ton de fermeté impartiale et de haute dignité que parlait l'abbé Dupanloup. Sa parole simple et forte, inspirée par la conscience, çà et là illuminée par l'éloquence, agissait profondément sur son plus éminent contradicteur. On assure que, la séance terminée, M. Thiers saisit le bras de M. Cousin et dit : « Cousin, Cousin ! avons-nous bien compris quelle leçon nous avons reçue, lorsqu'il nous a parlé des jésuites ? Il a raison, l'abbé. Oui, nous avons combattu contre la justice, contre la vertu, et nous leur devons réparation. »

M. Thiers revint chez lui, raconte M. H. de Lacombe, à son hôtel de la place Saint-Georges, accompagné de M. de Corcelle. Chemin faisant, tandis que la conversation allait d'un sujet à l'autre, il l'interrompit pour se répéter tout haut à lui-même : « Oui, décidément l'abbé Dupanloup a raison. »

La liberté de l'enseignement secondaire était conquise.

Une fois maître des principales dispositions du travail préparatoire de la commission, M. de Falloux dut en tirer le projet de loi officiel que le gouvernement soumettrait à l'Assemblée nationale. Ce n'était pas chose facile pour le ministre de l'instruction publique que d'amener ses collègues à couvrir de leur patronage les conclusions auxquelles de longues controverses avaient fini par gagner M. Thiers lui-même. Il y réussit néanmoins, et, après quelques len-

teurs, la délibération de la loi organique de l'enseignement secondaire commença à l'Assemblée nationale le 14 janvier 1850.

La discussion du parlement fut vive et prolongée. Elle dura plus d'un mois. M. Thiers, conquis à la liberté pleine et entière, la défendit courageusement, dissipant tous les nuages, ayant réplique à tout, intervenant jusqu'à cinquante fois dans une seule séance, prononçant trois grands discours, qui, dans cette assemblée républicaine si hésitante, si tiraillée par des compétitions et des préoccupations de toute sorte, entraînèrent en faveur de la loi une majorité énorme : trois cent quatre-vingt-dix-neuf voix contre deux cent trente-sept.

Je termine, messieurs et chers confrères, cette étude, — l'attention que vous n'avez cessé de me prêter me prouve que vous y avez pris intérêt et qu'elle était opportune, — en citant *in extenso* la page suivante de M. H. Lacombe. Je ne vous apprendrai rien, les faits vous sont connus. Nous nous attristerons ensemble sur la désolante puissance des préjugés, des malentendus, des passions qui en ce monde répond aux services rendus par l'ingratitude et refuse aux hommes les meilleurs la justice à laquelle ils ont droit.

« Lorsque la loi fut présentée, il y eut des catholiques qui la repoussèrent avec indignation. A les entendre, ce qu'elle annonçait n'était qu'un leurre; jamais les ordres religieux, jamais

les jésuites en particulier ne pourraient ouvrir d'écoles; l'introduction des évêques dans le conseil supérieur était *une monstrueuse alliance des ministres de Dieu et des ministres de Satan.* Les hommes dont nous avons vu, dans les longs débats de la commission, les efforts, le dévouement, le ferme et généreux vouloir, furent jugés sévèrement : ils se prêtaient à un compromis équivoque, à une transaction sans honneur; ils étaient joués par M. Thiers. Les uns et les autres commencèrent à être poursuivis de soupçons et enveloppés dans la même défiance.

« Chose qu'on ne croirait pas, si le Père de Pontlevoy ne nous en avait laissé le récit minutieux dans sa belle vie du Père de Ravignan, le Père de Ravignan lui-même, vainement couvert par son humilité et sa sainteté, fut dénoncé au R. P. général de la Compagnie « dans un acte « d'accusation en forme, dans un vrai réquisi- « toire qui qualifiait durement les choses et les « personnes ». On voulait bien excuser ses intentions, mais on dénonçait les menées dont il était dupe, les illusions dont il était victime, les maux dont il était complice. Sectateur aveugle de M. de Montalembert, de M. de Falloux et surtout de M. l'abbé Dupanloup, il s'était fait le fauteur d'un projet de loi schismatique. Les fils de Voltaire s'applaudissaient d'avoir pour auxiliaire un fils de Loyola. On en appelait enfin à la haute et ferme sagesse du général de la

compagnie pour ramener à l'ordre un soldat égaré[1]. »

Près de cinquante ans se sont écoulés, messieurs et chers confrères. Qui avait raison? La loi de 1850, loi de transaction et de salut, a-t-elle tenu ses promesses? A-t-elle déçu ou dépassé l'attente des meilleurs? N'est-il pas de notoriété publique que si toutes les carrières libérales comptent à cette heure de vrais chrétiens, des chrétiens convaincus et pratiquants, c'est la liberté d'enseignement secondaire qui, pour une bonne part, en est cause? Si les sectaires de nos parlements ne rêvent rien tant que de faire rapporter la loi Falloux, que de rendre à l'Université un monopole dont il lui serait humiliant de se voir à nouveau investie, c'est qu'ils sont les témoins effrayés et irrités de l'influence de l'enseignement libre, l'enseignement de nos petits séminaires et de nos collèges ecclésiastiques ou religieux, sur la jeunesse française. La preuve et la contre-épreuve est faite du bien produit par la clairvoyance et le courage de nos aînés. Il ne doit pas être permis à des prêtres de l'ignorer; ni permis, quand ils le savent, de l'oublier et

[1] Le R. P. général écrivit au Père de Ravignan pour lui dire que la réponse par laquelle il se justifiait de ces accusations sur tous les points était péremptoire, et il ajoutait : « Si M. de Montalembert et nos autres généreux amis sont attaqués, veuillez bien leur exprimer tous mes regrets et leur dire que la Compagnie est loin de partager de semblables sentiments; que, pour ce qui me concerne, je sais la reconnaissance que je leur dois, et j'espère, avec la grâce de Dieu, ne jamais manquer à ce qu'elle exige de moi. »

de paraître se rendre coupables, à leur tour, des torts inqualifiables que nous venons de signaler[1].

Credidi, propter quod locutus sum[2].

[1] Sur toute cette grande lutte en faveur de la liberté d'enseignement, lire le récent et magistral ouvrage du Père Lecanuet de l'Oratoire : *Montalembert,* tome II, chez Poussielgue.

[2] Psalm. CXIII, 10.

II

LE PRÊTRE APPLIQUÉ AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT

Messieurs et chers confrères,

Notre entretien d'hier, vous l'aurez compris, ne se rattachait qu'indirectement à ceux qui vont suivre, et qui doivent donner à cette retraite ecclésiastique des maîtres de la jeunesse son caractère propre. J'ai cru qu'il était opportun de vous rappeler l'origine de la liberté d'enseignement secondaire de notre temps dans notre pays, soit pour vous la faire mieux estimer et aimer, malgré ses lacunes, au souvenir des luttes glorieuses qu'elle a suscitées, soit pour raviver votre reconnaissante admiration envers ceux qui ont combattu le bon combat et gagné la victoire. Il s'est commis contre eux, même dans les rangs des catholiques, des injustices qu'il est de notre devoir de réparer.

Cela dit, nous entrons aujourd'hui dans le vif de notre sujet. Un mot de saint Paul servira de

titre à cette conférence : *Obsecro vos ut digne ambulatis vocatione qua vocati estis*[1].

Vous êtes des prêtres appliqués au ministère de l'enseignement. Votre vocation au sacerdoce, qui est antérieure à tout, qui prime tout, a reçu de vos supérieurs, interprètes autorisés des volontés providentielles à votre égard, cet emploi particulier, cette affectation spéciale. Elle aurait pu en recevoir d'autres. Vous auriez pu être des prêtres de paroisses, des prêtres voués à la prédication, des prêtres missionnaires sur les plages lointaines, des prêtres chargés de quelqu'une des œuvres du jour parmi les gens du peuple, des prêtres directeurs de religieuses dans une communauté, des prêtres appelés au recueillement et à la prière ininterrompue du cloître. Vous êtes des prêtres préposés à l'enseignement de la jeunesse, ayant mission d'exercer sur les enfants d'aujourd'hui, qui seront des hommes demain, l'influence la plus élevée possible, en vue de leur bien personnel et du bien de la société.

Ce bien privé et public que vous devez promouvoir, d'autres que vous, dans le monde, se font aussi une mission d'y travailler. Les établissements de l'État, les collèges et lycées universitaires, comptent certainement des maîtres laïques dont les qualités professionnelles, le savoir, le dévouement, l'idée supérieure qu'ils

[1] Eph. IV, 1.

ont de leur rôle, méritent toute notre estime et toute notre admiration. Faudra-t-il pour cela, messieurs, penser et dire qu'il y a entre les laïques et vous parité absolue de situations; que la similitude de l'emploi des vies crée l'identité des vocations; qu'il ne se rencontre rien de plus chez vous que chez eux? Je ne parle point des mérites, chose réservée, qui échappe à tout contrôle humain et demeure le secret de Dieu; je parle du don reçu de part et d'autre, de la destinée *en soi,* la vôtre et la leur. Non, certes! Et pourquoi? parce que vous êtes prêtres et qu'ils ne le sont pas.

Votre sacerdoce, chers confrères, qui est votre privilège de choix, votre apanage distinctif, comporte pour vous une triple suréminence de devoirs: envers Dieu, envers vous-mêmes, envers les âmes qui vous sont confiées. C'est sur ce point que je voudrais appeler toute votre attention. Ce sont ces obligations plus intimes et plus pressantes que je voudrais essayer de mettre en lumière.

Je dis d'abord qu'étant prêtres, vous devez consciencieusement tenir à vous rappeler que vous l'êtes. Il y a là pour vous, non seulement une convenance indiscutable, mais une impérieuse nécessité. *Si scires donum Dei!* La parole de l'Évangile reste doublement vraie pour les élus du sanctuaire, quelle que soit la diversité de leurs fonctions extérieures. Le dessein éternel du Père des cieux, du Maître souverain des

destinées humaines, vous a choisis pour la dignité sacerdotale avant de marquer l'usage qu'il vous assignerait d'en faire; ou, si parler d'une sorte de succession dans le plan divin à votre égard manque d'exactitude, toutes choses en Dieu dans sa pensée et dans sa volonté étant contemporaines, du moins est-il permis d'affirmer une priorité logique de votre vocation de prêtre sur votre vocation de professeur et d'éducateur. *Prius est esse quam esse tali vel tali modo.* Vous pourriez ne plus exercer le ministère que vous exercez, vous ne pouvez plus ne pas être prêtre. C'est donc que la prêtrise en vous est l'essence même de votre vie surnaturelle, tandis que la forme d'activité où vous vous employez, où vous vous dépensez, n'est qu'accidentelle et accessoire.

Or trop souvent il arrive que vous semblez perdre de vue ce qui est votre suprême honneur, pour ne plus vous préoccuper que de ce qui constitue devant le public votre dignité professionnelle. Vous intervertissez le rôle et le rang des éléments de votre situation. Vous avez grand souci de votre qualité de maîtres de la jeunesse et de la culture intellectuelle que ce titre vous impose; vous laissez ou vous paraissez laisser dans l'ombre votre qualité primordiale et autrement importante de prêtres. Vous êtes flattés qu'on reconnaisse en vous un professeur distingué de belles-lettres, d'éloquence, de philosophie, d'histoire, de mathématiques; vous devenez

presque insensibles à la désignation qu'on fait de vous, lorsqu'on dit que vous êtes prêtres tout simplement. Vous vous souvenez avec complaisance du jour où vous avez conquis votre diplôme de licencié, d'agrégé, de docteur; vous ne vous rappelez plus que d'une façon vague la date éternellement mémorable de votre ordination. L'incident contingent et terrestre éclipse pour vous l'événement grandiose qui vous a élevés pour jamais au plus haut sommet de la destinée.

Tout cela est regrettable; tout cela est un désordre et mérite que vous consentiez à réfléchir.

Un prêtre ne peut décidément pas faire de son caractère de prêtre, dans sa vie, une sorte de quantité négligeable, tandis qu'il entoure de son estime accentuée la position qu'il occupe, les fonctions dont il s'acquitte, le crédit qu'il en retire aux yeux des hommes.

Il y a là envers Dieu un déni de justice et de reconnaissance incontestablement coupable, très coupable. Dieu veut, Dieu a le droit de vouloir que sa créature juge de la valeur et de l'excellence de ses dons comme il en juge lui-même. Dieu ne saurait tolérer que nous substituions aux siennes, qui sont infaillibles, nos préférences, qui sont inintelligentes et fausses.

Chacun de vous, messieurs et chers confrères, se récrie peut-être tout bas et proteste contre le tort que je signale, contre l'accusation que je formule.

Je vous entends. Vous me dites que vous ne méconnaissez pas le moins du monde votre sacerdoce, que vous en avez le respect sincère, la joie, la fierté, le culte, mais que ces dispositions produites une fois pour toutes restent chez vous en quelque façon à l'état latent. Est-il donc nécessaire de les tirer sans cesse de ce fond silencieux où elles résident, pour les renouveler *in actu?* Faudra-t-il donc chaque jour et presque à chaque instant du jour; du milieu de l'obsession des exigences professionnelles, se recueillir pour y penser, pour s'y complaire, et en prendre occasion de chanter à Dieu un cantique d'actions de grâces : *Benedicam Domino in omni tempore, semper laus ejus in ore meo... Benedic, anima mea, Domino et omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus?* Ne peut-on pas à moins de frais remplir le devoir, tout le devoir?

Je réponds : Si vous affirmez en conscience que vous avez « la joie, la fierté, le culte » de votre vocation de prêtres, au lieu de n'en garder qu'une pâle et frêle impression, je reconnais volontiers que cela est déjà beaucoup.

Et j'ajoute que, très certainement oui, il serait bon, chaque jour, plusieurs fois chaque jour, de « tirer du fond silencieux où elles résident » ces dispositions que vous déclarez être les vôtres, et de les produire *in actu.*

Qu'y aurait-il donc d'excessif et de trop coûteux à vous dire au début de chacune de vos journées, non pas du bout des lèvres, mais avec

toute votre intelligence et tout votre cœur : Je suis prêtre ! Je vais faire aujourd'hui œuvre de prêtre, reprendre et poursuivre ma tâche sainte, *in his quæ Patris mei sunt*[1]. Ce n'est pas pour moi, ni pour mes intérêts, ni pour ma vanité, que je vais m'acquitter de mes fonctions, mais pour la gloire de Dieu et l'avènement de son règne. Où serait l'inconvénient de vous tenir le même langage intérieur quand vous vous rendez à votre classe ; quand, rentrés dans votre chambre, vous vous livrez à la correction des devoirs de vos élèves ou bien à des lectures nécessaires à votre enseignement et qui vous intéressent ; quand vous récitez votre bréviaire ; quand vous faites votre visite au saint Sacrement ; quand vous vous apprêtez à prendre, le soir, votre repos ? Si votre vie en venait à se pénétrer, à se saturer de cette vision presque ininterrompue de votre sacerdoce, où serait le mal ?

A elle toute seule, une semblable fidélité de souvenir constituerait un hommage religieux du plus haut prix. Elle serait l'attestation de l'estime où vous tenez la grâce par excellence de votre prêtrise et de votre désir d'y répondre généreusement. *Obsecro vos ut digne ambuletis, vocatione qua vocati estis.*

Aux devoirs spéciaux envers Dieu s'ajoutent, pour le prêtre appliqué au ministère de l'ensei-

[2] S. Luc. II, 49.

gnement, les devoirs spéciaux envers lui-même. Il est prêtre, donc il doit être saint ou du moins s'efforcer de le devenir. Qui dit vocation au sacerdoce, dit par là même vocation à la sainteté. *Conformes fieri imaginis Filii sui.* On ne peut pas faire l'hypothèse d'une élection authentique à la prêtrise qui, dans la pensée de Dieu, n'ait pour corollaire la marche ascendante de l'élu vers l'idéale perfection du Prêtre suprême Jésus-Christ. C'est là cè qui dans sa vie prime tout. Il faut que cette vérité lui soit accoutumée et familière à la façon des axiomes d'évidence qu'on ne discute même pas.

Or est-il téméraire et injuste d'avancer qu'un bon nombre d'ecclésiastiques voués à l'enseignement, sans renier certes en principe la réalité et la légitimité de cette exigence supérieure de leur vocation, cependant en fait négligent de s'en préoccuper? L'agencement de leur existence journalière les expose à reléguer à l'arrière-plan les choses de l'âme, au profit dominant et presque exclusif des choses de l'esprit. La messe célébrée le matin de très bonne heure, ils n'ont plus rien, jusqu'au soir, qui leur rappelle matériellement qu'ils sont prêtres, et que le souci de leur prêtrise doit passer avant tout. Ils préparent leur classe; ils font leur classe; ils corrigent les copies de leurs élèves; ils lisent pour leur agrément ou pour s'instruire les livres nouveaux, les revues, les journaux; ils jouissent de la réputation que leur

savoir et leur distinction leur méritent, et, sous l'encombrement de ces sollicitudes utiles, mais secondaires, la sollicitude capitale de leur sanctification s'efface, s'amoindrit et meurt.

Mon cher confrère qui en seriez là, — ne m'accusez pas d'être un importun, un fâcheux, — je vous le déclare, vous vous trompez. Vous ne répondez pas au dessein de Dieu sur vous; vous n'honorez pas en vous le don inestimable de votre vocation; vous ne dirigez pas vers le but supérieur de votre destinée, vers l'unique nécessaire, vos facultés, votre activité et vos forces.

Quoi donc? Les obligations professionnelles bien remplies ne suffisent-elles pas? Non, pas toujours. C'est surtout l'esprit et la disposition intime avec lesquels on les remplit qui comptent devant Dieu, qui font le vrai prêtre, qui font le saint. Je crains que dans toute votre assiduité et toute votre ardeur au travail il entre plus de vues humaines que de surnaturelle inspiration. C'est de vous, à le bien prendre, que vous vous préoccupez surtout; de vous, de la considération que vous acquérez aux yeux des élèves, aux yeux des familles et de l'administration diocésaine. Vous ne vous dépouillez pas à fond de vous-même et de vos intérêts. Vous ne pouvez pas dire comme Jésus : *Non quæro gloriam meam*. Et pourtant il est désirable, il est indispensable que vous soyez en mesure de le dire. Un des meilleurs éléments de la sainteté du

prêtre, c'est précisément l'oubli de soi au profit des droits souverains de Dieu.

Sans aucun détriment de la dignité de sa vie, un maître laïque est autorisé à se préoccuper de lui et de son avenir. Sa fidélité à s'acquitter des obligations d'état, son intrépidité au travail, peuvent fort légitimement se mélanger du désir de se faire un nom, de se ménager de l'avancement, de s'élever à une situation plus marquante, qui lui permette de s'établir et de fonder une famille dans des conditions plus avantageuses. Ce rêve honorable fût-il écarté, n'eût-il que la seule et fière ambition de devenir *quelqu'un* au sein de l'Université de France, personne ne songerait à lui reprocher de puiser dans cette ambition même le stimulant d'énergie dont il a besoin.

Mais vous, mon cher confrère, qui êtes prêtre, ne savez-vous pas, ne sentez-vous pas que ces retours sur vous-même ne vous sont point permis? Fils de Dieu comme Jésus par votre sacerdoce, ouvriers de Dieu comme Jésus, c'est dans le désintéressement absolu de votre personnalité qu'il faut mettre à son service tout ce que vous êtes et tout ce que vous faites. Il faut avoir de cette glorieuse obligation une intelligence plus vive chaque jour. Il la faut estimer, il la faut aimer, il faut virilement tendre à la remplir.

J'ai choisi, messieurs, comme exemple de vertu sacerdotale à cultiver, la pureté totale des

intentions, le complet et généreux renoncement. Ce que je viens de dire de cette vertu, je pourrais le dire de la piété intérieure, de l'humilité sincère, de la courageuse acceptation des austérités de la vie d'enseignement, de la patience nécessaire avec les enfants, de la charité à l'égard des confrères, en un mot de tout ce qui constitue le détail et l'ensemble des progrès de l'âme éprise du but suprême de ses efforts : la sainteté. *Obsecro vos ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis.*

Il me reste à vous parler de *vos devoirs spéciaux* envers les enfants et les jeunes gens confiés à vos soins. Je souligne ici deux fois le mot « devoirs spéciaux », car il va de soi qu'il en existe un grand nombre qui vous sont communs à vous et aux maîtres laïques, et dans l'exposé minutieux desquels je ne saurais entrer, du moins aujourd'hui.

Que se sont proposé, messieurs, les vaillants initiateurs de la loi de 1850, dont nous avons rappelé sommairement hier les travaux et les luttes? Qu'ont-ils voulu obtenir? Une liberté? Une liberté à laquelle ils prétendaient avoir un droit sacré, et que le gouvernement ne pouvait, sans injustice, leur refuser, refuser aux familles, refuser à des milliers et des milliers de citoyens français? Sans doute. Ont-ils voulu, dans leur fierté légitime, montrer aux hommes du siècle que, pour être prêtre, on n'était pas un Ilote, et qu'on avait de quoi mener à bien l'enseigne-

ment de la jeunesse? Oui encore; et l'événement a justifié le bien-fondé de leurs réclamations. Toutefois le but principal a été d'offrir à la jeunesse chrétienne du pays l'avantage inestimable d'une éducation vraiment religieuse, combinée avec toutes les exigences de l'instruction proprement dite. Les adversaires de la première heure ne s'y sont point mépris. Ils ont dénoncé violemment l'usurpation par l'Église de la mission et des fonctions de l'État. Ils s'y méprennent encore moins à cette heure, où la liberté d'enseignement secondaire a porté partout en France et dans les rangs des générations nouvelles des fruits indéniables. Par la voix de quelques-uns des sectaires des Chambres, ils réclament de temps à autre, tout récemment encore, la suppression des droits reconnus voilà cinquante ans, le rappel pur et simple de la loi Falloux en faveur du privilège exclusif et du monopole de l'Université.

Il serait étrange que, tandis que les adversaires de la religion se souviennent pertinemment du but qu'on a eu surtout à cœur d'atteindre par la loi de 1850, nous nous missions, nous, à l'oublier.

Messieurs et chers confrères, nous sommes des prêtres appliqués à l'enseignement avant tout, au-dessus de tout, pour aimer les âmes qui viennent à nous dans nos établissements ecclésiastiques, et pour exercer envers elles, sous le couvert de l'instruction que nous leur

promettons, que nous leur donnons aussi complète que possible, notre ministère sacerdotal, notre zèle d'apôtres.

Voilà un devoir que des maîtres laïques, si honorables et si dévoués qu'on les suppose, même chrétiens, même fervents chrétiens, car il s'en rencontre de tels dans les établissements de l'État, ne sont point appelés à remplir ni au même degré ni de la même façon que nous. C'est le caractère propre, c'est la marque distinctive de notre prêtrise, d'en comprendre les beautés, d'en accepter les exigences, d'en accomplir les prescriptions.

Oui, nous devons aimer les âmes de nos enfants en prêtres qui ont charge d'âmes. Nous devons tous nous tenir pour investis de cette mission, encore que nous ne devions pas tous nous en acquitter de la même manière extérieurement. Dans nos maisons d'éducation secondaire, il n'y a pas vingt ecclésiastiques et un directeur spirituel. Il y a vingt et un prêtres. L'œuvre de dilection des âmes, l'œuvre sacerdotale, quoique officiellement confiée à l'un d'eux plus qu'aux autres, dans le vrai, est commune à tous. Nous reviendrons et nous insisterons, dans une autre conférence, sur ce point capital.

Nous devons aimer les âmes. Lisez Rollin, messieurs, le bon Rollin :

« Il faut, dit-il, poser en principe de l'éducation chrétienne que les enfants sont confiés aux

maîtres de la main de Jésus-Christ même pour veiller à la conservation du précieux trésor de l'innocence qu'il a rétablie en eux par le baptême; pour les rendre dignes de l'adoption divine à laquelle il les a élevés; pour les instruire dans les mystères de sa vie et de sa mort, de toutes les merveilles qu'il a opérées en leur faveur et de tous les préceptes à l'observation desquels il a attaché leur salut. Voilà de quoi Jésus-Christ nous demandera compte un jour[1]. »

Lisez Mgr Dupanloup, le champion de la cause de la liberté d'enseignement et de la loi de 1850, comme il fut le champion de toutes les causes les plus chères et les plus saintes. Ses trois volumes sur l'éducation restent un de ses meilleurs titres à la reconnaissance et à l'admiration des catholiques de France[2].

Nous devons aimer les jeunes âmes, messieurs et chers confrères, parce que Dieu les aime et parce qu'il nous en confie le dépôt sacré : *Tui erant, et mihi eos dedisti*[3]; parce que Jésus-Christ qui a tant aimé les enfants, qui les a relevés à jamais de l'ignominie et de la barbarie où l'antiquité païenne les tenait enchaînés[4], nous les amène comme par la main, ainsi que Rollin vient de nous le dire et semble répéter, en les

[1] Rollin, *Traité des études*, tome III, livre VIII, chap. I. — [2] Mgr Dupanloup, *l'Éducation*. Sur le sujet particulier qui nous occupe ici, lire de préférence le livre I du tome II. — [3] S. Joann. XVII, 6. — [4] Voir la Préface de la *Vie de Jésus*, par Mgr Dupanloup, § 9.

conduisant vers nous, sa douce parole : *Qui susceperit unum parvulum talem in nomine meo, me suscipit* [1]*;* parce que trop souvent leurs parents, même chrétiens, ne les aiment pas chrétiennement et n'ont pas à cœur de cultiver en eux et de protéger le don de Dieu.

Nous aimerons nos enfants quand ils sont tout petits, pour veiller comme d'autres anges gardiens sur leur innocence; quand ils touchent à l'adolescence et au seuil de la jeunesse et qu'ils sont à la veille de prendre leur place dans la vie, pour fortifier leur esprit contre les menaces de l'incrédulité et leur cœur contre l'assaut des passions, pour les tremper d'énergie sainte et les rendre capables de combattre les bons combats sous le drapeau de l'Évangile, futurs chrétiens dans le monde, futurs prêtres appelés à toutes les formes de l'apostolat. Nous les aimerons en les enveloppant de notre influence, de nos conseils, de nos exhortations, de nos prières, en offrant pour eux les souffrances que comporte notre ministère et notre dévouement au milieu d'eux.

Laissez-moi, messieurs, pour clore cet entretien, vous lire des vers supérieurement inspirés et d'une très belle facture, dus à un normalien de la section des lettres de troisième année, et qui ont obtenu, dans une circonstance solennelle, presque récente, le plus légitime succès. Le

[1] S. Matth. XVIII, 5.

jeune disciple de l'Université, la veille du jour où il devait quitter l'école, accoudé à la fenêtre de son étroite cellule, le soir, au moment où les bruits de la capitale commencent à tomber, croit entendre la voix touchante de l'*alma parens* lui dicter son devoir de maître de la jeunesse française. Et voici ce que lui dit cette voix :

. . . .

Mais, tout à coup, des murs s'éleva, maternelle
Et si douce, une voix de courage et d'espoir,
Dont le souffle en passant m'effleura comme une aile,
Et j'eus moins peur, et j'eus moins froid sous le ciel noir.

« Tous ceux que j'ai nourris du pain de ma sagesse,
Tes aînés, tes aïeux ont forgé ton blason ;
En t'adoptant, je t'ai conféré leur noblesse;
Va vivre, et porte haut l'honneur de ta maison.

« Des livres noirs t'ont dit que la vie est mauvaise ;
Que le bien, le devoir, ne sont que de vieux mots;
Que le Dieu de jadis n'est plus qu'une hypothèse;
Que le ciel, étant vide, est sourd à nos sanglots.

« Ils te l'ont dit, et leur prudence te convie
Au lugubre bonheur de vivre dans la mort.
Je sais mieux. Souviens-toi que l'homme fait sa vie,
Et que, pesante au lâche, elle est légère au fort.

« Pour monter et grandir, ne crois pas qu'il te faille
Courber ton col, salir tes mains et tes genoux ;
Ose marcher tout droit, en redressant la taille,
Et les hommes diront : « Il est plus grand que nous. »

« Sois bon sans en rougir. Garde ton âme neuve :
On ne peut s'élever qu'en montant vers l'azur ;
C'est la neige du Ciel qui fait large le fleuve,
Et l'on n'est vraiment fort que si l'on reste pur.

« Passe fier. Que pourtant ta fierté soit modeste;
Le véritable orgueil craint peu d'être oublié,
Et c'est la vanité mesquine qui proteste.
Sois humble, ô mon enfant, sans être humilié.

« Tu sais ce que tu peux. Si la foule l'ignore,
Qu'importe! Plus obscur, l'héroïsme est plus beau.
Travaille dans la nuit, toi qui fais de l'aurore;
Ne montre pas la main qui porte le flambeau.

« Je t'ai chargé le sac de bon grain sur l'épaule;
C'est toi qui vas semer la prochaine moisson.
Souviens-toi que ta tâche est sainte, et que ton rôle
N'est pas de répéter une vaine leçon.

« Ton verbe formera les âmes qui vont naître;
Ne trouble pas la paix du matin qui sourit.
L'esprit fait le savant, mais le cœur fait le maître:
Enseigne avec ton cœur plus qu'avec ton esprit.

« Dis aux petits enfants que l'heure est grave et sombre,
Qu'on est las de marcher par des chemins obscurs,
Mais qu'un premier rayon déjà dissipe l'ombre,
Et qu'ils verront fleurir l'aube des temps futurs.

« Car voici que le flanc de la terre féconde,
Dans la douleur enfante une autre humanité,
Et qu'un frisson d'amour a secoué le monde,
Et que vers l'Orient l'alouette a chanté. »

Un Angélus tinta, le jour venait d'éclore,
L'aube s'épanouit sur l'horizon vermeil,
Et je restai longtemps, le front baigné d'aurore,
A voir monter, majestueux, le grand soleil [1].

Que pensez-vous, messieurs et chers confrères,

[1] Extrait d'une pièce de vers de M. G. Téry, élève de l'École normale des lettres, intitulée : *A ceux qui vont partir,* et lue par M. Mounet-Sully dans la matinée littéraire des fêtes du centenaire de l'école, avril 1895.

de ce langage d'un jeune homme de vingt ou vingt-deux ans? Pour ma part, je ne cache point que j'en suis ému. Je ne connais pas l'auteur de cette poésie pénétrante. Je ne le connaîtrai vraisemblablement jamais. Je le félicite, je le remercie, je le bénis.

Et toutefois, me retournant vers vous, chargés de l'éducation dans nos maisons chrétiennes, je sens que vous pouvez sinon mieux dire, du moins mieux penser encore. Votre sacerdoce vous en donne le droit. Vous n'êtes pas seulement, vous, les serviteurs d'une grande institution publique, mais les ouvriers de Dieu ; vous ne visez pas seulement à des vertus humaines, mais à la sainteté ; vous n'aimez pas seulement les enfants au nom de leur dignité et des services qu'ils rendent à la Patrie, mais au nom de leur vocation à la foi de l'Évangile et des services qu'attend d'eux l'Église, cette patrie universelle que le Christ a fondée en ce monde pour le salut des âmes et la transformation progressive de l'humanité! *Obsecro vos ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis.*

III

LE PRÊTRE PROFESSEUR ET LE PRÊTRE ÉDUCATEUR

Messieurs et vénérés confrères,

Je ne reviens pas sur ce que nous avons dit hier. Vous vous serez, à nouveau, persuadé que le prêtre chargé de l'enseignement dans nos maisons ecclésiastiques tient de sa vocation une supériorité réelle sur les maîtres laïques des établissements de l'État. Non point certes que son sacerdoce lui confère plus de valeur intellectuelle, plus de goût littéraire ou plus de savoir. Ce sont là des qualités humaines qu'il dépend de lui d'acquérir par le travail, et qu'il acquiert, Dieu merci, de jour en jour davantage, témoins les succès du clergé pour l'obtention des diplômes à Paris, en Sorbonne, et devant les Facultés des diverses régions de la France. La supériorité dont nous avons parlé consiste en ceci, que le prêtre, au nom de sa prêtrise même, se sait et se sent investi directement par

Dieu du ministère qu'il doit remplir, obligé par état à une culture assidue des vertus évangéliques, guidé enfin et soutenu dans son dévouement par le surnaturel amour des âmes. Ce que d'autres que lui possèdent, il y peut prétendre. Il faut qu'il se mette de plus en plus en mesure de le posséder à armes égales et de droit commun. Il aura toujours, par surcroît, — c'est le privilège de son élection et de sa consécration sainte, — de plus hautes inspirations du devoir et de meilleures ressources pour le remplir.

Je voudrais aujourd'hui et demain, messieurs, examiner avec vous précisément l'application et l'usage que, dans le détail de son ministère de l'enseignement, le prêtre est appelé à faire sans cesse de sa foi. *Justus meus ex fide vivit.* Je lui propose très spécialement pour devise journalière ce mot de saint Paul. Nous dirons quelque chose d'abord du prêtre professeur, puis du prêtre éducateur.

Qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre de ces deux rôles, une considération préalable me paraît avoir ici sa place. Tous ceux qui ont écrit sur le haut ministère de l'enseignement et de l'éducation s'accordent à dire que le but auquel le maître doit viser avant tout, c'est de soustraire l'enfant à je ne sais quel instinct de passivité qui le fait se résigner pour l'esprit aux leçons, pour l'âme aux influences dont il est l'objet, au lieu de s'y prêter volontiers et de bon cœur. Il ne doit pas être ainsi entre les mains de celui

qui le façonne une matière inerte et morte. Il faut que quelque chose en lui et de lui s'éveille, s'anime, corresponde de plein gré aux avances qu'on lui prodigue. La vraie formation de son intelligence et de son être moral est à ce prix. Nulle méthode, nul dévouement ne peut suppléer à cette quote-part d'action du disciple en retour de l'action du maître. L'œuvre, entre eux, est nécessairement commune.

Mgr Dupanloup insiste beaucoup sur ce point.

« L'enfant, dit-il, doit travailler lui-même à la grande œuvre de son éducation par un concours personnel, par une action libre, spontanée, généreuse; c'est la loi de la nature et de la Providence.

« Ce concours de l'enfant est si nécessaire, qu'aucune éducation ne peut s'en passer et que nul secours, nulle puissance étrangère, nul instituteur, si habile et si dévoué qu'il soit, n'y suppléera jamais.

« Quoi qu'on fasse, on n'élèvera jamais un enfant sans lui ou malgré lui. Il faut lui faire vouloir son éducation. Il faut la lui faire faire à lui-même et par lui-même.

« Ce que fait l'instituteur est peu de chose, ce qu'il fait faire est tout. J'entends : ce qu'il fait faire librement [1]. »

[1] Mgr Dupanloup, *De l'éducation*, tome Ier, livre IV. Rapprocher de cette déclaration de principe de l'évêque d'Orléans le jugement qu'il porte sur l'éducation du dauphin par Bossuet. « Bossuet fit de grandes choses, des choses admirables pour l'éducation du dauphin; il ne lui en fit faire aucune, pas même de médiocres. L'éducation fut nulle. Le

Un des directeurs les plus distingués d'une de nos maisons ecclésiastiques, qui me permettra bien ici de m'honorer de son amitié, traitant ce même sujet dans un discours de distribution de prix, disait aux élèves :

« Vous donnez assez d'obéissance, vous produisez bon an mal an une somme de travail considérable, et cependant vos maîtres et tous ceux qui vous aiment, pesant ce résultat, sont parfois tentés de le trouver trop léger. Ils pensent que si tout cela était vivifié par une spontanéité plus active, le profit et le plaisir en seraient bien multipliés. A le bien prendre, l'homme intellectuel et moral ne s'exerce, ne se forme, n'acquiert un développement de valeur appréciable qu'autant qu'il le veut. Qu'il le sache ou non, qu'il s'en rende un compte précis ou qu'il laisse la chose dans le vague d'une certaine inconscience, c'est lui, le principal agent comme le principal intéressé, lui l'indispensable volonté ; lui qui a les clefs du royaume et peut seul dire le magique : « Sésame, ouvre-toi... » En quoi consiste donc cette spontanéité à laquelle nous faisons la part si belle? Jeunes gens, entendez bien. Les mots sont ordinaires; la chose est d'importance. Cette spontanéité dont nous parlons, que nous vous demandons, consiste à se donner soi-même à l'œuvre entreprise de manière

fils de Louis XIV avait une nature vulgaire; il fut trop magnifiquement cultivé. Des soins si élevés et une culture si haute l'étouffèrent. Bossuet était trop grand pour lui. »

à mettre la personne humaine en contact immédiat d'activité avec les éléments, principes, instruments, formes, méthodes destinés à l'alimenter et à l'aider, pour qu'elle les assujettisse à sa forme propre et les détermine à produire un effet qui soit sien, plutôt que leur[1]. »

Cette digression, messieurs, au début de notre entretien vous aura paru peut-être un peu longue.

J'espère toutefois que vous ne me le reprocherez pas. J'ai cru qu'elle devait précéder, comme l'énoncé d'une règle générale, le détail des choses où nous entrons immédiatement.

Le prêtre professeur. — A juger de votre situation par ce qu'elle a de plus extérieur, de plus apparent, vous êtes, chers confrères, des professeurs au même titre que vos collègues d'enseignement des lycées et des établissements de l'État. Je dis qu'en chacun des domaines de l'instruction que vous êtes appelés à donner à la jeunesse, votre inaliénable qualité de prêtres doit vous suggérer des inspirations, des vues, des idées, des accents qui n'ont pas leur équivalent ailleurs. Est-ce donc que dans votre chaire de littérature, d'histoire, de sciences exactes, de philosophie, vous vous transformerez en prédicateurs? Non point. Vous resterez ce que vous êtes : des professeurs très préoccupés d'instruire, de beaucoup et de bien instruire ;

[1] *De la spontanéité dans l'éducation.* Discours prononcé à la distribution des prix de l'institution des Chartreux, le 18 juillet 1895, par M. l'abbé Penel, directeur des études.

mais à chaque occasion qui se présentera, et il s'en présentera fréquemment, votre foi, comme un feu caché dont on sent le voisinage, se trahira par une remarque, un aperçu, un simple mot, je ne sais quel rayonnement discret de lumière et de chaleur.

Vous enseignez l'histoire. Sans refaire le Discours de Bossuet, que de facilités vous sont offertes de mettre au sommet des événements humains la préparation, l'avènement, les conséquences du christianisme dans le monde! Que de vues vous pouvez ouvrir, en vous inspirant du Père Gratry, par exemple, sur les transformations passées et futures de la société par l'Évangile! Que de noms illustres, parmi les représentants de la Foi depuis vingt siècles, vous pouvez saluer au passage et fixer dans la mémoire et l'admiration de vos jeunes auditeurs!

Vous enseignez la littérature. Avec quelle énergie vous avez le droit de protester contre les tendances du jour à déprimer l'idée et le sentiment au seul profit de la perfection du bien dire! Toute une école contemporaine affirme que pourvu que le style soit attrayant, le reste compte peu, ne compte pas du tout. Renan, Théophile Gautier, Leconte de l'Isle, Guy de Maupassant, Flaubert, pour ne parler que des disparus, stylistes brillants et impeccables, ont accrédité ce sophisme et déprécié la véritable esthétique. C'est à vous de la venger en proclamant bien haut. en répétant sans cesse qu'une

œuvre ne saurait être belle, au sens absolu du mot, dont l'inspiration est malsaine.

Vous enseignez les sciences, les merveilleuses découvertes des lois de la nature et leurs applications à l'industrie, aux besoins ou à l'agrément de la vie privée et publique. Derrière les lois qui régissent tout dans l'univers, depuis l'atome jusqu'aux soleils, pourquoi vous abstiendriez-vous de découvrir et de faire honorer et adorer le suprême Législateur? On prétend aujourd'hui que la constatation des faits est l'unique domaine où puisse s'exercer l'intelligence de l'homme, que la recherche des causes lui demeure interdite. Vous combattrez cette prétendue sagesse de l'agnosticisme à la mode. Vous affirmerez les droits imprescriptibles de la notion classique de causalité. Devant le spectacle plus largement ouvert du monde et des mondes, vous conclurez Dieu! On prétend semblablement que la science et la foi ne sauraient coexister dans un même esprit. Vous ne laisserez pas sans réponse ce mensonge; car c'en est un. Vous direz et redirez à vos élèves comment de très grands savants de notre époque, sans parler des époques antérieures, ont été et sont des croyants.

Vous enseignez la philosophie. Tandis que la plupart des professeurs laïques dans les établissements de l'État, faute d'une doctrine ferme, nettement spiritualiste, et pour ne point paraître dogmatiser, se contentent d'exposer savamment

l'histoire des systèmes, substituant ainsi l'érudition à la métaphysique la plus élémentaire, en disciples des plus fiers génies, vous ferez œuvre de métaphysiciens très décidés à ne pas laisser la pensée reployer ses ailes et retomber lourdement sur le sol.

Une des parties les plus importantes de la philosophie est la psychologie. Vous enseignez la psychologie. Sans méconnaître les mystérieuses et puissantes et incessantes influences de l'organisme sur l'âme, dont l'analyse est poussée si loin de nos jours, vous revendiquerez invinciblement la différence substantielle de l'esprit et de la matière, celle-ci servant d'instrument d'une complexité infinie à celui-là, mais ne pouvant jamais le produire.

Une autre partie considérable aussi de la philosophie, d'autant plus importante qu'elle influe sur la direction de la vie entière, c'est la morale. Vous enseignez la morale. Vous ne faites pas dans votre classe œuvre d'apôtre de la morale révélée; vous vous tenez à la morale rationnelle, celle qui s'appuie à l'inébranlable notion de liberté que toutes les théories du déterminisme ne sauraient atteindre ni éteindre. Et cela vous suffit pour poser en principe au milieu de vos jeunes gens, à l'encontre des dilettanti de l'heure présente, ces pires ennemis de la jeunesse, que ce n'est point une supériorité d'ignorer d'où l'on vient, où l'on va, ce qu'il faut faire de l'existence; point une sagesse de se prévaloir de cette

ignorance soi-disant inéluctable pour s'abandonner, le sourire aux lèvres, à l'attrait des faciles plaisirs. Ces faux docteurs de la destinée humaine, ces profanateurs criminels du don de Dieu, vous les combattrez sans repos ni trêve. Vos élèves, ne dussent-ils garder de votre enseignement que la haine de ces dégradantes doctrines, vous seraient redevables d'un service et d'un bienfait de premier ordre[1].

En tout cela, chers messieurs, sur chacun de ces objets de votre enseignement, vos convictions bien arrêtées de spiritualistes et de chrétiens pourraient suffire à vous dicter le langage que je viens de me permettre de vous indiquer, suffire à vous faire exercer l'influence que je réclame. Mais n'est-il pas aisé de comprendre qu'étant prêtres, vous devez trouver dans les inspirations de la foi et du zèle de votre sacerdoce un stimulant particulier, et comme une ardeur de choix, où vous saurez introduire avec tact les tempéraments nécessaires?

[1] Nous ne saurions trop recommander ici le livre récent de M. Ollé-Laprune, qui a pour titre : *le Prix de la vie*. Ce philosophe chrétien, comme on l'a si justement appelé, de qui la notoriété et l'autorité grandissent chaque jour, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale, auteur d'ouvrages remarquables et remarqués, presque à la veille de retourner à Dieu par une fin soudaine, a écrit ce volume où le dilettantisme est vigoureusement combattu, où il est démontré qu'il y a pour tous, ici-bas, un devoir strict de *prendre la vie au sérieux*. Il l'a écrit surtout pour les *jeunes*, et c'est parmi les jeunes que nous souhaiterions de le voir se répandre de plus en plus.

Et nous, me diront sans doute les professeurs des classes élémentaires, comment donnerons-nous à notre humble enseignement le caractère et la valeur dont vous venez de parler? Expliquer la grammaire, faire traduire l'*Epitome* ou le *De viris*, apprendre un peu d'histoire grecque ou romaine, un peu d'histoire de France, ne comporte guère l'influence qui vous est à cœur et dont vous vous faites si chaudement l'avocat.

Je conviens que le professeur de huitième ou de sixième n'est point dans les conditions voulues pour exercer le même rôle que le professeur de rhétorique ou de philosophie. Mais je lui ferai remarquer d'abord qu'il ne professera vraisemblablement point toujours les basses classes, et que des conseils moins opportuns pour lui à cette heure pourront lui devenir utiles prochainement ou plus tard. J'ajoute que dès maintenant, dans une certaine mesure, il a des occasions fréquentes de tirer des choses qui passent et repassent sous les yeux des enfants d'excellentes leçons. Une sentence morale, un trait de vertu, un nom de patriote illustre, un grand souvenir de notre histoire nationale ou de l'histoire sainte, tout autant de sujets à une petite digression attrayante et bienfaisante au milieu des aridités du *que* retranché.

S'il insiste, je tomberai d'accord avec lui que sa tâche modeste de professeur des débutants, tâche très importante au fond, puisque les bons

débuts assurent le succès ultérieur, s'efface pour lui devant sa mission d'éducateur. Sur ce terrain, il marche de pair avec ses confrères mieux partagés en apparence. Les impressions marquées sur l'âme du petit enfant de huit ou dix ans, décident souvent de la formation et de l'orientation de la vie entière.

Le prêtre éducateur. — Parallèlement au rôle de professeur, dans nos maisons ecclésiastiques, le prêtre a le très grand avantage de pouvoir remplir le rôle d'éducateur. Il doit ardemment désirer de le remplir. Une part de sa mission, et la meilleure, consiste à le remplir. Incessamment mêlé à la vie des élèves, c'est à chaque instant qu'il a la facilité d'exercer sur eux une action heureuse, d'autant plus pénétrante qu'elle est moins réglementaire et moins officielle.

Que de fois j'ai entendu des professeurs des établissements de l'État gémir sur l'insuffisance de leurs relations avec leurs écoliers! Dans un lycée, le professeur est exclusivement professeur. Il vient en classe, il enseigne ce qu'il doit enseigner, il corrige les devoirs, il réussit à inspirer à une élite le goût du travail et l'attrait des choses où se porte son application de chaque jour, et c'est tout ou presque tout. La classe terminée, le professeur quitte la maison et ne retrouve que le lendemain, dans des conditions analogues à celles de la veille, son groupe de jeunes auditeurs. Il façonne de la sorte l'esprit, l'intelligence, la mémoire; il fait acquérir un

savoir littéraire, historique ou scientifique, très précieux; il n'a pas de prise sur le caractère, sur la volonté, sur la conscience, sur ce qu'il y a chez son élève de plus intéressant, en somme, et de plus important : l'homme de demain dans l'enfant d'aujourd'hui.

Le doyen fort distingué d'une Faculté des lettres me disait, il n'y a pas très longtemps : « Nous autres, universitaires, malgré ce que vous avez introduit d'amélioration considérable, depuis une trentaine d'années, dans la préparation de votre enseignement, nous sommes, en ce qui regarde l'instruction proprement dite, mieux façonnés, mieux outillés que vous. Nous savons plus de latin que vous, plus de grec que vous, plus de langues vivantes que vous; plus de mathématiques, de physique et de chimie que vous. Ce qui vous manque encore vous pouvez l'acquérir, et de fait vous l'acquérez journellement. Vos succès dans l'obtention des diplômes supérieurs en font foi. Et ce que vous avez d'incomparablement précieux : l'éducation par le contact ininterrompu avec l'élève, nous manquera toujours. »

A cet aveu significatif, on répondra sans doute que le système de l'externat, si largement pratiqué dans les lycées et les collèges universitaires, concilie toutes les exigences, prévient tous les inconvénients. L'enfant prend au lycée l'instruction qui est forte, et reçoit dans la famille l'éducation qui est bonne. Oui, à la con-

dition que la famille et ses influences seront bonnes elles-mêmes. Et malheureusement il y a bien des réserves à faire.

Dans nos maisons ecclésiastiques, c'est presque partout l'internat qui demeure en vigueur. Et dès lors l'action du prêtre éducateur s'y exerce de plein droit.

Éducateurs, vous le serez, messieurs et chers confrères, en redressant tout d'abord les appréciations inexactes, fausses, vaniteuses, que l'enfant, sur le dire de ceux qui l'entourent, se fait le plus souvent de la vie. Nous revenons là à cette estime *du prix de la vie* dont nous parlions il n'y a qu'un instant, et de nous répéter un peu pour insister sur notre recommandation n'est pas de trop. Un grand nombre des enfants qui nous sont confiés n'ont de l'existence et de la destinée qu'une idée étroitement utilitaire. Arriver à la fortune pour se ménager le plus de jouissances possible, c'est là leur rêve le plus accoutumé. Il faut y substituer l'idéal de l'emploi de leurs forces et de leur temps à servir quelque noble cause. La chose ne va pas toute seule. Elle a besoin d'être souvent reprise pour aboutir. Il ne s'agit de rien moins que de remplacer un jugement erroné par un jugement raisonnable, droit et saint. Écoutez Rollin :

« Cette pente naturelle est fortifiée ordinairement chez les jeunes gens pour tout ce qui les environne... Tout ne retentit-il pas, autour d'eux, des louanges qu'on donne à ceux qui amassent

de gros biens, qui ont un grand équipage, qui font bonne chère, qui sont logés et meublés magnifiquement?... A toutes ces voix enchanteresses il est nécessaire d'en opposer une qui se fasse entendre au milieu du bruit confus des opinions dangereuses et qui dissipe tous les faux préjugés. Les jeunes gens ont besoin d'un moniteur assidu, d'un avocat qui plaide auprès d'eux la cause du vrai, de l'honnête, de la droite raison; qui leur fasse remarquer le faux qui règne dans presque tous les discours et toutes les conversations des hommes et qui leur donne des règles sûres pour faire ce discernement[1]. »

Rapprochez de ce langage ce que disait un ancien, Sénèque, presque dans les mêmes termes : *Sit ergo aliquis custos et aurem subinde pervellat, abigatque rumores et reclamet... Necessarium est (juvenem) admoneri et habere aliquem advocatum bonæ mentis, e que tanto fremitu falsorum, unam denique audire vocem quæ tantis clamoribus ambitiosis esurdato, salutaria insusurret*[2]. »

Les bons conseillers que l'enfant doit entendre, pour redresser ses jugements trop mondains et trop frivoles, messieurs et chers confrères, c'est vous. Ceux qui doivent mêler aux fausses opinions sur la vie qui l'assourdissent de toutes parts, *esurdato*, comme un murmure d'idées saines et bienfaisantes, c'est vous. *Salutaria*

[1] Rollin, *Traité des études. Discours préliminaire.*
[2] Sénèque, *Epist.* XXXIV.

insusurret. Encore une fois, le résultat ne s'obtiendra point en un jour et par enchantement. Votre influence ne portera que lentement ses fruits ; mais si vous ne vous lassez pas de l'exercer, en toute rencontre elle finira par les porter.

Agir sur la raison et le jugement de l'enfant ; agir aussi sur son cœur. Le déshabituer de cet égoïsme fâcheux, presque fatal, que les faiblesses de la mère, les tendresses exagérées de la famille. au premier âge, ont trop souvent développé. Lui faire honte d'être surpris à ne se préoccuper que de lui seul. Le mettre en garde contre les vilenies et la tyrannie du *moi* partout, du *moi* toujours. Lui inspirer le goût de la générosité et du dévouement pour les malheureux. L'initier à quelqu'une des œuvres de charité compatibles avec la vie d'écolier, comme la visite des pauvres des conférences de Saint-Vincent de Paul. Lui représenter qu'il pourra beaucoup pour les gens égarés du peuple, s'il se rend capable de leur parler plus tard, de dissiper leurs préjugés et leur haine, de calmer leur jalousie et leurs passions, s'il se fait aimer d'eux en leur montrant qu'il les aime. Le féliciter des progrès réalisés ; l'encourager à en réaliser de meilleurs encore.

Agir sur la volonté de l'enfant, cette volonté le plus souvent molle, que le moindre obstacle rebute, qui fléchit devant l'ennui du moindre effort. C'est là, messieurs les professeurs des classes élémentaires, que votre attention et vos

soins sont du plus haut prix. J'ai transcrit à votre adresse et je vous demande la permission de vous lire quelques lignes de Bossuet où le grand éducateur explique à son royal élève comment les moindres détails du travail quotidien ont pour but, doivent avoir pour résultat, de façonner son jugement et de tremper sa volonté.

Serenissimo Delphino,

Noli putare, Princeps, te liberalibus studiis operantem, adeo graviter increpari, eo tantum quod nomine præter grammaticæ leges, verba sententiasque colloces. Id quidem turpe Principi, in quo composita omnia esse decet. Verum altius inspicimus, quum his erratis offendimus; neque enim tam nobis erratum ipsum, quam errati causa, incogitantia, displicet. Ea namque efficit ut verba confundas; quæ si consuetudo invalescere atque inveterascere sinitur, quum res ipsas, non jam verba tractabis, perturbabis rerum ordinem. Nunc contra grammaticæ leges loqueris; tum rationis præscripta non audies. Nunc verba, tum res ipsas alieno pones loco; mercedem pro supplicio, pro præmio supplicium usurpabis. Denique perturbata omnia facies, nisi a puero assuescas attendere animum, motus ejus vagos atque incompositos cohibere, rerumque agendarum sedulo tecum ipse inire rationem[1].

[1] Bossuet au dauphin. Exhortation à l'amour de la vertu.

Agir enfin sur la conscience de l'enfant. Lui révéler les droits de la conscience. L'habituer à se conduire partout et toujours d'après ses inspirations et ses droits bien plus que par crainte des regards des maîtres, *non ad oculum servientes*[1]. Pour cela, le persuader qu'elle est l'écho de la voix de Dieu même; qu'il lui faut obéir quand elle commande ou qu'elle défend; qu'on ne doit jamais ruser avec elle et se dérober sous de vains prétextes, ni perdre, comme dit Bossuet, « parmi d'infinis détours la trace toute droite de la vérité; » jamais essayer de la fausser et de se faire d'elle une complice, ce qui est l'erreur et le mal suprême.

Vous le voyez, messieurs et chers confrères, la tâche de l'éducateur est grande. Elle est de tous les instants. Elle prime pour nous les fonctions du professeur. L'esprit de foi sans cesse avivé nous est nécessaire pour la bien remplir. *Justus meus ex fide vivit.*

Je n'ai pas eu la prétention de vous l'apprendre. J'ai voulu simplement vous exhorter à vous en souvenir.

[1] Eph. vi, 6.

IV

LA PIÉTÉ DANS LES MAISONS ECCLÉSIASTIQUES

Messieurs et chers confrères,

Le prêtre appliqué au ministère de l'enseignement doit trouver dans sa foi, déjà comme professeur, à plus forte raison comme éducateur, des inspirations et des ressources de prosélytisme en vue du bien des âmes qui lui sont confiées, dont le maître laïque ne dispose pas.

Nous bornerons-nous à constater cet avantage? Nous suffira-t-il, au milieu de nos enfants et de nos jeunes gens, guidés que nous sommes par une idée plus haute de notre mission, encouragés par des facilités meilleures pour les remplir, nous suffira-t-il d'essayer d'agir sur la raison, le cœur, la volonté, la conscience des élèves, à l'aide de procédés laissés à nos préférences individuelles et à notre choix? Ou bien existe-t-il un moyen supérieur d'exercer cette action désirable, un élément de succès dans la poursuite et la réali-

sation du but, incomparablement précieux et sûr?

Oui, ce moyen d'action, oui, cet élément de succès existent. Plus nous y aurons recours, plus nous assurerons la plénitude et la fécondité de l'œuvre à laquelle nous nous dévouons au profit de la jeunesse: c'est de cultiver en elle la piété, l'esprit de piété.

Mgr Dupanloup consacre à le dire, à le répéter avec insistance, à le prouver avec abondance, presque tout le livre Ier du tome II de son *Traité de l'éducation*. Je vous signale plus particulièrement les paragraphes IV, VI, VII, VIII.

Et qu'est-ce donc que la piété?..., cet esprit de piété dont nous devons avoir à cœur chacun pour notre part, dans nos maisons ecclésiastiques, d'imprégner l'âme de l'enfant? Je réponds, messieurs, par ce mot de saint Paul: *Sensum Christi. Nos autem,* écrit l'Apôtre, *sensum Christi habemus*[1].

« Le sens du Christ, » c'est-à-dire une notion moins spéculative qu'expérimentale et pratique du bienfait de la croyance en Notre-Seigneur; moins une conviction raisonnée et savante des titres de cette croyance à se faire accepter, — cela viendra plus tard, — que l'habitude d'en vivre, comme on vit matériellement de l'air et de la lumière avant de connaître la physique et les lois de son application à l'organisme. « Le

[1] I Corinth. II, 16.

sens du Christ, » une intimité grandissante avec le Maître intérieur respectueusement écouté, accueilli, obéi aux profondeurs de la conscience, pour comprendre la vraie valeur de la vie, pour mieux accepter le devoir, pour mieux vaincre l'égoïsme, la vanité, la sensualité, la paresse, la jalousie, pour se porter d'un élan plus généreux et plus ferme vers la vertu, à l'encontre des entraînements vicieux, d'un seul mot, pour aller à Dieu en union de pensées et d'efforts avec Celui qui a dit : « Personne ne vient au Père que par moi. »

Le Père Gratry, dans son admirable livre : *Henri Perreyve*, livre qui devrait être pour ainsi dire classique en chacune de nos maisons d'éducation chrétienne, a écrit sur ce sujet une page que je vous demande la permission de vous lire :

« Voici donc la voie qu'il suivit.

« Il pratiqua d'abord, sans la connaître assurément, cette parole de l'Évangile : « Laissez venir « à moi les petits enfants. » Petit enfant, il alla droit au Christ par la prière et par la piété.

« Mais le Christ est le Verbe éternel, la lumière qui éclaire au dedans tout homme venant en ce monde. Il alla dès ses premiers efforts intellectuels à la lumière qui éclaire au dedans... Sans bien savoir que c'était Dieu, il alla vers le fond de ce mouvement lumineux qu'il sentait et qu'il entrevoyait en lui... Il alla au Maître intérieur.

« Oui, dès cet âge, à douze ans, sa piété

réelle, profonde, habituelle, cherchait la lumière intérieure et la voix de Dieu dans son âme avec respect, admiration, adoration. Cela même s'opérait en lui, au collège, dans ses premières classes.

« Voilà, jeunes gens, et je parle aux écoliers mêmes, voilà ce que vous pouvez et devez imiter.

« Qu'on ne dise pas qu'il y avait là plus de richesses de facultés qu'efficacité de la méthode et qu'on n'imite pas le génie! Je déclare au contraire que tous peuvent suivre cette noble et simple voie, depuis l'enfant qui commence ses études jusqu'à l'homme consommé dans la vie.

« ... Si ces pages sur Henri Perreyve arrivent aux mains d'un enfant de douze ans, je dis que cet enfant pourra comprendre. Il peut comprendre que Dieu qui est au fond du cœur et qui, à chaque instant, réveille en nous la conscience et la raison ; que Dieu, dis-je, est le premier des Maîtres ; que Dieu seul donne l'intelligence et le goût du travail, l'amour de ce qui est beau qu'on peut et qu'on doit demander à Dieu ces vertus, et que celui qui les demande avec ardeur les obtiendra. Il peut comprendre que tout péché nous éloigne de Dieu, du travail, de ce qui est beau ; qu'il ne faut apprendre à parler et à écrire que pour dire la vérité ; que le plus grand talent du monde ne sert à rien si l'on manque de cœur si l'on n'aime sa famille, son pays, tous les

hommes nos frères; si l'on n'a pas pitié de tant de malheureux qui souffrent et s'égarent dans la misère, le vice et l'ignorance; si l'on n'est pas enfin fermement décidé à consacrer tout son talent et sa vie entière à faire le plus de bien qu'il se pourra, à défendre jusqu'à la mort la justice et la vérité.

« C'est précisément à douze ans, à l'âge où le Christ enfant interroge et confond les docteurs, que l'on comprend ces choses; c'est à quarante qu'on ne les comprend plus[1]. »

De telles et si précieuses dispositions certainement sont avant tout le fruit de la grâce. Mais comment douter qu'en des âmes d'enfants chrétiens la grâce ne soit toute prête à agir, ne fût-ce que la grâce prolongée du baptême? Et comment douter aussi que le prêtre placé providentiellement près de l'enfant n'ait pour mission de coopérer à cette influence de Jésus-Christ sur lui, d'en faciliter et d'en assurer la prise plus pénétrante chaque jour?

Qui ne sait enfin que ces germes de croyance développés de bonne heure par une pratique quotidienne, cette habitude contractée pendant les années qui précèdent la première communion ou la suivent, de mettre partout Jésus-Christ dans la vie naissante pour en supporter les premières peines, en sacrifier le travail, en corriger les défaillances, en stimuler l'orientation surnaturelle, en

[1] *Henri Perreyve*, par le Père Gratry, chap. I, Éducation.

révéler le prix véritable, sont les meilleures et plus inébranlables assises de la foi de l'avenir?

Des ombres amassées par les objections du jour pourront voiler plus tard les hauts sommets de la pensée, comme les nuages enveloppent en certaines saisons la cime des montagnes; des vapeurs venues des instincts mauvais de l'être pourront s'étendre sur l'existence journalière, comme ces brouillards qui traînent sur les vallées ; mais un fond solide et persistant empêchera ces influences perverses d'en haut et d'en bas de triompher. Le Père Gratry dit « qu'on comprend à douze ans et qu'on ne comprend plus à quarante ». J'estime qu'il a voulu dire qu'au milieu de la vie on est menacé de ne plus comprendre à cause des tentations multiples ignorées du jeune âge, mais non pas que ce soit une sorte de fatalité d'oublier le passé et de le renier. Jésus-Christ connu, goûté, aimé, choisi pour modèle et pour guide par l'enfant, garde pour reconquérir l'homme mûr, même un temps infidèle, des facilités secrètes et de merveilleux retours.

Abordons maintenant, messieurs et chers confrères, un autre point de la question.

La piété ainsi entendue et ainsi pratiquée serait-elle de mise seulement dans celles de nos maisons ecclésiastiques où, de notoriété commune, les enfants aspirent aux saints ordres, et qui pour cela sont appelées *séminaires purs?* Faudrait-il ailleurs, dans les établissements

mixtes, la tenir pour une sorte de luxe d'éducation religieuse, déplacé et excessif? Bon nombre de familles chrétiennes se rangeraient volontiers à cet avis. Elles entendent bien que leurs fils soient plus chrétiennement élevés qu'au collège ou au lycée de l'État, — c'est le motif pour lequel elles ont donné aux maisons que les prêtres dirigent leur confiance et leur préférence, — mais elles paraissent sous-entendre qu'une certaine mesure ne sera point dépassée, et les mots de piété, d'esprit de piété, de culte de la piété, loin de leur plaire, les inquiètent et les gênent. Quoi de plus? Cette appréciation regrettable gagne parfois jusqu'aux maîtres des établissements dont je parle. Ils ne voudraient pas qu'on les pût confondre avec des séminaires. Ils semblent poserne principe que si leurs élèves puisent dans l'éducation qu'ils reçoivent de quoi être plus tard au milieu du monde « des chrétiens passables », — je n'invente pas l'expression, — cela doit suffire, cela suffit.

Chers confrères, qui seriez plus ou moins tentés de vous former cette opinion, laissez-moi vous déclarer, avec la franchise à laquelle tout m'autorise parmi vous, que je la crois fâcheuse, erronée et fausse.

Je me permets d'abord de nier que vous ayez seulement pour mission de préparer des chrétiens « passables ». C'est là un terme équivoque, malsonnant et dont je me défie. Il n'y a que trop de chrétiens diminués, de qui la dépression

entrave les saintes conquêtes de l'Évangile. Ce que la société et l'Église attendent de votre ministère, ce sont de vrais chrétiens décidés à maintenir au travers de toutes les objections l'intégrité de leur foi, décidés de même à conformer sur tous points, à leur foi, leur conduite et leur vie. Or ce degré et cette qualité de christianisme ne se préparent pas, ne s'élaborent pas, sans une piété de bon aloi qui, après avoir présidé aux débuts de l'existence, tienne en réserve pour l'avenir la force des choses *vécues* et des habitudes prises. Fût-il exact de dire que vous n'avez à façonner que de simples chrétiens, encore serait-il nécessaire de les rendre capables de se préserver pour leur compte, comme d'exercer pour le compte d'autrui une action bienfaisante, et par conséquent nécessaire de leur inculquer une piété intelligente, virile et sûre.

Mais je m'empresse d'ajouter : Qui prouve que tout se borne là pour vous ? De quel droit évincer en principe la possibilité pour quelques-uns de vos élèves d'être appelés par Dieu au sacerdoce ? La chose en soi manque-t-elle donc de vraisemblance ? N'est-il pas, au contraire, permis de penser que dans le nombre considérable d'enfants confiés à vos soins par des familles en somme croyantes et pratiquantes, il s'en rencontre que le Maître des destinées s'est choisis et au front desquels l'élection bénie rayonne ? De ce qu'ils ne sont pas entrés, ceux-là, dans

un « séminaire pur », s'ensuit-il qu'ils doivent être exposés à perdre leur vocation, à la perdre près de vous, sous vos regards, entre vos mains?

Que le règlement religieux de la maison n'ait rien de trop chargé. J'y consens volontiers, à la condition que les habitudes de piété, les excitations à la piété auxquelles tous se soumettent, leur assurent à eux les ressources et les garanties nécessaires. Qu'on ne parle pas chaque jour de la vocation sacerdotale, je l'admets très bien; mais qu'on n'incline point au parti pris de n'en parler jamais. Qu'on ne craigne pas de rappeler, de temps à autre, quel emploi supérieur c'est faire de la vie que de se consacrer à Jésus-Christ pour partager sa mission et coopérer à son œuvre : qu'on n'hésite pas à donner sa place, et sa place d'honneur, entre les rêves que tout jeune homme caresse, au *Sequere me* de l'Évangile. Il est sans cesse question des carrières humaines, pourquoi ne serait-il pas aussi question de la suréminente carrière du sacerdoce et de l'apostolat? En vérité, serait-ce trop demander que, dans toute maison ecclésiastique, la perspective d'entrer au grand séminaire fût accréditée aux yeux des élèves par une certaine habitude de l'opinion générale, autant que la perspective d'entrer à l'École polytechnique, ou à l'École de Saint-Cyr, ou à l'École navale? Serait-ce trop demander que d'y créer une atmosphère telle que les germes de vocation, chez ceux qui par

hypothèse auraient la vocation, puissent s'affermir et s'épanouir[1]?

[1] Le soixante-cinquième et dernier rapport présenté au congrès eucharistique de Paray-le-Monial, 1897, a pour titre : *Les vocations sacerdotales dans les collèges ecclésiastiques*, et pour auteur le R. P. Delbrel, de la Société de Jésus. Nous voudrions pouvoir le reproduire ici *in extenso*, les idées qu'il émet, les désirs qu'il exprime, répondant de tous points à nos idées personnelles et à nos propres désirs. Le zélé religieux commence par signaler et déplorer l'espèce d'entente, avouée ou non, d'après laquelle les familles, les élèves, voire les maîtres, tiennent pour démontré que le collège ecclésiastique n'est pas, ne doit pas être un lieu ni un terrain de préparation au sacerdoce, et il ajoute :

« Pourquoi donc un collégien ne pourrait-il pas, tout comme un séminariste, être appelé au sacerdoce? Est-il admissible que Dieu ne puisse pas prendre où il lui plaît les ministres de sa religion? Est-il admissible que toute une catégorie d'enfants chrétiens soit exclue du droit d'aspirer à la profession qu'un chrétien doit estimer la plus belle, la plus digne de son ambition? Voilà cependant, pour peu qu'on veuille presser le préjugé commun sur la destination des collèges, voilà ce qui en découle. Pressez-le plus fortement, et vous en ferez sortir ceci, que dès le moment où un enfant entre dans telle maison d'éducation, à douze ans, à dix ans, dès lors et par le fait même la question de son avenir est tranchée, et tranchée sur un point que la foi chrétienne et le sens commun nous montrent comme le plus grave, le plus digne d'être longuement étudié : l'option entre l'état laïque et le sacerdoce.

« Non seulement les élèves des collèges peuvent aussi bien que d'autres fournir des recrues au clergé, mais il faut ajouter que leurs qualités spéciales permettent de voir en eux des recrues particulièrement appréciables. En effet, ils appartiennent, pour la plupart, aux catégories supérieures ou moyennes de la société. Or il est à remarquer que, dans tout le cours de ce siècle, les juges les plus compétents des besoins de la religion, J. de Maistre, le cardinal Pie, Mgr Dupanloup, Mgr Gerbet, Mgr Bertaud, Mgr Bougaud, Mgr Besson, Mgr Thomas, le cardinal Mermillod, M. de Margerie, d'autres encore, se sont plaints de ce que l'élite sociale de la jeunesse s'éloignât presque systématiquement du sacerdoce, et ont

Une fois admise, l'opportunité, ce n'est pas assez dire, la pressante nécessité de favoriser l'esprit de piété dans nos maisons ecclésiastiques, de telle sorte que tous les élèves s'y façonnent à devenir des chrétiens exemplaires, et que ceux qui peuvent être élus de Dieu pour la prêtrise n'y courent pas le péril de perdre leur vocation, il reste à convenir des procédés, des méthodes et des traditions les plus propres à obtenir le résultat désiré.

exprimé un désir intense de la voir se diriger moins exclusivement vers les carrières profanes, et reprendre le chemin du sanctuaire, qu'elle connaissait si bien autrefois. — Et voici, dans un résumé très succinct des pages de leurs œuvres où ils ont traité cette question, les raisons qui les ont décidés à se prononcer dans ce sens : les jeunes gens des hautes catégories sociales, s'ils n'ont pas d'ordinaire cette ardeur puissante, cette énergie, cette âpreté au travail que donne le sang plébéien, et qui de tant d'enfants du peuple font de si admirables prêtres, ont en revanche d'autres qualités et jouissent d'autres avantages, très bons à utiliser pour le service de Dieu et de l'Église : leur nom, l'importance des fonctions remplies par tels de leurs parents, leurs relations de famille et d'amitié, l'élévation assez habituelle de leurs sentiments, la correction et la délicatesse de leurs procédés, la distinction de leurs manières, et enfin leur fortune, leur permettraient d'apporter à la cause religieuse un précieux appoint de prestige et d'influence. Ajoutez l'immense avantage que présenterait nécessairement, au point de vue religieux et social, ce spectacle donné aux classes inférieures, de privilégiés de la naissance et de la richesse renonçant à une vie de luxe, de plaisir, pour se faire leurs égaux, leurs serviteurs, pour vivre, comme elles et pour elles, dans les fonctions souvent obscures, toujours pénibles, du ministère sacerdotal.

« Il semble donc que les prêtres chargés du ministère de l'éducation dans les collèges ecclésiastiques rendraient un important service à la cause religieuse, en s'employant à seconder les vocations sacerdotales parmi les enfants confiés à leurs soins. »

Puisque je viens de prononcer le mot de « traditions », j'insiste et je répète qu'il faut acclimater dans la maison, comme une opinion reçue et dont personne ne s'offusque, le droit pour la vocation sacerdotale d'aller de pair, — c'est bien le moins, — avec les carrières civiles quelles qu'elles soient. Je dis qu'il faut substituer au fatal esprit mondain, qui détourne *a priori* de songer à la prêtrise, un esprit plus éclairé, plus large, plus respectueux, à l'abri duquel chacun se sente à l'aise dans ses préférences motivées et la spontanéité de son choix.

L'instruction religieuse, pour venir aux détails, doit être placée en bon rang, rehaussée aux yeux des élèves, et non point traitée comme une chose de moindre importance sur laquelle tout le reste a le pas de plein droit.

L'instruction religieuse se donnera par la prédication proprement dite à la chapelle. Pourquoi M. le directeur spirituel ne partagerait-il pas. avec quelques-uns de ses collègues, cette fonction plus spéciale de son ministère? Une parole toujours la même finit par créer un peu de satiété et de lassitude. Pourquoi se refuser de la varier en faisant appel, de temps à autre, au concours de tels ou tels professeurs? Les professeurs, je le sais, se prêtent peu à des avances de ce genre. Ils prétendent n'avoir pas le temps de se préparer. Ils craignent de perdre aux yeux de leurs élèves le prestige de maîtres éminents que leur vaut en classe leur goût littéraire ou

leur savoir. Ils redoutent les comparaisons que leur auditoire se permettait de faire, peut-être à leur désavantage entre eux, que la parole publique gène, et d'autres confrères, à qui elle est plus facile. Vains prétextes que tout cela. S'il était démontré que le bien des enfants peut résulter de cette coopération de plusieurs à l'œuvre de l'enseignement religieux, il serait puéril, il serait répréhensible de se dérober.

L'instruction religieuse se donnera dans un cours spécial, au moins une fois chaque semaine, en classe. Le professeur laissera voir clairement l'estime où il la tient, le prix qu'il y attache. Il exigera que les élèves prennent des notes et présentent une rédaction soigneusement faite.

L'instruction religieuse embrassera la lecture spirituelle de la fin de la journée dans la salle d'étude, la petite méditation du matin qui suit la prière, les catéchismes de première communion pour les plus jeunes élèves, s'il se peut, et sans faire double emploi avec le cours hebdomadaire dont nous venons de parler, les catéchismes de persévérance pour les plus grands.

L'instruction religieuse se produira à plus petites doses en dehors des moments réglementaires qui lui sont consacrés, en classe, par exemple, au début de chaque classe, par la récitation ou la lecture de quelques versets du saint Évangile. C'est là, dans nos maisons, une habitude presque partout en vigueur, qui mérite d'être prise fort au sérieux, et dont le profes-

seur peut tirer un grand parti. L'élève lit ou récite le texte sacré. Le professeur, en quelques mots rapides, le commente, l'applique, le fait comprendre, le fait goûter. Cinq minutes peuvent suffire. Mais cinq minutes, tous les jours, finissent par composer une somme précieuse de temps employé au meilleur et plus bienfaisant usage.

Dans l'ancienne Université de Paris, les écoliers devaient apprendre des sentences tirées de l'Écriture sainte. Et la raison de cette exigence des règlements était celle-ci :

... *Quibus (cæteris studiis) si addatur quotidiana Scripturæ sacræ quantulacumque mentio, hoc velut divino sale reliqua puerorum studia condientur.*

Et ailleurs, au sujet des études profanes, des maximes des païens même relevées et honnêtes et des dangers qui s'y peuvent rencontrer pour de jeunes esprits, il était dit :

Qui autem poterimus id vitare periculi, nisi tot profanis ethnicorum hominum vocibus inseratur divina vox, christianisque scolis, ut decet, quotidie intersit, imo præsideat unus hominum magister, Christus[1] *?*

Bossuet voulait que le dauphin, au commencement de chacune des séances qu'il lui consacrait, lût, debout et la tête découverte, quelques versets des Évangiles.

[1] Rollin, *Traité des études.*

« Il faut, dit Mgr Dupanloup, que dans une maison d'éducation chrétienne la prédication soit établie et bien organisée.... la prédication, me permettrai-je d'ajouter, à tous les degrés et sous toutes les formes.

« Il est absolument indispensable de faire entendre à des enfants la parole de Dieu, de leur rompre fréquemment ce pain de vie, de jeter cette semence divine dans la terre de leurs âmes, terre légère sans doute, mais bonne terre où le germe béni fructifiera [1]. »

Enfin, messieurs et chers confrères, l'instruction religieuse, la piété, l'esprit de piété, le *sensum Christi*, vous vous efforcerez de les donner à vos élèves, en dehors des circonstances officielles, autant de fois que l'occasion s'en présentera.

A la suite d'une réprimande, par exemple, ou après des félicitations méritées, un mot sorti de votre cœur de prêtre peut pénétrer plus avant qu'un long discours. A certaines heures d'abattement et de défaillance, un encouragement inspiré par votre foi peut laisser une trace profonde. Une conversation sur l'emploi et le prix de la vie, en telle ou telle occurrence plus opportune, peut décider de la vocation. A vous d'utiliser, sous l'inspiration de votre zèle, les facilités qui vous sont offertes.

Et ces facilités, vous en aurez tous, le supé-

[1] Mgr Dupanloup, *De l'éducation*, tome III, livre IV.

rieur, le directeur, le professeur, le maître d'étude, le préfet de discipline, le surveillant du dortoir, le surveillant des récréations et des promenades. Ces dernières fonctions, dans les établissements de l'État, sont particulièrement ingrates. Ceux qui les exercent les subissent. Entre eux et les élèves point de relations dictées, d'un côté par la confiance, de l'autre par le sincère désir du bien. C'est une sorte d'organisation de police odieuse à la jeunesse, dure pour le maître de second ordre, dont l'autorité n'est pas respectée. Dans nos maisons, où du premier au dernier tous sont investis de la même dignité sacerdotale, tous sont appelés à faire œuvre de prêtres. Il faut que les enfants le sachent; il faut qu'ils bénéficient de le savoir.

C'est en vous invitant à ne le jamais oublier vous-mêmes, chers messieurs, que je termine.

Laissez-moi vous appliquer, appliquer à la diversité combinée de toutes vos influences sur les âmes qui vous sont moins confiées par les familles que par Dieu même, le mot gracieux du psaume : *Et erit tanquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum, quod fructum suum dabit in tempore suo* [1].

Ces eaux abondantes, qui baignent l'arbuste planté sur leurs bords et préparent la fécondité prochaine de ses fruits, me représentent les inspirations incessantes et les formes accumulées

[1] Psalm. I, 3.

de votre zèle à l'égard de vos enfants. *Secus decursus aquarum.* Vous entendez. Ce n'est pas un mince filet qui filtre à peine du rocher, ce n'est point une source unique, c'est un large ruisseau grossi du tribut de vingt affluents divers. De même en est-il de vous. Tous ensemble, vous créez un courant fécond où les jeunes âmes plongent les racines de leur vie religieuse et morale. *Lignum plantatum secus decursus aquarum.* Vienne l'avenir. Dans le monde ou dans le sanctuaire, grâce à ces heureuses conditions de leur première croissance, elles donneront en leur saison, à l'heure voulue, pour le triomphe de la vérité et du bien, la joie et les fruits d'une riche maturité. *Quod fructum suum dabit in tempore suo.*

FIN

TABLE

I. — Les Vertus cardinales

II. — Les Exercices de piété

III. — Les Conversations

IV. — Le Travail

V. — De la Prédication

28605. — Tours, impr. Mame.

